

République islamique de Mauritanie : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont établis par les pays membres en consultation étroite avec les parties prenantes et les partenaires au développement, y compris les services de la Banque mondiale et du FMI. Actualisés tous les trois ans, avec des rapports d'avancement annuels, ces documents décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées par le pays pour appuyer la croissance et la réduction de la pauvreté et ils font état des besoins en financement extérieur et des principales sources de financement. Ce document sur la République islamique de Mauritanie, en date du 7 juin 2011, est affiché sur le site Internet du FMI, en accord avec le pays membre, à titre de service offert aux utilisateurs de ce site.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté



Volume 1 :

Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006–2010



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES ACRONYMES.....	4
RESUME ANALYTIQUE	9
INTRODUCTION	12
1. LA PAUVRETE EN MAURITANIE : ETAT DES LIEUX	13
A. PROFIL ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ	13
<i>a. La pauvreté monétaire</i>	<i>13</i>
<i>b. Le recul de la pauvreté</i>	<i>14</i>
<i>c. La différenciation spatiale de la pauvreté.....</i>	<i>14</i>
<i>d. La différenciation selon les groupes socio-économiques et le genre</i>	<i>15</i>
<i>e. La pauvreté dans les conditions de vie.....</i>	<i>16</i>
B. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ.....	18
2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP 2006-2010	20
A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE1) 20	20
<i>a. Objectifs macroéconomiques et évolution des principaux agrégats</i>	<i>20</i>
<i>b. Des politiques macroéconomiques visant des équilibres durables.....</i>	<i>23</i>
<i>c. L'optimisation des effets de l'activité pétrolière</i>	<i>24</i>
<i>d. Une réforme accélérée du secteur financier.....</i>	<i>26</i>
<i>e. L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME</i>	<i>26</i>
<i>f. Une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles</i>	<i>28</i>
<i>g. Le renforcement de la fonction économique des infrastructures.....</i>	<i>29</i>
B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2)	33
<i>a. Le développement rural</i>	<i>33</i>
<i>b. Le développement urbain.....</i>	<i>34</i>
<i>c. La promotion de la micro finance et de la micro entreprise.....</i>	<i>35</i>
<i>d. La sécurité alimentaire.....</i>	<i>36</i>
<i>e. Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté</i>	<i>36</i>
C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)	38
<i>a. L'éducation</i>	<i>38</i>
<i>b. L'alphabétisation et l'enseignement originel.....</i>	<i>39</i>
<i>c. La formation technique et professionnelle</i>	<i>40</i>
<i>d. La santé et la nutrition.....</i>	<i>40</i>
<i>e. L'hydraulique et l'assainissement</i>	<i>41</i>
<i>f. L'emploi.....</i>	<i>43</i>
<i>g. La politique de population.....</i>	<i>43</i>
<i>h. La Culture, jeunesse et sports</i>	<i>43</i>
<i>i. La promotion féminine et l'équité de genre</i>	<i>43</i>
<i>j. Politique de protection de l'enfance</i>	<i>44</i>
<i>k. La protection sociale</i>	<i>44</i>
<i>l. L'accès universel aux services de base</i>	<i>45</i>
D. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4)	46
<i>a. La consolidation de l'Etat de droit</i>	<i>46</i>
<i>b. L'amélioration de la gouvernance environnementale</i>	<i>47</i>

<i>c. Le renforcement des capacités de l'administration publique.....</i>	<i>48</i>
<i>d. La gestion efficace et transparente des biens publics.....</i>	<i>48</i>
<i>e. La décentralisation.....</i>	<i>49</i>
<i>f. Le renforcement des capacités de la société civile.....</i>	<i>50</i>
<i>g. La promotion de la communication.....</i>	<i>50</i>
<i>h. La promotion de l'approche participative.....</i>	<i>50</i>
E. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION (AXE 5).....	52
<i>a. Le dispositif institutionnel.....</i>	<i>52</i>
<i>b. Le système de suivi - évaluation.....</i>	<i>53</i>
<i>c. Les outils de « reporting ».....</i>	<i>53</i>
<i>d. La coordination.....</i>	<i>53</i>
<i>e. L'opérationnalisation du CSLP.....</i>	<i>54</i>
F. BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	55

Liste des encadrés

<i>Encadré n°1. Dynamique de la pauvreté 2004-2008.....</i>	<i>16</i>
<i>Encadré n°2. L'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE).....</i>	<i>25</i>
<i>Encadré n°3. L'Aménagement des quartiers précaires dans les grandes villes.....</i>	<i>35</i>
<i>Encadré n°4. Micro finance : un cadre légal et réglementaire adapté.....</i>	<i>36</i>
<i>Encadré n°5 : Protection de la petite enfance.....</i>	<i>45</i>
<i>Encadré n°6. Les OMD : des défis à relever dans le domaine de la santé.....</i>	<i>57</i>

Liste des annexes

<i>annexe 1 : Récapitulatif des principales réformes mises en œuvre en 2006-2010.....</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 2 : Programme d'Investissement Public et financement par secteur 2006-2010 (en millions d'UM).....</i>	<i>63</i>
<i>Annexe 3 : Degré d'atteinte des OMD : Evolution des OMD en Mauritanie (1990- 2010).....</i>	<i>65</i>

LISTE DES ACRONYMES

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association de Développement Communautaire
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADSL	Asymetric Digital Subscriber Line
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public et pour l'Emploi
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
ANAIR	Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ	Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement des Terrains
ANEPA	Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APROMI	Association des Professionnels de la Micro-Finance
ARE	Autorité de Régulation
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ASYCUDA	Automatic System for Customs Data
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
AVP	Accidents de la Voie Publique
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BCR	Bureau de Contrôle Routier
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BNP	Banque Nationale de Paris
BTP	Bâtiment et travaux Publics
CAPEC	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Mauritanie
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDLP	Comité de Concertation Etat - Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle

CECEL	Caisse d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Études Primaires
CFPF	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CGA	Centre de Gestion Agréé
CHME	Centre Hospitalier Mère et Enfant
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CM	Chef de Ménage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNCCI	Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International
CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNO	Centre National d'Oncologie
CNTIE	Conseil National de transparence des Industries Extractives
CPI	Commissariat à la Promotion de l'Investissement Privé
CPM	Conseil de Politique Monétaire
CRDES	Comités Régionaux de Développement Economique et Social
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnel et d'Alimentation Maternelle
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTS DP	Comité Technique Suivi des Dépenses Publiques
CTSPE	Comité Technique de Suivi du Programme Economique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAPBI	Document Annuel de Programmation Budgétaire Initiale
DGB	Direction Générale du Budget
DGELP	Direction Générale des Elections et Libertés Publiques
DGPESD	Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DHR	Direction des Hydrocarbures Raffinés
EE	Empreinte Ecologique
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENEMP	Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêche
ENER	Etablissement National de l'Entretien Routier
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPBR	Etablissement du Port de la Baie du Repos
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPS	Education Physique et Sportive
ESI	Indice de durabilité environnementale
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPONG	Fonds d'Appui aux Organisations Non Gouvernementales
FC	Formation Continue
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FIFA	Fédération Internationale de Football Amateur
FMI	Fonds Monétaire International
FNRC	Fonds National pour le Renforcement de la Société Civile
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRD	Fonds Régional de Développement
FSAP	Financial Sector Assainissement Program
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GC	Groupe Consultatif
GFEC	Groupement Féminin d'Épargne et de Crédit
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP.SA	Gestion des Infrastructures Pétrolières (Société Anonyme)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSE	Groupe Socioéconomique
GSM	Global System for Mobile
GTT	Groupe Technique Thématique
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information – Education - Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix de Consommation
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMFs	Institution de la Micro-Finance
IRDM	Initiative de la Réduction de la Dette Multilatérale
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISDH	Indice de Pauvreté Humaine
ISET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISPS	International Ship and Port facility Security
ITIE	Initiative de la Transparence des Industries Extractives
LEHDADE	Programme de Lutte contre la Pauvreté en Zone Frontalière du Sud Est
LFI	Loi des Finances Initiales
LMD	Licence – Master – Doctorat
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MCM	Mining Corporation of Mauritania
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDGFund	Millenium Development Goal Fund
MDPM/EDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MEFPNT	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
MEP	Ministère de l'Energie et du Pétrole
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICO	Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien
MICS	Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PANE	Plan d'Action National Environnemental
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASK	Programme d'Aménagement du Sud Karakoro
PASOC	Programme d'Appui à la Société Civile
PDC	Programme de Développement au niveau Communautaire
PDPAS	Programme de Développement de la Pêche et Artisanale Sud
PDU	Programme de Développement Urbain
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNP	Personnel Non Permanent
PNPo	Programme National de Populations
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro-Finance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRLP	Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
PSI	Programme Spécial d'Intervention
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Réseau Administratif de Commandement
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGUS	Règlement Général de l'Urbanisme Simplifié
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMDH	Rapports Mondiaux sur le Développement Humain
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SDAU	Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SIGE	Système d'Information Géographique de l'Education
SIGP	Système d'Information Géographique Pétrolier
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNA	Stratégie Nationale de l'Alphabétisation
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNMF	Stratégie Nationale de la Micro-Finance
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNS	Stock National de Sécurité
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SSI	Système Statistique d'Information
STCN	Standard of Training Certification and Watch Keeping
STP	Société de Transports Publics
TBA	Taux brut d'accès en première année du fondamental
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'information et de communication pour l'Education
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvénile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissance Régionales Equitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VEDAN	Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH	Virus Immunodéficience Humaine

RESUME ANALYTIQUE

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est fondé sur un processus largement participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales. Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales.

Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics. A cet égard, il constitue (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social ; (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays et ; (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPT (Pays Pauvres Très Endettés), le CSLP a fait l'objet d'une large concertation entre l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il est donc le fruit de cette concertation à l'échelle nationale. Le CSLP, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reposait initialement sur quatre axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique ; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base et ; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

La mise en œuvre du CSLP 2001-2015 a été amorcée avec le premier plan d'actions quadriennal couvrant la période 2001-2004. Durant cette période, le système de suivi-évaluation du CSLP ne s'appuyait – en dehors des orientations générales énoncées dans ce plan d'actions - sur aucun document de référence fixant de manière précise le cadre des activités de suivi-évaluation (schéma de responsabilités, procédures d'échange d'information et de reporting, normes pour le suivi et l'évaluation, etc.). Pour l'essentiel, le système de suivi évaluation s'est limité au processus de préparation du rapport annuel de mise en œuvre (RMO). Néanmoins, la mise en œuvre du premier plan d'actions a fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation participative, d'abord au sein des Groupes Techniques Thématiques (GTT), ensuite au niveau des différents comités de concertation (Etat – société civile – secteur privé, Etat – donateurs) et enfin, lors des travaux des ateliers inter-régionaux et des assises nationales de concertation sur la mise en œuvre du CSLP. Ce processus a permis la production régulière de rapports annuels de suivi de la pauvreté et de mise en œuvre du plan d'actions.

La révision du premier plan d'actions a été faite sur la base d'une nouvelle méthodologie de formulation et de suivi-évaluation suivant une approche marquée par le même esprit de concertation et de participation. Elle s'est traduite par une actualisation des objectifs et des orientations stratégiques qui a permis d'élaborer le second plan d'actions quinquennal qui s'étend sur la période 2006-2010. A la faveur de cette révision et en vue de corriger les insuffisances constatées, les quatre axes initiaux, considérés toujours pertinents, ont été reconduits et complétés par **un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.**

Avec l'arrivée à terme du deuxième plan d'actions du CSLP, la révision de ce plan et l'élaboration d'un troisième plan d'actions du CSLP s'est déroulée dans un contexte marqué par: (i) l'établissement d'un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'EPCV 2008 qui a fait ressortir le profil et la dynamique de la

pauvreté dans le pays à travers les indicateurs fondamentaux tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ; (ii) la normalisation de la vie constitutionnelle avec l'élection libre et transparente, le 18 Juillet 2009, d'un nouveau Président de la République sur la base d'un programme qui a recueilli l'adhésion de la majorité des mauritaniens et dont l'ambition majeure est de permettre à la Mauritanie de faire face aux défis d'ordre économique, social et sécuritaire auxquels elle est confrontée; (iii) la forte mobilisation des partenaires autour des priorités de la Mauritanie à l'occasion de la table ronde de Bruxelles du 22 Juin 2010 ; et (vi) l'organisation à New York d'un sommet mondial sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui survient dix ans après la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, a offert une occasion cruciale aux Etats pour évaluer le degré d'atteinte des OMD et pour adopter de nouveaux plans d'actions permettant leur atteinte.

Cette évaluation permet de constater que la Mauritanie a enregistré certaines avancées mais elle doit encore relever des défis majeurs pour atteindre les objectifs initialement fixés.

Acquis du CSLP II

Les résultats de l'enquête EPCV 2008 ont révélé notamment que l'incidence de la pauvreté est de 42%. Une telle proportion, bien que plus faible qu'en 2004 (46,7%), reste encore loin de l'objectif fixé à l'horizon 2015 qui est de 25%. Par ailleurs, le rythme de diminution de la pauvreté s'est accéléré sur la période 2004-2008 de plus de 1 point par an. Dans l'absolu, le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours de la période du CSLP II s'explique notamment par la faible maîtrise de la croissance démographique et la répartition inégale des fruits de la croissance.

Sur la période 2006-2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7 % hors pétrole et 4 % y compris le pétrole, soit environ la moitié des prévisions, qui portaient sur une croissance de 9,4 %. Cette situation s'explique par (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaires, énergétiques et financières et ; (iii) les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'Etat, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres.

Dans les domaines sociaux, le développement des ressources humaines et la généralisation de l'accès des pauvres aux services de base, constituaient une des priorités du gouvernement au cours de la période 2006-2010. Dans ce cadre, le bilan du CSLP II, révèle certaines avancées particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de l'hydraulique, le développement urbain, l'équité du genre, ainsi que l'accès universel aux services de base.

En matière de gouvernance, des progrès importants ont été enregistrés et concernent : (i) le retour à la légitimité constitutionnelle ; (ii) la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; et (iii) la garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives. En outre, la promotion des droits de l'Homme a connu des progrès significatifs à travers le règlement de certaines questions humanitaires dont la solution contribue à la consolidation durable de l'unité nationale notamment : (i) le retour organisé des rapatriés et leur jouissance de leurs pleins droits ; (ii) la criminalisation des pratiques de l'esclavage ; et (iii) le règlement du passif humanitaire par la reconnaissance officielle du fait et l'indemnisation des victimes.

Enfin, des évolutions positives ont été également enregistrées, en termes : (i) d'alignement des politiques et stratégies sectorielles sur les axes et objectifs stratégiques du CSLP avec l'élaboration des plans d'actions triennaux ; (ii) d'élaboration du CDMT global comme outil de programmation permettant d'assurer l'articulation entre le CSLP et le budget ; (iii) de coordination de l'Aide Publique au Développement conformément à la Déclaration de Paris ; et (iv) d'adoption d'une approche participative et itérative dans le processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du CSLP.

Principales faiblesses

La mise en œuvre du CSLP présente un certain nombre de faiblesses d'ordre technique, notamment : (i) la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements liée aux insuffisances du système d'information statistique ; (ii) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières programmées liée à la faible capacité d'absorption ; (iii) l'absence d'un cadre de gestion axée sur les résultats ; (iv) le manque d'appropriation du processus CSLP par les départements sectoriels ; (v) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ; (vi) le manque de coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; et (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions.

INTRODUCTION

La Mauritanie a élaboré en l'an 2000 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, érigé en 2001 en Loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté faisant de ce document la référence en matière de développement économique et social à moyen et long termes.

La mise en oeuvre du CSLP est assurée à travers des plans d'actions dont le premier, quadriennal, a couvert la période 2001-2004 et le second, quinquennal, a porté sur la période 2006-2010.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPTE, le CSLP a toujours fait l'objet d'une large concertation basée sur une approche participative, impliquant l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

Au départ, le CSLP reposait sur quatre axes stratégiques: (i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base ; et (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

A l'occasion de l'élaboration du deuxième plan d'actions 2006-2010, un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination, a été introduit.

En 2010, une nouvelle révision a été entamée avec comme objectif l'élaboration d'un troisième plan d'actions qui couvre la période 2011-2015. Cette révision est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en oeuvre du CSPL II ainsi que sur les perspectives pour la période 2011-2015.

Le bilan du CSLP II montre que sur la période 2006-2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7% hors pétrole et 4% y compris le pétrole, soit moins que la moitié des prévisions, qui portaient sur une croissance de 9,4 %. Cette situation s'explique principalement par: (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaire, énergétique et financière ; et (iii) les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'État, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres.

La mise en œuvre du CSLP présente un certain nombre de faiblesses d'ordre technique, notamment : (i) la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements liée aux insuffisances du système d'information statistique ; (ii) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières programmées, liée à la faible capacité d'absorption ; (iii) l'absence d'un cadre de gestion axée sur les résultats ; (iv) le manque d'appropriation du processus CSLP par les départements sectoriels ; (v) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ; (vi) le manque de coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; et (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions.

Le présent document est structuré en deux chapitres : (i) le premier chapitre relatif à l'état des lieux de la pauvreté en 2008, décrit le profil, la dynamique et les principaux déterminants de la pauvreté ; (ii) le deuxième présente le bilan de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP 2006-2010.

1. LA PAUVRETE EN MAURITANIE : ETAT DES LIEUX

La pauvreté est un phénomène complexe avec de nombreuses facettes. L'importance accordée à sa réduction dans les différents programmes de développement suppose qu'un diagnostic pertinent de son évolution et des différents facteurs qui l'influencent soit effectué.

Sur la base des résultats de l'EPCV 2008, un nouvel état des lieux de la pauvreté a été dressé. Il confirme la tendance à la baisse de la pauvreté depuis 1990 et permet de faire les constatations suivantes :

- L'incidence de la pauvreté en 2008 est de 42 % : une telle proportion qui, bien que plus faible qu'en 2004 (46,7 %), reste cependant encore loin de l'objectif fixé à l'horizon 2015 qui est de 25%.
- Les données témoignent d'une diminution des inégalités de revenus mesurées par l'Indice de Gini.
- La pauvreté continue à être d'abord rurale et gagne les zones urbaines. L'exode des populations conduisant à une urbanisation rapide a favorisé la création de nouvelles poches de pauvreté dans les quartiers urbains précaires.
- La pauvreté ne semble pas très discriminatoire selon le genre du chef de ménage. En effet, elle est légèrement plus faible chez les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %).
- Les indépendants agricoles demeurent parmi les groupes socio-économiques considérés les plus touchés par la pauvreté avec une incidence voisine de 70 %.

A. PROFIL ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ

Le profil de la pauvreté permet de cerner son caractère multidimensionnel qui se manifeste principalement sous trois formes : (i) la pauvreté monétaire ; (ii) la pauvreté dans les conditions de vie ; et (iii) la pauvreté des potentialités.

a. La pauvreté monétaire

Cette approche s'appuie sur le revenu. Le revenu comptabilise tout ce que gagnent les personnes vivant habituellement sous un même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs revenus personnels. C'est ce que l'on appelle alors un ménage, même si cet ensemble de personnes se réduit à une seule personne. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV, tel que fixé par la Banque Mondiale, est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an. Le tableau 1 donne l'évolution des seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté appliqués en Mauritanie depuis 1990 et actualisés suivant le taux d'inflation.

Tableau 1 : Seuils de pauvreté actualisés en UM par personne et par an

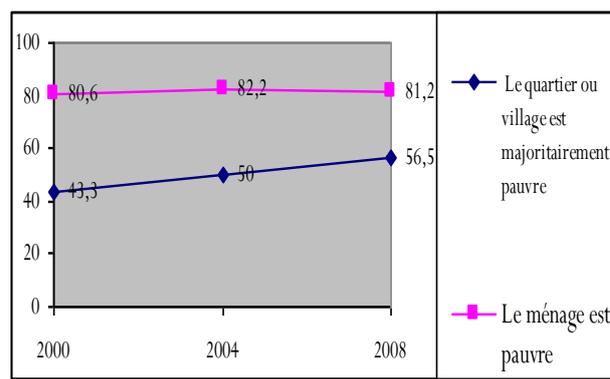
	Seuil Pauvreté	Extrême pauvreté
1990	32 800	24 400
1996	58 400	43 450
2000	72 600	54 000
2004	94 650	70 400
2008	129 000	96 000

b. Le recul de la pauvreté

En 2008, 42 % de la population mauritanienne vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis que 25,9 % vivent dans l'extrême pauvreté. L'étendue de la pauvreté a toutefois reculé par rapport à l'année 2004 (46,7 %). La part des ménages pauvres est passée de 39 % en 2004 à 35,1 % en 2008.

Le recul de la pauvreté est moins marqué pour les indicateurs d'écart, lesquels reflètent l'évolution de l'inégalité au sein des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduit moins vite que la pauvreté, passant de 28,8 % en 2004 à 25,9 % en 2008, soit un recul d'environ 3 points sur la période¹. Ce rythme est plus lent que celui enregistré sur la période 2000-2004 (environ 6 points). En termes absolus, le nombre de pauvres a cependant continué à augmenter, passant de 1 319 566 personnes en 2004 à 1 328 182 personnes en 2008 en raison notamment du rythme soutenu de la croissance démographique (2,4 %) entre 1998 et 2000 selon le RGPH 2000.

La pauvreté perçue demeure sensiblement au même niveau, respectivement 80,6 %, 82,2 % et 81,2 % pour les années 2000, 2004 et 2008. En outre, 56,5 % des chefs de ménages en 2008 pensent que leur quartier ou village est pauvre, alors qu'ils n'étaient que 50 % dans ce cas en 2004 et 43,3 % en 2000.

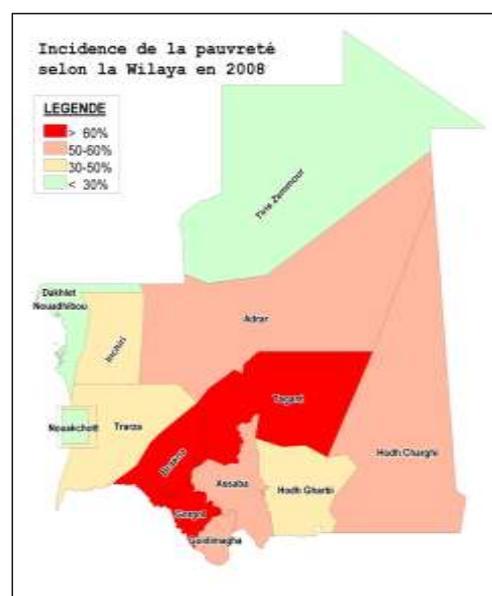


c. La différenciation spatiale de la pauvreté

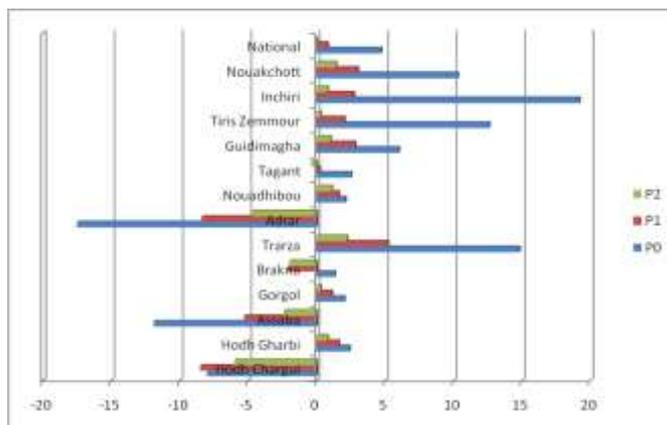
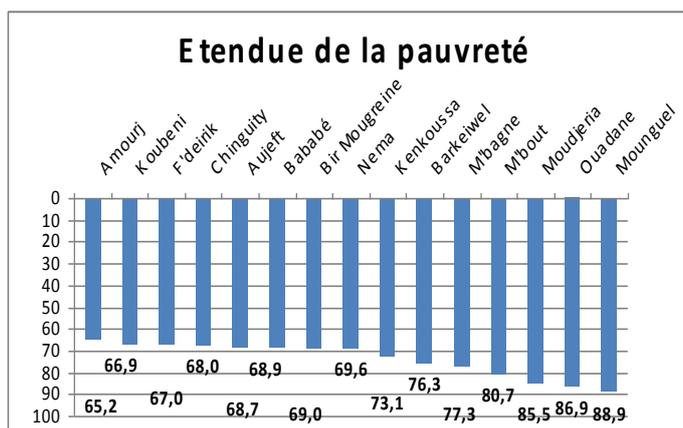
La pauvreté monétaire reste, d'abord un phénomène rural, avec une incidence de 59,4 %, contre 20,8 % en milieu urbain. En outre la zone rurale abrite plus de trois quarts (77,7 %) des pauvres du pays.

Les données de l'enquête EPCV-2008 montrent que 7 wilayas sur 13 affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 55 %. L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas permet de les classer en **quatre groupes principaux** : (i) les wilayas très pauvres avec un taux supérieur à 60 % (Tagant, Gorgol, Brakna) ; (ii) les wilayas assez pauvres avec des indices compris entre 55 % et 60 % (Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba) ; (iii) les wilayas où le taux est compris entre 30 % et 50 % (Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri) ; et (iv) les wilayas où le taux est inférieur à 20 % (Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott).

En résumé, les zones les plus touchées sont celles de l'Aftout, du Tagant, du Brakna et de la moughataa de Ouadane (Adrar) qui affichent des incidences de pauvreté de plus de 70 %.



¹ On note toutefois le même rythme d'évolution en pourcentage de % (11. 19%) entre l'étendue et l'extrême pauvreté entre 2004 et 2008.



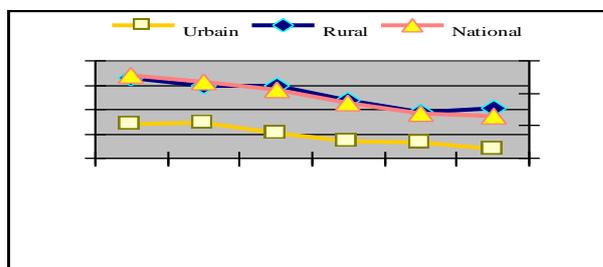
L'analyse en termes d'extrême pauvreté confirme des écarts importants dans ces disparités : les 11 moughataas les plus touchées affichent une incidence de pauvreté extrême supérieure à 50 %.

Des écarts importants sont également observés au niveau de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté est moins élevée à Nouakchott (15,6 %) que dans les autres villes (29,7 %).

Du point de vue de la dynamique de la pauvreté, la pauvreté rurale a augmenté tandis que la pauvreté urbaine a reculé entre 2004 et 2008. En milieu urbain, l'incidence a reculé de 10 points à Nouakchott. La pauvreté a connu une aggravation entre 2004 et 2008 au niveau de trois wilayas du pays : Adrar, Assaba, et Hodh El Charghi où elle a augmenté respectivement de 18, 12 et 8 points. Les wilayas de l'Inchiri, du Trarza, du Tiris-Zemmour et de Nouakchott ont enregistré les baisses de taux pauvreté les plus importantes, soit respectivement 19, 15, 13 et 10 points.

d. La différenciation selon les groupes socio-économiques et le genre

Malgré le recul significatif de la pauvreté chez le groupe socio-économique des ménages dirigés par des indépendants agricoles sur la période 2004-2008, ce groupe demeure le plus touché par la pauvreté avec une incidence de l'ordre de 70 % tandis que le groupe le moins touché est celui des salariés du secteur public avec un taux de pauvreté d'environ 22 %.



L'incidence de la pauvreté ne varie pas sensiblement selon le chef de ménage. Elle est légèrement plus faible chez les ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %). Elle varie toutefois selon la typologie des ménages, les ménages de type « couple avec enfants » enregistrant une forte incidence (plus de 44 %) tandis que les ménages de type « couple sans enfants » et les ménages unipersonnels apparaissent plus aisés (l'incidence de la pauvreté se situe respectivement à 11 % et 13,1 %). (Voir encadré 1)

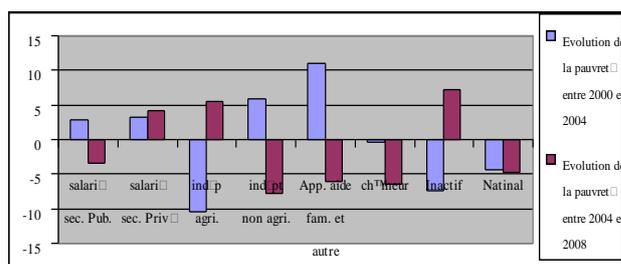


Tableau 2. Répartition de la population pauvre selon le type de ménage

Type de ménage	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Unipersonnel	0,2	0,9	0,6
Couple sans enfants	0,4	2,2	1,4
Couple avec enfants	45,6	41,7	43,4
Monoparental nucléaire	13,7	15	14,4
Monoparental élargi	10,2	11	10,7
Famille élargie	29,9	29,1	29,5
Total	100	100	100

Encadré n°1. Dynamique de la pauvreté 2004-2008

La pauvreté reste toujours un phénomène rural : en 2008, près de 6 personnes sur 10 en milieu rural vivent en deçà du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans le milieu rural est passée de 59 % en 2004 à 59,4 % en 2008, soit une légère hausse de 0,4 point. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une hausse plus significative, passant respectivement entre 2004 et 2008 de 20,6 % à 22,3 % et de 9,6 % à 11,1 %. L'incidence de la pauvreté dans la majorité des wilayas à vocation agropastorale a connu une augmentation, notamment celles du Hodh El Chargui (8,3 %), de l'Assaba (15,1 %), de l'Adrar (11,7 %), du Hodh El Gharbi (2,5 %), du Tagant (1 %) et du Brakna (0,1 %).

Concernant le milieu urbain, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,9 % en 2004 à 20,8 % en 2008, soit un recul de la pauvreté de 8 points, traduisant ainsi une nette amélioration des conditions de vie dans certains grands centres urbains notamment Nouakchott, Zouerate et Akjoujt.

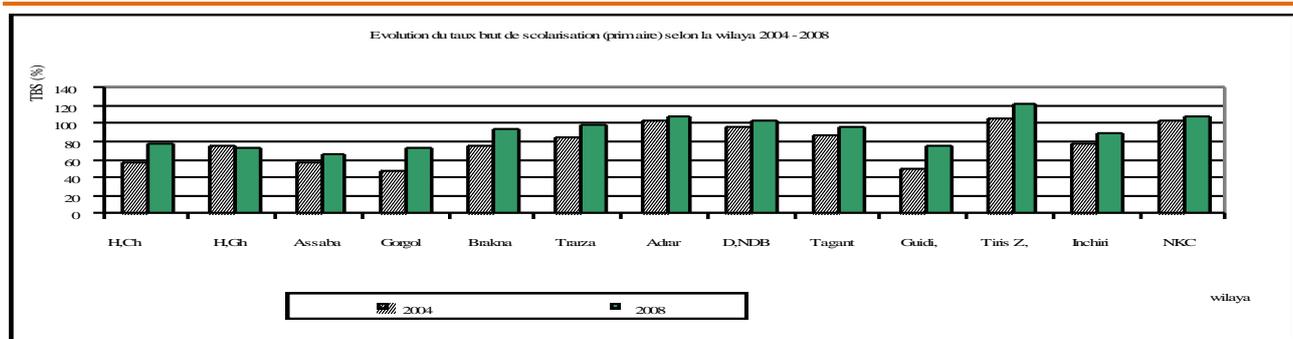
e. La pauvreté dans les conditions de vie

Cette approche repose sur des réponses collectées auprès d'un ensemble de ménages représentatifs de la population du pays (en termes d'éducation au sens large, santé, eau potable, logements etc.).

Education fondamentale: au niveau national, l'EPCV 2008 estime le taux brut de scolarisation (TBS²) au niveau de l'enseignement fondamental à 90,9 %, dépassant celui de l'EPCV 2004 (76,7 %) et de l'enquête MICS 2007 (82,3 %). En termes de genre, le TBS est de 93,5 % pour les filles et près de 88 % pour les garçons.

Par rapport au milieu de résidence, des disparités apparaissent : le TBS s'établit à 79,6 % en milieu rural contre 108,5 % en milieu urbain. Ces disparités sont également constatées au niveau des wilayas. Les wilayas des Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimagha et Inchiri sont en dessous de la moyenne nationale tandis que pour la wilaya du Brakna ce taux avoisine la moyenne nationale. Dans

² Rapport entre les effectifs du fondamental et la population nationale âgée de 6 à 11 ans.



l'ensemble, le TBS croît avec le niveau de vie : 72,4 % chez les plus pauvres (1er quintile) et 106,6 % au niveau des plus riches (5e quintile).

Éducation secondaire : le TBS a faiblement varié au cours des quatre dernières années passant de 29,6 % en 2004 à 30,5 % en 2008. Il est légèrement plus élevé chez les garçons (32,7 %) que chez les filles (28,4 %).

Ces résultats témoignent de la persistance de l'importante déperdition scolaire qui existe entre les 2 cycles de l'enseignement. Par rapport au milieu de résidence, des disparités existent. Le TBS s'élève à 53,5 % en milieu urbain contre 12,8 % en milieu rural.

Alphabétisation : les adultes alphabétisés (personnes âgées de 15 ans ou plus) représentent 61,5 % de la population en 2008 contre 57,5 % en 2004. Ce taux cache, cependant, des disparités selon le milieu de résidence (73,3 % en milieu urbain contre 50,3 % en milieu rural) d'une part, et le genre (70,3 % pour les hommes contre 54,4 % au niveau des femmes) d'autre part. L'analyse par wilaya montre également des disparités significatives, variant notamment entre 27,3 % au Guidimagha à 81 % au Tiris-Zemmour. D'autres disparités importantes sont également observées au niveau national (70,6 % chez les non-pauvres contre un taux de 46 % chez les pauvres).

Dans le domaine de la santé, le taux de morbidité a légèrement augmenté, passant de 6,4 % en 2004 à 7,8 % en 2008. Ce taux est plus élevé en milieu rural (8,2 %) qu'en milieu urbain (7,3 %).

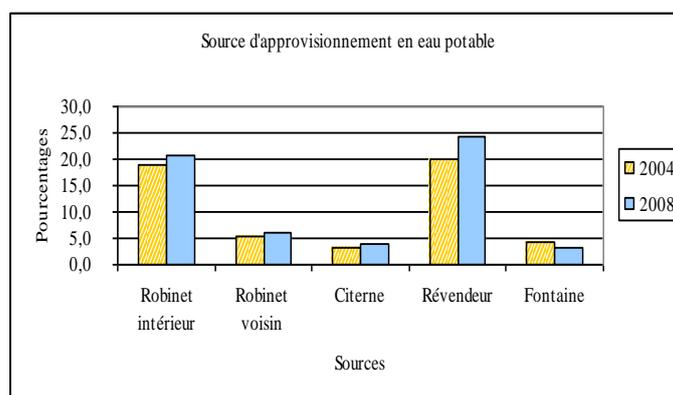
Concernant la couverture vaccinale, le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés est de 68,8 %. Le taux est légèrement plus élevé chez les garçons (69,3 %) que chez les filles (68,3 %).

En outre, l'examen des résultats relatifs à la couverture prénatale montre une amélioration. Le taux de couverture est passé de 80,2 % en 2004 à 87,4 % en 2008. Cependant, des disparités existent entre les pauvres (76,6 %) et les non-pauvres (94,6 %). Le taux des accouchements assistés s'est amélioré, passant de 56,5 % en 2004 à 60,2 % en 2008 mais reste variable : 27,4 % chez les familles pauvres et 92 % pour les plus riches.

Des progrès restent à enregistrer à propos de l'accessibilité physique aux services de santé. En effet, les résultats révèlent que seulement 40,3 % de la population accèdent à un centre de santé dans les 30 minutes et que 67,3 % de la population vivent dans un rayon de 5 km par rapport à un établissement de santé. Les résultats enregistrés dans le domaine de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans montrent un léger recul de la malnutrition chronique : 40,3 % en 2004 contre 40,1 % en 2008. Par contre, le taux de malnutrition aiguë a connu une hausse en passant de 12,2 % en 2004 à 15,6 % en 2008 ; il en est de même pour l'insuffisance pondérale qui est passée de 30,2 % à 39,4 % au cours de la même période.

En matière d'accessibilité à l'eau potable, de grands progrès ont été réalisés au cours de ces quatre dernières années, même si des améliorations restent encore à faire : 58,3 % des ménages ont accès à l'eau potable en 2008 contre 52 % en 2004. Les revendeurs (24,4 %) et les robinets intérieurs (21 %) constituent les principales sources d'approvisionnement en eau potable.

L'accès par rapport au niveau de vie des ménages montre des écarts importants : 30% des ménages les plus pauvres ont accès à l'eau potable contre 87 % chez les plus riches.



La situation au niveau des wilayas montre des disparités qui permettent de différencier : (i) un groupe utilisant majoritairement le robinet intérieur, constitué des wilayas du Trarza (51,7 %), de l'Inchiri (48,4 %) et de Dakhlet-Nouadhibou (39,5 %) ; (ii) celui des wilayas du Nord : l'Adrar et le Tiris Zemmour, pour lequel la citerne représente la source dominante avec respectivement 33,5 % et 83 % ; et (iii) enfin, le district de Nouakchott, où les revendeurs représentent la source dominante (74,4 %).

Les principaux types de logements occupés par les ménages en 2008 peuvent être classés en deux grands groupes : les habitats précaires (Tentes, Cases/huttes, Baraques et M'bar) représentent 32,5 % au lieu de 33 % en 2004 et les habitats de type maison sont passés de 67 % en 2004 à 67,5 % en 2008. Concernant le statut d'occupation du logement, il est constaté une prédominance des ménages propriétaires de leurs logements (74 %). Ce taux a baissé par rapport à celui de 2004 où il se situait à 77,2 %. Les locataires occupent le second rang (près de 12 % en 2008), réalisant ainsi une légère hausse par rapport à l'année 2004. La troisième position est occupée par les ménages en situation d'appropriation de logement (Gazra), soit 7,5 %.

En 2008, le mode d'éclairage le plus utilisé au niveau national est la torche : 51 % des ménages. Il est suivi de l'électricité utilisée par 30,6 % des ménages. Ces deux modes d'éclairage étaient également dominants en 2004 et représentaient respectivement 51 % et 24 %. Des disparités existent entre les milieux de résidence : en milieu rural, la torche est utilisée par 4 ménages sur 5, tandis qu'en milieu urbain c'est l'électricité qui domine (plus de 70 %).

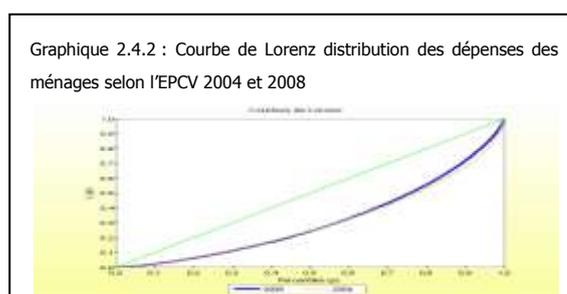
L'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments par les ménages en 2008 est le gaz butane (37 % des ménages) contre 35 % en 2004. Il est suivi du bois ramassé (près de 33 % des ménages). En milieu rural, l'énergie la plus utilisée reste le bois ramassé avec 56,6 %, suivi du gaz (18,6 %). Par contre en milieu urbain, c'est plutôt le gaz (61,6 %) qui occupe la première place, suivi du charbon de bois (31 %).

L'existence de toilettes dans les logements a enregistré une amélioration : les ménages ne disposant pas de toilettes en 2008 représentent 45,7 % au lieu de 48 % en 2004.

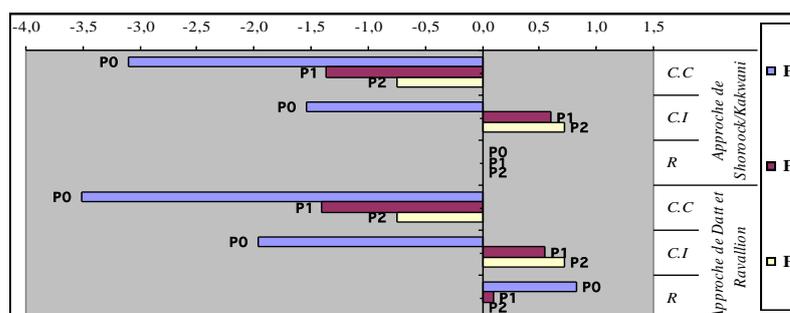
B. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

Le traitement de la pauvreté passe par celui de ses déterminants. La pauvreté est le résultat de l'influence de plusieurs facteurs d'ordre géo-naturel (position géographique, ressources naturelles), démographique (taux de croissance démographique élevé) et institutionnel (mode de gestion de la politique économique).

En outre, l'enquête EPCV 2008 a mis en évidence ce qui suit : (i) le recul de la pauvreté au cours de la période 2006-2009 s'expliquerait, en partie, par la réalisation



d'importants projets d'investissement dans le domaine des infrastructures et des secteurs sociaux. La mise en place de politiques plus redistributives aurait pu contribuer à la réduction du taux de la pauvreté de manière beaucoup plus significative ; et (ii) les niveaux d'instruction, d'alphabétisation et de formation technique et professionnelle des personnes et ménages constituent des facteurs exerçant une influence réelle sur leur niveau de vie.



L'aggravation de la pauvreté d'une façon absolue est due à l'effet de la redistribution (1,5 %) qui est paradoxalement défavorable pour les plus pauvres ce qui se traduit numériquement par une stagnation de l'indice de la sévérité de la pauvreté P₂. L'impact de la croissance économique a contribué aussi à la réduction de la pauvreté (3.1 %) entre 2004 et 2008. Il est à noter que l'indice de Gini a diminué entre 2004 et 2008, passant de 39 % à 38 %.

Les caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques sont au cœur de la problématique de la réduction de la pauvreté, vu le caractère multidimensionnel de celle-ci. En effet, le niveau d'instruction, le degré d'alphabétisation et le sexe du chef de ménage sont des facteurs prépondérants dans la mesure où ils affectent sensiblement le niveau de vie des ménages mesuré par la dépense par tête. Le même constat vaut également pour la taille du ménage et la typologie de celle-ci.

Enfin, d'autres facteurs ont aussi contribué à freiner les efforts mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté :

- La montée de l'inflation ces dernières années a compromis les gains de pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus pauvres ;
- En milieu rural, (i) la dépendance quasi-totale des populations des activités agro-pastorales, qui sont tributaires des conditions climatiques ; (ii) le manque des ressources en eau ; (iii) le faible accès des pauvres à la terre ; et (iv) l'enclavement des zones de production et l'absence d'infrastructures facilitant la commercialisation des produits ;
- En milieu urbain, (i) le phénomène de sédentarisation incontrôlée ; (ii) le manque d'opportunités de développement des activités économiques ; (iii) le faible accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et à des services financiers adaptés ; et (iv) la précarité, en général, des conditions de vie dans les quartiers périphériques.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement depuis les années 90, la Mauritanie demeure un des pays les plus pauvres avec 42% de sa population en 2008 vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Il ressort des travaux initiés sur la pauvreté que toutes les couches de la population ne sont pas touchées de la même manière. Une meilleure connaissance de la pauvreté nécessite un bon ciblage des populations les plus exposées au phénomène de la pauvreté. Les informations sur les revenus de toute la population ne sont pas souvent disponibles ou sont pratiquement inexistantes. Cependant, les enquêtes auprès des ménages permettent d'estimer le niveau du bien-être pour les différentes catégories de la population et par conséquent, de concevoir des programmes ciblés pour alléger la pauvreté.

Ainsi la pauvreté demeure un phénomène préoccupant en Mauritanie. Cette situation semble confirmer que les différentes mesures de politique appliquées n'ont pas réussi à sortir, jusqu'à présent, certaines franges de la population du cercle de la pauvreté.

2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP 2006-2010

A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE1)

Le Gouvernement, à travers ce premier axe stratégique, affichait une volonté d'aller, au cours de la période 2006-2010, au-delà de la relance économique en créant de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue. Pour y parvenir, les pouvoirs publics se sont focalisés sur la mise en œuvre de politiques économiques favorables à la croissance et à la lutte contre la pauvreté à travers: (i) la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à stabiliser le cadre macroéconomique et à poursuivre des réformes structurelles globales ; (ii) la réforme du secteur financier en vue de trouver des solutions idoines au financement des entreprises afin d'aider ces dernières à œuvrer à leur tour à concrétiser la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance dans les années à venir ; (iii) la création d'un cadre approprié pour dynamiser le secteur privé et contribuer à l'émergence d'un climat des affaires favorable à l'investissement privé indispensable pour la promotion des PME ; (iii) la mise en œuvre de politiques sectorielles visant à promouvoir les sources et potentialités de la croissance ; et (iv) la définition de politiques de soutien à la croissance faisant du développement des infrastructures la clé de voûte de toute expansion économique, du bien-être social et d'une compétitivité accrue de notre économie.

a. Objectifs macroéconomiques et évolution des principaux agrégats³

Globalement, sur la période 2006-2010, les objectifs macroéconomiques fixés par le Gouvernement consistent à : (i) porter le taux de croissance du PIB à 9,4 % en moyenne sur la période 2006-2010 ; (ii) ramener le taux d'inflation à 5% à l'horizon 2010; (iii) contenir le déficit budgétaire (hors dons) autour de 10% du PIB hors pétrole en moyenne annuelle ; (iv) porter à l'horizon 2010 le déficit courant hors transferts officiels à 6% du PIB ; et (v) porter les réserves en devises à 3,7 mois d'importations en fin de période.

Tableau 3. Réalisations par rapport aux objectifs de 2006-2010

	Prévisions CSLPII	Réalisations
Taux de croissance moyen du PIB 2006-2010	9,4%	3,7%
Déficit budgétaire (hors dons) moyen (en % du PIB hors pétrole)	10%	8,6%
Déficit courant hors transferts officiels en 2010 (en % du PIB)	6%	14,4%
Taux d'inflation en 2010	5%	6,1%

Indicateur	Prévisions CSLPII	Réalisations
Taux de croissance moyen du PIB 2006-2010	9,4%	3,7%
Déficit budgétaire (hors dons) moyen (en % du PIB hors pétrole)	10%	8,6%
Déficit courant hors transferts officiels en 2010 (en % du PIB)	6%	14,4%
Taux d'inflation en 2010	5%	6,1%

³ Sources : Autorités mauritaniennes, FMI, septembre 2010

La croissance économique entre 2006 et 2009 s'est établie en moyenne à 3,2% hors pétrole et à 3,7% y compris le pétrole. Ces résultats permettent à peine d'atteindre le tiers des prévisions du CSLPII qui portaient sur une croissance de 10,7% sur la même période.

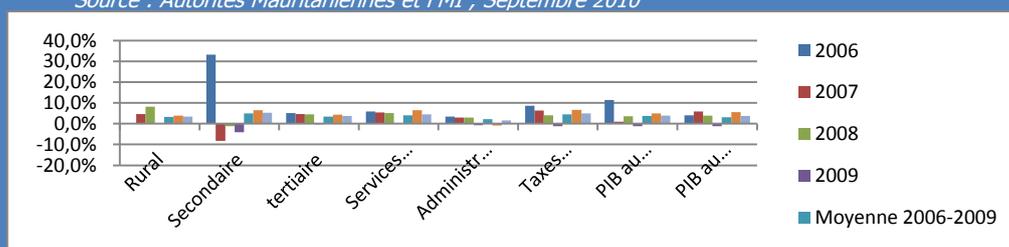
Cette croissance était principalement tirée par le secteur tertiaire constitué des transports et télécommunications, du commerce, restaurants et hôtels et des autres services privés, dont la contribution à la croissance était de 1,6% sur cette période, soit près de la moitié de la croissance moyenne globale (3,7%). Cette composante renferme l'essentiel de l'activité économique depuis plusieurs années où une tertiarisation progressive de l'économie est observée.

Tableau 4. Contribution moyenne à la croissance 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2006-2009	2010*	Moyenne 2006-2010
Rural	0,0%	4,6%	8,1%	0,4%	3,3%	3,9%	3,4%
Secondaire	33,3%	-8,2%	-1,2%	-4,1%	4,9%	6,4%	5,2%
tertiaire	5,1%	4,7%	4,5%	-0,3%	3,5%	4,4%	3,7%
Services privés	5,8%	5,4%	5,1%	-0,1%	4,1%	6,5%	4,5%
Administrations publiques	3,4%	2,9%	3,0%	-0,7%	2,1%	-0,9%	1,5%
Taxes indirectes	8,6%	6,4%	4,1%	-1,2%	4,5%	6,6%	4,9%
PIB au prix du marché	11,4%	1,0%	3,5%	-1,2%	3,7%	5,0%	4,0%
PIB au prix du marché hors pétrole	4,1%	5,9%	3,9%	-1,1%	3,2%	5,6%	3,7%

* Prévisions

Source : Autorités Mauritanienne et FMI ; Septembre 2010



Le secteur secondaire, en dépit de son rôle moteur dans la croissance réalisée (contribution de 1,1 point), a cependant été l'élément déterminant qui a compromis l'objectif de croissance du CSLP II. Pour une prévision de croissance de 24,2% sur la période 2006-2009, le secteur n'a réellement crû que de 4,9%. En effet, après avoir fortement augmenté de plus de 33% en 2006 sous l'effet du démarrage de l'exploitation pétrolière, le secteur secondaire a suivi une tendance baissière sur toute la période 2007-2009 (-4,5% en moyenne) du fait des contreperformances du secteur pétrolier à partir de 2007 et de la mauvaise tenue du sous-secteur du BTP, particulièrement en 2008 et 2009 consécutivement au ralentissement du rythme d'exécution des projets d'infrastructures en raison du ralentissement des flux du financement extérieur suite aux différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Toutefois, ces contreperformances ont été atténuées par la bonne tenue des sous-secteurs du cuivre et de l'or qui ont crû respectivement de 150% et 279% en moyenne sur la période 2007-2009, en raison de leur mise en exploitation à partir de 2007 et 2008.

Le secteur primaire (secteur rural), dont dépend plus de 60% de la population du pays, a été le moins contributeur à la croissance globale (0,6 point) sur la période. Cette situation s'explique, en partie, par les difficultés enregistrées lors de la campagne agricole dans le secteur de l'irrigué en 2009 suite aux problèmes de financement consécutifs au taux élevé des impayés de l'UNCACEM. Ces difficultés se sont greffées à d'autres, plus classiques, ayant trait au déficit pluviométrique, aux déficiences du système d'irrigation, à la faiblesse des infrastructures ainsi qu'au manque d'intrants, de compétences techniques et productives. La

faible contribution du secteur rural à la croissance globale s'explique aussi par la faible intégration des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche à l'économie.

Le taux d'inflation, du fait de la hausse substantielle des prix de l'énergie et d'un certain nombre de produits alimentaires importés, s'est établi à 6,7% en moyenne annuelle sur la période 2006-2007. Toutefois, en glissement annuel⁴, l'évolution des prix à la consommation a sensiblement ralenti. L'inflation est ainsi passée de 8,9 % à fin 2006 à 7,4 % à fin décembre 2007, à cause principalement d'une décélération des prix des produits alimentaires et des transports observée durant le dernier trimestre de l'année, et de la poursuite du resserrement de la politique monétaire et budgétaire.

L'inflation au cours de l'année 2008 est restée stable en moyenne annuelle soit 7,3 %. Toutefois, en glissement annuel, le taux d'inflation s'est élevé à 3,9% soit un recul de 3,5 points par rapport à l'année 2007. Cette situation s'explique par : (i) les mesures prises par les pouvoirs publics visant à atténuer la hausse des prix des produits de première nécessité, et (ii) la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. Cette dynamique baissière observée en 2008 s'est poursuivie en 2009 où le taux d'inflation a été de 2,2% en moyenne annuelle.

Le déficit budgétaire hors pétrole et hors dons s'est situé à 60,3 milliards UM en moyenne sur la période 2006-2009, correspondant à 8,6 % du PIB nominal hors pétrole. Ce déficit a suivi une tendance assez régulière sur la période avec toutefois un pic en 2008 en raison de la mise en œuvre du Programme Spécial d'Intervention (PSI) pour lutter contre les effets négatifs de la crise alimentaire mondiale. Compte tenu des dons et des revenus du pétrole, ce solde afficherait un excédent de 38 milliards UM par an en moyenne sur la période. Cette situation s'explique essentiellement par la prise en compte de la remise de la dette dans le cadre de l'IRDM en 2006 (242,5 milliards UM) et des recettes pétrolières.

Le solde de la balance courante est déficitaire sur toute la période à hauteur de 374,5 millions USD (12,1 % du PIB moyen). Ce déficit est bien supérieur à celui de la balance commerciale. Le comportement de la balance courante s'explique essentiellement par un important déficit de la balance des services et des revenus qui n'a pas pu être compensé par l'excédent des transferts sur la période. En effet, les importations de services et revenus (transport, assurance, services financiers, voyages, paiements d'intérêt sur la dette extérieure, etc.) ont largement excédé sur la période les recettes, principalement issues des licences de pêche et du tourisme. Ces importations se sont établies en moyenne à 719 millions USD, en liaison avec les charges liées à la hausse des importations de biens sur la période.

Globalement, la balance commerciale a été déficitaire de près de 58 millions USD sur la période 2006-2009, et de 437 millions USD hors exportations pétrolières. L'analyse de ce solde permet de dégager trois tendances : (i) l'entrée en exploitation du gisement pétrolier Chinguity, bien que modeste, a dynamisé les exportations en 2006 ; (ii) une tendance déficitaire sur la période 2007-2009 due à une hausse significative des importations et à la hausse des prix des produits alimentaires (acquisition d'importants stocks de produits alimentaires suite à la mise en place du PSI). Cette hausse des importations a été toutefois compensée en partie par les premières exportations d'or et de cuivre et par des prix favorables sur le marché du fer en 2007-2008 ; et (iii) une forte résorption du déficit en 2009, du fait de la baisse de la facture d'importation, notamment des produits alimentaires, d'énergie domestique et pétroliers, et ce, malgré le recul des exportations.

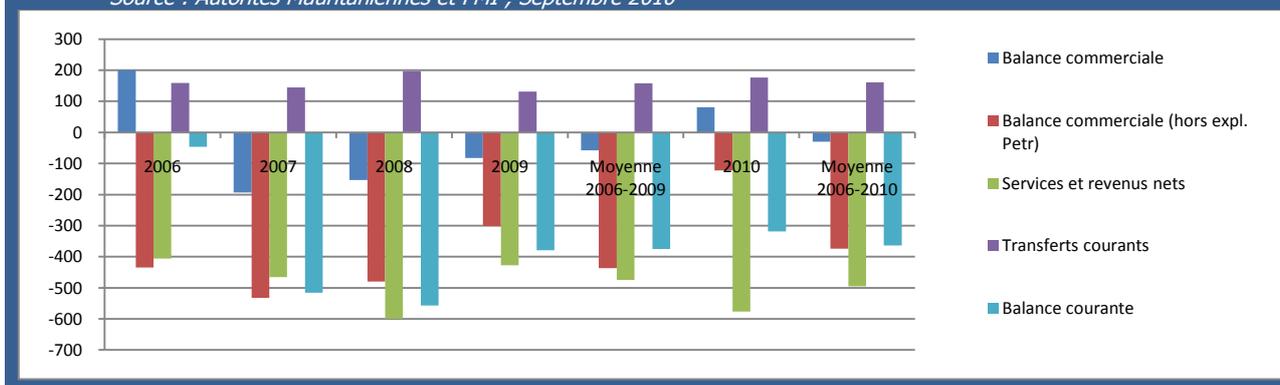
⁴ Variation de l'inflation entre deux mois définis

Tableau 5. Compte extérieur 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2006-2009	2010*	Moyenne 2006-2010
Balance commerciale	200	-193,71	-153,55	-82,81	-57,5	81,3	-29,8
Balance commerciale (hors expl. Petr)	-434,8	-532,4	-479,4	-300,8	-436,8	-122,5	-374,0
Services et revenus nets	-405,4	-465,7	-600,3	-426,9	-474,6	-576,1	-494,9
Transferts courants	158,7	144,3	196,6	130,8	157,6	176,3	161,3
Balance courante	-46,7	-515,2	-557,3	-378,9	-374,5	-318,4	-363,3

*Prévisions

Source : Autorités Mauritaniennes et FMI ; Septembre 2010



En ce qui concerne les transferts, leur niveau s'est élevé en moyenne à 158 millions USD. Toutefois, les transferts privés sont restés quasiment stables à 69 millions USD par an, et ceux officiels ont évolué différemment sur la période en raison de la baisse régulière de l'assistance PPTTE qui est passée de 14,3 millions USD en 2006 à 6 millions USD en 2009.

b. Des politiques macroéconomiques visant des équilibres durables

Au cours de la période 2006-2010, la politique budgétaire avait été considérée comme un enjeu majeur avec un triple objectif : (i) de consolidation des acquis réalisés dans le cadre de la réforme fiscale afin de maintenir la tendance ascendante des recettes fiscales hors pétrole ; (ii) de maîtrise des dépenses publiques par une gestion raisonnée de la marge budgétaire nouvelle générée par les ressources pétrolières ; et (iii) d'amélioration du ciblage et de l'efficacité des dépenses publiques.

Dans le domaine de la gestion des ressources publiques, les actions suivantes ont été réalisées : (i) déconcentration de l'ordonnancement ; (ii) mise en place du système RACHAD ; (iii) introduction du Document Annuel de Programmation Budgétaire Initial (DAPBI) ; (iv) déconcentration du contrôle financier ; et (v) élaboration en cours d'une nomenclature budgétaire conforme à celle du manuel de statistiques des finances publiques 2001 du FMI. Le transfert du pouvoir de l'ordonnancement principal a été renforcé par la mise en place de l'ordonnancement secondaire, qui est en phase d'expérimentation depuis 2008 au niveau de la Wilaya de Nouadhibou. Récemment, la situation de l'ordonnancement pour les forces armées et de sécurité (Armée, Gendarmerie, Garde nationale, Police et Regroupement national de sécurité des routes) a été régularisée avec l'abandon définitif des sous-ordonnements militaires et la délégation des pouvoirs d'ordonnancement des dépenses militaires y compris la solde.

Dans le cadre des dépenses publiques et de la gestion budgétaire, les principales réalisations ont porté notamment sur : (i) la révision en 2006 du règlement de la comptabilité publique ; (ii) la limitation des procédures de dépenses dérogatoires (arrêté MF 2007) ; (iii) l'élaboration de plusieurs manuels de procédures et outils de vérification de la sincérité des comptes ; (iv) l'initiation d'un processus de mise en place d'une comptabilité patrimoniale ; (v) la prise en compte dans les budgets des Ministères des activités récurrentes (hémodialyse, PNP, opération Ramadan...), auparavant prises en charge sur le Chapitre

« Dépenses communes » ; et (vi) la réduction des dépenses en nature, matérialisée par l'allocation des primes de transport et des indemnités de logement en 2010, dans le but de rendre transparente la gestion de ces types de dépenses publiques et de garantir l'équité dans leur répartition.

Plusieurs autres réformes ont été entreprises dans le cadre de la loi de finances 2010. Il s'agit, notamment de : (i) l'assainissement en cours du fichier de la solde, à travers l'exploitation des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat en supprimant les emplois fictifs, les doublons et les avantages accordés à certains agents de l'Etat qui n'y ont plus droit ; (ii) la suppression de la prise en charge par l'Etat des consommations d'eau et d'électricité, et son remplacement par une indemnité forfaitaire versée aux fonctionnaires éligibles ; (iii) la suppression de la prise en charge sur le budget de l'Etat des frais de carburant et d'entretien des véhicules de l'Etat et son remplacement par une indemnité de transport avec sa généralisation à tous les fonctionnaires ; et (iv) la résiliation des conventions de logements, à partir du 1^{er} juillet 2010 et le versement d'une indemnité de non-logement à tous les fonctionnaires.

En matière de politique monétaire et de crédit, la poursuite de l'objectif de stabilité des prix s'est accompagnée : (i) d'un assouplissement des conditions de financement de l'économie qui s'est reflété dans la décision prise par le Conseil de Politique Monétaire (CPM) d'abaisser le taux de la pension livrée contre bons du trésor qui fait office de taux directeur de la Banque Centrale, de 14% à 12% en octobre 2007 et de 12% à 9% en novembre 2009 ; (ii) la mise en place d'un Conseil de Politique Monétaire présidé par le Gouverneur de la BCM chargé de définir la politique monétaire de la Banque ; (iii) le réaménagement du cadre opérationnel de la politique monétaire qui s'est traduit par l'adoption d'un nouveau règlement et d'un nouveau manuel de procédures du marché monétaire ; (iv) la création de nouveaux instruments d'intervention (Bons BCM, Certificats de dépôt et Billets de trésorerie) et l'élargissement du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques qui disposent désormais d'un cadre approprié en matière de gestion de la trésorerie ; (v) la création de bons BCM visant à renforcer l'indépendance opérationnelle de la politique monétaire en permettant à la Banque Centrale d'utiliser ses propres titres aux fins de régulation de la liquidité bancaire ; et (vi) la mise en place d'un Comité de coordination des politiques monétaire et budgétaire.

Pour ce qui est de la politique de change, les actions se sont traduites par : (i) l'apurement des arriérés commerciaux vis-à-vis de l'extérieur ; (ii) la levée depuis octobre 2006 de toutes les restrictions sur les paiements des transactions courantes ; et (iii) la mise en place, en janvier 2007, d'un marché de change qui a marqué un tournant dans la politique de change en Mauritanie.

c. L'optimisation des effets de l'activité pétrolière

Le lancement du second plan d'actions du CSLP a coïncidé avec le démarrage de l'exploitation pétrolière. Cette nouvelle donne a conduit les autorités publiques à faire de la gestion du secteur pétrolier, dans ses différents aspects, une question à la fois centrale et transversale du CSLP II puisqu'elle est susceptible, de par son impact économique, financier, social et environnemental, d'influer de façon majeure sur les axes de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'action des pouvoirs publics s'est structurée, au cours de la période 2006-2010, autour des cinq volets suivants : (i) le développement planifié de la prospection et de l'exploitation pétrolière ; (ii) le contrôle de la production, des coûts et des engagements contractuels ; (iii) la gestion optimale de la rente pétrolière ; (iv) la prévention des effets négatifs potentiels sur l'environnement ; et (v) la prise en compte de la dimension sous-régionale.

Pour les hydrocarbures bruts, la période 2006-2010 a été marquée par les réalisations suivantes : (i) l'exploration du bassin côtier même si seulement 7 puits d'exploration ont été forés entre 2006 et 2010 ; (ii) l'intensification des activités d'exploration dans le bassin de Taoudéni depuis 2006 avec la réalisation de plusieurs milliers de km de sismique 2D par Total et Repsol ; (iii) le démarrage du forage d'exploration de Total dans le bloc Ta8 et l'exécution d'un levé sismique par Wintershall ; (iv) la signature, à des conditions plus avantageuses pour l'Etat, d'avenants d'extension de la période d'exploration à Petronas et Dana

respectivement dans le Bloc C6 en 2009 et le Bloc 1 en 2010 de l'offshore, pour donner plus de chance à de nouvelles découvertes pour le premier et confirmer l'état du champ pour le second ; (v) la publication des chiffres du sous-secteur pétrolier dans le cadre de l'Initiative de la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans le rapport de la commission nationale chargée de l'ITIE, pour l'exercice 2006 (**Voir encadré 2**) ; (vi) la création en 2006 du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) et sa révision en 2008 pour encadrer la gestion de la rente pétrolière selon les principes de transparence et de bonne gouvernance ; et (vii) la transformation de la SMH en société nationale à capitaux publics pour apporter plus d'expertise à l'État en matière d'audit et de contrôle des activités pétrolières.

Encadré n°2. L'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)

Le Gouvernement mauritanien, considérant le rôle majeur que jouent les industries minières et pétrolières dans le développement économique et social du pays et soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant de ces secteurs, a adhéré le 25/09/2005 à l'Initiative de Transparence des industries Extractives (ITIE), lancée à l'occasion du Sommet mondial sur le Développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002. L'application des principes de cette initiative favorise la transparence dans l'utilisation des revenus tirés des industries minières et pétrolières.

L'adhésion de la Mauritanie à cette initiative se situe dans le contexte global des mesures de rationalisation et d'assainissement mises en œuvre par les pouvoirs publics ces dernières années afin d'instaurer des règles transparentes dans la gestion des secteurs des mines et des hydrocarbures et favoriser une meilleure contribution de ces secteurs à l'ancrage de la croissance économique, à la distribution des revenus et au recul de la pauvreté qui affecte encore 42 % des mauritaniens. Les pouvoirs publics entendent ainsi éviter les dérives connues par d'autres pays en matière d'exploitation des ressources naturelles.

Dans un souci de transparence et d'efficacité, les revenus de l'Etat provenant des hydrocarbures sont ainsi versés dans un compte ouvert auprès d'un établissement bancaire de premier ordre. Un Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives a été créé par décret 2006-001 du 13 janvier 2006. Composé de représentants de l'Administration, des sociétés extractives et de la société civile, il est chargé, conformément aux dispositions dudit décret :

- de veiller à la publication régulière sous forme accessible au public des informations relatives aux recettes fiscales tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines.
- de procéder au recrutement, suivant une procédure d'appel à candidature respectant les normes internationales, d'un expert indépendant chargé d'effectuer le rapprochement des déclarations de paiement émanant des sociétés extractives et de celles provenant de l'État.
- d'élaborer un plan d'action assorti d'objectifs mesurables et d'un calendrier de mise en œuvre.
- de s'assurer que la société civile participe activement à tout le processus et apporte sa contribution au débat public.

En rendant publics des rapports annuels, le CNTIE met à la disposition de l'opinion nationale des informations essentielles sur les revenus tirés par l'État de l'exploitation des secteurs des mines et de l'industrie. Ces informations, dont le rapprochement est effectué par un cabinet de renommée internationale recruté par appel d'offres, traduisent l'importance stratégique de ces secteurs notamment en termes de contribution au Budget de l'État.

Le premier Rapport National, élaboré par le Cabinet International Ernst & Young et publié en mars 2007, couvre les données de 2005 : la SNIM y tient une place prépondérante compte tenu du fait que la production pétrolière à partir du champ de Chinguetti n'a démarré qu'au mois de février 2006 et que pour les autres opérateurs miniers, M.C.M (AKJOUJT) et T.M.L (TASIAST) leur production ne devait débuter respectivement qu'en 2006 et 2007. Le deuxième rapport 2006, élaboré par le même cabinet international et publié en juillet 2007, intègre les données des deux sous-secteurs des mines et des hydrocarbures offrant ainsi une vision plus équilibrée de ces deux secteurs stratégiques de l'économie nationale. Il ressort de ce rapport que les activités minières et pétrolières ont contribué en 2006 à plus de 80 % aux recettes d'exportations du pays et de 38 % des recettes budgétaires hors dons.

d. Une réforme accélérée du secteur financier

L'enjeu d'une croissance économique accélérée et d'un secteur privé compétitif ne peut être gagné, qu'avec l'existence d'un secteur financier sain, concurrentiel et efficace. C'est dans cette optique que, dans le cadre du CSLP II, les pouvoirs publics se fixaient comme principal objectif de moderniser le secteur financier à travers les actions prioritaires suivantes : (i) adoption d'une nouvelle loi bancaire ; (ii) mise en place d'un système visant à amener les entreprises à produire des états financiers fiables et les auditeurs et commissaires aux comptes à ne certifier que des comptes fiables ; et (iii) implantation de nouvelles banques, de préférence avec un partenaire de référence solide et disposant d'une expérience démontrée.

Au niveau du secteur bancaire et au plan réglementaire et institutionnel, les efforts entrepris ont abouti à : (i) l'élaboration d'un nouvel organigramme pour la BCM ; (ii) la mise en place d'une chambre de compensation à l'agence BCM de Nouadhibou ; (iii) la création d'un institut de formation bancaire à Nouadhibou ; et (iv) l'adoption de l'ordonnance n° 2007-020 du 13 mars 2007 portant réglementation des établissements de crédit et de ses principaux textes d'application.

D'autres réalisations dans le domaine bancaire ont porté sur : (i) l'instauration d'un taux effectif global maximum en vue de contribuer à l'amélioration de l'accès des agents économiques aux financements bancaires et d'éliminer d'éventuels abus ; (ii) la création d'un fonds de garantie de dépôts qui entre dans le cadre de la politique de renforcement du système bancaire ; (iii) l'élaboration d'un audit international des banques ; (iv) l'élaboration d'un audit pour les services financiers de la poste ; (v) la diversification du système bancaire par le renforcement de la concurrence (agrément pour l'ouverture d'une succursale de la Qatar National Bank, l'ouverture d'une banque islamique sous l'égide du groupe de la BID et l'achat de 60% du capital social de la BNP Mauritanie par un opérateur étranger) ; et (vi) l'élaboration d'un Plan Stratégique pour la BCM s'étalant sur la période 2008-2012 en vue d'accompagner et d'orienter l'évolution économique et financière du pays notamment par la mise en cohérence des réformes nécessaires.

La Banque Centrale a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer la performance du système et des moyens de paiements, notamment : (i) la révision du cadre réglementaire, avec l'introduction de mesures d'ordre disciplinaire destinées à assurer le fonctionnement normal de la chambre de compensation ; (ii) la réalisation d'une étude sur la normalisation dans le secteur bancaire et financier pour la mise en place des pré-requis d'un système de télé-compensation dans un horizon ne dépassant pas deux ans ; (iii) l'adoption de l'ordonnance 2006-031 relative aux instruments de paiement et au commerce électronique ; (iv) l'adoption des règles opérationnelles interbancaires ; (v) la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de sécurité conforme aux standards internationaux pour le local du centre monétique ; (vi) la mise en place et l'opérationnalisation d'un réseau interbancaire de télécommunication sous forme d'un anneau en fibres optiques reliant l'ensemble des banques ; (vii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un centre de personnalisation de cartes bancaires certifiées ; (viii) le lancement d'une campagne de communication sur l'usage du paiement par carte bancaire ; (ix) la mise en place d'une solution monétique offrant l'interbancaire nationale et l'acceptation/émission de cartes bancaires internationales ; (x) l'émission de 22 000 cartes interbancaires de paiement et de retrait ; (xi) le raccordement de toutes les banques au centre monétique ; (xii) l'adoption des textes relatifs aux cartes bancaires internationales et à l'allocation touristique (utilisable par le biais de ces cartes) ; et (xiii) le raccordement du centre monétique au réseau VISA INTERNATIONAL (acquisition/émission).

Le sous-secteur des assurances a connu la mise en place d'une commission consultative et la finalisation des termes de référence relatifs à l'étude diagnostic du secteur.

e. L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME

L'approfondissement des réformes relatives à la création d'un *environnement des affaires* et à la promotion des investissements étant une condition sine qua non de la compétitivité de l'économie, l'action des pouvoirs

publics s'est portée, au cours de la période 2006-2010, sur les principales priorités suivantes : (i) l'amélioration de l'environnement juridique des affaires à travers la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ; (ii) l'adoption de politiques fiscales et douanières favorables aux entreprises ; (iii) le soutien institutionnel au développement du commerce ; (iv) la mise en place des dispositifs d'accompagnement des PME mauritaniennes au niveau de l'industrie, de l'artisanat et des PME du secteur du BTP ; (v) la consolidation des mécanismes de concertation et des outils de veille économique ; et (vi) la réforme du secteur financier.

L'amélioration de l'environnement juridique des affaires s'est traduite par les réalisations suivantes : (i) la formation de magistrats et greffiers des tribunaux de commerce ; (ii) la réalisation d'une étude sur les règles régissant le fonctionnement du registre central du commerce auprès de la CCIAM ; (iii) l'appui à la mise en place d'une Chambre de Médiation et d'Arbitrage à la CCIAM ; (iv) l'élaboration d'un arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement du registre central de commerce ; et (v) l'organisation d'un séminaire Banques Commerciales/secteur de la Justice.

Les politiques fiscales et douanières ont été davantage adaptées et simplifiées à travers l'introduction des mesures suivantes : (i) le seuil du régime du forfait de l'impôt sur le BIC a été élevé de 3 à 6 millions d'ouguiyas (selon les secteurs) à un seuil uniforme de 30 millions d'ouguiyas ; (ii) les règles de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) ont été simplifiées avec une imposition uniforme de toutes les entreprises au forfait qui s'élève à 2,5 % du chiffre d'affaires et l'impôt sur le BIC a été fixé à 25 % des bénéfices des entreprises ; et (iii) le régime de forfait a été rendu déclaratif et non présumé sur la base d'une déclaration faite au moyen d'un formulaire simple. A ces réalisations s'ajoute la création, au niveau de l'Administration fiscale, des centres des impôts dont la mission est de simplifier les relations avec les contribuables.

La mise en service du système SYDONIA++ a pour objectif d'accroître les recettes par la mise en place d'un arsenal de mesures réglementaires (Loi de Finances, Tarif, Régimes... etc.) et par l'application généralisée des procédures à tous les bureaux informatisés.

Le soutien institutionnel au développement du *commerce* s'est concrétisé à travers d'importantes réalisations, notamment : (i) la promotion de la réglementation en matière de concertation et de négociations commerciales avec la mise en place de la Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International (CNCCI) ; (ii) la mise en place du Comité National de Pilotage de l'Accord de Partenariat Économique (APE) ; et (iii) la conduite en 2009 d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Centre de Promotion des Exportations afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises mauritaniennes ; (v) l'organisation d'une série de séminaires et ateliers de formation, d'information et de sensibilisation sur l'Accord de Partenariat Économique, les Accords de l'OMC, les négociations commerciales et les systèmes préférentiels commerciaux dont bénéficie la Mauritanie ; (vi) le renforcement de l'appropriation nationale du Cadre intégré, et du commerce en général, au niveau de l'Administration, du secteur privé et de la société civile ; (vii) le renforcement du mainstreaming de la dimension commerciale dans la stratégie nationale de développement ; (viii) un positionnement meilleur de la CCIAM comme acteur clé de développement et de promotion du secteur privé ; (ix) l'élaboration de la stratégie commerciale 2007-2015 ; et (x) le renforcement des capacités de la CCIAM.

Les dispositifs d'accompagnement des PME mauritaniennes se sont renforcés à travers : (i) la promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ; (ii) la mise en place d'un système national de normalisation et de promotion de la qualité ; (iii) la création de nouvelles unités industrielles notamment dans les branches agroalimentaires et dans le domaine des matériaux de construction ; (iv) l'élaboration des études d'installation d'un laboratoire de métrologie et l'appui au développement de l'infrastructure de la qualité ; (v) la mise en place d'un système d'information industrielle (mise en place d'une base de données des entreprises industrielles) ; (vi) l'élaboration et la validation d'un plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle ; (vii) l'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ; (viii) la mise en place de textes juridiques portant sur l'enregistrement des activités industrielles ; (ix) l'élaboration des cahiers de charge pour les branches des industries

d'embouteillage de l'eau, des boulangeries-pâtisseries, et la réalisation des enquêtes et campagnes d'application ; (x) l'adoption d'un décret créant une Commission de Suivi des Entreprises Économiques destinée à suivre les entreprises en difficulté ; et (xi) l'organisation de plusieurs éditions du Salon National de l'Invention et de l'Innovation Technologiques et des campagnes de sensibilisation sur la propriété industrielle.

La consolidation des mécanismes de concertation et des outils de veille économique s'est effectuée à travers : (i) la création d'une institution en charge de la promotion de l'investissement privé aussi bien national qu'étranger pour servir, entre autres, de cadre de concertation Etat/Secteur Privé ; et (ii) l'instauration, en 2007, du Conseil Présidentiel pour l'Investissement qui a pour vocation d'être une plateforme d'échanges directs entre des investisseurs nationaux et internationaux et le Président de la République.

f. Une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles

Dans le souci de mieux valoriser les potentiels de croissance dans les secteurs moteurs (Mines, Pêches, Tourisme et Artisanat), le CSLP 2006-2010 s'est appuyé sur des politiques sectorielles plus efficaces.

Les orientations stratégiques du *secteur minier* pour la période 2006-2010 ont porté sur quatre axes principaux : (i) la mise à jour du cadre légal ; (ii) l'appui institutionnel ; (iii) l'amélioration de la connaissance de la structure géologique ; et (iv) la promotion minière en vue d'une diversification de la production minière nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP, les principales réalisations dans le domaine minier ont porté sur : (i) l'amélioration du cadre légal et réglementaire notamment la loi minière de 2008, révisée en 2009, ainsi que la préparation de ses textes d'application ; (ii) la réforme institutionnelle, en particulier la création de la Direction de la Police des Mines pour l'inspection et le contrôle des activités des opérateurs miniers et le renforcement institutionnel des structures de l'Administration des mines ; (iii) l'amélioration des infrastructures géologiques, principalement de la couverture géophysique aéroportée du territoire national à hauteur de 72% et géologique au 1/500.000^{ème} de l'ensemble du territoire national et au 1/200.000^{ème} pour les parties les plus prospectives au plan métallo génique à hauteur de 56 % du territoire ; (iv) la promotion minière avec des efforts de sensibilisation des opérateurs miniers et investisseurs étrangers à travers la participation effective à de nombreuses manifestations régionales et internationales ainsi qu'à l'encadrement des investisseurs étrangers concernés en visite en Mauritanie dans le but de faire connaître l'environnement des affaires et les potentialités minières de notre pays ; et (v) la prospection, la recherche, le développement et l'exploitation minière avec plus de 150 permis de recherche octroyés à une cinquantaine d'opérateurs miniers.

Pour le *secteur des pêches*, les objectifs retenus au cours de la période 2006-2010 étaient de : (i) préserver la ressource ; (ii) accroître l'intégration des activités du secteur dans le tissu économique ; (iii) préserver l'environnement et les écosystèmes marins et littoraux ; et (iv) promouvoir un cadre institutionnel et réglementaire adéquat, fondé essentiellement sur la valorisation des ressources humaines et un système de suivi-évaluation performant.

Les efforts entrepris afin d'atteindre les objectifs cités plus haut ont, au cours de la période 2006-2007, permis les réalisations suivantes : (i) la préparation d'un plan d'aménagement et de développement de la pêche artisanale et côtière ; (ii) l'amélioration de la surveillance par le contrôle en rade ; (iii) l'adoption d'un plan d'aménagement pour la pêcherie du poulpe et l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la pêcherie crevette ; (iv) l'adoption d'un code ISPS pour la sûreté des installations portuaires ; (v) la mise en œuvre du plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien ; (vi) la mise en place d'un crédit maritime ; (vii) la mise aux normes de l'ENEMP (selon la convention STCW-95) ; (viii) la signature de la convention collective maritime ; (ix) les travaux de dragage du Port artisanal de Nouadhibou au profit de l'EPBR ; (x) l'achèvement de la construction des Centres d'animation sociale et de formation aux métiers de la pêche

artisanale et continentale ; (xi) la mise en place d'un Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA) ; et (xii) la tenue des états généraux du secteur des pêches.

La période 2008-2010 a connu les réalisations suivantes : (i) le début de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries du poulpe ; (ii) l'engagement d'initiatives pour le développement des infrastructures de pêche ; (iii) l'aménagement des points de débarquement ; (iv) l'émergence de pôles de développement de la pêche artisanale ; (v) le projet surveillance et contrôle des pêches phase II ; (vi) l'acquisition d'équipements pour l'EPBR ; (vii) la mise en œuvre de la deuxième phase du PDPAS ; (viii) l'extension/réfection du ponton et équipement de l'EPBR ; (ix) la mise place du fond d'études/MPEM ; (x) l'équipement des centres de formation pêche artisanale ; (xi) l'appui au système de suivi-évaluation ; (xii) l'exécution du programme de promotion de l'ENEMP ; (xiii) l'appui à la recherche halieutique ; (xiv) la mise aux normes du Marché aux Poissons de Nouakchott ; et (xv) l'amélioration de l'inspection sanitaire des produits de la pêche.

Quant *au secteur du tourisme*, les priorités établies par les autorités publiques, au cours de la période de mise en œuvre du CSLP II, ont porté sur les quatre domaines suivants : (i) l'appui au cadre institutionnel ; (ii) le renforcement du cadre juridique ; (iii) le développement des produits touristiques ; (iv) le développement de la qualité des services ; et (v) la promotion du tourisme avec la mise en œuvre d'un plan marketing qui a permis de remédier au déficit de communication.

Dans ce cadre, les efforts consentis par l'Etat ont abouti à : (i) l'élaboration d'une stratégie de développement touristique ; (ii) le développement de certains produits touristiques, notamment au niveau du Parc National du Banc d'Arguin et du Parc National de Diawling ; (iii) la promotion de la qualité des services à travers une formation de guides spécialisés ; (iv) la mise en œuvre d'un plan marketing qui a permis d'atténuer le déficit de communication ; (v) la participation à plusieurs salons et foires spécialisés en Europe et en Afrique ; et (vi) l'organisation en 2008 à Paris de journées « portes ouvertes » sur la Mauritanie.

Quant *au sous-secteur de l'artisanat*, le dispositif d'accompagnement des PME était consolidé par les acquis suivants : (i) la mise en place d'un code de l'artisanat ; et (ii) la mise en place des organismes socioprofessionnels de l'artisanat qui constituent désormais des acteurs clés du secteur : une Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers (CNARM), trois Fédérations Nationales et treize Fédérations Régionales de l'Artisanat et des Métiers.

g. Le renforcement de la fonction économique des infrastructures

Le secteur des infrastructures représente un enjeu important du développement, tant du point de vue de la croissance économique que de la réduction de la pauvreté. En effet, les infrastructures ont un double rôle en matière de développement : (i) elles ont une incidence positive sur la réduction des coûts des facteurs de production : fourniture d'énergie, transports des biens et des personnes, communications, etc. ; (ii) elles constituent un moyen efficace de réduction des inégalités et contribuent, indirectement, à réduire la pauvreté.

Doter le pays d'un réseau routier efficace répondant aux besoins de développement économique, environnemental et social reste un objectif majeur de la stratégie sectorielle. Afin de satisfaire les besoins en transports du pays, plusieurs modes sont exploités: le transport routier, mode dominant, le transport ferroviaire, le transport aérien, le transport fluvial et le transport maritime.

Au niveau du transport routier, la programmation pour la période 2006-2010 portait sur : (i) la consolidation du processus de libéralisation des transports entamé en octobre 2005 ; (ii) l'amélioration de l'entretien routier dans le cadre des contrats programmes entre l'État et l'ENER ; et (iii) la réalisation de nouveaux programmes d'investissements routiers en vue de désenclaver le pays et de renforcer sa connexion aux autres infrastructures de la sous-région.

Concernant le transport aérien, les priorités se rapportaient à : (i) la mise en place effective de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ; (ii) l'amélioration du cadre réglementaire ; et (iii) la modernisation des capacités aéroportuaires.

En matière de transport maritime et fluvial, les autorités se sont fixées comme objectifs prioritaires : (i) d'accroître les capacités de développement du secteur ; et (ii) d'améliorer la compétitivité du Port Autonome de Nouakchott où se concentre l'essentiel des activités commerciales du pays.

Pour ce qui concerne le transport ferroviaire, la ligne Nouadhibou-Zouerate devait faire l'objet de travaux d'entretien dans le cadre des activités de transport du minerai de fer.

Pour le sous-secteur terrestre et d'un point de vue organisationnel et institutionnel, les réalisations ont porté sur : (i) la suppression du Bureau des Transports en vue d'améliorer la qualité du service offert aux usagers ; (ii) la reprise des sessions d'examen des permis de conduire temporairement suspendues ; (iii) l'impression des permis en lieu et place du remplissage manuel ; (iv) la fourniture et l'installation de panneaux de signalisation au niveau des points les plus sensibles du périmètre urbain de Nouakchott ; (v) la reprise du contrôle technique longtemps suspendu, en attendant la mise en concession du service public de visite technique prévue dans le cadre de la réforme ; (vi) la création au sein de la DGTT d'un Bureau de contrôle routier (BCR) ; (vii) le démarrage des travaux de régularisation de la situation des établissements de confection de plaques d'immatriculation et homologation par le laboratoire des travaux publics ; (viii) l'élaboration et la mise à la disposition de tous les départements ministériels et autres structures concernées, d'un recueil de textes (arrêtés) d'application du décret n° 2007-006 du 05 janvier 2009 portant code de la route ; (ix) le démarrage de l'étude conceptuelle du bulletin d'analyse des accidents corporels ; (x) l'organisation des journées de réflexion sur le secteur des transports terrestres ; (xi) la création d'une Société de Transports Publics (S.T.P.) et l'adoption de son statut ; et (xii) la création d'une autorité de régulation du secteur.

Au niveau du développement des infrastructures, d'importants progrès ont été réalisés, notamment : (i) la réception des travaux de construction du tronçon PK 32-M'Bégnik (route Rosso-Bogué) et la poursuite des travaux du tronçon Rosso-PK32 et de la voirie de la ville de Rosso ; (ii) la poursuite des travaux de construction de la route Kaédi-M'Bout-Selibaby-Gouraye ; (iii) l'achèvement des travaux de l'ouvrage de Lekraa Lakhthar, des ouvrages de franchissement pour le désenclavement de Barkéol et l'achèvement des travaux de désenclavement de Bénichab, (iv) la réalisation de plus de 80 km de routes bitumées à Nouakchott ; (v) la réalisation de voiries urbaines à Akjoujt, Nouadhibou et Zouerate ; (vi) le démarrage des travaux de réhabilitation et extension de la route Kiffa-Tintane ; (vii) l'identification des tronçons à réhabiliter en 2010 par la Société d'exploitation des mines d'Akjoujt (MCM) qui s'engage à réaliser 30 km chaque année de la route Nouakchott-Akjoujt ; (viii) l'achèvement des études de faisabilité et d'exécution des routes, Tidjikja-Kiffa, Kiffa-Sélibaby-Frontières du Mali, du périphérique de Nouakchott, du programme de désenclavement de l'Aftout phase I ; (ix) l'évaluation des offres pour la réalisation des travaux de la route Atar-Tidjikja ; (x) l'actualisation de l'étude de la route Nouakchott - Rosso et la finalisation des dossiers d'appel d'offres pour le lancement et le démarrage des études des tronçons Tintane - Néma, Néma-Bassiknou-Vassala-frontières du Mali et Néma-Amourj-Adel Bagrou ; et (xi) l'amélioration de l'entretien routier par le renforcement des moyens financiers de l'ENER dans le cadre des contrats programmes Etat/ENER.

Au niveau du sous-secteur aérien, l'évolution récente a été marquée par : (i) la mise en liquidation de la compagnie Air Mauritanie ; (ii) la création de deux compagnies aériennes (Mauritania Airways et Mauritania Airlines International) ; (iii) la réalisation d'une évaluation de l'environnement institutionnel et juridique régissant le sous-secteur aérien ; et (iv) la consolidation de la gestion de l'espace aérien de la Mauritanie à partir d'un centre de contrôle régional à Nouakchott.

En matière de sauvegarde et de modernisation des infrastructures aéroportuaires, l'accent a été mis sur : (i) la réalisation de l'étude technique du nouvel aéroport de Nouakchott ; (ii) la réhabilitation et le renforcement

des aéroports de Nouakchott, Nouadhibou et Sélibaby ; et (iii) la construction en cours d'une nouvelle tour de contrôle à Nouakchott. Au niveau du cadre réglementaire régissant la sécurité et les opérations aériennes (Code de l'aviation civile et textes d'applications), les efforts engagés se poursuivent.

Au niveau du sous-secteur maritime, l'évolution récente a été marquée par des avancées au niveau du cadre législatif et réglementaire à travers : (i) l'élaboration d'un plan national de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer ; (ii) la révision du Code des ports ; et (iii) la réforme du Code de la marine marchande.

Concernant les infrastructures portuaires, les réalisations ont concerné : (i) l'augmentation, en 2009, du volume de tonnage annuel du PANPA par rapport à 2008 ; (ii) la certification du PANPA au code ISPS et la mise en œuvre de ce code (Code international pour la Sécurité des navires et des installations portuaires) ; (iii) le renforcement de la protection anti-intrusion par la passerelle et des clôtures extérieures de l'enceinte portuaire ; (iv) la construction et la mise en place d'un poste de surveillance maritime au wharf ; (v) l'expertise des ouvrages métalliques de la passerelle et du quai ; (vi) la mise en place de la bouée de balisage de la zone d'évitage ; (vii) la mise en place d'une zone clientèle ; (viii) l'organisation de deux opérations de marketing aux foires de Bamako et Kayes ; (ix) la remise en état du pont-basculé ; (x) le renouvellement du balisage ; (xi) l'implantation du système AIS ; (xii) le lancement d'une étude du schéma de développement et d'une revue technique et financière du PANPA ; (xiii) le démarrage des travaux pour l'extension du PANPA ; et (xiv) le lancement des travaux de réhabilitation des débarcadères de Rosso.

Au niveau du renforcement des capacités en matière de sécurité et de sûreté maritime, les principales actions réalisées concernent : (i) l'implantation de l'unité de sauvetage de Nouadhibou et des postes d'intervention à Tiwilit et Legweichichi ; et (ii) la mise en place d'une base de données sur les événements de la mer.

L'insuffisance des infrastructures et *des ressources énergétiques* nationales a conduit les pouvoirs publics à retenir, au cours de la période 2006-2010, les principaux objectifs suivants : (i) améliorer l'offre d'énergie électrique et l'accès des populations à l'électricité ; (ii) promouvoir l'électrification rurale et les énergies renouvelables ; (iii) mettre en œuvre une politique reposant sur la diffusion de choix énergétiques plus performants associant efficacité, fiabilité et viabilité pour toutes les formes d'énergie ; (iv) assurer une parfaite régularité des approvisionnements en hydrocarbures liquides dans des conditions de concurrence saine et de parfaite sécurité tant des personnes que des biens et de l'environnement ; (v) accroître l'offre de gaz butane afin de réduire la demande de combustibles forestiers ; et (vi) renforcer les capacités du secteur.

Dans le *domaine de l'électricité* et au niveau de l'espace urbain fortement marqué par les difficultés récurrentes de la SOMELEC, la principale réalisation a porté sur la mise en œuvre en octobre 2007 d'un plan de redressement de la société. Les premières mesures d'urgence mises en œuvre dans le cadre de ce plan ont porté sur la révision tarifaire, les subventions, l'augmentation de capacité et la remise à niveau des équipements vitaux. Par ailleurs, la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC a connu des avancées importantes avec la création de l'ANADER, maître d'ouvrage délégué pour tous les projets importants dans le domaine des énergies renouvelables. D'autre part, un programme d'investissement d'urgence lancé par le Gouvernement permettra d'augmenter la capacité de production du réseau interconnecté de 56 MW. L'augmentation des capacités de production et de distribution d'électricité a permis : (i) l'achèvement de l'électrification des quartiers de Nouakchott et des localités de Nbeika, Sava, Choum, Arr, Wompou et Dafort ; (ii) la réalisation en cours (achèvement prévu avant fin 2011) d'une centrale de 36 MW et de la boucle 33 kV autour de Nouakchott, de l'extension de la centrale de Nouadhibou, de l'électrification des 6 derniers chefs lieu de moughataa (Amourj, Barkéol, Boumdeid, M'Bagne, Moudjéria et Ould Yengé) ; et (iii) le lancement de l'électrification des nouvelles villes de Rosso, Tintane, des quartiers de Nouadhibou, Néma, Kaédi, d'Adel Bagrou, El Ghayree, Kamour, etc.

Pour la première fois dans le domaine de la délégation de service, la réforme adoptée en 1998 a été mise en œuvre, avec l'attribution de l'exploitation des réseaux et la gestion technique et commerciale des kits

solaires à des opérateurs privés nationaux. Cette approche vise à créer un effet de levier avec des ressources publiques pour attirer les investissements privés dans un secteur a priori non rentable, ce qui permettrait de diminuer la contribution publique et de libérer des ressources pour augmenter l'accès à l'énergie. Malgré la hausse vertigineuse du prix des hydrocarbures, l'intérêt pour ce type d'activités nouvelles est resté intact auprès du privé local.

Dans le domaine de la maîtrise d'énergie, qui préoccupait les autorités publiques au cours de la période du deuxième plan d'actions du CSLP, la politique de diffusion de l'énergie a consisté à l'identification des bénéficiaires et de la zone d'intervention de l'opération « butanisation » (Triangle de l'Espoir).

Dans le domaine des hydrocarbures raffinés, la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP s'est traduite par les acquis suivants : (i) la promulgation d'une loi pétrolière qui met en place un dispositif de régulation avec la création de la Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHY) ; (ii) l'adoption d'un décret réglementant les conditions d'attributions de licences pour l'exercice des activités dans la filière aval des hydrocarbures ; (iii) la segmentation de l'activité de la filière du Gaz butane qui a permis l'arrivée de nouveaux promoteurs privés disposant d'un parc important d'emballages ; (iv) l'adoption de plusieurs textes réglementaires notamment les décrets fixant les éléments constitutifs des prix du carburant et du gaz butane ; (v) la réalisation des études sur les stations-services ; (vi) la mise en place d'un fonds de solidarité qui a permis de générer 6 milliards d'ouguiyas en 2009 pour le budget de l'Etat ; et (vii) la création en 2009 d'une nouvelle société, GIP-SA pour la réhabilitation et la gestion des infrastructures de réception, de transfert et de stockage de la raffinerie de Nouadhibou, à travers un partenariat entre la SOMIR (30%) et la SNIM (70 %). Ce partenariat permettra de mobiliser environ 9 milliards UM pour la réalisation de ces travaux et résoudre le problème de la sécurité des approvisionnements du pays.

Dans le *domaine des télécommunications*, quatre principaux objectifs avaient été retenus : (i) développer les infrastructures de télécommunications ; (ii) renforcer le cadre institutionnel ; (iii) développer l'usage des TICs ; et (iv) renforcer la concurrence et améliorer la qualité des services.

En matière de développement des infrastructures de télécommunications, la période 2006-2010 a connu la poursuite du déploiement des réseaux fixes et mobiles sur le territoire national.

Concernant le renforcement du cadre institutionnel, plusieurs actions ont été accomplies, notamment : (i) le développement des outils de collaboration (messagerie, Internet, Intranet, helpdesk) qui ont permis de faciliter les échanges entre différentes directions de l'Administration ; (ii) le développement de la plateforme informatique de l'Administration (Datacenter, acquisition d'équipements, extension de l'Intranet haut débit) ; (iii) le développement des systèmes d'information (gestion électronique du courrier, élaboration des schémas directeurs informatiques des départements ministériels) qui améliorent l'efficacité de l'Administration ; (iv) le développement d'importants portails dans le domaine des technologies de l'Internet, (service public, gestion des plans d'actions des départements, gestion des concours ...) ; et (v) création d'un Groupement d'Intérêt Economique regroupant les trois opérateurs de télécommunications et la MAURIPOST pour la réalisation et la gestion du projet de connexion du pays au câble sous marin ACE.

S'agissant du développement de l'usage des TICs, le secteur des télécommunications a connu une croissance importante notamment dans les domaines du GSM où le nombre d'abonnés a dépassé les deux millions avec une croissance de plus de 35 % annuellement ; (ii) la large bande s'est développée avec la mise en place des lignes ADSL et de 3G dans certaines capitales régionales ; et (iii) la télédensité a atteint 70 % en 2008.

En matière de renforcement de la concurrence et d'amélioration de la qualité des services, la mise en œuvre du CSLP II a permis : (i) l'octroi d'une 3^{ème} licence GSM ; (ii) l'obtention par les trois opérateurs d'une licence globale (GSM, Fixe, Internet) ; (iii) le renforcement de la compétition entre les opérateurs du mobile, notamment en matière de tarifs, et ce à travers l'introduction d'un troisième opérateur ; et (iv) l'amélioration de la qualité des services des opérateurs.

B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2)

Comme l'ont montré les différents profils, la pauvreté en Mauritanie est avant tout rurale. Le bilan de cet axe mettra l'accent sur le secteur rural qui fait vivre plus de 60% de la population et qui constitue l'une des principales sources de la croissance économique.

a. Le développement rural

De nombreuses actions ont été réalisées au cours de la période 2006 -2010. Cependant, leur mise en œuvre a eu peu d'impact sur les objectifs fondamentaux qui sont : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; (ii) assurer un accès équitable aux ressources ; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement du secteur ; (iv) améliorer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif ; et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire...).

L'absence d'une vision stratégique claire à moyen et long terme explique en grande partie les difficultés qu'a connues le secteur au cours des dernières années. En effet, depuis l'élaboration de la stratégie sectorielle en 1998 et sa révision en 2001, aucune approche stratégique pour le secteur n'a été développée en dépit de l'état des lieux réalisé en 2007 et de la note de politique sectorielle préparée en 2009. Les conclusions de ces travaux devaient servir à élaborer une stratégie à même de permettre un développement global des différentes filières et ce, à un moment où la crise alimentaire des années 2007-2008 et les autres chocs exogènes récents interpellent sur la vulnérabilité d'un pays comme la Mauritanie.

En ce qui concerne *l'agriculture*, les actions réalisées au cours de cette période ont porté sur : (i) l'aménagement et la réhabilitation de 6300 ha de terres en irrigué au cours de la période du CSLP II ; la production céréalière moyenne a été de 151000 Tonnes par an, couvrant environ 30 % des besoins du pays en céréales ; (ii) l'amélioration de l'approvisionnement et de la commercialisation par le désenclavement des zones de production avec la réalisation de 83 km de digues de pistes rurales en zone oasienne, de bretelles et d'ouvrages de franchissement hydrauliques dans la vallée (21 ouvrages et 5 dalots de désenclavement), l'augmentation des capacités de stockage et le développement de crédits spécifiques ; (iii) la mise en œuvre d'un important programme d'appui au secteur dans le cadre du Programme spécial d'intervention (PSI) dont un des volets les plus importants a concerné le secteur irrigué ; (iv) le désendettement des paysans opérant dans ce secteur à travers la prise en charge par l'État de plus de 7 milliards UM de leur dette en vue d'améliorer la situation économique des producteurs ; (v) la création d'une Société de travaux agricoles (SNAT) ; (vi) la réalisation d'un programme de protection des cultures contre la divagation des animaux par l'installation de barbelés sur 14000 ha à travers l'utilisation d'une main d'œuvre locale rémunérée sur les ressources du projet ; et (vii) la mise en œuvre de programmes annuels de lutte contre les ennemis des cultures (criquets, sauteriaux, sésamie, etc.). A cela s'ajoutent des efforts entrepris dans le sens de la protection des cultures contre la divagation des animaux, notamment dans les zones des cultures pluviales.

Dans le domaine de *l'agriculture oasienne*, il y'a lieu de souligner l'appui important apporté aux MICO par des formations et un encadrement poussé. Par ailleurs, un important programme hydraulique consistant en la réalisation de puits et de seuils de ralentissement a été mis en œuvre.

Dans le domaine de *l'élevage*, le problème majeur reste la faible intégration entre les secteurs de l'agriculture et de l'élevage en dépit de la lettre de politique dont est doté le sous-secteur de l'élevage depuis 2004. En ce qui concerne le CSLP II, les actions ci-après ont été menées : (i) la réalisation d'infrastructures vétérinaires (111 parcs de vaccination ; 28 pharmacies vétérinaires ; 107 puits pastoraux ; 40 réserves pastorales) ; (ii) la mise en œuvre de programmes de développement de cultures fourragères (production fourragère sur 180 ha) ; (iii) la mise en œuvre d'un programme d'amélioration génétique dans les filières bovine et avicole ; (iv) l'organisation des campagnes annuelles de prophylaxie du cheptel avec un taux de couverture vaccinale contre les grandes maladies passant de 52% en 2005 à 94% en 2009 ; ainsi

que (v) la réalisation d'études sur la filière viandes rouges et sur les bassins laitiers du sud. D'autres actions ont été lancées ou sont en cours de lancement, qui permettront d'améliorer la valeur ajoutée tirée du secteur (marché central de bétail à Nouakchott, création de la mutuelle de crédit d'élevage).

Au niveau de *l'aménagement rural*, plusieurs actions ont été réalisées tant au niveau du pluvial qu'au niveau de l'irrigué : la réalisation de 20 barrages et de 14 seuils de ralentissement ; l'exécution de travaux de digues de protection, de confortement de digues et diguettes, le recalibrage de marigots (Koundi, N'Diorol) et la construction de 159 km d'émissaires de drainage. Dans ce même cadre s'inscrivent également les programmes d'entretien et d'amélioration des barrages, digues et diguettes à l'occasion de la préparation des campagnes agricoles dans les différentes zones de production.

L'ensemble du secteur rural demeure cependant soumis à des contraintes au niveau de toutes les filières. Parmi ces contraintes figurent la faible organisation des producteurs, l'insuffisance de leur responsabilisation, l'absence de politique claire en matière de recherche-formation-vulgarisation ainsi que dans le domaine du foncier et de la gestion des terroirs.

b. Le développement urbain

Le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 s'articulait autour des axes suivants : (i) le développement des infrastructures dans les agglomérations urbaines ; (ii) le développement économique des villes ; (iii) l'amélioration de la gestion urbaine ; et (iv) le renforcement de la coordination et des capacités des intervenants.

Dans le domaine de *l'urbanisme*, cette période a connu une nette évolution sur le plan institutionnel qui a donné une importante impulsion politique au secteur qui s'est traduite par : (i) l'achèvement de la restructuration et du remembrement de la Kebba d'El Mina qui a permis d'assurer la sécurité foncière à plus de dix mille ménages désormais installés sur des sites appropriés et équipés de services de base ; (ii) le lancement de trois opérations d'envergure en matière de restructuration de quartiers précaires à Nouakchott (Hay Saken pour 6000 ménages, Arafat) et Nouadhibou ; (iii) l'approbation du Code de l'urbanisme ainsi que la préparation de ses textes d'application ; (iv) l'approbation du règlement général de la construction ; (v) l'inventaire des réserves foncières de Nouakchott et Nouadhibou ; (vi) des actions de police urbaine pour lutter contre l'occupation anarchique des sols ; (vii) le règlement définitif de l'occupation des blocs rouges en prélude à l'aménagement d'un centre-ville moderne dont les études sont en cours ; (viii) le lancement d'opérations de rénovation urbaine à Rosso, Tintane et la nouvelle moughataa de Dhar ; et (ix) la mise à disposition de nouvelles assiettes foncières, notamment la création d'une nouvelle zone commerciale et industrielle en vue d'encourager les investissements et d'autres assiettes permettant de répondre à des contraintes spécifiques (règlement de la question des blocs rouges à Nouakchott ; relogement des populations affectées par les programmes de restructuration des quartiers précaires, etc.).

Malgré le niveau encore faible de l'offre en matière *d'habitat*, des progrès importants ont été accomplis, notamment : (i) l'achèvement et la commercialisation du programme de 1050 logements réalisé par la SOCOGIM en collaboration avec des banques de la place ; (ii) la construction dans le domaine de l'habitat social entre 2006 et 2008 de 2100 modules à Nouakchott et à Nouadhibou ; (iii) la construction d'environ 1000 logements à Nouakchott essentiellement à travers des promoteurs immobiliers privés sur conventions avec l'Etat ; (iv) l'achèvement et la commercialisation partielle de 1485 parcelles aménagées à Nouakchott et un programme d'aménagement et de viabilisation de 884 parcelles de type social en cours de démarrage à Nouakchott (El Mina) ; (v) l'octroi de concessions foncières à des promoteurs privés internationaux pour amplifier l'offre d'habitat ; (vi) la création de la Société ISKAN à partir de la fusion entre la SOCOGIM et l'ANAT en vue de disposer d'un outil pour la promotion du secteur ; (vii) l'approbation du plan stratégique de développement des bâtiments administratifs et de la stratégie de l'habitat ; et (viii) l'adoption de mesures permettant la levée des goulots d'étranglement du secteur du BTP et la promotion des matériaux locaux.

Encadré n°3. L'Aménagement des quartiers précaires dans les grandes villes

La période 1960–2010 a connu des changements importants en Mauritanie en matière de répartition des populations sur le territoire national mais également à l'intérieur des agglomérations urbaines. Ces changements ont ainsi durablement installé le pays dans la sphère des pays « dits urbains » puisque sa population urbaine a régulièrement crû pour atteindre en 2010 près de 1 939 000 habitants ; soit 60 % d'une population totale estimée à 3 300 000 habitants.

Ces chiffres traduisent la croissance accélérée des villes, la paupérisation de franges importantes de la population vivant dans les périphéries urbaines, la pression sur les équipements et infrastructures urbaines, ainsi que la demande accrue en matière de logements et d'accès aux services de base. Pour la seule ville de Nouakchott, la population des quartiers précaires était estimée en 2008 à 194 000 habitants (25 % de la population totale de la ville) soit environ 38 800 ménages occupant une superficie de 1072 ha.

La volonté des pouvoirs publics d'éliminer les quartiers précaires et d'offrir à leurs populations des conditions d'habitat plus décentes a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de restructuration de ces quartiers.

Ces programmes visaient la réduction des effets de la pauvreté et la lutte contre la vulnérabilité en milieu urbain en offrant aux populations nécessiteuses : (i) la sécurité foncière ; (ii) l'accès à un habitat décent et à une infrastructure sociale convenable ; et (iii) l'accès au crédit simplifié pour le logement et les activités économiques.

La première opération entreprise est celle menée entre 2003 et 2007 à El mina, sous forme d'opération pilote. Cette opération a permis de garantir la sécurité foncière à plus de 16 000 ménages et de réaliser un important programme physique (équipements et infrastructures) pour un montant de près de 4 milliards d'ouguiyas.

Par la suite, le Gouvernement a retenu une approche participative à moindre coût qui privilégie l'action des autorités administratives et communales pour la réhabilitation des autres quartiers précaires de Nouakchott et de Nouadhibou.

Cette approche implique fortement les représentants des populations dans la sensibilisation, l'information et l'identification des ménages concernés. C'est cette démarche qui est mise en œuvre dans la restructuration du quartier précaire d'Arafat actuellement en cours et qui a également permis, entre 2008 et 2010, la restructuration du quartier précaire de Hay Saken qui a concerné près de 6000 ménages.

c. La promotion de la micro finance et de la micro entreprise

Au cours de la période 2006 – 2010, l'objectif essentiel défini par la stratégie nationale de promotion de la micro-finance adoptée en 2003 porte sur le développement d'une culture d'épargne et de crédit adaptée aux conditions des populations pauvres. L'enjeu principal est de favoriser l'émergence d'un tissu d'IMF viables et pérennes couvrant la totalité du territoire.

La répartition des opérateurs dans ce domaine entre secteurs public et privé ne permet pas d'avoir un bilan exhaustif, quand bien même on sait que l'activité micro-finance a connu un développement fulgurant porté par une demande accrue et une multiplicité d'approches et d'intervenants (CAPEC, MICO, Beit El Maal, Nissa Bank, GFEC, etc.). Le bilan des activités les plus importantes réalisées pour la période 2006-2010 s'établit comme suit : (i) l'accroissement, au cours de la période, du nombre d'adhérents qui sont passés de 94 000 en 2004 à 185 000 adhérents en 2009 ; (ii) l'augmentation de l'encours de crédits distribués qui est passé de 7,41 milliards ouguiyas en 2006 à 18,9 milliards ouguiyas fin décembre 2009, soit une progression de l'ordre de 155 % ; (iii) l'accroissement des dépôts sur la même période a été de 154 % par rapport à 2006. Ces dépôts se chiffrent à 5,4 milliards d'UM en 2010 ; (iv) le financement, dans le domaine de la micro finance féminine, de 436 projets en 2006 et 4 475 projets par les Nissa-Bank pour un montant global de 505 898 381 ouguiyas ; (v) l'attribution à travers Beit El Maal, institution en gestation dans le cadre du Programme Twize, de plus de 70 000 micro-crédits à des activités génératrices de revenus à Nouakchott et à Nouadhibou pour un montant de plus d'un milliard d'ouguiyas ; et (vi) l'adoption d'un cadre légal et réglementaire spécifique et l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur ce même cadre sur toute l'étendue du territoire national.

Encadré n°4. Micro finance : un cadre légal et réglementaire adapté

Le développement de la micro finance constitue un axe fondamental de la stratégie du Gouvernement visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. Le développement de la Micro finance constitue, en effet, un élément essentiel de la réforme du système financier national en contribuant à sa diversification et en permettant au plus grand nombre de citoyens de bénéficier de services financiers adaptés, eu égard au rôle des IMFs dans le développement d'une culture d'épargne et de financement des Micros et Petites Entreprises (MPE) et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des populations qui n'ont pas accès aux services bancaires.

Conscients de l'importance de ce secteur, les pouvoirs publics ont entamé en 2007 une révision du cadre légal et réglementaire de la micro finance. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi (ordonnance N° 005/2007) a été promulguée ainsi que ses textes d'application (4 instructions du Gouverneur de la BCM ont été édictées). Ce cadre réglementaire a permis : (i) de démêler l'enchevêtrement des textes régissant le secteur de la micro finance avec ceux régissant les banques et établissements financiers par la mise en place d'une réglementation plus adaptée à ce secteur visant notamment plus de transparence et de professionnalisme ; et (ii) de mettre fin au monopole exercé par des structures coopératives et mutualistes par l'ouverture de la profession à d'autres formes juridiques notamment les sociétés anonymes (classées dans la catégorie B) et les ONGs, les projets et les associations de développement (classés dans la catégorie C).

d. La sécurité alimentaire

En matière de *sécurité alimentaire*, le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 s'articulait autour de quatre axes complémentaires : (i) la promotion de solutions durables à l'insécurité alimentaire ; (ii) le renforcement du système d'alerte précoce ; (iii) l'amélioration des capacités d'intervention ; et (iv) l'amélioration de la coordination et le renforcement des capacités des intervenants en tenant compte des recommandations de la politique nationale de développement de la nutrition.

En l'absence d'une stratégie de sécurité alimentaire dont une première ébauche avait été élaborée en 2004, les principales actions entreprises au cours de la période 2006-2010 ont concerné : (i) la création de plus de 3 500 stocks villageois de sécurité assurant la disponibilité et la proximité des produits alimentaires en milieu rural ; (ii) le renouvellement du stock national de sécurité alimentaire ; (iii) la mise en œuvre d'un programme de projets de promotion du développement local (réalisation de 256 microprojets de sécurité alimentaire) ; (v) la distribution de vivres aux plus nécessiteux (32 000 tonnes) ; (vi) l'exécution des programmes de filets de sécurité au profit des populations vulnérables (478 AGR) ; (viii) la vente subventionnée des produits de première nécessité dans le cadre du PSI (44 000 tonnes) ; (ix) la mise en œuvre d'un programme de nutrition (465 Centres d'Alimentation Communautaire, 1 460 CRENAM et 10 cantines scolaires) ; et (x) la réhabilitation des infrastructures de stockage (20 magasins de 1000 tonnes et 15 de 200 tonnes).

e. Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté

Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté sont généralement mis en œuvre par des administrations de mission (Commissariats, ANAIR etc.) au profit de groupes de population vulnérable et sensible (les populations démunies, les mendiants, les diplômés, les rapatriés etc.).

Le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 mettait l'accent sur le recentrage de ces programmes basé sur quatre principes directeurs essentiels : (i) le ciblage ; (ii) l'approche intégrée ; (iii) l'approche participative ; et (iv) le recours systématique à la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les programmes mis en œuvre durant la période 2006-2010 ont permis : (i) la réalisation d'infrastructures sociales et communautaires (santé et éducation) ; (ii) un meilleur accès aux services de base (eau potable, électricité) ; (iii) la réalisation d'infrastructures hydrauliques et de désenclavement ; (iv) l'insertion des jeunes diplômés ; (v) le financement d'activités génératrices de revenus ; et (vi) l'assistance aux

populations vulnérables (mendiants, handicapés, réfugiés, personnes touchées par les séquelles de l'esclavage...) ainsi que l'assistance aux populations sinistrées.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes se sont déroulées généralement selon une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs centraux, régionaux et locaux (départements, administration territoriale, élus, société civile, bénéficiaires, partenaires au développement) à tous les niveaux du cycle de projets.

C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)

Conscient de l'interdépendance entre la réussite des politiques d'accélération de la croissance, l'ancrage de celle-ci dans la sphère économique des pauvres et la nécessité du développement des ressources humaines et de la généralisation de l'accès des pauvres aux services de base, le Gouvernement a maintenu cet axe au centre des priorités du CSLP.

Dans ce cadre, le deuxième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2006-2010, a défini onze domaines prioritaires à fort potentiel de réduction de la pauvreté et des disparités. Il s'agit de : (i) l'éducation ; (ii) l'alphabétisation ; (iii) la Formation Technique et Professionnelle ; (iv) la santé et la nutrition ; (v) l'hydraulique et l'assainissement ; (vi) la promotion de l'emploi ; (vii) la politique de population ; (viii) la promotion féminine et l'équité de genre ; (ix) l'enfance ; (x) la protection sociale ; et (xi) l'accès universel aux services de base.

a. L'éducation

L'objectif du secteur de l'éducation, pour la seconde phase du CSLP, était de produire un capital humain à même de favoriser le développement économique et social du pays. La réalisation de cet objectif devait se faire à travers la mise en œuvre d'une stratégie qui s'articule autour de : (i) l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée) plus adaptée à la demande ; (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement ; (iii) l'amélioration de l'efficacité interne et externe afin de fournir une main-d'œuvre hautement qualifiée pour améliorer la productivité du secteur traditionnel, favoriser son développement et pour satisfaire les besoins d'un secteur moderne appelé à s'étendre dans les prochaines décennies ; et (iv) l'amélioration et le renforcement de la gestion et du pilotage du système éducatif.

La mise en œuvre du CSLP II a été marquée par la poursuite des efforts en matière de construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires et de formation, de recrutement et de formation du personnel enseignant.

Au niveau du *fondamental*, l'effectif des élèves a sensiblement augmenté passant de 465 887 élèves en 2005/2006 à 512 998 élèves en 2008/2009, soit un taux de progression de 10% sur la période. Le nombre d'écoles a atteint 3 793 contre 2 980. La contribution de l'enseignement privé est passée de 7 % en 2006 à 10% en 2009.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental qui était de 96,9 % en 2006 s'est situé à 99% en 2009, dépassant ainsi la cible de 98% prévue en 2010. La parité garçons/filles est légèrement en faveur de ces dernières (50,4%). Le taux de rétention demeure faible car seuls 61% des élèves environ restent jusqu'à la fin du fondamental. La probabilité d'achever le cycle du fondamental est plus forte pour les garçons (42%) que pour les filles (34%). La cible du TBS en 2010 a été atteinte dans toutes les wilayas à l'exception du Gorgol (90,09%) et du Hodh Charghi (86,8%).

Au niveau du *secondaire* (premier cycle), le TBS a baissé, passant de 27,7% en 2006 à 22,9% en 2009 reflétant la même tendance à la baisse observée au niveau du taux de transit entre le fondamental et le secondaire : 56% en 2006 contre 36,7% en 2009. L'enseignement secondaire (second cycle) a connu au cours de la même période une régression de 15 % de ses effectifs avec un TBS de 32,8% pour les garçons et 28,4% pour les filles. Il est également observé une baisse de la qualité au niveau de cet ordre d'enseignement, illustrée par la faiblesse des résultats aux examens du BEPC et du Baccalauréat. L'application de la réforme a révélé le manque criant de professeurs de disciplines scientifiques capables d'enseigner en français.

En matière d'*Enseignement supérieur*, plusieurs réformes ont été introduites, notamment : (i) la mise en place du système LMD ; (ii) la désignation des instances de l'université par mode électif ; et (iii) l'adoption de plusieurs textes réglementaires (statut des enseignants et chercheurs, fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, etc.).

Par ailleurs, d'importantes actions ont été réalisées, à savoir : (i) création d'une faculté de médecine ; (ii) création d'un Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) ; (iii) création d'un Institut Supérieur d'Enseignement Technologique à Rosso (ISET) ; et (iv) lancement des travaux de construction du nouveau campus universitaire de Nouakchott.

Au niveau de ce sous-secteur, la parité garçons/filles n'est pas atteinte car ces dernières représentent moins du quart des effectifs. En plus, le manque d'efficacité interne constitue la caractéristique principale de ce cycle d'enseignement, à en juger par les taux d'échecs particulièrement élevés. En effet, plus de trois quarts des étudiants inscrits en 1ère année redoublent et globalement le taux de redoublement de l'Université de Nouakchott pour l'année universitaire 2008/2009 est de 59%.

Sur le plan qualitatif et malgré l'augmentation importante de ses effectifs, l'enseignement supérieur en Mauritanie souffre encore d'une faible efficacité interne et externe. Au niveau de l'efficacité interne, les taux d'échec sont relativement élevés. Quant à l'efficacité externe et malgré l'absence d'informations récentes, les éléments disponibles montrent des taux de chômage élevés parmi les sortants de l'Université de Nouakchott.

Les principaux facteurs explicatifs de la faible efficacité du dispositif d'enseignement supérieur sont en grande partie liés au caractère très académique des enseignements dispensés, à l'absence de la recherche scientifique, au faible niveau d'équipement des ateliers et laboratoires et à la non implication du secteur privé.

b. L'alphabétisation et l'enseignement originel

Au sujet de *l'alphabétisation*, les objectifs du CSLP II étaient de : (i) permettre à toute la population âgée de 14 ans et plus de maîtriser la lecture et le calcul ; (ii) améliorer la rétention au niveau de l'enseignement fondamental ; (iii) consolider l'alphabétisation initiale par une post alphabétisation et par des formations professionnelles de base tournées vers les AGR ; et (iv) développer l'écrit par l'autoformation.

Si la situation de l'alphabétisation a connu une évolution positive au cours des dernières années reflétée par l'amélioration du taux d'alphabétisation global (61,5% en 2008 contre 57,5% en 2004), il n'en demeure pas moins qu'elle reste en deçà des espoirs. Sur le plan de l'équité, des disparités réelles continuent à être observées entre les hommes et les femmes (70,3% et 54,4%, respectivement) et entre les milieux de résidence (73,3% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural). Cependant, l'intensification des efforts aussi bien en amont (enseignement fondamental) qu'en aval (personnes en activité n'ayant pas été alphabétisées) permettront certainement de gagner en performance contre ce fléau qui touche encore une bonne partie de la population active du pays.

Au cours de la période 2006-2010, les réalisations ont porté sur : (i) la mise en œuvre d'un vaste programme de campagnes de sensibilisation et de séances d'alphabétisation au profit de dizaines de milliers de personnes (40 250 adultes ont été alphabétisés) ; (ii) la construction de plus de 1 600 salles de classe d'alphabétisation ; et (iii) la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation par les médias ayant touché plus de 6100 adultes dont 97% de femmes, en plus d'un programme spécifique d'alphabétisation de 1000 femmes.

En matière d'*enseignement originel*, les efforts ont porté sur la construction de 10 mahadras modèles avec des logements pour élèves et la mise en ligne du curricula de l'enseignement originel.

Dans le domaine des *affaires islamiques*, plusieurs séances d'animation ont été organisées tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins d'Afrique (44 missions de prêche dans 11 pays) pendant le mois du ramadan, ou pour les concours de récitation de coran ou de préparation de l'opération de pèlerinage annuel. L'organisation de sessions de formation et d'ateliers de renforcement des capacités a permis d'améliorer les

compétences des Imams et des leaders religieux. Un appui important a été mis en place pour assurer le bon fonctionnement de 514 mosquées et 350 mahadras et garantir le paiement des indemnités de 4 593 imams.

Le pilotage du secteur a enregistré de bons résultats notamment ; (i) renforcement du cadre réglementaire organisant le waqf et l'aumône obligatoire et (projets de décrets élaborés, (construction d'échoppes au marché d'El Mina, redynamisation de l'unité d'édition, élaboration de requêtes) ; et (iii) réalisation d'une étude sur la restructuration de l'ISERI pour l'instauration, entre autres, mesure du système LMD.

c. La formation technique et professionnelle

En matière de formation technique et professionnelle, les objectifs du CSLP II étaient : (i) d'opérer des réformes profondes centrées, au niveau institutionnel, sur l'unification du pilotage du secteur ; (ii) d'améliorer la gouvernance du système de la FTP ; et (iii) de dynamiser les instances de concertation Etat-Patronat (Conseil National de la FTP).

Dans ce domaine, les réalisations sont les suivantes : (i) l'amélioration de la capacité d'accueil des établissements de formation ; (ii) la rénovation des équipements de plusieurs filières de formation ; (iii) la formation de dizaines de formateurs et de personnels d'encadrement ; (iv) la réalisation et l'équipement, en cours par la SNIM, d'un centre de formation technique et professionnelle ; (v) l'élaboration de plus de 24 programmes de formation suivant l'APC ; (vi) l'expérimentation de l'implantation de ces nouveaux programmes a été achevée au niveau du BT dans le secteur tertiaire et est en cours de généralisation pour le niveau du CAP ; (vii) la mise en place d'un jumelage autour de l'implantation de la démarche qualité ; et (viii) la formation continue au profit de plus 2 700 personnes.

d. La santé et la nutrition

i. Politique nationale de santé

La politique poursuivie dans le domaine de *la santé* avait pour principaux objectifs : (i) d'améliorer l'espérance et la qualité de vie des populations en réduisant la mortalité et la morbidité globales, particulièrement la mortalité et la morbidité maternelle et infanto-juvénile ; (ii) d'augmenter l'intervalle inter-générationnel et réduire l'indice synthétique de fécondité ; (iii) d'atténuer l'impact des endémo-épidémies dont le VIH/SIDA et les maladies émergentes sur le développement psychologique et socio-économique du pays ; (iv) de réduire la faim et la malnutrition dans la population, en particulier chez les groupes vulnérables ; (v) de garantir aux enfants en difficulté et aux groupes vulnérables un accès à des services de base efficaces, durables et adaptés ; (vi) de renforcer la participation communautaire dans le développement et la gestion des stratégies d'accès aux services de base ; et (vii) d'améliorer la coordination intersectorielle.

L'analyse de la situation sanitaire du pays montre la persistance de taux élevés de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, respectivement 686 pour 100.000 naissances vivantes, 122‰ et 77‰. Ainsi, et selon les conclusions du rapport national de suivi des OMD publié en 2010 et au rythme de l'évolution actuelle des indicateurs, seul l'OMD relatif à la lutte contre le sida peut être atteint à l'échéance de 2015 moyennant des efforts soutenus. Par contre, il est improbable que les cibles visant à «réduire la mortalité des enfants et améliorer la santé maternelle» soient atteintes en 2015.

Dans le domaine de la couverture sanitaire, 67% des populations ont accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km, avec une répartition spatiale inégale : 98% à Nouakchott, contre 52% au Hodh El Gharbi. Face à cette situation, d'importantes stratégies ont été développées en matière de couverture sanitaire, de forfaits obstétricaux, en vue de réduire substantiellement la proportion des populations n'ayant pas un accès facile à une structure de santé et qui vivent généralement dans des zones rurales pauvres, éloignées ou enclavées.

La couverture sanitaire a été renforcée grâce à : (i) la construction d'un hôpital régional à Zouerate et de 33 postes de santé ; (ii) la réhabilitation de 8 postes de santé ; (iii) l'équipement de 4 hôpitaux régionaux et de 45 postes de santé ; et (iv) la création de trois centres hospitaliers spécialisés (CNC, CNO, CHME), la transformation de quatre hôpitaux régionaux en centres hospitaliers régionaux. A cela, s'ajoute la fourniture

des moyens de communication pour les postes de santé et du matériel roulant (ambulances, véhicules légers et tout-terrain).

S'agissant de la lutte contre la maladie, les principales actions préventives, curatives et d'accompagnement pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infanto-juvéniles ont porté sur : (i) l'extension du forfait obstétrical aux trois wilayas de l'Est (les deux Hodhs et l'Assaba), à Nouadhibou, au Gorgol et au Brakna ; (ii) la régularité des campagnes de vaccination des enfants de moins de 5 ans ; (iii) la fourniture de moustiquaires imprégnées ; (iv) l'organisation de campagnes de sensibilisation des populations ; (v) la prise en charge thérapeutique des cas de fistules obstétricales ; et (vi) la formation du personnel soignant : médecins (gynécologues obstétriciens, urologues et pédiatres), sages-femmes, accoucheuses auxiliaires et infirmiers.

Cependant, la situation de la lutte contre la maladie se caractérise par l'absence d'une stratégie efficace de développement de services de qualité à même de soulager rapidement les souffrances des malades, notamment les enfants et les femmes enceintes. Cette situation se traduit par un faible niveau de fréquentation des structures de santé (0,6 contact par personne et par an) d'où le recours de plus en plus fréquent d'une partie des malades, soit à une structure sanitaire à l'étranger, soit à la médecine traditionnelle pour les catégories essentiellement pauvres. Il y a lieu de noter ici l'énorme retard pris dans la mise en œuvre complète de l'approche communautaire.

Au niveau de l'amélioration de la performance du secteur, les principales actions entreprises sont : (i) l'élaboration et l'adoption d'un plan d'actions triennal pour 2010 -2012 ; (ii) la formulation du plan d'actions pour l'atteinte des OMD ; (iii) la revue du CDMT 2009-2011 ; et (iv) l'organisation des revues annuelles du secteur et du renforcement de la supervision et du contrôle des actions.

ii. Politique de la nutrition

Dans le domaine de la *nutrition*, les principales réalisations ont concerné : (i) le développement d'un programme national de nutrition communautaire ; et (ii) la mise en œuvre d'un programme national de changement de comportement en matière de nutrition communautaire; il s'agit de l'ouverture de 194 centres de nutrition communautaires (CNC) au niveau de sept wilayas du pays de haute prévalence de la malnutrition au bénéfice de 9 857 femmes enceintes et de 12 504 femmes allaitantes. Ces CNC ont permis le suivi de la croissance de plus de 18 693 enfants.

Cette dynamique a été renforcée par : (i) l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de communication nutritionnelle pour le changement de comportements ; (ii) la création du Conseil National de Développement de la Nutrition et de son Comité Technique Permanent et les commissions régionales; (iii) le renforcement des capacités humaines des coordinations régionales en matière de nutrition et de communication (recrutement de 14 spécialistes en nutrition et communication et formation de 194 agents de nutrition) ; (iv) la mise en œuvre du programme conjoint d'accélération de la prise en charge de la lutte contre la malnutrition dans le Sud-Est ; et (v) la mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë, de la stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et des directives de supplémentation en vitamine A.

e. L'hydraulique et l'assainissement

Le plan d'actions du CSLP 2006-2010 avait retenu pour le secteur de *l'hydraulique et de l'assainissement* un objectif global portant sur « l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous de façon durable ». Cet objectif devait être réalisé à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants : (i) améliorer l'accès à l'eau potable ; (ii) connaître et protéger les ressources en eau ; (iii) améliorer les conditions d'assainissement ; (iv) promouvoir le partenariat public - privé ; et (v) renforcer les capacités du secteur.

En matière d'accès à l'eau potable, des progrès ont pu être réalisés : 58,3% des ménages en ont accès en 2008 contre 52% en 2004.

En milieu urbain, 35% des ménages sont raccordés au réseau public d'eau potable par un branchement privé (35% pour les villes y compris Nouakchott, gérées par la SNDE et 38% pour les villes gérées par l'ANEPA). Si la SNDE est l'unique fournisseur d'eau potable, en milieu urbain, le mode principal d'accès à l'eau reste le recours aux charretiers et revendeurs d'eau pour 62% des ménages. Dans les zones non loties à Nouakchott, Atar et Rosso notamment, le mode principal d'alimentation en eau par charretier concerne 84% des ménages et seulement 5% ont accès à un branchement.

Cependant, le niveau de consommation d'eau n'a pas connu d'évolution par rapport à 2006 : 46 l/j/personne pour les ménages disposant de branchement privé et 18 l/j/personne pour les clients des charretiers et autres revendeurs. Le mode d'accès à la ressource en eau est dominé par les puits sans pompes pour les ménages ruraux (49,2%) alors que le recours aux services des revendeurs reste la source d'approvisionnement la plus répandue en milieu urbain (62%), et ce malgré l'importance des actions engagées en faveur du développement du secteur de façon générale et de l'amélioration de l'accès à l'eau potable plus particulièrement.

En terme de réalisation physique au cours de ces dernières années, les projets et programmes ci-après ont été mis en œuvre dont notamment : (i) le projet points d'eau au sahel ; (ii) les projets de lutte contre le Ver de Guinée ; (iii) la composante eau potable du projet Lehdada ; (iv) la poursuite de la réalisation des travaux du projet Aftout Essahili ; (v) la réalisation et l'équipement de 350 points d'eau ; (vi) l'achèvement du projet de renforcement des champs captant d'Aioun et Timbedra ; (vii) l'alimentation en eau de la ville de Nouadhibou, ainsi que le renforcement de la production et de la distribution dans les villes de Bababé, Djiguenni, Kobenni, Bassikounou, Maghama et Kankossa ; (viii) la poursuite de l'exécution du projet AEP du fleuve (21 stations) ; et (ix) la mise en œuvre de programmes d'urgence et prioritaires en 2007-2008.

Au niveau institutionnel et réglementaire, plusieurs textes d'application du code de l'eau, ont été adoptés dont notamment le décret portant création du Conseil National de l'Eau et déterminant ses modalités d'organisation et de fonctionnement et celui portant conditions de création des zones de sauvegarde stratégiques de la ressource. En outre, l'ANEPA a été transformée en établissement public dénommé l'Office National des Services d'Eau en milieu Rural (ONSER). Cet établissement est chargé d'assurer l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, du suivi de la gestion et de la maintenance des ouvrages et infrastructures hydrauliques en milieux rural et semi-urbain.

La connaissance et la protection des ressources en eau sont d'une importance capitale dans un contexte de rareté de ces ressources comme c'est le cas de la Mauritanie. A cet égard, les actions suivantes ont été entreprises : (i) la réalisation d'inventaires des points d'eau existants ; et (ii) la mise en valeur de nouvelles ressources.

Concernant l'assainissement, resté longtemps parent pauvre du secteur, il a suscité ces derniers temps un regain d'attention qui a permis la réalisation d'un certain nombre d'actions ayant porté sur : (i) la création d'un Office National chargé de l'Assainissement ; (ii) la construction de 30 nouveaux avaloirs ; (iii) l'acquisition de deux hydro-cureuses ; (iv) la mise en œuvre de projets pilotes pour la fabrication (dans le respect des normes d'équipements d'assainissement) ; (v) la réalisation des travaux de contournement de la Polyclinique à Nouakchott ; (vi) la réhabilitation de la station d'épuration de Nouakchott ; et (vii) la réalisation de réseaux d'assainissement à Rosso, Aleg et Kaédi.

Cependant, la situation dans le domaine de l'assainissement reste marquée par de faibles niveaux d'accès à des latrines (45,7% des ménages au niveau national). En milieu rural, 68% des ménages ne disposent pas de latrines. Au niveau urbain, 56 % des ménages ont des latrines et seulement 13,6% possèdent des toilettes à chasse d'eau.

Au sujet de la promotion du partenariat public-privé, les actions suivantes ont été mises en œuvre : (i) la mise en application des procédures de délégation du service public en eau ; et (ii) la mise en place de la tarification de l'eau dans le cadre des activités entreprises par les intervenants avec des écarts au niveau du prix du mètre cube.

f. L'emploi

Dans ce domaine et au cours de la période 2006-2010, les objectifs du CSLP II étaient : (i) de maximiser la création d'emplois ; (ii) d'organiser le marché de l'emploi ; et (iii) d'améliorer la qualité de l'emploi.

Dans ce cadre, les principales réalisations ont concerné : (i) l'élaboration d'une stratégie de l'emploi ; (ii) l'intégration de la démarche décentralisée en matière d'emploi dans les processus régionaux de lutte contre la pauvreté ; (iii) la promotion de l'auto-emploi à travers le financement de projets d'entreprise, l'accompagnement et le conseil des diplômés chômeurs ; (iv) l'organisation de stages au profit des demandeurs d'emploi ; (v) le démarrage des activités du PRECAMF ; (vi) l'extension des activités du projet à haute intensité de main d'œuvre PPPT à plusieurs wilayas ; et (vii) le lancement et l'extension du PNIME.

g. La politique de population

En matière de politique de population, les objectifs retenus dans le CSLP II étaient de : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2 ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités entre genres.

Dans ce cadre, il est observé la lenteur dans l'évolution des principaux indicateurs de population, notamment l'indice synthétique de fécondité et le taux d'usage de la contraception qui sont quasiment stables depuis une dizaine d'années : le premier était de 4,6% en 2007, contre 4,7% en 2000 ; le deuxième progresse légèrement mais reste à un niveau parmi les plus bas au monde : 9,3% en 2007 contre 5,1% en 2000.

h. La Culture, jeunesse et sports

Dans le domaine de *la culture*, la stratégie sectorielle a visé les trois objectifs majeurs suivants : (i) promouvoir la culture et les arts ; (ii) conserver et valoriser le patrimoine culturel ; et (iii) promouvoir les structures du livre et de la lecture publique.

Dans ce contexte, les principales réalisations sont : (i) la promulgation d'une loi de protection du patrimoine immatériel ; (ii) l'organisation de festivals culturels annuels et de tournois culturels interrégionaux ; (iii) la mise en œuvre des plans de sauvegarde et schémas directeurs des villes anciennes telles que Koumbi Saleh, Aoudaghost, et Aghreijitt ; et (iv) la mise en place d'un système de micro crédits pour financer l'artisanat et les métiers du patrimoine.

En matière de *jeunesse et des sports*, le second plan d'actions du CSLP s'était fixé comme objectifs de : (i) prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes ; et (ii) promouvoir un sport de haute compétition.

En matière de jeunesse, les actions réalisées sont : (i) la création de plusieurs centres d'écoute et de conseils pour sensibiliser les jeunes sur certains fléaux tels que la drogue, les MST, le VIH/SIDA et la migration clandestine ; (ii) la formation des agents relais, des formateurs en matière de pair éducation et pairs éducateurs (plus de 500 agents et éducateurs formés) ; (iii) la construction et la réhabilitation des maisons de jeunes (Tidjikja, Atar, Aleg et Selibaby) ; et (iv) la mise en place d'un réseau national des jeunes.

Dans le domaine *des sports*, les réalisations sont les suivantes : (i) l'organisation des Etats Généraux du sport et de la jeunesse ; (ii) la formation de 80 maîtres d'EPS pour l'enseignement de la discipline dans les établissements secondaires et universitaires ; (iii) la réalisation d'un stade omnisports à Kaédi et d'un stade à Nouadhibou (stade en cours de gazonnage dans le cadre du projet GOAL de la FIFA) ; (iv) l'aménagement et l'équipement d'un espace sportif destiné au sport féminin au niveau de l'Office du Complexe Olympique ; et (v) la mise aux normes de la FIFA de l'Office du Complexe Olympique.

i. La promotion féminine et l'équité de genre

Dans les domaines de *la promotion féminine*, de *la petite enfance* et de *la protection sociale*, il était prévu, dans le cadre du CSLP II, de : (i) renforcer la participation économique des femmes ; (ii) améliorer l'accès des femmes aux services sociaux de base ; (iii) promouvoir les droits et la participation politique et sociale

des femmes ; (iv) développer des stratégies de changement de comportement ; (v) renforcer les capacités institutionnelles du département ; (vi) améliorer l'offre et la qualité de l'éducation de la petite enfance et la prise en charge de l'enfance à besoins spécifiques ; (vii) élaborer une stratégie nationale de protection sociale ; et (viii) assurer une meilleure prise en charge médicale et éducative des groupes vulnérables – handicapés, enfants en difficulté, femmes chefs de ménages, personnes âgées – et leur offrir un environnement favorable à leur intégration et à leur développement socio-économique.

En matière de promotion féminine et de genre, des avancées ont pu être enregistrées avec 50,4% des effectifs du fondamental constitués de filles, 18% des membres du parlement sont des femmes (Sénat et Assemblée nationale) et 30% au niveau des conseils municipaux. De plus, en 2007, plusieurs femmes avaient accédé à des postes de commandement comme hakems et walis et 20% des portefeuilles ministériels étaient occupés par des femmes en 2009. Par contre, des progrès restent à faire en matière d'enseignement secondaire et supérieur, d'alphabétisation, d'emploi, de lutte contre les mutilations génitales et les mariages précoces etc.. En effet, le TBS au niveau du secondaire est de 28,4% pour les filles, contre 32,8% pour les garçons ; la participation des femmes au supérieur est encore inférieure à 25%, alors que l'analphabétisme et le chômage continuent à frapper respectivement 45,6% et 42% des femmes. De même, des pratiques telles que l'excision des filles et les mariages précoces demeurent encore répandues dans la société mauritanienne.

j. Politique de protection de l'enfance

Dans le domaine de *l'enfance*, les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'adoption, en 2006, d'une politique nationale de développement de la petite enfance ; (ii) l'amélioration de la couverture de l'enseignement préscolaire au niveau des différents modes d'éducation et de garde qui a atteint 7% en 2009 contre 5% en 2005 ; (iii) la construction et l'équipement d'un local pour le Centre de Formation de la Petite Enfance ; (iv) le recrutement et la formation d'un noyau de formateurs, la formation de 485 monitrices de jardins d'enfants et de 250 éducatrices communautaires ; (v) la construction/réhabilitation et l'équipement de 16 centres régionaux de ressources pour la petite enfance ; (vi) l'ouverture de 23 jardins d'enfants publics et l'élaboration d'un programme national d'éducation préscolaire adapté au contexte de l'enfant mauritanien ; (vii) la création et l'équipement, en 2007, d'un centre de protection et d'intégration sociale pour les enfants victimes de VEDAN renforçant ainsi le dispositif de leur protection ; (viii) la construction d'un centre d'insertion et de réadaptation des enfants en conflit avec la loi ; et (ix) l'exécution d'un programme d'indemnisation et d'insertion de 463 enfants anciens jockeys aux Émirats Arabes Unis et l'appui au renforcement des services sociaux de base dans leurs localités d'origine.

Le cadre réglementaire régissant la petite enfance s'est vu renforcé par : (i) l'adoption d'une ordonnance portant protection pénale des enfants ; (ii) la formation des magistrats, des auxiliaires de justice et des acteurs sociaux ; (iii) la création d'une brigade de police pour mineurs ; et (iv) l'élaboration et l'adoption d'un décret fixant les mesures alternatives à la détention des mineurs.

k. La protection sociale

Dans le cadre de *la protection sociale*, le premier impératif était l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale (SNPS) qui prend pleinement en compte le caractère multidimensionnel de la problématique. Parallèlement à la formulation de la SNPS, les efforts en matière d'action sociale et de filet de sécurité orientés en faveur des populations les plus vulnérables devaient être poursuivis ainsi que des actions permettant de développer des mécanismes de partage des risques en matière de santé.

Les objectifs du CSLP II étaient : (i) d'évaluer et de réviser le cadre juridique existant afin de l'orienter vers la promotion et la protection des droits de l'ensemble des groupes vulnérables ; (ii) de développer les infrastructures de manière plus centralisée et plus équitable en permettant aux zones rurales d'en bénéficier ; (iii) de renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'action sociale et ; (iv) d'améliorer les capacités des services déconcentrés de l'action sociale.

Dans ces domaines, des actions ont été entreprises, notamment : (i) l'extension des infrastructures pour enfants à besoins spécifiques (écoles et centres pour aveugles et sourds muets) et la scolarisation de 500 enfants handicapés ; (ii) le renforcement des capacités des associations des handicapés et la distribution de plusieurs lots de matériels adéquats (500 fauteuils roulants, 200 béquilles, 200 cannes blanches) ; et (iii) la prise en charge des malades indigents.

Encadré n°5 : Protection de la petite enfance

L'évaluation de la seconde phase du CSLP montre que la dimension de l'enfance a connu une évolution importante aux plans de la vision politique, stratégique et institutionnelle. Les efforts ont été focalisés, au cours de la période, sur l'amélioration du cadre global de développement de la petite enfance et sur la définition d'orientations stratégiques visant la protection et la promotion des droits de l'enfant. C'est ainsi que plusieurs textes législatifs en faveur de l'enfance ont été promulgués dont la loi N° 2007-042 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage ; l'ordonnance N° 2005-015 du 5 décembre 2005 portant protection pénale de l'enfant et la loi N° 2003-025 du 17 juillet 2003 portant répression de la traite des personnes.

Sur le plan international, la Mauritanie a également ratifié les conventions et protocoles internationaux et régionaux de droits de l'homme ou de l'enfant, dont les plus importants sont : (i) la convention relative aux droits de l'enfant; (ii) le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; (iii) la Convention N° 138 (1973) de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ; (iv) la Convention N° 182 (1999) de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ; (v) la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain ; et (vi) le protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le cadre de protection des droits de l'enfant a été renforcé par l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de protection sociale des enfants et la conception d'un système de protection axé sur la réforme du Conseil National de l'Enfance et l'instauration de plates-formes régionales de concertation pour la protection des droits de l'enfant.

Malgré la volonté des pouvoirs publics manifestée par ces nouvelles législations, les indicateurs demeurent inquiétants particulièrement au niveau de la survie de l'enfant (taux de mortalité infantile 122 pour 1000 en 2007 -MICS 2007), du développement de l'éducation de la petite enfance (seulement 7 % des enfants de la tranche d'âge 3-6 ans accèdent aux services d'éducation et de garde préscolaire). Les indicateurs relatifs aux enfants sans soutien familial, objets de violence, d'abus ou de discrimination sont également inquiétants : l'enquête MICS 2007 estime à 16.4 % le taux des enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent à plus de 1000 les enfants vivant partiellement ou totalement dans la rue et que 6 % des mendiants sont des enfants.

Cette situation alarmante doit conduire à la prise en compte de la problématique de la petite enfance dans la stratégie de protection sociale.

I. L'accès universel aux services de base

Le CSLP II s'est fixé comme objectif global, en matière d'accès universel aux services de base d'accompagner les politiques de développement propres à chaque secteur (télécommunications, TICs, électricité, eau, assainissement) par des politiques et des programmes visant l'amélioration de l'accès à ces services, notamment en faveur des populations et des zones pauvres.

Dans ce cadre, les actions réalisées au cours de la période 2006-2010 ont porté sur : (i) la réalisation de 14 centrales thermiques et 7 autres sont en cours de réalisation au niveau de plusieurs localités du pays ; (ii) l'électrification rurale décentralisée (par kits solaires) au niveau de 24 communes avec l'installation et la gestion par délégation de plus de 4 320 kits solaires ; (iii) la réalisation de 5 plateformes fonctionnelles dans 5 localités du Brakna ; (iv) la réalisation de 53 réseaux AEP dans plusieurs wilayas du pays ; (v) l'équipement de 42 forages ; (vi) la poursuite des travaux de construction et de connexion de 42 châteaux d'eau ; (vii) la réalisation de 4 cabines GMPES dans 4 localités ; (viii) la création d'un centre d'accès internet et de formation à El Mina ; et (ix) le lancement du DAO pour la réalisation des tronçons des pistes reliant Néma – Oualata et pour les tronçons des pistes de Koubeni – Medbougou – Voulanya – Touil – Tintane.

D. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4)

Le CSLP II s'était fixé comme orientations stratégiques : (i) la consolidation de l'Etat de droit ; (ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale ; (iii) le renforcement des capacités de l'administration ; (iv) l'appui à la décentralisation ; (v) la gestion efficace des ressources publiques ; (vi) le renforcement des capacités de la société civile ; (vii) la promotion de la communication ; et (viii) la promotion de l'approche participative.

Depuis 2008, ces orientations ont été renforcées par la ferme volonté du Président de la République de faire de la bonne gouvernance un axe majeur de l'action des pouvoirs publics.

a. La consolidation de l'Etat de droit

Au plan des *libertés publiques, du renforcement de la démocratie et de la transparence du choix citoyen*, les cinq dernières années ont connu l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales pluralistes et transparentes. De nombreux partis ont été reconnus y compris ceux qui ont été pendant longtemps empêchés d'exercer leurs activités. Le système électoral a connu des améliorations sensibles avec l'introduction du vote des mauritaniens à l'étranger et la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), qui a supervisé avec succès tous les scrutins qui ont été organisés (élections présidentielles, législatives et municipales). Les listes électorales et les résultats des différents scrutins ont été publiés sur Internet, ce qui a largement contribué à crédibiliser ces élections, tout comme le recours à l'assistance des observateurs nationaux et étrangers.

L'unité nationale et la cohésion sociale, piliers centraux de l'Etat de droit, ont été promues à travers des mesures concrètes pour le règlement du passif humanitaire consécutif aux événements de 1989 (signature de protocoles d'accords entre les pouvoirs publics et les ayant droits ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et l'organisation du retour et de la réinsertion des mauritaniens déplacés à l'extérieur des frontières nationales à la suite de ces événements. A cela s'ajoute l'adoption de la loi 2007-048 du 03 Septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes couplée avec la mise en œuvre d'un Programme d'Eradiation des Séquelles de l'Esclavage (PESE) appelé à contribuer, à travers le financement de projets concrets, à l'amélioration des conditions de vie des communautés vulnérables concernées et permettre leur insertion dans la vie économique et sociale de manière durable.

En ce qui concerne *la justice*, un travail substantiel de codification et de renforcement des capacités a été réalisé à travers : (i) l'adoption d'importants textes comme la loi incriminant les pratiques esclavagistes citée plus haut, la loi sur le trafic illicite des migrants, les principaux textes processuels et statuts particuliers et le décret créant les bureaux d'aide juridictionnelle ; (ii) l'amélioration de la qualité des ressources humaines par le biais du recrutement de magistrats et de greffiers. Cet effort a été consolidé à travers la création d'une Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM) ; (iii) la facilitation de l'accès des justiciables, notamment les plus démunis, au droit et à la justice par l'adoption de décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire et aux tarifs des frais de justice, la création de bureaux d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions et la distribution de la mallette du juge ; (iv) l'amélioration du fonctionnement des institutions en charge de la justice des mineurs et des conditions de détention de ces derniers, parallèlement à la mise en place d'outils spécifiques pour leur réinsertion ; (v) la construction de quatre tribunaux départementaux à Nouakchott, la construction du siège de la Cour suprême, du palais de justice de Kiffa, la relance du chantier du palais de justice de Nouadhibou, et la construction de prisons civiles à Nouadhibou et Aleg ; et (vi) le renforcement du contrôle par le biais d'une inspection générale à tous les niveaux du système juridique et judiciaire.

En matière de *Droits de l'Homme*, et en plus des éléments précités (loi incriminant l'esclavage, programme PESE, retour et réinsertion des rapatriés), les actions réalisées ont porté essentiellement sur la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'Homme dont les rapports sont régulièrement publiés. Les textes créant la CNDH ont été également révisés pour renforcer ses moyens d'action et la hisser au niveau de ses autres consœurs dans le monde.

En outre, les capacités et les interventions du Parlement se sont renforcées grâce à l'augmentation des ressources budgétaires, la poursuite de projets d'appui spécifiques des partenaires au développement et la mise en place d'une Haute Cour de Justice dont le rôle est de sanctionner les infractions imputées aux membres de l'Exécutif dans l'exercice de leurs fonctions, consacrant ainsi, en droit comme en fait, la généralisation du principe de responsabilité.

b. L'amélioration de la gouvernance environnementale

Les actions réalisées dans ce domaine ont concerné : (i) la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques publiques ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire régissant le secteur ; (iii) l'inversion de la déperdition des ressources naturelles ; (iv) la réforme institutionnelle ; (v) les changements climatiques ; (vi) la biodiversité ; et (vii) les engagements internationaux.

En ce qui concerne l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques, les actions réalisées ont porté sur : (i) une analyse globale du système de gouvernance environnementale de tous les départements ministériels ayant des activités connexes à l'environnement. Sur la base de l'évaluation des forces et faiblesses des procédures, des acteurs, des politiques, programmes et projets, des réformes institutionnelles et juridiques ont été proposées (directives d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, révision de la loi-cadre sur l'environnement, etc.) ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'évaluation environnementale comme moyen d'intégration de l'environnement ; et (iii) élaboration des premiers agendas 21, instruments de planification des activités de développement durable, à l'échelle des moughataas.

Relativement à l'inversion de la déperdition des ressources naturelles, les actions ont porté sur : (i) la réalisation d'une série d'analyses économiques des filières forestières porteuses dans le domaine des produits forestiers non ligneux dans les Wilayas du Guidimaka et du Hodh El Gharbi ; et (ii) la mise en place de l'antenne nationale du projet régional Biodiversité Mauritanie-Sénégal qui a réalisé des activités associatives au profit des coopératives pour la mise en œuvre de plans d'aménagement des forêts classées, des zones humides et des parcours sylvo-pastoraux en plus du soutien à des activités génératrices de revenus et de promotion de sous-produits forestiers.

Au plan de la réforme institutionnelle, les réalisations ont concerné : (i) la création d'un département ministériel en charge de l'environnement dont les compétences ont été par la suite élargies au développement durable ; (ii) l'adoption du Plan d'Actions National Environnemental (PANE), de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et du plan d'actions de gestion des risques et catastrophes naturelles ; et (iii) la réalisation d'une évaluation stratégique environnementale et sociale portant sur les activités pétrolières dont les effets porteront sur l'échéance de la programmation prochaine.

Pour ce qui est des changements climatiques, le pays, outre la mise en œuvre de son Plan d'Actions National d'Adaptation en lançant son projet prioritaire de soutien à l'adaptation des systèmes de production agricole vulnérables aux changements climatiques, a accordé une attention particulière à la préservation de la ville de Nouakchott contre l'ensablement et les inondations.

Dans le domaine de la biodiversité, et au-delà des campagnes annuelles de lutte contre les feux de brousse, il y a lieu de signaler les activités menées dans le domaine de la biodiversité Mauritanie-Sénégal relatives aux inventaires et à la cartographie.

Enfin, le pays s'est acquitté de ses engagements internationaux dans le cadre de la quatrième Phase Opérationnelle (OP 4) du Programme des micro-financements du FEM, de la convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, de la convention sur la Diversité Biologique, du Protocole de Montréal et du Protocole de Kyoto et de la participation d'une délégation de haut niveau au Sommet de Copenhague en décembre 2009.

c. Le renforcement des capacités de l'administration publique

Dans ce domaine, le deuxième plan d'actions du CSLP fixait les principaux objectifs suivants : (i) renforcer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) assurer une gestion optimale des ressources humaines de l'Etat ; et (iii) améliorer la qualité du service public.

Au cours de la période 2006-2010, l'action des pouvoirs publics, afin d'atteindre les objectifs cités plus haut, s'est focalisée sur les réalisations suivantes : (i) le lancement du processus d'assainissement de la fonction publique à l'issue des recensements qui y ont été effectués ; (ii) le renforcement des ressources humaines dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'administration douanière ; (iii) l'adoption et la mise en application des statuts spéciaux des personnels de la Sûreté Nationale et de la Protection Civile ; (iv) la révision du statut des professeurs de l'enseignement supérieur dans la perspective de la promotion de la recherche scientifique ; (v) la mise en ligne de l'inventaire des formalités administratives, des portails de services publics et de la plateforme informatique de l'administration ; (vi) l'élaboration d'un cahier de charges pour la mise en place d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat ; et (vii) le recrutement et la formation en cours de 500 agents de l'État au sein de l'ENAJM en vue de suppléer aux départs à la retraite dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

D'autres réalisations ont porté sur : (i) la modernisation de l'administration territoriale avec la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des résidences des autorités administratives, la construction de sièges pour la Primature et un ensemble de ministères ou de structures publiques sur financement du budget de l'Etat ou dans le cadre de partenariat avec des pays amis ; (ii) le démarrage des programmes de modernisation du Réseau Administratif de Commandement (RAC) et ; (iii) le renouvellement du parc automobile et le renforcement des crédits de fonctionnement.

d. La gestion efficace et transparente des biens publics

Dans ce cadre, le CSLP II s'est fixé comme principaux objectifs : (i) d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des biens publics ; et (ii) d'introduire, de manière explicite, dans les politiques publiques les thèmes de lutte contre la corruption, de détournement des biens publics et du rapport entre le citoyen et la chose publique.

Au plan de la programmation et de l'exécution budgétaires, l'accent a été mis sur : (i) la présentation et l'adoption par le Parlement de lois de règlement annuelles ; (ii) la poursuite des réformes portant sur la déconcentration des fonctions d'ordonnateurs, de contrôleurs financiers et de comptables au niveau de toutes les entités centrales et régionales ; (iii) l'élaboration d'un système d'information intégré des finances publiques ; et (iv) la création d'un CTSPE piloté au niveau de la BCM devant permettre d'améliorer la collaboration et les échanges entre toutes les structures intervenant dans l'information économique et le renforcement des capacités des différents acteurs des finances publiques.

En matière de gestion du patrimoine de l'Etat et de la fiscalité, les efforts ont porté sur la mise en place d'une comptabilité patrimoniale, l'assainissement de la propriété foncière et sur un certain nombre de réformes dans le domaine de l'administration fiscale, notamment la création d'un bureau de gros contribuables, le passage à une administration fonctionnelle fondée sur la taille du contribuable et l'amélioration de la fiscalité du secteur informel, la réduction des taux d'imposition, l'exonération, de façon partielle ou totale, des produits pharmaceutiques et des denrées de première nécessité et la baisse du taux sur le revenu catégoriel.

En plus des éléments précités, les impératifs d'une gestion rationalisée et assainie ont eu une incidence sur l'administration publique. C'est à ce titre qu'il convient de souligner la suppression de plusieurs centaines de postes fictifs dans la fonction publique, consécutivement aux recensements et recoupements effectués, la cession des véhicules de fonction précédemment affectés aux fonctionnaires, l'assainissement du système des indemnités de logement et d'autres prises en charge accordées à ces derniers, la fixation par décret des indemnités et autres avantages accordés aux présidents et administrateurs des établissements publics et sociétés d'économie mixte, ainsi que la restructuration des représentations diplomatiques, ayant permis un redéploiement des postes diplomatiques en vue d'une plus grande présence de notre diplomatie et des économies de dépenses.

Ces mesures s'ajoutent à celles visant, par ailleurs, l'amélioration des recettes, et au titre desquelles peut être mentionnée la révision des conventions avec les sociétés d'exploitation qui a permis le relèvement de la part du pays dans les revenus d'exploitation des minerais de cuivre et d'or. Il importe de souligner que le Comité National de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), a déjà publié le rapport 2006 et lancé le travail pour l'élaboration des rapports d'audits relatifs aux exercices 2007 et 2008. Ces rapports permettront à l'opinion nationale de disposer d'informations essentielles sur les revenus tirés par l'Etat de l'exploitation des mines et des hydrocarbures et sur leur utilisation.

C'est dans ce cadre également qu'il faut inscrire l'adoption d'un projet de loi portant Code des marchés publics introduisant une réforme majeure du système national de passation des marchés. C'est également dans cette optique qu'il faut considérer le renforcement en ressources humaines et en moyens des organes de contrôle que sont la Cour des Comptes dont les textes ont été revus pour accroître son indépendance et élargir le nombre de ses chambres, l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances, les inspections internes des ministères. Ces efforts ont permis le recouvrement par le trésor public de montants importants et la mise à la disposition de la justice de certains dossiers, envoyant ainsi un message clair relativement à la fin de l'impunité et à la nécessaire bonne gestion des finances publiques.

Un remarquable effort a, d'autre part, été fait dans le domaine de la lutte contre la corruption et le détournement des biens publics à travers la sanction de tout détournement ou faute de gestion avérés et l'organisation de multiples campagnes de sensibilisation contre la mauvaise gestion et la corruption. A cet égard, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) a été adoptée. Cette stratégie comporte un plan d'actions détaillé en vue d'éliminer à terme le phénomène dans toutes les sphères de la société.

Déjà en 2007, une loi sur la transparence financière dans la vie publique a été adoptée. Au terme de cette loi ont été astreints à déclarer leur patrimoine tous les responsables publics assumant la gestion de ressources publiques ou de charges pouvant être sources d'enrichissement illégal. Ce processus n'avait pas donné de résultats en raison des faibles moyens mis à la disposition de la commission nationale chargée de sa mise en œuvre. Les pouvoirs publics sont en train de redynamiser cette commission en vue d'une mise en œuvre durable des dispositions de la loi.

e. La décentralisation

Approfondir la décentralisation constituait une orientation majeure du CSLP II eu égard au rôle essentiel que jouent les acteurs décentralisés dans le processus de développement économique et social.

Le fait majeur en matière de décentralisation a été l'adoption lors de la séance du Conseil des Ministres, en date du 22 avril 2010, de la « Déclaration de Politique de Décentralisation et de Développement Local » qui réaffirme la volonté politique des pouvoirs publics de faire de la décentralisation un choix irréversible. Cette Déclaration trouvera sa concrétisation notamment à travers le Code des Collectivités Territoriales dont le projet a été finalisé. Il convient de mentionner également la poursuite des efforts visant l'accroissement des ressources affectées au Fonds Régional de Développement (FRD) dans le cadre de l'amélioration du niveau des transferts financiers aux communes. Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de citer l'implication de plus en plus forte des communes dans le processus de développement, à travers leur participation au choix des

investissements réalisés sur leurs territoires, le renforcement de leurs rôles dans le suivi de la mise en œuvre de ces investissements en tant que maîtres d'ouvrages ou bénéficiaires.

Ces évolutions dans le domaine de l'approfondissement de la décentralisation ont été confortées par les avancées dans le domaine de l'aménagement du territoire, dont notamment : (i) l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration des textes réglementaires sur l'aménagement du territoire ainsi que la mise en place des structures prévues par la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, en particulier l'Observatoire National d'Aménagement du Territoire ; (iii) le lancement du Programme intérimaire de l'aménagement concerté du bassin du Karakoro ; et (v) le lancement d'un programme pilote d'accompagnement de la sédentarisation, notamment dans le Hodh el Gharbi.

f. Le renforcement des capacités de la société civile

Les organisations de la société civile ont connu ces dernières années un développement important et sont de plus en plus associées à l'action des pouvoirs publics dans les domaines économique et social. Leur rôle en tant que contre-pouvoirs et dans le domaine du contrôle de l'action publique est de plus en plus accepté.

Le plan d'actions du CSLP II se fixait comme principaux objectifs de : (i) renforcer les capacités de la société civile, notamment à travers la révision des procédures d'agrément ; (ii) mettre en place de manière effective le FAPONG ; (iii) élaborer et mettre en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités ; et (iv) octroyer un appui technique et logistique au Cyberforum de la société civile.

En ce qui concerne les actions réalisées, elles ont porté sur ; (i) l'élaboration d'une stratégie de la société civile ; (ii) la mise en place ou l'affermissement des programmes de renforcement des capacités de la société civile (PASOC, FAPONG, etc.) ; et (iii) la modernisation du cadre juridique de la société civile par l'élaboration de nouveaux textes pour la mise en place d'un arsenal juridique approprié.

g. La promotion de la communication

Conscient de l'importance de la communication dans la consolidation de l'Etat de droit et de l'ancrage de la bonne gouvernance, le deuxième plan d'actions du CSLP visait à fédérer, organiser et coordonner l'ensemble des efforts nationaux en matière de promotion de la communication.

Dans ce domaine, les efforts déployés ont porté sur : (i) la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audio-visuel (HAPA) ; (ii) l'adoption de plusieurs textes à caractère législatifs et réglementaires (liberté de la presse, libéralisation de l'audiovisuel, aide publique à la presse, carte de presse, etc.) ; (iii) l'amorce de l'ouverture des médias publics aux partis politiques et à la société civile ; (iv) la création d'une seconde chaîne de télévision (TVM-Plus) ; (v) la transformation de la deuxième chaîne de Radio-Mauritanie en radio rurale destinée à la sensibilisation et à la vulgarisation en vue de promouvoir le développement ; (vi) la création de la Radio du Coran ; (vii) la poursuite et le renforcement de l'aide à l'impression des journaux ; (viii) l'organisation de sessions de formation des journalistes ; (ix) l'appui aux organisations représentatives des personnels de la communication ; et (x) la mise en place de points focaux chargés de la communication dans tous les départements ministériels et assimilés.

h. La promotion de l'approche participative

La promotion de l'approche participative dans tous les cycles des politiques publiques et de développement constitue un impératif majeur dans la formulation et la mise en œuvre du CSLP eu égard à ; (i) sa contribution à l'instauration d'une bonne gouvernance ; (ii) la valorisation des potentiels des populations ; et (iii) l'amélioration de l'impact des politiques publiques.

A ce titre, et dans le cadre du CSLP II, le Gouvernement comptait approfondir ce processus participatif tant au niveau central, régional que local.

Toutefois, les différents changements institutionnels survenus lors de la période 2006-2010 ont affecté le bon déroulement du processus participatif d'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre du CSLP II.

Le seul rapport de mise en œuvre couvrant la période 2006-2007 a été réalisé suivant l'approche participative impliquant l'ensemble des acteurs dans toute leur diversité (administrations centrale et territoriale, communes, organisations de la société civile et du secteur privé, personnes ressources, partenaires au développement) dans le cadre des réunions des CTS, GTT, des comités de concertation et des ateliers interrégionaux.

Le présent bilan couvrant toute la période du CSLP II a été réalisé suivant la même démarche participative couronnée par l'organisation d'Assises Nationales en février 2011 qui ont été ouvertes pour la première fois aux partis politiques.

E. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION (AXE 5)

Les différents plans d'actions du CSLP qui ont été mis en œuvre depuis l'année 2001 n'ont pas enregistré de progrès notables en matière de suivi-évaluation en dépit des mécanismes qui sont définis et régulièrement énoncés dans les rapports de mise en œuvre. L'absence d'avancées significatives dans un domaine clé du développement empêche les administrations et les décideurs publics de procéder à des ajustements nécessaires à la conduite des actions de développement et des politiques ou stratégies mises en œuvre.

Les insuffisances constatées en matière de suivi-évaluation et de coordination ont conduit les pouvoirs publics à mettre l'accent, dans le cadre de la formulation du CSLP 2006-2010, sur la nécessité de prendre des mesures adéquates dans cet axe en vue d'assurer une meilleure perception du degré d'efficacité de l'action du gouvernement.

a. Le dispositif institutionnel

L'élaboration du second plan d'actions du CSLP a été marquée par l'introduction d'un nouvel axe stratégique relatif au renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination, qui vient compléter les quatre axes initiaux du CSLP. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été arrêtées : (i) la création d'un GTT dédié au volet suivi-évaluation du CSLP ; et (ii) l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique intégrant la prise en compte des indicateurs de suivi évaluation du CSLP et des OMD.

Par la suite, le décret 2007-103 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation et de suivi du CSLP a été adopté. Ce décret prévoit un système de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation dont les contours sont clairement identifiés.

Cependant, ce dispositif n'a pas fonctionné de façon régulière et son opérationnalisation a été limitée à des exercices ponctuels à l'occasion de l'élaboration des documents de révision et de suivi de la mise en œuvre du CSLP. En effet, les faiblesses et lacunes qu'il était censé corriger sont restées les mêmes, à savoir : (i) l'irrégularité de la mise à jour des outils de reporting ; (ii) le manque de culture de suivi-évaluation au niveau des départements ; (iii) le caractère non contraignant du CSLP pour la programmation sectorielle ; et (iv) le manque d'appropriation du processus par les parties prenantes.

Les principales causes de tels dysfonctionnements sont entre autres : (i) le fonctionnement irrégulier des CTS et des GTT dont l'action est affectée par les changements répétés dans les organigrammes et dans la configuration de certains départements ministériels ; (ii) le manque d'efficacité des services de suivi-évaluation ; (iii) un système d'information fondé sur des indicateurs souvent trop génériques et difficiles à renseigner ; et (iv) une insuffisante opérationnalité des services sectoriels de planification et de suivi existants.

D'autres causes non moins importantes sont aussi à signaler : (i) les collectivités locales et les services déconcentrés sont pratiquement absents du dispositif institutionnel d'évaluation et la société civile qui commence à s'y intéresser demeure fragile ; (ii) les systèmes d'information administratifs sont globalement faibles et ne constituent pas une priorité opérationnelle même si elle est mentionnée dans la stratégie de développement de la statistique et ; (iii) l'établissement de véritables situations de référence, en préalable à la mise en œuvre de politiques, programmes, projets, n'est pas encore systématisé.

b. Le système de suivi - évaluation

Dans ce domaine, les résultats enregistrés au cours de la période 2006 - 2010 sont faibles et insuffisants et concernent les trois composantes du système de suivi-évaluation : (i) la mise en œuvre du CSLP ; (ii) le suivi de la pauvreté ; et (iii) l'évaluation du CSLP.

Le suivi de la mise en œuvre du CSLP II devait porter sur : (i) l'évolution des allocations de crédits, particulièrement le degré de leur consommation et la traçabilité de leur utilisation ; (ii) le niveau de réalisation des activités prévues ; et (iii) le degré d'atteinte des objectifs fixés à travers le suivi des indicateurs.

Le suivi des activités n'est pas systématisé et s'est limité dans la plupart des cas à des missions ponctuelles provoquées par les partenaires au développement. Cette situation affecte négativement la qualité des rapports de mise en œuvre du CSLP.

Sur les 253 indicateurs retenus pour le suivi du CSLP II, seuls 38 % ont été renseignés pour l'année de référence fixée en 2004. Ce niveau relativement bas du nombre d'indicateurs renseignés s'explique d'une part par le manque de pertinence et l'inadaptation de certains indicateurs au contexte national et les insuffisances du système statistique national à les renseigner d'autre part.

c. Les outils de « reporting »

Dans le CSLP II, les outils de « reporting » proposés portent sur : (i) les tableaux de suivi des ressources ; (ii) le tableau de bord trimestriel sectoriel de suivi des actions prioritaires ; (iii) la note de synthèse trimestrielle et le rapport intermédiaire ; (iv) le rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP ; et (v) les rapports sur l'évaluation de l'impact du CSLP.

Parmi ces différents outils, un seul Rapport de Mise en Œuvre (RMO) a été élaboré en 2008 et a porté sur la période 2006-2007. Les faiblesses constatées en matière de suivi du CSLP sont réelles et ont conduit principalement à la mise en œuvre de nombreuses actions qui n'étaient pas prévues dans le CSLP II au détriment de certaines actions prioritaires.

d. La coordination

Dans ce domaine, l'accent devait être mis sur les objectifs suivants : (i) rationaliser le dispositif de dialogue Etat-PTF ; (ii) renforcer les efforts de programmation et de gestion des finances publiques (y compris les procédures de passation de marchés) ; (iii) améliorer la coordination des partenaires au développement et l'harmonisation de leurs procédures ; et (iv) mettre l'accent sur les aspects de suivi et d'évaluation.

La coordination de l'action gouvernementale est jugée faible et s'est limitée à l'élaboration de plans d'actions sectoriels depuis le début de l'année 2006. En outre et en l'absence d'une opérationnalisation effective des PRLP, les Comités Régionaux de Lutte contre la Pauvreté n'ont pas pu jouer convenablement le rôle qui leur est dévolu en matière de coordination des actions de développement au niveau régional.

La rationalisation du dispositif de dialogue Etat-PTF s'est concrétisée par l'organisation de plusieurs rencontres et discussions avec les partenaires au développement de la Mauritanie : le Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, les réunions des bailleurs de fonds arabes et islamiques en mars 2008 puis novembre 2010, la Table Ronde de Bruxelles en juin 2010 précédée de plusieurs réunions de concertation relatives à sa préparation, à la révision du CSLP et à l'élaboration de son troisième plan d'actions 2011-2015, etc.

Au niveau du renforcement de la programmation et de la gestion des finances publiques, il y a lieu de souligner que malgré la réalisation du CSLP II, d'un CDMT global en 2007, d'un PIP et de lois budgétaires, l'alignement entre ces divers instruments de programmation n'a pas été jusqu'ici convenablement assuré. Toutefois, cette lacune sera corrigée dans le cadre de la préparation du CSLP III et des autres instruments

de programmation (CDMT, PIP, LFI). Concernant la gestion des finances publiques, plusieurs réformes ont été engagées en coordination avec les PTF et feront l'objet d'un schéma directeur des finances publiques.

En outre, la loi portant Code des Marchés Publics a été promulguée, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption a été adoptée en Conseil des Ministres et les travaux de révision du Code des Investissements se trouvent à un stade avancé.

Concernant l'amélioration de la coordination des partenaires au développement et l'harmonisation de leurs procédures et malgré la volonté affichée par ces partenaires, d'importants efforts restent à faire dans ce domaine.

e. L'opérationnalisation du CSLP

L'opérationnalisation du CSLPII devait se faire à travers la mise en œuvre de trois principales actions : (i) la mise à jour permanente des rapports sectoriels et thématiques pour les adapter aux orientations retenues dans le CSLP ; (ii) l'opérationnalisation du CSLP au niveau régional à travers les PRLP ; et (iii) l'opérationnalisation des PDC dans l'optique de mettre en œuvre les PRLP au niveau communal.

Hormis l'élaboration et l'actualisation de certains PRLP et PDC, aucune avancée significative n'a été enregistrée dans ces domaines.

Le CSLP ne permet pas encore d'évaluer ex-ante, l'impact des réformes envisagées afin de mieux orienter les dépenses publiques et surtout d'identifier les sous- groupes de population pauvre cible en matière de réduction de la pauvreté.

F. BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Mauritanie a adhéré à la Déclaration du Millénaire pour le Développement proclamée en l'an 2000 et a pris en compte les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ses politiques et programmes de développement. En effet, l'atteinte de ces objectifs fixés pour l'horizon 2015 coïncide avec la période de mise en œuvre du CSLP (2001-2015) et a été prise en compte dans celui-ci. Ces objectifs sont au nombre de huit, à savoir : (i) réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité infantile ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; et (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le degré d'atteinte de ces objectifs est ainsi intimement lié à la mise en œuvre du CSLP qui a été perturbée par : (i) des crises internationales (crise alimentaire et énergétique, la crise financière et la crise du réchauffement climatique) ; (ii) les changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période ; (iii) les problèmes de faible capacité des Administrations et ; (iv) le manque d'alignement des outils de programmation (CSLP, CDMT, PIP, LFI).

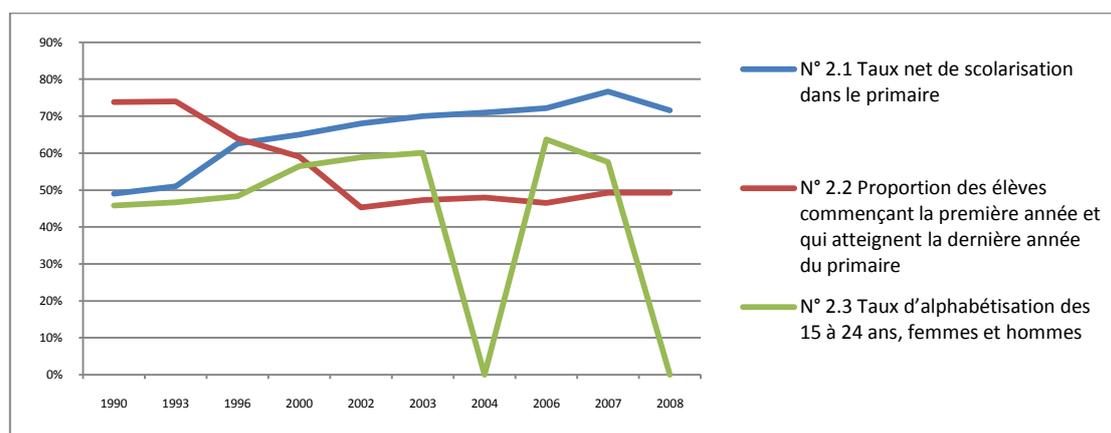
Néanmoins, en dépit de ces difficultés, le pays est en mesure d'atteindre certains des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour d'autres cibles, il est en progression bien qu'il existe des domaines où les progrès sont très insuffisants et appellent des changements d'orientation et des efforts redoublés.

En effet, les Objectifs peuvent être atteints en matière d'accès universel à l'enseignement fondamental (objectif 2), ce qui constitue une avancée remarquable dans la mesure où le taux net de scolarisation dans le primaire était seulement de 49% en 1990.

Tableau 6. OMD Education

Indicateurs	1990	1993	1996	2000	2002	2003	2004	2006	2007	2008
N° 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	51%	62,6%	65%	68%	70%	71%	72,2%	76,7%	71,6%
N° 2.2 Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	74%	64%	59%	45,3%	47,3%	48%	46,5%	49,3%	58,5 %
N° 2.3 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	46,7%	48,3%	56,4%	58,9%	60,1%	69,7%	63,7%	57,6%	77,5%

Source. Rapport provisoire des OMD Mars 2010



Dans le secteur de l'éducation, la parité filles/garçons dans l'enseignement fondamental qui était de 0,72 en 1990 a été déjà atteinte en 2000/2001 (composante de l'objectif 3).

Au niveau de l'hydraulique, il est possible d'atteindre une proportion d'accès à un approvisionnement en eau « amélioré » (satisfaisant) de l'ordre de 74% en 2015, alors qu'elle était de 37% en 1990, ce qui serait conforme aux OMD (objectif 7).

Enfin, les indicateurs disponibles en matière de VIH-SIDA, paludisme et tuberculose (objectif 6) montrent que ces maladies ne progressent plus et que l'on est capable d'inverser la tendance à leur expansion et d'atteindre les OMD correspondants.

Toutefois, le dernier rapport sur les OMD (2009) montre que dans d'autres domaines, des progrès importants ont été réalisés, mais ne permettront pas d'atteindre les OMD (**Voir Encadré 6**).

Il s'agit de : (i) la réduction de la pauvreté (baisse de 57% en 1990 à 42% en 2008) ; (ii) la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire n'est toujours pas réalisée (33% pour les garçons, contre 28% pour les filles en 2008) ; et (iii) la participation des femmes aux décisions politiques qui a connu une remarquable amélioration depuis 2006 et qui nécessite des efforts supplémentaires pour atteindre la cible.

Par contre, pour un dernier groupe d'objectifs, la situation demeure préoccupante et les évolutions ne sont pas satisfaisantes. Il s'agit des objectifs 4 et 5 relatifs à la santé de la mère et de l'enfant. En effet, le taux de mortalité infantile qui est de 122‰ en 2007 reste encore loin de la cible visée en 2015 qui est de 45‰ et en matière de mortalité maternelle, le taux est de 686 pour 100 000 naissances vivantes en 2007 alors que la cible visée en 2015 est de 232.

Il en va de même en matière de santé de la reproduction où le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans n'est que de 9% en 2008 alors que la cible visée est de 100%.

Encadré n°6. Les OMD : des défis à relever dans le domaine de la santé

La situation en Mauritanie en matière d'atteinte des OMD est particulièrement préoccupante dans le secteur de la santé où le pays enregistre les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés de la sous-région, à savoir 686 décès pour 100 000 naissances vivantes pour les femmes et 122 décès pour 1000 naissances pour les enfants en 2007 comparés à des valeurs cibles en 2015 de 232 et 45 respectivement. Par ailleurs, le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans n'est que de 9 % en 2008 alors que la cible visée est de 100 %.

Concernant la mortalité maternelle, un ensemble de facteurs expliquent le niveau élevé du ratio de mortalité maternelle : (i) les accouchements à domicile sans assistance spécialisée dont le taux est estimé au niveau national à 39,2% ; (ii) les insuffisances du plateau technique à tous les niveaux ; (iii) les grossesses précoces, rapprochées et répétées ; (iv) l'analphabétisme et la pauvreté ; et (v) le faible accès des grossesses à risque aux soins maternels de bonne qualité, notamment, en cas de besoin à la Césarienne.

La création de l'hôpital mère et enfant et la généralisation du forfait obstétrical contribueront sensiblement à l'amélioration de cette situation. Ces dispositions déjà prises seront renforcées par les principales mesures suivantes : (i) une meilleure couverture fonctionnelle des formations sanitaires sur le plan géographique (les endroits les plus reculés ou enclavés) ; (ii) une maîtrise de la fécondité (disponibilité des moyens et de personnel compétent) ; (iii) la disponibilité des médicaments et de soignants qualifiés pour faire face aux causes les plus fréquentes de mortalité maternelle ci-dessus énumérées, notamment les hémorragies et les éclampsies ; (iv) l'amélioration de la prophylaxie antipaludéenne pour les femmes enceintes ; (v) la prise en charge des signes de malnutrition dans le cadre des examens prénatals ; (vi) l'intensification des activités IEC relatives aux attitudes et comportements liés aux rapports sociaux de genre ; et (vii) la formation de chirurgiens et leur affectation dans les structures de santé. .

Dans le domaine de la mortalité infantile, l'analyse des données disponibles montre que les plus grands écarts de mortalité infanto-juvénile sont liés à des différences de conditions de vie et de nutrition, de niveau d'instruction de la mère, de milieu de résidence et d'indice de richesse.

Il découle de l'évolution de la situation sanitaire des enfants et de l'analyse des principales causes de mortalité infantile et infanto-juvénile que les efforts doivent être orientés vers : (i) la lutte contre la pauvreté et la malnutrition ; (ii) l'efficacité et la généralisation des programmes de vaccination, de façon à renverser la tendance constatée entre 2004 et 2008. Pour cela il y a lieu d'assurer une meilleure participation des populations, un meilleur suivi et des évaluations périodiques de leur impact réel ; (iii) la disponibilité d'une offre de services adaptée aux besoins spécifiques des enfants, y compris en matière d'urgences pédiatriques. Il faut pour cela assurer la présence de pédiatres, d'infrastructures et d'équipements adéquats et la prise en charge intégrée des principales causes de mortalité infantile : les IRA ; les Diarrhées et le paludisme ; (iv) l'implication active des communautés dans les activités programmées et le recours aux techniques d'IEC pour promouvoir des changements positifs dans les attitudes, mentalités et comportements ; et (v) l'amélioration du niveau de la prévention à travers la modification de l'environnement et de l'hygiène de vie des enfants. Il s'agit notamment d'un meilleur accès à une eau salubre et à l'assainissement.

Pour ce qui est de l'accès universel à la santé de la reproduction chez les femmes mariées, la situation en matière d'accès à la contraception est négativement influencée par : (i) les prises de position défavorables de certains milieux religieux ; (ii) l'indisponibilité des produits contraceptifs ; (iii) les faibles capacités techniques des prestataires ; (iv) l'absence d'IEC ; et (v) le manque de dynamisme de la société civile sur ces questions.

Les efforts entrepris ont permis la prise de certaines mesures : (i) la création du PNSR ; (ii) l'intégration des produits contraceptifs dans la liste des médicaments essentiels ; (iii) la célébration d'une semaine de la SR depuis 2003 ; et (iv) le renforcement des capacités techniques des prestataires en matière de planification familiale.

Pour l'avenir, les efforts porteront essentiellement sur : (i) la poursuite et la consolidation des mesures déjà entreprises notamment au profit des couches sociales les plus vulnérables ; et (ii) l'intensification des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la santé de la reproduction.

annexe 1 : Récapitulatif des principales réformes mises en œuvre en 2006-2010

1. Politique budgétaire

- La promulgation d'un nouveau Code des Marchés Publics (2010) ;
- La poursuite de la déconcentration des fonctions d'ordonnateurs, de contrôleurs financiers et de comptables au niveau de toutes les entités centrales et régionales ;
- L'élaboration d'un système d'information intégré des finances publiques de l'Etat ;
- L'élaboration d'un modèle de prévision budgétaire et la généralisation des CDMT ;
- La modernisation de l'administration fiscale et la réforme du système fiscal ;
- La refonte des dispositions législatives ;
- La révision du plan comptable général de l'État et l'introduction d'une comptabilité patrimoniale ;
- La modification du règlement de la comptabilité publique en 2006 ;
- La limitation du recours aux procédures dérogatoires des dépenses publiques (arrêté MF 2007) ;
- L'évaluation des performances de la gestion des finances publiques en 2008 (PEFA) ;
- Scission du Ministère de l'Economie et des Finances en deux départements séparés ;
- L'assainissement en cours du fichier de la solde pour supprimer, notamment, les emplois fictifs, les doublons et les avantages accordés à certains agents de l'État qui n'y ont plus droit ;
- L'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État ainsi que les efforts menés dans le sens de rapprocher le fichier de la fonction publique avec celui de la solde ;
- La suppression de la prise en charge par l'État des consommations d'eau et d'électricité, et son remplacement par une indemnité forfaitaire versée aux fonctionnaires éligibles ;
- La suppression de la prise en charge sur le budget de l'État des frais de carburant et d'entretien des véhicules de l'Etat et son remplacement par une indemnité de transport avec sa généralisation à tous les fonctionnaires ;
- La résiliation des conventions de logements, à partir du 1^{er} juillet 2010, et le versement d'une indemnité de non-logement à tous les fonctionnaires.

2. Politique monétaire et réforme du secteur financier

- La poursuite d'une politique monétaire prudente pour la maîtrise de l'inflation ;
- L'amélioration des mécanismes de crédit et sa diversification ;
- L'amélioration de la bancarisation en augmentant l'accès aux services financiers, la transparence de l'information et le développement des moyens de paiement ;
- L'organisation du fonctionnement du marché de change ;
- L'abaissement du taux de la pension livrée contre bons du Trésor qui fait office de taux directeur de la Banque Centrale, de 14% à 12% en octobre 2007 et de 12% à 9% en novembre 2009 ;
- La mise en place d'un Conseil de Politique Monétaire présidé par le Gouverneur de la BCM et chargé de définir la politique monétaire ;
- Le réaménagement du cadre opérationnel de la politique monétaire qui s'est traduit par l'adoption d'un nouveau règlement et d'un nouveau manuel de procédures du marché monétaire ;
- La création de nouveaux instruments d'intervention (Bons BCM, Certificats de dépôt et Billets de trésorerie) et l'élargissement du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques qui disposent désormais, d'un cadre approprié en matière de gestion de trésorerie ;
- La création de bons BCM visant à renforcer l'indépendance opérationnelle de la politique monétaire en permettant à la Banque Centrale d'utiliser ses propres titres aux fins de régulation de la liquidité bancaire ;
- La mise en place d'un Comité de coordination des politiques monétaire et budgétaire.
- L'apurement des arriérés commerciaux vis-à-vis de l'extérieur ;
- La levée depuis octobre 2006 de toutes les restrictions sur les paiements des transactions courantes ;
- La mise en place, en janvier 2007, d'un marché de change qui a marqué un tournant dans la politique de change en Mauritanie.

3. Développement du secteur privé et commerce extérieur

- La mise en service du système SYDONIA ++ (2010) a pour objectif d'accroître les recettes par la mise en place d'un arsenal de mesures réglementaires (loi de finances, tarif, régimes...etc.) et par l'application généralisée des procédures à tous les bureaux informatisés ;
- Le seuil du régime du forfait de l'impôt sur le BIC a été élevé de 3 à 6 millions d'ouguiya (selon les secteurs) à un seuil uniforme de 30 millions d'ouguiya ;

- Les règles de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) ont été simplifiées, avec une imposition uniforme de toutes les entreprises au forfait qui s'élève à 2,5% du chiffre d'affaires (2010) et l'impôt sur le BIC a été fixé à 25% des bénéfices des entreprises ;
- Le régime de forfait est déclaratif et non présomptif sur la base d'une déclaration faite au moyen d'un formulaire simple ;
- La promotion de la réglementation de concertation et de négociations commerciales avec la mise en place de la Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International (CNCCI),
- La mise en place du Comité National de Pilotage de l'Accord de Partenariat Economique (APE) ;
- La promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ;
- La mise en place d'un système national de normalisation et de promotion de la qualité et la création de nouvelles unités industrielles ;
- La mise en place d'un système d'information industrielle ;
- L'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- La mise en place de textes juridiques sur l'enregistrement des activités industrielles ;
- L'adoption d'un décret créant une Commission de Suivi des Entreprises Économiques destinée à suivre les entreprises en difficulté et éviter leur faillite ;
- La mise en place d'un code de l'artisanat ;
- La mise en place des organismes socioprofessionnels de l'artisanat ;
- L'élaboration de la loi sur les PPP et la dynamisation du comité concertation Etat-secteur Privé.

4. Secteur minier

- L'amélioration du cadre légal et réglementaire notamment la loi minière de 2008, révisée en 2009, ainsi que ses textes d'application ;
- La réforme institutionnelle, en particulier la création de la Direction de la Police des Mines.

5. Secteur de la pêche

- L'adoption d'un code ISPS pour la sûreté des installations portuaires ;
- La signature de la convention collective maritime.

6. Secteur du Commerce de l'Artisanat et du tourisme

- La mise en place de cadres juridiques et de réformes institutionnelles pour assurer l'encadrement approprié des secteurs ;
- L'élaboration de la stratégie commerciale 2007-2015 et de la stratégie touristique.

7. Secteur des hydrocarbures (exploitation)

- La promulgation d'une loi pétrolière qui met en place un dispositif de régulation avec la création de la Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHY) ;
- L'adoption d'un décret réglementant les conditions d'attribution de licences pour l'exercice des activités dans la filière aval des hydrocarbures ;
- L'adoption de plusieurs autres textes réglementaires notamment les décrets fixant les éléments constitutifs des prix du carburant et du gaz butane (décrets 2006-030 du 28/04/2006, 137-2008 du 10 juin 2008, 2007/041 du 01/02/2007 et 2009-024 du 26/01/2009).

8. Secteur des transports

Pour le **sous-secteur terrestre** :

- L'élaboration et la mise à la disposition de tous les départements ministériels et autres structures concernées, d'un recueil de textes (arrêtés) d'application du décret n°2007-006 du 05 janvier 2009 portant code de la route ;
- La création d'une Société de Transports Publics (STP) et l'adoption de son statut.

Au niveau du **sous-secteur maritime** :

- La révision du code des ports ;
- La réforme du code de la marine marchande.

Au niveau du **sous-secteur aérien** :

- La création d'une société publique de transport aérien en 2009 dénommée Mauritania International Airlines.

9. Développement rural

- L'élaboration de deux textes d'application du code de l'élevage et du code pastoral.

10. Environnement

- La création d'un ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable qui succède au Secrétariat d'État chargé de l'Environnement ;
- L'adoption du PANE et de la SNDD.

11. Secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement

- L'adoption de décrets d'application du code de l'eau ;
- La création d'un EPIC en charge des aspects opérationnels de l'assainissement.

12. Secteur de l'éducation

- La refonte du cadre réglementaire de l'enseignement supérieur ;
- La création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur (ISET, ISCAE) ;
- Le lancement du processus de restructuration de la formation initiale des enseignants sur la base d'un audit organisationnel des écoles normales d'instituteurs.

13. Secteur de la santé

- L'élaboration et l'adoption de la Politique pharmaceutique nationale ;
- L'élaboration et l'adoption d'une Stratégie nationale de survie de l'enfant ;
- L'élaboration et l'adoption de la Stratégie intégrée de lutte contre les maladies non transmissibles ;
- La mutualisation et le partage des risques.

14. Secteur des affaires sociales, de l'enfance et de la famille

- La ratification de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ;
- La ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;
- La ratification de la convention relative aux droits de l'enfant ;
- L'adoption d'une stratégie Genre et une loi d'orientation ;
- La mise en place d'un comité national de lutte contre les VBG y compris les MGF en 2008

15. Secteur des Affaires Islamiques, Enseignement Originel et Alphabétisation ;

- L'Adoption de la Stratégie Nationale de l'Alphabétisation (SNA)

16. Secteur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

- La révision du cadre juridique régissant les activités du mouvement associatif opérant dans les secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports ;
- L'adoption de la Charte Africaine de la Jeunesse ;
- L'élaboration de textes nécessaires à la mise en place d'un fonds d'appui au développement des activités de la culture, de la jeunesse et des sports.

17. Urbanisme, Habitat et Aménagement du Territoire :

- La révision des textes réglementaires organisant l'ADU;
- L'élaboration et l'adoption des textes réglementaires sur l'aménagement du territoire ;
- L'adoption du texte organisant la Profession de l'Architecte ;
- L'élaboration d'un Code de la Construction et de ses textes d'application ;
- L'élaboration et l'adoption des textes d'application de la Maîtrise d'Ouvrage Publique ;
- L'adoption des textes d'application du Règlement Général de la Construction ;
- La révision de la loi sur la promotion immobilière ;
- La reformulation et la finalisation de l'institutionnalisation de BEIT EL MALE du programme d'habitat social Twize ;
- L'élaboration des textes d'application du code de l'urbanisme y compris le RGUS.

18. Emploi, Formation Professionnelle et Technologies Nouvelles

- Révision des principaux textes organisant la gestion de la main-d'œuvre étrangère ;
- Adaptation des procédures d'attribution et d'exécution des marchés publics aux spécificités HIMO.

19. La Sécurité Alimentaire

- La réforme du dispositif de concertation – coordination ;
- La création d'une structure indépendante de gestion des microprojets (Agence d'Exécution des Microprojets – AEMP).

20. Droits de L'Homme, Action Humanitaire et Relations avec la Société Civile

- L'adoption de la loi N° 2007-048 du 03 Septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ;
- La signature d'un protocole d'accord entre les pouvoirs publics et des ayant droits pour le règlement du passif humanitaire ;
- La création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme.

21. Justice

- La promulgation de la loi incriminant les pratiques esclavagistes ;
- La promulgation de la loi sur le trafic illicite des migrants ;
- La révision des textes processuels et statuts particuliers (organisation judiciaire, procédure civile et pénale, statut de la magistrature et statut des greffes) ;
- L'élaboration et l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire ;
- L'élaboration et l'adoption du décret fixant les tarifs des frais de justice ;
- La création des bureaux d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions ;
- La distribution de la mallette du juge.

22. Intérieur et Décentralisation

- La réalisation d'une étude sur la refonte des textes de base de l'Administration Territoriale en 2008 devant aboutir à un projet de loi ;
- L'élaboration de projets de textes relatifs à la révision de l'organisation de l'Administration Territoriale (rôle et compétences des autorités administratives afin de les adapter au contexte né des multiples et importantes évolutions que notre pays a connues depuis les années 80 en rapport avec les services déconcentrés de l'État et des autres partenaires locaux, rôle dans le processus de développement local, découpage des circonscriptions administratives) ;
- L'élaboration d'un projet de statut particulier du personnel de l'Administration Territoriale mettant en exergue son rôle de magistrat territorial qui préserve les droits statutaires du personnel chargé du commandement territorial ;
- L'adoption d'importants textes de loi (trafic illicite des migrants, bureaux d'aide juridictionnelle) ;
- La création d'une CENI en 2009 ;
- Le retour à l'ordre constitutionnel après les élections du 18 juillet 2009.

23. Communication

- L'adoption d'une loi sur la libéralisation de l'audiovisuel.
- La création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audio-visuel (HAPA) ;
- La création de la Radio du Coran ;

Annexe 2 : Programme d'Investissement Public et financement par secteur 2006–2010 (en millions d'UM)

SECTEURS	2006	2007	2008	2009	2010
Développement rural	7 423	12 513	17 769	19 179	12 994
Développement Industriel	9 165	13 426	14 979	15 397	13 123
SNIM	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Aménagement du territoire	31 136	41 356	90 885	105 020	112 418
Ressources humaines	9 252	12 409	16 132	16 318	8 227
Développement institutionnel	1 466	2 571	6 947	7 339	7 055
Projets Multisectoriels 1/	7 258	8 724	9 700	28 494	15 022
Investissement total	69 200	94 500	160 273	196 685	174 165
Etat	42 613	61 939	90 286	114 128	100 294
SONADER	1 659	3 552	3 026	2 048	858
Établissements parapublics	21 428	25 509	63 099	75 571	67 687
SNIM	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Financement	69 200	94 500	160 273	196 685	174 165
Etat	42 613	61 939	90 286	114 128	100 294
Ressources intérieures	22 062	31 924	40 448	57 504	50 618
Dons	6 204	10 576	20 686	20 544	15 286
Prêts (y compris Q.Dons)	14 347	19 439	29 153	36 080	34 390
SONADER	1 659	3 552	3 026	2 048	858
Ressources intérieures	689	652	337	306	658
Dons	0	0	0	0	0
Prêts (y compris Q.Dons)	970	2 900	2 689	1 742	200
Établissements parapublics	21 428	25 509	63 099	75 571	67 687
Ressources intérieures	5 464	5 759	9 179	8 747	13 766
Dons	87	1 500	4 040	185	1 935
Prêts (y compris Q.Dons)	15 877	18 250	49 880	66 639	51 986
SNIM	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Épargne
Dons	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Prêts (y compris Q.Dons)	0	0	0	0	0
Pour mémoire					
Ressources intérieures	28 215	38 335	49 964	66 557	65 042

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

Financement extérieur	40 985	56 165	110 309	130 128	109 124
Dons	9 791	15 576	28 586	25 667	22 547
Prêts (y compris Q.Dons)	31 194	40 589	81 723	104 461	86 576

Annexe 3 : Degré d'atteinte des OMD : Evolution des OMD en Mauritanie (1990- 2010)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Objectif OMD en 2015	Probabilité d'atteinte
1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté	56,6%	42%	28,3%	Improbable
		2. Ecart de pauvreté (Incidence x Profondeur)	15,9%	6,1%	-	
		3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	4,6%	6,3%	9,2%	
	Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	4. Proportion emploi/population	nd	27%	100%	
		5. Proportion des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans l'emploi total	nd	69,6%		
		6. Taux de chômage	nd	31,2%	<20%	
	Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	7. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	47%	39,4%	23,5%	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	Cible 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	8. Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	73%	100%	Probable
		9. Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	49,3%	100%	
		10. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	77,5%	100%	

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3. : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	11. Rapport filles/garçons dans le primaire	0,72%	1,02%	1	Probable
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (Assemblée Nationale + Sénat)	nd	19%	50%	
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Cible 4 : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité infanto-juvénile au niveau national(en nombre pour 1000)	137	122	45	Improbable
5. Améliorer la santé maternelle	Cible 5A : Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle Cible5.B : L'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015	14. Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	930	686	232	Improbable
		15. Proportion de femmes mariées (15-49) utilisant une méthode contraceptive	5%	9%	100%	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Cible6 :D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Prévalence VIH/SIDA chez les 15-49 ans		0,6%	< 1%	Probable
		17. Nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dus au paludisme sur le nombre total		6%		
7. Assurer un environnement durable	Cible 7.À : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	18. Proportion du territoire couverte par la forêt	0,4%	0,2%		Probable
		19. Emissions CO2, totales (en Mt)	2,6	2,6		

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

	Cible 7.B : Réduire la perte de biodiversité, en réalisant, en 2010, une réduction significative du taux de perte	20. Proportion de zones terrestres et marines protégées	nd	0,6%		
	Cible7.C : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des gens sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement	21. Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable	37%	62%	82%	
		22. Proportion de la population utilisant une installation d'assainissement améliorée	nd	21,8%		



Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté



Volume 2 :

Plan d'actions 2011–2015



PREFACE

En engageant la mise en oeuvre de son troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015, la République Islamique de Mauritanie se fixe comme objectif d'impulser une nouvelle dynamique de développement axée sur une croissance économique forte, redistributive et favorable aux pauvres conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, qui fait de l'amélioration des conditions de vie des populations, un pilier essentiel de son programme quinquennal.

A cet égard, la lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'unité nationale, l'approfondissement de notre démocratie, l'amélioration de la compétitivité de notre économie, la répartition équitable de la richesse produite, le développement des infrastructures de soutien à la croissance, la réforme de nos systèmes éducatif et sanitaire, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constitueront autant de priorités et de défis à relever par le gouvernement.

La préparation de ce plan d'actions a été effectuée sur la base d'une évaluation sans complaisance du bilan de la mise en oeuvre du CSLP 2006-2010 qui a permis de tirer des enseignements précieux et d'identifier les contraintes qui entravent l'efficacité des politiques publiques mises en oeuvre.

La conduite des travaux d'élaboration du CSLP III a été faite de manière participative, en impliquant l'administration, les élus, les partis politiques, les acteurs de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Je voudrais, à cette occasion, les remercier tous de leur mobilisation sans faille et de leur contribution à l'enrichissement du bilan et du plan d'actions 2011-2015.

Cette démarche participative devra également prévaloir dans la phase de mise en oeuvre du présent plan d'actions en vue de garantir l'atteinte des objectifs fixés. Il reste entendu que l'amélioration de notre capacité d'absorption, la mobilisation et la bonne gestion des ressources intérieures, la promotion du secteur privé ainsi que la mobilisation des ressources auprès de nos partenaires au développement constituent des conditions essentielles à la mise en oeuvre optimale du plan d'actions.

Pour sa part, le Gouvernement, conscient que la corruption et la mauvaise gestion compromettent l'efficacité et l'impact des politiques publiques de réduction de la pauvreté, s'engage à prendre les mesures appropriées pour assurer une gestion transparente des ressources publiques dans le strict respect des principes de bonne gouvernance conformément à la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption adoptée en décembre 2010.

Enfin, il convient d'affirmer que ce troisième plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté constituera la principale référence de l'action gouvernementale au cours de la période 2011-2015.

Le Premier Ministre

Dr. Moulaye ould Mohamed Laghdhaf

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
TABLE DES MATIERES.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS	5
RESUME ANALYTIQUE	10
INTRODUCTION	14
1. VISION ET CHOIX STRATEGIQUES A L’HORIZON 2015	15
A. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP II (2006- 2010)	15
<i>a. Les acquis.....</i>	<i>15</i>
<i>b. Les faiblesses.....</i>	<i>16</i>
<i>c. Les opportunités.....</i>	<i>16</i>
<i>d. Les obstacles.....</i>	<i>16</i>
B. VISION GÉNÉRALE	19
C. LES AXES STRATEGIQUES	21
D. OBJECTIFS GLOBAUX ET SEQUENCE DE MISE EN ŒUVRE.....	21
E. OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR 2011-2015.....	22
F. COUT, FINANCEMENT ET PARTENARIAT.....	22
G. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D’ATTENUATION.....	24
2. PLAN D’ACTIONS DU CSLP III 2011-2015	26
A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE 1)	26
<i>a. Cadre macro-économique stabilisé et sain</i>	<i>26</i>
<i>b. Approfondissement des réformes structurelles</i>	<i>30</i>
<i>c. Développement des infrastructures de soutien à la croissance</i>	<i>32</i>
<i>d. Exploitation optimale des sources de la croissance</i>	<i>35</i>
B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2)	39
<i>a. Développement rural.....</i>	<i>39</i>
<i>b. Politique nationale de sécurité alimentaire</i>	<i>40</i>
<i>c. Développement urbain</i>	<i>40</i>
<i>d. Microfinance et micro-entreprise</i>	<i>42</i>
<i>e. Valorisation économique du capital naturel.....</i>	<i>43</i>
<i>f. Protection sociale.....</i>	<i>43</i>
C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)	46
<i>a. Éducation et formation</i>	<i>46</i>
<i>b. Santé et nutrition</i>	<i>48</i>
<i>c. Emploi.....</i>	<i>49</i>
<i>d. Accès à l’eau en milieu rural</i>	<i>50</i>
<i>e. Genre, enfance, et politiques de population</i>	<i>51</i>
<i>f. Culture, jeunesse et sport.....</i>	<i>53</i>

g.	<i>Accès universel aux services de base.....</i>	<i>54</i>
D.	AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4)	55
a.	<i>Amélioration de la gouvernance politique et démocratique.....</i>	<i>55</i>
b.	<i>Renforcement de la justice et du pouvoir judiciaire.....</i>	<i>56</i>
c.	<i>Gouvernance territoriale et locale</i>	<i>57</i>
d.	<i>Gouvernance économique.....</i>	<i>59</i>
e.	<i>Gouvernance environnementale</i>	<i>61</i>
f.	<i>Renforcement du contrôle citoyen de l'action publique</i>	<i>62</i>
g.	<i>Développement du secteur de la communication.....</i>	<i>63</i>
h.	<i>Renforcement des capacités nationales des acteurs publics</i>	<i>63</i>
i.	<i>Démarche participative: une approche bien engagée et à poursuivre</i>	<i>64</i>
E.	RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DE LA COORDINATION ET DU SUIVI - EVALUATION DU CSLP III (AXE 5)	67
a.	<i>Un dispositif institutionnel optimisé</i>	<i>67</i>
b.	<i>Renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation</i>	<i>68</i>
c.	<i>Opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III.....</i>	<i>68</i>

Liste des encadrés

<i>Encadré n°1 : La capacité d'absorption</i>	<i>18</i>
<i>Encadré n°2 : Le Partenariat Public – Privé</i>	<i>23</i>
<i>Encadré n°3 : La protection sociale en Mauritanie : état des lieux et perspectives</i>	<i>44</i>
<i>Encadré n°4 : Le CSLP : pour une meilleure intégration de la dimension genre</i>	<i>52</i>
<i>Encadré n°5 : Consolidation de l'Unité Nationale</i>	<i>56</i>
<i>Encadré n°6 : La gouvernance territoriale</i>	<i>58</i>
<i>Encadré n°7 : La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.....</i>	<i>59</i>
<i>Encadré n°8 : L'information statistique</i>	<i>61</i>
<i>Encadré n°9 : La communication.....</i>	<i>63</i>
<i>Encadré n°10 : Les principales recommandations des Assises Nationales de concertation</i>	<i>65</i>
<i>Encadré n°11 : Typologie des indicateurs.....</i>	<i>68</i>

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Matrice des indicateurs de suivi-évaluation</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 2 : Dispositif institutionnel d'élaboration et de suivi du CSLP.....</i>	<i>77</i>
<i>Annexe 3 : Matrice des actions prioritaires</i>	<i>78</i>
<i>Annexe 4 : Tableaux statistiques et indicateurs macroéconomiques</i>	<i>122</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association de Développement Communautaire
ADER	Agence d'Electrification Rurale
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau en Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANAIR	Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Terrains
ANEPA	Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APROMI	Association des Professionnels de la Microfinance
ARE	Autorité de Régulation
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
AVP	Accidents de la Voie Publique
BAC	Baccalauréat
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BCR	Bureau de Contrôle Routier
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BNP	Banque Nationale de Paris
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAPEC	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Mauritanie
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDLP	Comité de Concertation Etat - Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CECEL	Caisse d'Epargne et de Crédit pour l'Elevage
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CFPE	Centre de Formation pour la Petite Enfance
CFFP	Centre de Formation pour la Promotion Féminine
CGA	Centre de Gestion Agréé
CHME	Centre Hospitalier Mère et Enfant
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CM	Chef de Ménage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNCCI	Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International
CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNO	Centre National d'Oncologie
CNTIE	Conseil National de Transparence des Industries Extractives
CPI	Commissariat à la Promotion de l'Investissement
CPM	Conseil de Politique Monétaire
CRDES	Comités Régionaux de Développement Economique et Social
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnel et d'Alimentation Maternelle
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTSDP	Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques
CTSPE	Comité Technique de Suivi du Programme Economique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAPBI	Document Annuel de Programmation Budgétaire Initial
DGB	Direction Générale du Budget
DGELP	Direction Générale des Elections et Libertés Publiques
DGPESD	Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DHR	Direction des Hydrocarbures Raffinés
EE	Empreinte Ecologique
ENAMJ	Ecole Nationale d'Administration, de la Magistrature et du Journalisme
ENEMP	Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et de Pêche
ENER	Etablissement National de l'Entretien Routier
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPBR	Etablissement du Port de la Baie du Repos
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
EPS	Education Physique et Sportive
ESI	Indice de durabilité environnementale
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Formation Continue
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIFA	Fédération Internationale de Football Amateur

FMI	Fonds Monétaire International
FNRC	Fonds National pour le Renforcement de la Société Civile
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRD	Fonds Régional de Développement
FSAP	Financial Sector Assainissement Program
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GC	Groupe Consultatif
GFEC	Groupement Féminin d'Épargne et de Crédit
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP.SA	Gestion des Infrastructures Pétrolière (Société Anonyme)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSE	Groupe Socioéconomique
GSM	Global System for Mobile
GTT	Groupe Technique Thématique
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information – Education - Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMF	Institution de la Microfinance
IRDM	Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISDH	Indice Synthétique de Pauvreté Humaine
ISSET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISPS	International Ship and Port facility Security
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LEHDADE	Programme de Lutte contre la Pauvreté en Zone Frontalière du Sud Est
LFI	Loi des Finances Initiale
LMD	Licence – Master – Doctorat
LNTF	Laboratoire National des Travaux Publics
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MCM	Mining Corporation of Mauritania
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDGFund	Millenium Development Goal Fund
MDPMEDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MEFPNT	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
MEP	Ministère de l'Énergie et du Pétrole
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances

MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICO	Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien
MICS	Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONMT	Office National de la Médecine du Travail
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PANE	Plan d'Actions National Environnemental
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASK	Programme d'Aménagement du Sud Karakoro
PDC	Programme de Développement au Niveau Communautaire
PDPAS	Programme de Développement de la Pêche Artisanale Sud
PDU	Programme de Développement Urbain
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNP	Personnel Non Permanent
PNPo	Programme National de Populations
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRLP	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PSI	Programme Spécial d'Intervention

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Réseau Administratif de Commandement
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMDH	Rapports Mondiaux sur le Développement Humain
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SDAU	Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SIGE	Système d'Information Géographique de l'Education
SIGP	Système d'Information Géographique Pétrolier
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNA	Stratégie Nationale de l'Alphabétisation
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNMF	Stratégie Nationale de la Microfinance
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNS	Stock National de Sécurité
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SSI	Système Statistique d'Information
STCN	Standard of Training Certification and Watch Keeping
STP	Société de Transports Publics
TBA	Taux brut d'accès en première année du fondamental
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
UM	Unité Monétaire Mauritanienne
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles, de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissances Régionales Equitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VEDAN	Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
WILAYA	Région Administrative

RESUME ANALYTIQUE

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est fondé sur un processus largement participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales. Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales.

Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics et assortis d'indicateurs de performance et d'impact. A cet égard, il constitue (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social ; (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays et ; (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPTe (Pays Pauvres Très Endettés), le CSLP a fait l'objet d'une large concertation entre l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il est donc le fruit de cette concertation à l'échelle nationale. Le CSLP, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reposait initialement sur quatre axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique ; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base et ; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

La mise en œuvre du CSLP 2001-2015 a été amorcée avec le premier plan d'actions quadriennal couvrant la période 2001-2004. Durant cette période, le système de suivi-évaluation du CSLP ne s'appuyait – en dehors des orientations générales énoncées dans ce plan d'actions - sur aucun document de référence fixant de manière précise le cadre des activités de suivi-évaluation (schéma de responsabilités, procédures d'échange d'information et de reporting, normes pour le suivi et l'évaluation, etc.). Pour l'essentiel, le système de suivi-évaluation s'est limité au processus de préparation du rapport annuel de mise en œuvre (RMO). Néanmoins, la mise en œuvre du premier plan d'actions a fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation participative, d'abord au sein des Groupes Techniques Thématiques (GTT), ensuite au niveau des différents comités de concertation (Etat – société civile – secteur privé, Etat – donateurs) et enfin, lors des travaux des ateliers inter-régionaux et des assises nationales de concertation sur la mise en œuvre du CSLP. Ce processus a permis la production régulière de rapports annuels de suivi de la pauvreté et de mise en œuvre du plan d'actions.

La révision du premier plan d'actions a été faite sur la base d'une nouvelle méthodologie de formulation et de suivi-évaluation suivant une approche marquée par le même esprit de concertation et de participation. Elle s'est traduite par une actualisation des objectifs et des orientations stratégiques qui a permis d'élaborer le second plan d'actions quinquennal qui s'étend sur la période 2006-2010. A la faveur de cette révision et en vue de corriger les insuffisances constatées, les quatre axes initiaux, considérés toujours pertinents, ont été reconduits et complétés par un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.

Avec l'arrivée à terme du deuxième plan d'actions du CSLP, la révision de ce plan et l'élaboration d'un troisième plan d'actions du CSLP s'est déroulée dans un contexte marqué par: (i) l'établissement d'un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'EPCV 2008 qui a fait ressortir le profil et la dynamique de la pauvreté dans le pays à travers les indicateurs fondamentaux tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ; (ii) la normalisation de la vie constitutionnelle avec l'élection libre et transparente, le 18 Juillet 2009, d'un nouveau Président de la République sur la base d'un programme qui a recueilli l'adhésion de la majorité des mauritaniens et dont l'ambition majeure est de permettre à la Mauritanie de faire face aux défis d'ordres économique, social et sécuritaire auxquels elle est confrontée; (iii) la forte mobilisation des partenaires autour des priorités de la Mauritanie à l'occasion de la table ronde de Bruxelles du 22 Juin 2010 ; et (vi) l'organisation à New York d'un sommet mondial sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui survient dix ans après la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, a offert une occasion cruciale aux Etats pour évaluer le degré d'atteinte des OMD et pour adopter de nouveaux plans d'actions permettant leur atteinte.

C'est dans ce contexte qu'a été préparé le présent plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011 – 2015 dans le but de doter le pays d'un plan de développement permettant la mise en œuvre du Programme du Président de la République et de mobiliser des ressources auprès des partenaires au développement pour assurer le financement de sa stratégie de développement.

Le processus participatif de révision du CSLP a conduit entre autres à : (i) l'analyse des forces et faiblesses de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP ; (ii) la révision des objectifs à moyen et long termes dans le cadre d'une nouvelle vision pour le développement économique de la Mauritanie ; et (iii) l'élaboration d'un plan d'actions couvrant la période 2011-2015.

Ce plan vise à consolider les acquis du CSLP II tout en mettant l'accent sur l'accélération de la croissance et la redistribution de ses fruits afin d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la pauvreté et de poursuivre la marche de la Mauritanie vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Vision à l'horizon 2015

Compte tenu des éléments précités, et conformément au programme électoral du Président de la République qui a reçu l'adhésion de la majorité de la population, la vision de la Mauritanie à promouvoir est celle d'un pays moderne, administrativement et économiquement assaini et décentralisé, politiquement stable et bien intégré dans le concert des nations.

Dans le respect des principes du développement durable, ce pays doit permettre à chaque mauritanien d'accéder à : (i) la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes de primauté du droit, de responsabilité, de participation, d'efficacité et de transparence ; (ii) l'éducation, la formation professionnelle et un emploi rémunérateur ; (iii) des soins médicaux de qualité aussi bien préventifs que curatifs ; (iii) une alimentation de base y compris l'eau potable ; et (v) un environnement naturel sain.

Dans le cadre de cette vision d'ensemble, l'action de l'Etat reposera sur trois piliers : (i) la refondation de l'Etat afin d'assurer son relèvement en mettant fin au déclin de son autorité, à la dérive des institutions et à la faiblesse des capacités de l'administration ; (ii) la mise en œuvre de réformes structurelles, de politiques et de stratégies portant notamment sur l'accélération de la croissance, l'intensification de la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ; et (iii) le respect des principes humains notamment : la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et le genre, la participation des populations et de la société civile à la formulation, l'exécution, ainsi qu'au suivi-évaluation des politiques et programmes de développement et la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques.

Axes stratégiques

Le CSLP III se base sur cinq axes stratégiques, qui se renforcent mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté.

Le premier axe vise à accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; et (iv) la valorisation des sources de la croissance.

Le deuxième axe vise à ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres à travers une valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit, à travers une redistribution des fruits de la croissance, de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et leurs zones de concentration. A cet effet, l'action portera sur les domaines suivants : (i) la promotion des activités économiques en milieu rural ; (ii) la réalisation de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une politique nationale cohérente couvrant l'ensemble des dimensions de la problématique; (iii) le développement urbain ; (iv) la promotion de l'accès des pauvres à des services financiers adaptés et la promotion des MPE ; (v) la valorisation de l'environnement comme bien économique pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté ; et (vi) la protection sociale qui profitera aux populations les plus défavorisées.

Le troisième axe vise à développer les ressources humaines et à favoriser l'accès aux infrastructures essentielles. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'effet le plus sensible sur la pauvreté, à travers son impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Dans ce cadre, les efforts viseront : (i) la promotion du système d'éducation et de formation; (ii) le développement du système et des services de santé ainsi que l'amélioration du niveau nutritionnel des populations ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural ; (v) la promotion de l'équité de genre, de la protection de l'enfance ainsi que la définition et la mise en œuvre d'une politique de population ; (vi) la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports ; et (vii) l'amélioration de l'accès universel aux services de base.

Le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté. En s'inscrivant dans la logique de la consolidation des résultats enregistrés, les actions programmées porteront sur les domaines suivants: (i) l'amélioration de la gouvernance politique et démocratique ; (ii) le renforcement de la justice et du pouvoir judiciaire ; (iii) la consolidation de la gouvernance territoriale et locale ; (iv) le renforcement de la gouvernance économique; (v) le renforcement de la gouvernance environnementale ; (vi) l'ancrage des pratiques du contrôle citoyen sur l'action publique ; (vii) le développement du secteur de la communication ; (viii) le renforcement des capacités des acteurs publics ; et (ix) la promotion de l'approche participative.

Le cinquième et dernier axe traduit l'attention spécifique accordée à la mise en œuvre effective et efficace du CSLP. L'accent sera mis sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination. A cet effet, les efforts s'articuleront notamment autour de : (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel optimisé ; (ii) le renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation ; et (iii) l'opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III.

Objectifs prioritaires pour la période 2011-2015

En conformité avec la vision de la Mauritanie à l'horizon 2015 et en tenant compte des perspectives macroéconomiques et des priorités sectorielles de développement, les principaux objectifs retenus au terme de l'exécution du plan d'actions 2011-2015 sont de : (i) ramener l'incidence de la pauvreté à 25% et celle de la pauvreté en milieu rural à 35% ; (ii) porter le PIB par tête d'habitant à plus de 1374 dollars, le taux de croissance du PIB à 4,7% et le taux d'investissement (en % du PIB) à 28,1% ; (iii) maintenir le taux d'inflation à

5% ; (iv) assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans et ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à 15% ; (iv) assurer un taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km égal à 100%, ramener le TMI à 40‰, le TMIJ à 55‰ et le TMM à moins de 300 pour 100.000 et inverser la tendance de la progression de l'épidémie à VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la population générale inférieure à 1% ; et (v) porter le taux de raccordement au réseau d'eau (en milieu rural et urbain) à 74% (Voir Annexe 1).

Domaines et zones prioritaires

L'atteinte de ces objectifs sera recherchée à travers la mise en œuvre de politiques et programmes orientés vers : (i) les domaines prioritaires suivants: l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'assainissement, les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'environnement ; et (ii) les deux zones prioritaires déjà identifiées dans le cadre du CSLP II et qui demeurent pertinentes, à savoir : le milieu rural et les quartiers précaires dans le milieu urbain.

Coût et financement du plan d'actions 2011-2015

Le coût global de ce troisième plan d'actions du CSLP est estimé à un montant de **2 549 212,84 millions d'ouguiyas**, soit **9 242,98** millions USD. Le schéma de financement se présente comme suit :

Tableau 1 : Plan de financement du CSLP 2011-2015

Cout total du plan d'actions du CSLP III (en millions de MRO)	PIP (public)	PPP (privé)	Total	Répartition Acquis / A rechercher
Montant total en MRO	1 709 948,04	839 264,80	2 549 212,84	
<i>dont financement acquis</i>	696 172,79	112 240,00	808 412,79	32%
<i>dont financement à rechercher</i>	1 013 775,25	727 024,80	1 740 800,05	68%
Montant total en USD (1 USD = 275,8 MRO)	6 199,96	3 043,02	9 242,98	
Répartition public/privé	67%	33%		

Mise en Œuvre, Suivi et Evaluation

Les deux premiers plans d'actions du CSLP reposaient sur une longue matrice constituée d'indicateurs dont le suivi s'est avéré difficile du fait du grand nombre d'indicateurs non renseignés.

Fort de l'expérience accumulée et en vue de rendre opérationnel le suivi annuel de la mise en œuvre du CSLP III, les Autorités ont décidé de mettre en place une nouvelle approche instituant un système de suivi-évaluation plus pertinent tout en s'appuyant sur les acquis obtenus.

INTRODUCTION

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est fondé sur un processus largement participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales. Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales.

La mise en oeuvre du CSLP est assurée à travers des plans d'actions dont le premier, quadriennal, a couvert la période 2001-2004 et le second, quinquennal, a porté sur la période 2006-2010.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPTE, le CSLP a toujours fait l'objet d'une large concertation basée sur une approche participative, impliquant l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

Au départ, le CSLP reposait sur quatre axes stratégiques: (i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base ; et (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

A l'occasion de l'élaboration du deuxième plan d'actions 2006-2010, un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination, a été introduit.

Le bilan du CSLP II montre que sur la période 2006-2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7% hors pétrole et 4% y compris le pétrole, soit moins que la moitié des prévisions, qui portaient sur une croissance de 9,4 %. Cette situation s'explique principalement par: (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaire, énergétique et financière ; et (iii) les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'État, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres.

La présente révision du CSLP a pour objectif l'élaboration d'un troisième plan d'actions qui couvre la période 2011-2015. Cette révision est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en oeuvre du CSLP II et permet de définir les perspectives d'action pour la période 2011-2015 tenant compte des OMD et ce, conformément aux orientations contenues dans le programme du Président de la République. Cette révision est le résultat d'un **exercice participatif** de planification stratégique élargi auquel ont pris part toutes les composantes de la société mauritanienne et les Partenaires Techniques et Financiers de la Mauritanie.

Le présent document est structuré en deux chapitres. Le premier chapitre relatif à **la vision et choix stratégiques à l'horizon 2015**, comprend les principaux enseignements tirés du CSLP II, la vision générale de la stratégie de développement de la Mauritanie, la mobilisation des financements de cette stratégie ainsi qu'une analyse des risques qui pourraient entraver la mise en oeuvre de ce plan d'actions. Le deuxième chapitre présente les cinq axes stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement au cours de la période 2011-2015.

1. VISION ET CHOIX STRATEGIQUES A L'HORIZON 2015

A. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP II (2006- 2010)

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP II portent sur les acquis, les faiblesses, les opportunités et les obstacles.

a. Les acquis

La mise en œuvre des plans d'actions du CSLP s'est traduite, au cours des dix dernières années, par des progrès dans le domaine des **finances publiques** à travers l'élaboration du CDMT, le renforcement de la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier et l'amélioration de la fiscalité (simplification des procédures et réduction des tarifs, création au sein de la Direction Générale des impôts de la Direction des grandes entreprises chargée du recouvrement des impôts et redynamisation des centres des impôts).

A ces avancées, s'ajoutent l'amorce du processus de **réforme de la fonction publique** (avec le recensement des agents de l'Etat et la mise en place d'un nouveau système d'avantages) et la poursuite de la réforme de la justice qui a permis l'enrichissement du corpus judiciaire (loi incriminant les pratiques esclavagistes, loi sur le trafic illicite des migrants, révision des textes processuels et statuts particuliers), le renforcement des capacités du personnel judiciaire et l'amélioration de l'accès à la justice à travers l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire ainsi que l'élaboration et l'adoption du décret fixant les tarifs des frais de justice.

D'autres avancées méritent d'être signalées parmi lesquelles: **l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption** adoptée et devant être mise en œuvre dans le cadre du CSLP III, le lancement d'un large processus d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, le renforcement des institutions de contrôle des finances publiques, la mise en œuvre de l'initiative ITIE, l'exécution d'une série d'actions visant à améliorer le climat des investissements et l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics.

Dans le domaine de l'éducation, les acquis obtenus au cours des dix dernières années doivent être consolidés au niveau du fondamental et élargis aux autres niveaux d'enseignement.

En ce qui concerne le secteur de la santé, il y a lieu de consolider les acquis enregistrés en matière de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose et d'orienter davantage de ressources budgétaires vers ce secteur dans le cadre de la poursuite de la démarche initiée en 2009 par le Président de la République.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, des progrès importants ont été réalisés en matière (i) de désenclavement des populations et des zones agricoles (constructions des routes Rosso-Bogue et Kaédi-Gouraye) ; (ii) d'accès à l'eau potable avec la réalisation de programmes ambitieux en milieu rural et urbain (projet Aftout Essahili) ; (iii) de restructuration de quartiers précaires par la construction de logements (Hay Saken, El Mina à Nouakchott et à Nouadhibou) ; (iv) d'amélioration de l'approvisionnement en électricité grâce à des investissements réalisés par la SOMELEC et ; (v) d'assainissement et d'aménagement urbain pour améliorer sensiblement la qualité de vie des populations.

b. Les faiblesses

Plusieurs faiblesses ont compromis les résultats des plans d'actions du CSLP : (i) l'absence d'alignement des différents outils de programmation (PIP, CDMT, LFI) sur les orientations et les objectifs du CSLP ; (ii) les insuffisances du système d'information statistique et la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements ; (iii) le manque d'appropriation du processus par les départements sectoriels ; (iv) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ; (v) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières programmées ; (vi) le manque de coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions ; (x) la surestimation des perspectives pétrolières qui a conduit à certaines décisions inappropriées en matière de finances publiques, sur lesquelles il a été difficile de revenir ; et (xi) l'absence d'un cadre de gestion axée sur les résultats.

c. Les opportunités

La Mauritanie dispose **d'un potentiel naturel certain** qui lui permettra d'affronter le grand défi du développement et de la lutte contre la pauvreté avec un certain nombre d'atouts. En effet, avec le fleuve Sénégal, elle dispose d'un important potentiel de terres irrigables dont la mise en valeur a commencé depuis la réalisation des grands barrages dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

La Mauritanie est aussi un important pays d'élevage ce qui lui garantit déjà l'autosuffisance en viandes rouges.

Concernant les ressources halieutiques, les côtes mauritaniennes sont réputées être parmi les plus poissonneuses du monde. La filière pêche industrielle exporte annuellement 800.000 tonnes de poissons alors que la pêche artisanale assure une production de 80 000 tonnes/an.

La Mauritanie possède aussi d'importantes ressources minières ; le secteur minier dispose d'énormes potentialités. Avec 11 millions de tonnes exportées en 2008, le pays est le deuxième exportateur du minerai de fer en Afrique. Elle dispose également d'importantes potentialités comme l'or, le cuivre, le phosphate etc. Sur le plan énergétique, la Mauritanie est devenue un modeste producteur de pétrole ; mais d'ores et déjà, le stade auquel sont parvenues les recherches actuelles laisse croire que les perspectives pétrolières et gazières du pays sont prometteuses.

Sa capacité à gérer au mieux ses ressources et à distribuer les revenus générés sera déterminante pour son développement économique et social.

d. Les obstacles

En matière de gouvernance économique, notamment les aspects liés à la corruption, les principaux indicateurs internationaux (Doing business, Transparency International...) montrent que la Mauritanie appartient au groupe des pays dont la qualité de gouvernance requiert de sensibles améliorations. Cette situation explique, pour une large part, les mauvaises performances enregistrées en matière de mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, une attention particulière doit être accordée à la qualité de la gouvernance dans l'administration et à la justice (notamment, par rapport à l'inadaptation du droit, à la faiblesse des ressources humaines et des infrastructures, aux lourdeurs administratives...).

En matière de gouvernance locale et territoriale : dans ce cadre, il importe de souligner que l'impact économique et social des réformes sur les structures communales est encore relativement faible consécutivement au caractère inachevé du dispositif institutionnel et organisationnel et à la faible capacité en matière de mobilisation des ressources, de gestion municipale et de promotion de partenariat avec les acteurs de la société civile. A cela s'ajoute l'inexistence d'un schéma d'aménagement du territoire dont la mise en œuvre doit permettre un développement rationnel, équilibré et équitable du territoire capable de faire disparaître, à moyen et long termes, les inégalités spatiales. Les programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, qui constituent la déclinaison à l'échelle régionale du CSLP, n'ont pas été mis en œuvre.

L'économie mauritanienne, de type dual, est caractérisée par (i) une économie moderne (mines, industries extractives, pêche), structurée, moteur de la croissance, largement dépendante des exportations, à caractère peu redistributif et ; (ii) une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage et les activités connexes, et la pêche artisanale côtière et continentale, qui ne couvre pas les besoins alimentaires des populations et dont les mauvaises performances constituent la principale cause de la pauvreté rurale.

La lourdeur des pressions fiscales, le coût élevé du crédit et le niveau de la concurrence favorisent le développement des activités informelles essentiellement orientées vers des services à effets d'entraînement limités et dont l'impact sur l'emploi est circonscrit aux bassins de Nouakchott, de Nouadhibou et de Zouerate.

La forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs se manifestent au niveau : (i) de l'aide publique au développement (APD) qui a représenté en 2007 environ 12% du PIB ; (ii) de la concentration des exportations limitées aux produits de base (fer et autres métaux, produits de la pêche, pétrole) dont la fluctuation des cours a des incidences majeures et déstabilisantes sur les finances publiques et la balance des paiements ; et (iii) de la dépendance alimentaire structurelle montrant clairement que les stratégies de développement rural, qui ont mobilisé des financements importants, n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Le secteur privé est peu compétitif : cette situation s'explique par : (i) l'absence d'un marché financier approprié au développement des initiatives entrepreneuriales ; (ii) l'accès limité au crédit (avec un taux d'intérêt élevé) notamment pour les PME et ; (iii) le faible niveau de l'épargne publique et privée ne permettant pas aux Banques commerciales de capter des ressources de longues durées indispensables pour financer des projets d'investissement.

La capacité d'absorption de l'aide extérieure est insuffisante en raison de la faiblesse des capacités et des lourdeurs de l'administration publique ainsi qu'au triptyque laxisme – corruption- impunité mais aussi de la difficulté d'appliquer les recommandations de la Déclaration de Paris en matière de gestion de l'APD (coordination, alignement, harmonisation, appropriation etc.). **(Encadré n°1)**

Les infrastructures de soutien à la croissance (transport, électricité, TIC's) sont insuffisantes : ce qui se traduit par des limites importantes au développement des échanges, l'augmentation des coûts de production, la faible attractivité du pays pour les capitaux étrangers et la relative faiblesse de la compétitivité de l'économie nationale.

L'environnement et les ressources naturelles continuent à se dégrader sous les effets de pressions croissantes liées aux changements climatiques, au développement socio-économique et à la croissance démographique. La dégradation des écosystèmes a porté préjudice aux populations rurales et la diminution de la biodiversité a fortement atteint leurs activités génératrices de revenus. Les impacts ont été plus sévères sur les populations les plus démunies. Ces dernières, déjà très touchées, deviendront de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles, comme les inondations et les sécheresses, mais aussi à tout autre choc qui menacerait leurs moyens de subsistance et nuirait à leur sécurité alimentaire. Cette évolution s'est traduite par de faibles

performances en matière de gouvernance environnementale qui placent la Mauritanie à la 161^{ème} place sur 163 pays classés (indice EPI, 2010).

Encadré n°1 : La capacité d'absorption

La capacité d'absorption d'un pays correspond à sa capacité de décaisser et mettre en œuvre des projets et programmes de façon efficace. Les insuffisances en matière d'absorption des financements obtenus portent préjudice à l'optimisation de l'aide publique au développement et annihilent les efforts conjugués des États et des partenaires techniques et financiers. En Mauritanie, la faiblesse de la capacité d'absorption est souvent évoquée dans le dialogue avec les PTF. En effet, le taux annuel de décaissement des investissements publics en Mauritanie ne dépasse guère 60 %. Ce taux aurait dû être plus important si certains goulots d'étranglement étaient levés. Ces goulots d'étranglement se situent aux différentes phases de préparation et d'exécution des projets et programmes :

- **Au niveau de la phase d'identification et de formulation des projets et programmes**, les principaux goulots concernent : (i) l'absence d'un portefeuille de projets étudiés disponible car les études ne sont entreprises qu'après signature de la convention de financement ; (ii) la programmation des Investissements Publics est insuffisamment performante, conséquence d'un manque d'articulation entre le CSLP, le CDMT, le PIP et la LFI ; (iii) la faiblesse du système statistique national et le manque d'outils de suivi d'indicateurs d'impacts ne permettent pas de définir une situation de référence ; et (iv) la faiblesse des capacités des ressources humaines des différents départements dans l'élaboration des stratégies sectorielles, l'identification des projets, la négociation et la mobilisation des ressources financières.
- **Au niveau de la phase de mise en œuvre des projets et programmes** : les goulots d'étranglement se situent à divers niveaux :
 - **Au niveau de l'unité de gestion des projets** : ces contraintes sont : (i) la multiplicité des cellules de gestion des projets qui fait que ceux-ci échappent au contrôle de l'administration ; (ii) la faible connaissance par le chef de projet des procédures du bailleur de fonds qui entraîne souvent des dépenses non éligibles et des pertes de temps ; (iii) la lourdeur des procédures et le manque de transparence dans l'attribution des marchés publics qui génèrent des délais et rendent les évaluations non fiables ; (iv) l'inexistence d'organigrammes au sein des projets qui fait que les recrutements n'obéissent pas à des besoins rationnels ; et (v) l'absence d'objectifs annuels quantifiés et d'un budget approuvé qui privent les projets d'un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire en cours d'année, les actions à réaliser.
 - **Au niveau de l'Administration (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage)** : les principaux goulots d'étranglement concernent : (i) les retards de la mobilisation de la contrepartie nationale ; (ii) la lenteur dans la mise en application des recommandations de la Déclaration de Paris notamment en ce qui concerne l'alignement et l'harmonisation des procédures ; et (iii) le manque d'ancrage de la culture de la pratique du suivi - évaluation dans l'administration.
 - **Au niveau des entreprises et des agences d'exécution** : deux goulots d'étranglement peuvent être cités : (i) la faible capacité des entreprises nationales dans la maîtrise des concepts administratifs et techniques des DAO, notamment dans les grands projets d'infrastructures ; (ii) le manque de capacités techniques, financières et humaines des entreprises nécessaires à la bonne exécution des marchés qui leurs sont attribués ; (iii) la faible capacité des auditeurs comptables pour un contrôle rigoureux des dépenses.
 - **Au niveau des PTFs** : (i) l'inadéquation entre les procédures de passation des marchés propres à chaque partenaire et les procédures nationales ; (ii) le manque de prévisibilité de l'aide, dû au processus de décision plus ou moins long que prennent les procédures d'approbation des projets et programmes ; (iii) le retard constaté dans l'obtention des non-objections de la part des PTFs durant les phases d'exécution des projets et programmes ; et (iv) la non présence de certains partenaires dans le pays rend complexe le suivi technique, administratif et financier des projets.
 - **Au niveau de la phase de suivi - évaluation des projets** : (i) l'insuffisance du dispositif de suivi physique ; et (ii) l'insuffisance du dispositif du suivi financier des projets, constituent les principaux goulots d'étranglement.

Les goulots d'étranglement aux différents niveaux, pré cités, se traduisent par des répercussions négatives sur le rythme d'exécution des projets, notamment : (i) des retards dans l'exécution des projets ; (ii) des dépassements des coûts et une remise en cause des plans de financement ; (iii) l'écoulement des périodes de grâce avant l'achèvement du projet ; (iv) le paiement des commissions d'engagement sur des crédits non utilisés ; et (v) la réduction des flux de financement en

provenance des bailleurs de fonds.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des programmes d'investissement public devra s'accompagner d'un effort soutenu et qui consistera à engager des actions multiformes dans le but d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie et d'atteindre les objectifs de développement fixés par le CSLP III. Les principales mesures devront concerner en particulier : (i) la mise en place de fonds d'études pour la préparation, l'identification et la formulation des projets et programmes ; (ii) la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Paris concernant l'harmonisation des procédures et l'alignement de l'aide sur les priorités nationales ; (iii) le recrutement de l'équipe du projet selon des critères de compétence et suivant un contrat de performance et une évaluation des besoins en personnel ; (iv) la mise en place d'un cadre financier, comptable et technique des projets financés sur ressources extérieures ; (v) l'élaboration, par les projets, de programmes de travail annuels et d'un budget ; (vi) la mise en place, au sein du MAED, d'une structure qui aura la charge de suivre les audits des projets financés sur ressources extérieures ; (vii) l'institutionnalisation du suivi – évaluation des projets ; (viii) l'amélioration des capacités des entreprises nationales à travers la FTP de leur personnel et le développement de partenariat avec les entreprises étrangères ; (ix) la présentation, par le MAED, en Conseil des Ministres, d'un rapport semestriel sur les projets d'investissement en cours d'exécution ; et (x) la création d'un Comité Etat-Donateurs pour le suivi de la mise en œuvre des financements destinés à l'exécution des Programmes d'Investissement Public.

B. VISION GÉNÉRALE

La vision globale qui guidera la stratégie nationale repose avant tout sur la consolidation de l'unité nationale, le pari sur le développement économique et social, une amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales et l'ancrage de la démocratie conjugués avec une coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique.

Sur le plan général de la recherche de la stabilité politique, la Mauritanie se tourne résolument vers l'avenir. La normalisation politique a permis l'instauration d'un climat propice à l'enracinement des valeurs démocratiques. Actuellement, la Mauritanie est l'un des rares pays du tiers monde où la presse est libre. Les partis politiques et les syndicats travaillent et militent au grand jour.

Ce consensus national retrouvé, conjugué avec une solidarité et une mobilisation internationales actives a garanti un climat serein aux dernières élections présidentielles qui, de l'avis de la majorité des observateurs nationaux et internationaux, furent libres et transparentes.

Parallèlement à la consolidation de l'unité nationale, la Mauritanie est déterminée à affronter les menaces inédites telles que le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l'immigration clandestine. Ce combat se déroule simultanément sur plusieurs fronts et demande notamment un renforcement des moyens et des compétences de nos forces armées et de sécurité pour être à la hauteur de ces nouveaux défis.

Sur le plan culturel et idéologique, le pays vient d'engager une série d'efforts destinés à démystifier et à contredire l'idéologie extrémiste à travers l'organisation de colloques, de séminaires et de programmes de sensibilisation.

Partant du principe que la stabilité politique est avant tout une affaire de développement économique, visant entre autres priorités la promotion de la croissance économique durable créatrice d'emplois et réductrice de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment des plus démunies, la diversification de l'économie, l'instauration d'un environnement favorable à l'investissement privé national et international, le développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a lancé d'importants chantiers dans ce domaine au lendemain de sa désignation. Ces efforts s'accompagnent d'une série de réformes institutionnelles visant à instaurer une bonne gouvernance. Dans ce cadre, il importe de rappeler aussi la mise en œuvre de la nouvelle approche en matière de lutte contre la corruption, qui consacre le respect de la chose publique et la fin de l'impunité.

Il ressort de ce qui précède que le pays demeure confronté à une série de défis majeurs qu'il devra relever pour espérer atteindre l'objectif principal d'éradication de la pauvreté.

Sur le plan économique, le pays fait face à plusieurs défis majeurs, notamment l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité de la croissance économique face aux chocs extérieurs, la faible diversification du système productif, les insuffisances en matière d'infrastructures de transport, le dysfonctionnement des institutions publiques, la mauvaise gestion des dépenses publiques et le manque de compétitivité du secteur privé.

Sur le plan social, la réduction des inégalités, le traitement des séquelles de l'esclavage, l'assainissement du système judiciaire, la consolidation de l'unité nationale et l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité sont autant de défis que la Mauritanie devra affronter.

Sur le plan environnemental, le pays subit de plein fouet les effets des changements climatiques, lesquels exigent l'adoption d'un nouveau modèle de développement qui devra intégrer efficacement les questions environnementales dans les politiques publiques et assurer ainsi la durabilité de la croissance économique.

Compte tenu des éléments précités, et conformément au programme électoral du Président de la République qui a reçu l'adhésion de la majorité de la population, la vision de la Mauritanie à promouvoir est celle d'un pays moderne, administrativement et économiquement assaini et décentralisé, politiquement stable et bien intégré dans le concert des nations.

Dans le cadre d'un développement durable, ce pays doit permettre à chaque mauritanien d'accéder à : (i) la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes de primauté du droit, de responsabilité, de participation, d'efficacité et de transparence ; (ii) l'éducation, la formation professionnelle et un emploi rémunérateur ; (iii) des soins médicaux de qualité aussi bien préventifs que curatifs ; (iii) une alimentation de base y compris l'eau potable ; et (v) un environnement naturel sain.

Dans le cadre de cette vision d'ensemble, l'action de l'Etat reposera sur trois piliers :

La refondation de l'État afin d'assurer son relèvement en mettant fin au déclin de son autorité, à la dérive des institutions et à la faiblesse des capacités de l'administration: dans ce sens, il s'agira de: (i) consolider et pérenniser les institutions républicaines; (ii) affermir l'unité nationale; (iii) mettre en place une administration publique moderne et performante au service du citoyen; (iv) mettre en place un système judiciaire assaini et équitable au service du citoyen; (v) protéger les droits et les libertés fondamentales ; et (vi) renforcer le pluralisme et la liberté d'expression.

Ce vaste chantier devrait permettre à l'Etat de remplir rationnellement ses fonctions complémentaires de stratégie, de stabilisateur, de régulateur et de garant de la solidarité.

La mise en œuvre de réformes structurelles, de politiques et de stratégies portant notamment sur l'accélération de la croissance, l'intensification de la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. A cet effet, et en sus des éléments susmentionnés, relatifs à la refondation de l'Etat, une attention spécifique sera accordée à: (i) l'aménagement rationnel du territoire et au développement des infrastructures socioéconomiques; (ii) l'exploitation optimale des ressources naturelles et de l'environnement dans l'optique d'une réduction de la pauvreté et d'une meilleure maîtrise des effets des changements climatiques; (iii) la recherche d'une diversification de la base productive; (iv) la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé; (v) le développement des ressources humaines; (vi) la promotion de l'emploi ; et (vii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Le respect des principes humains fondamentaux notamment : (i) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et le genre; (ii) la participation des populations et de la société civile à la formulation, l'exécution, ainsi qu'au suivi-évaluation des politiques et programmes de développement ; et (iii) la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques.

C. LES AXES STRATEGIQUES

Le CSLP 2001-2015 reposait au début sur quatre grands axes stratégiques qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés.

Le premier axe vise à accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Cet axe contribuera de deux manières à la réduction de la pauvreté : (i) à travers les effets directs et indirects (effets d'entraînement) sur la création d'emplois et de revenus nouveaux, et (ii) à travers ensuite l'impact sur les revenus budgétaires de l'Etat, qui pourront être à leur tour utilisés pour soutenir les secteurs qui profitent directement aux pauvres. En raison de la spécialisation de l'économie mauritanienne, concentrée sur des secteurs à faible effet d'entraînement, il est probable que le second effet sera à court terme plus important.

Le deuxième axe vise à valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration. Cet axe, qui repose sur la mise en œuvre de programmes publics d'investissement, contribuera à réduire les inégalités et à améliorer la base de ressources des pauvres.

Le troisième axe vise le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'effet le plus sensible sur la pauvreté, à travers son impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. L'accès à l'éducation et à la santé, en particulier, réduit considérablement la vulnérabilité des pauvres.

Enfin, le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Ces axes ont été complétés par un cinquième portant sur le renforcement du pilotage, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination du CSLP.

Tout en confirmant la pertinence des orientations et des cinq axes stratégiques du CSLP, le troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015 concrétise les engagements contenus dans le Programme électoral du Président de la République.

A cet effet, la conception et la mise en œuvre du troisième plan d'actions du CSLP seront marquées par : (i) la recherche de la conformité des actions retenues avec le programme électoral du Président de la République, en particulier les engagements relatifs à la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi que le développement des infrastructures structurantes; (ii) l'alignement des outils de programmation (PIP, CDMT, LFI); (iii) la recherche constante de l'amélioration de la capacité d'absorption; et (iv) la mise en œuvre effective d'un système efficace de suivi-évaluation des projets et programmes.

D. OBJECTIFS GLOBAUX ET SEQUENCE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de lutte contre la pauvreté se déroule sur un horizon de 15 ans qui est le délai dans lequel toutes les politiques identifiées auront donné leur plein effet. Il va de soi que les différents axes de la stratégie ne peuvent pas être mis en œuvre en même temps et au même rythme. Les contraintes de ressources, de capacités de mise en œuvre, de pertinence même des politiques et des programmes justifient la définition de priorités. De plus, la stratégie elle-même est un processus itératif qui s'enrichit de l'expérience de sa mise en œuvre, d'une meilleure connaissance de la pauvreté et de l'économie nationale, de l'évaluation de l'impact des différents programmes et des points de vue des différents acteurs. La stratégie est ainsi mise en œuvre par séquence en trois phases : (phase 1 : CSLP I (2001-2004) ; phase 2 : CSLP II (2006-2010); phase 3 : CSLP III (2011-2015).

Les objectifs généraux à long terme fixés en 2001 étaient : (i) ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 25% en 2015 ; (ii) ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural à moins de 35% ; (iii) porter le PIB par tête d'habitant à plus de 2.000 dollars ; (iv) assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans ; (v) ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 15% ; (vi) assurer un accès universel aux soins de santé primaire dans un rayon de 5km ; (vii) ramener le TMI à moins de 40‰, le TMIJ à moins de 55‰ et le TMM à moins de 300 pour 100.000 ; (viii) inverser la tendance de la progression de l'épidémie à VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la population générale inférieure à 1% ; (ix) porter le taux de desserte en eau potable à 65% en milieu urbain ; (x) porter le taux de couverture en eau potable à 74% en milieu rural et semi-urbain ; et (xi) accroître l'autosuffisance alimentaire.

E. OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR 2011-2015

En conformité avec la vision de la Mauritanie à l'horizon 2015 et en tenant compte des perspectives macroéconomiques et des priorités sectorielles de développement, les principaux objectifs retenus au terme de l'exécution du plan d'actions 2011-2015 sont de : (i) ramener l'incidence de la pauvreté à 25% et celle de la pauvreté en milieu rural à 35% ; (ii) porter le PIB par tête d'habitant à plus de 1374 dollars, le taux de croissance du PIB à 4,7% et le taux d'investissement (en % du PIB) à 28,1% ; (iii) maintenir le taux d'inflation à 5% ; (iv) assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans et ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à 15% ; (v) assurer un taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km égal à 100%, ramener le TMI à 40‰, le TMIJ à 55‰ et le TMM à moins de 300 pour 100.000 et inverser la tendance de la progression de l'épidémie à VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la population générale inférieure à 1% ; et (vi) porter le taux de raccordement au réseau d'eau (en milieu rural et urbain) à 74% (Voir Annexe 1).

L'atteinte de ces objectifs sera recherchée à travers la mise en œuvre de politiques et programmes orientés vers : (i) les domaines prioritaires suivants: l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'assainissement, les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'environnement ; et (ii) les deux zones prioritaires déjà identifiées dans le cadre du CSLP II et qui demeurent pertinentes, à savoir : le milieu rural et les quartiers précaires dans le milieu urbain.

F. COÛT, FINANCEMENT ET PARTENARIAT

L'exécution du plan d'actions nécessite la mobilisation d'un montant évalué à **2 549 212,84 millions d'ouguiyas**, soit **9 242,98 millions USD** et exige la mise en place d'un partenariat nouveau devant assurer la mobilisation totale et coordonnée de tous les acteurs nationaux (Etat, société civile, secteur privé, diaspora, etc.) et leurs partenaires techniques et financiers (PTF). Le schéma de financement se présente comme suit :

Tableau 1 : Plan de financement du CSLP 2011-2015

Cout total du plan d'actions du CSLP III (en millions de MRO)	PIP (public)	PPP (privé)	Total	Répartition Acquis / A rechercher
Montant total en MRO	1 709 948,04	839 264,80	2 549 212,84	
<i>dont financement acquis</i>	696 172,79	112 240,00	808 412,79	32%
<i>dont financement à rechercher</i>	1 013 775,25	727 024,80	1 740 800,05	68%
Montant total en USD (1 USD = 275,8 MRO)	6 199,96	3 043,02	9 242,98	
Répartition public/privé	67%	33%		

La matrice des actions prioritaires est présentée en annexe 3.

L'Etat se focalisera sur une meilleure régulation de l'activité économique, le pilotage de la conception et de la mise en œuvre des politiques économiques et stratégies de développement, et la mise en place d'un climat favorable au développement des opportunités économiques. La société civile doit jouer un rôle majeur dans le dialogue sur les politiques publiques, la promotion d'une culture de débat démocratique contradictoire et constructif, et le développement à la base et la protection du consommateur. Le secteur privé devra renforcer son rôle de moteur de la croissance, développer des partenariats avec des investisseurs internationaux et jouer pleinement le jeu de la concurrence. Enfin, il est attendu des partenaires techniques et financiers qu'ils accompagnent le pays dans ses efforts de développement, qu'ils le soutiennent dans ses choix stratégiques et lui offrent leur aide conformément aux priorités nationales.

Au – delà de la définition claire du rôle de chaque acteur national et du renforcement de ses capacités, l'accent sera mis sur la redynamisation de toutes les structures prévues dans le cadre du dispositif institutionnel du CSLP, notamment le Comité de concertation Etat – secteur privé – société civile sur la lutte contre la pauvreté (CCLP) et le Comité de concertation, Etat – Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté (CCEDLP).

Par ailleurs, une attention spécifique sera accordée à la mise en œuvre d'une nouvelle forme de partenariat entre l'Etat et les partenaires au développement et ceci conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'APD. Au moment où ces derniers sont appelés à aligner leurs appuis sur les stratégies et politiques définies par le Gouvernement, l'Etat définira un cadre pour l'évaluation des résultats et des impacts des politiques publiques associant à la fois les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. La substitution de l'aide budgétaire à l'aide projet sera un élément essentiel de l'amélioration de la coordination rationnelle des activités de tous les intervenants.

Le recours au Partenariat Public Privé est envisagé dans le schéma de financement du CSLP 2011-2015 (**Voir encadré 2**).

Encadré n°2 : Le Partenariat Public – Privé

L'Etat a été pendant longtemps le principal acteur du développement, en prenant en charge la conception, le financement et la gestion du programme d'investissement public. Mais la rareté des ressources publiques, le rôle désormais assigné au secteur privé dans le développement du pays ainsi que la nécessité d'assurer un service public de qualité ont conduit les autorités à explorer de nouvelles voies pour la réalisation des projets de développement.

Les contrats de PPP, qui sont un mode de financement alternatif du développement, complètent utilement la panoplie de moyens dont dispose l'Etat pour rendre toujours plus efficace et économe la commande publique.

Ces contrats qui reposent sur l'hypothèse de l'efficacité du secteur privé n'ont pas vocation à remplacer les outils

traditionnels qui ont fait leurs preuves, telles que le marché public ou la délégation de service public. Mais ils permettraient à l'État de rendre aux citoyens un meilleur service à un meilleur coût.

Les études effectuées ont identifié de nouvelles formes de réalisation des projets publics dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce partenariat concernera les grands projets d'infrastructures et pourra prendre diverses formes: BOT (Build Operate Transfer); BLT (contrat de location avec option d'achat), Affermage (gestion déléguée) etc.

Ce mode de partenariat permettra également **une meilleure prise en compte de la « bancabilité » des projets** (Sécurisation et garanties des investissements, Garantie sur les actifs du projet, Garanties sur les flux financiers des projets, etc.)

Le recours aux contrats de Partenariat Public-Privé servira comme nouvel outil permettant à la fois d'assurer la disponibilité des infrastructures et réduire le coût élevé des facteurs de production contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Par ailleurs, ce mode de partenariat permettra à l'État d'orienter davantage de ressources publiques vers les secteurs sociaux (éducation, santé, etc.) et de limiter l'endettement public.

Les autorités ont engagé une réforme visant à mettre en place un cadre réglementaire spécifique favorisant le développement de partenariats public-privé.

G. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Dans sa quête des moyens et leviers qui lui permettraient de relever les défis actuels auxquels fait face la Mauritanie, le Gouvernement mettra à profit les nombreux atouts dont il dispose ainsi que les acquis atteints, mais ne perdra pas de vue les risques liés à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et mesures contenues dans ce plan d'actions.

L'identification et l'analyse de ces ensembles de risques, rapportées aux politiques et mesures définies dans le cadre de ce plan d'actions, ont permis de développer une visibilité claire des orientations à suivre pour y faire face dans la perspective où il y aurait nécessité d'adaptation et/ou de réorientation.

Risques liés à la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs exogènes notamment la demande et le prix des principaux produits d'exportation: le ralentissement de l'économie mondiale affectera durement l'économie mauritanienne à travers: (i) la baisse des cours internationaux des matières premières, ce qui va générer une importante détérioration des termes de l'échange ainsi qu'une chute considérable des recettes de l'Etat; (ii) le repli de la demande extérieure de nos principaux produits d'exportation, notamment le fer, le poisson; et (iii) la raréfaction des capitaux au niveau international qui risque de différer le démarrage de nos grands projets miniers et d'infrastructures.

Soucieux de protéger les couches les plus pauvres de la population contre les effets d'une telle situation, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer le système de protection sociale et examiner les modalités et mécanismes de mise en place d'un système plus ciblé en mettant en œuvre des politiques économiques susceptibles de réduire la vulnérabilité de l'économie mauritanienne, tout en préservant la stabilité macro-économique.

Risques liés à la faiblesse de la capacité d'absorption des financements: l'insuffisance en matière d'absorption des financements obtenus constitue un risque majeur pouvant entraver l'optimisation de l'aide publique au développement et annihiler les efforts conjugués du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Ce risque se traduira par des répercussions négatives sur le rythme d'exécution des projets et donc l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté.

Pour atténuer cette contrainte, le Gouvernement, au – delà des mesures déjà prises, mettra en place un comité opérationnel de suivi des projets, dont les principales missions seraient de: (i) faire le point de l'état de

réalisation du portefeuille de projets; (ii) proposer les mesures appropriées pour accélérer le rythme d'exécution des projets. Un fonds d'études destiné à garantir la maturité des projets sera également mis en place.

Risques liés aux problèmes sécuritaires, notamment les menaces terroristes, en particulier dans les zones sensibles (cibles militaires ou économiques): la position géographique exceptionnelle exige de la Mauritanie de remodeler sa géopolitique pour se placer première ligne dans le combat qui oppose désormais tout l'espace euro-méditerranéen et sahélien aux menaces terroristes émergentes: le terrorisme extrémiste cherche à transformer la Mauritanie en refuge et en base arrière.

La consolidation de l'unité nationale, le pari sur le développement économique et social et la démocratisation politique conjugués avec une coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique constitueront les principaux piliers d'une stratégie nationale à définir visant à contrer cette menace.

Risques liés aux catastrophes naturelles : en particulier ceux liés au réchauffement climatique et ses conséquences (inondations, désertification, etc.) ainsi que les invasions acridiennes, et leurs impacts sur l'économie rurale laquelle fait vivre encore une grande partie de la population.

Le Gouvernement engagera, avec l'appui de ses partenaires, des efforts en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction des risques liés aux catastrophes qui comportera un système d'alerte précoce.

Risques liés à la persistance de mentalités rétrogrades notamment au niveau du milieu rural: ces risques sont liés: (i) au faible niveau d'instruction des populations qui diminue l'impact des activités de la promotion de la santé par l'inaccessibilité de la majorité de la population à l'information et à l'adoption d'attitudes favorables à la santé; et (ii) aux pesanteurs socioculturelles qui sont à la base d'un certain nombre de comportements néfastes à la santé de certains groupes de la population notamment les femmes et les enfants. Cela se traduit, entre autres, par la persistance de certaines pratiques traditionnelles néfastes telles, l'existence de tabous alimentaires, la pratique de l'excision et les violences domestiques.

Pour y faire face, le Gouvernement, à travers une action concertée, intensifiera les campagnes de sensibilisation dont l'Information, l'Education et la Communication des informations liées au danger que représentent ces pratiques sur l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté et des OMD.

Risques liés à la faible appropriation du CSLP par l'administration : ce risque est lié à une non prise en considération effective du CSLP, par les administrations, comme référence unique en matière de développement économique et social de la Mauritanie à l'horizon 2015.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour le respect des dispositions de la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n°050/2001 du 25 juillet 2001 et l'opérationnalisation des différents cadres de concertation (CTS, GTT, CTLP, etc.) et des mécanismes de suivi-évaluation du CSLP III.

2. PLAN D' ACTIONS DU CSLP III 2011-2015

A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE 1)

Le troisième plan d'actions du CSLP 2011-2015 s'inscrit dans la continuité des orientations qui avaient été retenues dans le second plan d'actions du CSLP. S'agissant de l'axe 1, ces orientations fixent comme objectifs prioritaires la création des conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers: (i) un cadre macroéconomique stabilisé et sain ;(ii) l'approfondissement des réformes structurelles et du renouveau des systèmes d'incitation ;(iii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; et (iv) l'exploitation optimale des sources de la croissance.

a. Cadre macro-économique stabilisé et sain

i. Objectifs macroéconomiques visés pour la période 2011-2015¹

Au cours de l'année 2010, la croissance globale est estimée à 5,6% hors secteur pétrolier, soutenue par: (i) l'orientation à la hausse des prix des matières premières et la reprise de la demande mondiale ; (ii) les mesures prévues par les autorités pour soutenir la campagne agricole 2010/2011; (iii) l'augmentation des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC; et (iv) la relance du secteur du BTP. L'inflation est estimée à 6,1% pour l'année 2010. Le déficit budgétaire de base hors pétrole est prévu à hauteur de 3% du PIB non pétrolier bénéficiant des mesures de renforcement des recettes et de maîtrise des dépenses. Le déficit de la balance courante devrait s'élever à 8,8% du PIB contre 12,5% en 2009. Cette amélioration est la conséquence de la reprise attendue des secteurs d'exportation et l'orientation à la hausse des prix des matières premières (fer, cuivre, or). Ainsi les réserves de change s'établiront à 2,5 mois d'importations à la fin de l'année 2010 contre 2,2 fin 2009.

A moyen terme, l'objectif fondamental du Gouvernement sera de créer les conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, les autorités entendent poursuivre, pour la période 2011-2015, des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant: (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 5,8%; (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à 5% par an; (ii) de ramener le déficit budgétaire y compris les dons à 2,6% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période, et; (iii) de porter les réserves de change à l'équivalent de près de 4 mois d'importations à l'horizon 2015.

Sur la période 2011-2015, le profil de croissance retenu (5,8% par an) est prudent, dans la mesure où il n'intègre pas d'hypothèses de mise en exploitation d'autres gisements pétroliers en dehors de celui du champ « Chinguetti », ni l'impact d'importants projets d'investissement dont le financement n'est pas encore totalement acquis.

Le principal déterminant de la croissance demeure le secteur tertiaire. Les services de transports/télécommunications, du commerce/hôtelleries et des services bancaires et d'assurance contribueront à cette croissance respectivement à hauteur de 0,5%, 0,7% et 0,8% sur la période 2011-2015.

¹ Sources: autorités mauritaniennes, septembre 2010

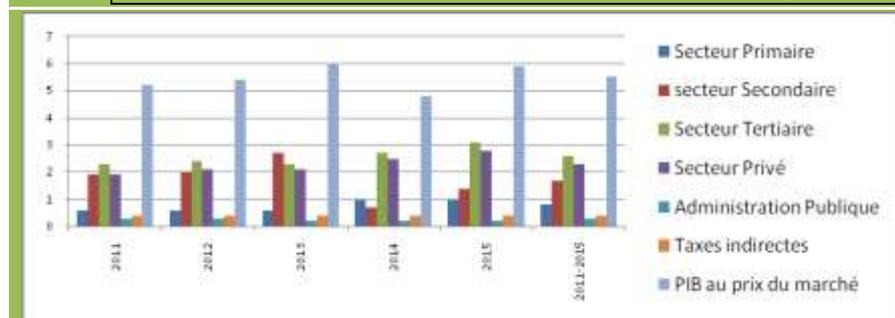
Le secteur secondaire sera le second déterminant de la croissance à moyen terme. Sa contribution à cette croissance (2%) en moyenne sur la période résultera essentiellement de : (i) l'exploitation effective du projet Guelb II, devant porter la production de la SNIM à plus de 15 millions de tonnes par an pour une contribution à la croissance de 1%; (ii) le développement des activités dans le secteur des constructions et travaux publics (contribution moyenne de 0,5%) à travers l'exécution d'importants projets d'investissements dans les secteurs des transports, du développement urbain et du développement rural; et (iii) la relance des activités des unités industrielles dont la contribution à la croissance (0,4%) serait renforcée par les effets positifs attendus du plan de redressement de la SOMELEC, l'amélioration de l'approvisionnement en eau à partir du fleuve (Projet Aftout Essahli), et une meilleure réglementation des coûts de facteurs de production.

La contribution du secteur rural à la croissance globale sera de 0,7%, en nette augmentation par rapport à celles enregistrées lors des plans d'actions précédents (0,3 et 0,6%). Au cours des prochaines années, le secteur bénéficiera de l'exécution de programmes d'investissements sectoriels axés sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Cette nouvelle dynamique a d'ores et déjà été enclenchée par les autorités notamment dans le domaine de l'agriculture. Sur la base des enseignements tirés de l'expérience des CSLP précédents, cette dynamique mettra prioritairement l'accent sur la croissance pro-pauvres en vue de faire reculer la pauvreté rurale.

Tableau 2. Contribution à la croissance en %

	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
Secteur Primaire	0,6	0,6	0,6	1	0,8	0,7
secteur Secondaire	1,8	1,6	2,5	2,9	1,1	2,0
Secteur Tertiaire	2,3	2,4	2,3	2,7	2,3	2,4
Secteur Privé	1,9	2,1	2,0	2,5	1,7	2,0
Administration	0,3	0,3	0,3	0,2	0,6	0,3
Taxes indirectes	0,6	0,6	0,8	1,1	0,5	0,7
PIB au prix du marché	5,2	5,2	6,2	7,8	4,7	5,8

Source : Autorités Mauritaniennes et FMI ; Septembre 2010



La politique de maîtrise de l'inflation sera poursuivie avec vigueur en combinant une politique monétaire, une politique budgétaire et une politique de change prudentes. Dans ce cadre, les actions comprendront notamment une meilleure régulation du commerce intérieur, couplée avec une bonne concertation et communication avec les acteurs, l'augmentation, la diversification ainsi que la distribution de la production vivrière, afin de réduire la vulnérabilité du pays aux chocs des prix des biens alimentaires sur les marchés mondiaux.

De fait, la hausse possible des prix des produits alimentaires et pétroliers fera peser le risque d'aggravation de l'inflation. Néanmoins, les autorités prendront les mesures nécessaires pour maintenir le taux d'inflation à environ 5 %.

ii. Le secteur extérieur

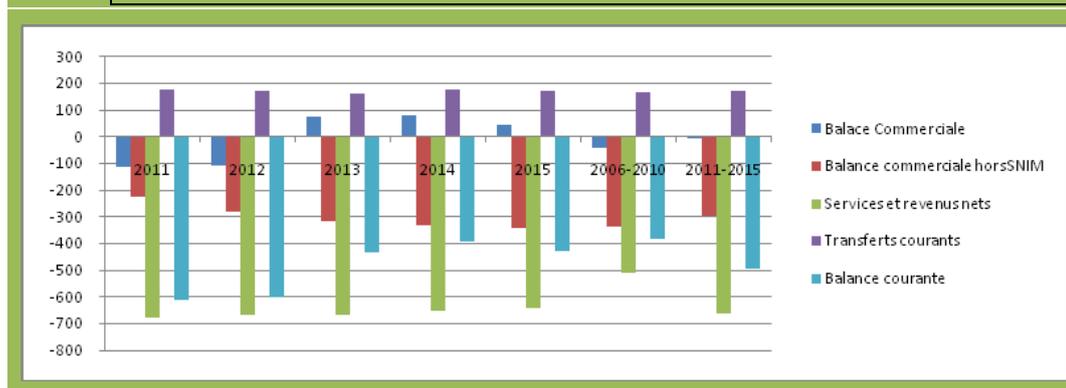
Dans le domaine des échanges extérieurs, il est attendu que la balance commerciale enregistre un excédent pour se situer à 163,7 millions USD en moyenne sur la période 2011-2015, contre un déficit de 29,8 millions USD sur la période précédente. Cette situation résultera des effets concomitants de la reprise de l'offre des secteurs des industries d'extraction minières et de la pêche ainsi que de l'amélioration attendue des prix sur le marché international. L'entrée en exploitation du projet Guelb II sera déterminante dans la structure des échanges extérieurs de la Mauritanie sur la seconde moitié de la période. Hors SNIM, la balance commerciale marquera alors un déficit de 1010,3 millions USD. En raison de la faible contribution attendue du secteur pétrolier, ce déficit sera plus important par rapport à la période précédente où il se situait en moyenne à 684 millions USD.

Le déficit moyen du solde courant s'améliorera, pour se situer à 253,4 millions USD, contre 363,3 millions USD sur la période 2006-2010. Cette situation résultera principalement de la bonne tenue des secteurs exportateurs entre les deux périodes où les exportations sont passées en moyenne de 1 569 à 2 297 millions de dollars. Toutefois, le déficit du solde des services et revenus se creusera entre les deux périodes pour s'établir à 581 millions USD contre environ 495 millions USD entre 2006 et 2010. Entre les deux périodes, les hausses du fret de 27,2% en moyenne, induites par le rythme soutenu des importations de biens et des intérêts sur la dette due de 194% (29 à 84 millions USD en moyenne), seront les principaux facteurs de la dégradation du solde des services et revenus. Le déficit du compte courant sur la période 2011-2015 sera essentiellement résorbé par les emprunts officiels à long terme à hauteur de 194 millions USD et par les investissements directs de l'ordre de 167 millions USD par an sur la période dont 27% correspondraient à des investissements pour l'exploration pétrolière. La balance globale marquera ainsi un excédent de 56 millions USD sur la période.

Tableau 3. Compte Extérieur: 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2010	2011-2015
Balance Commerciale	62,1	-4,9	131,0	293,3	337,0	-29,8	163,7
Balance commerciale hors SNIM	-1050,8	-1075,2	-1009,4	-1016,6	-899,7	-684,2	-1010,3
Services et revenus nets	-573,1	-580,8	-594,4	-583,8	-573,9	-494,9	-581,2
Transferts courants	191,805	161,172	147,101	163,666	256,828	161,2	164,1
Balance courante	-319,2	-424,6	-316,3	-126,7	-80,0	-363,3	-253,4

Source. Autorités Mauritanienne et FMI ; Septembre 2010



iii. Fondement de la politique budgétaire pour la période 2011-2015

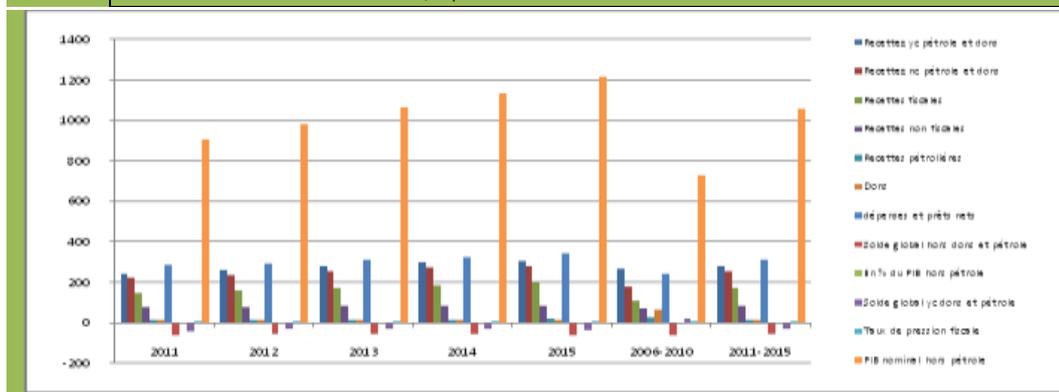
Dans le domaine de la politique budgétaire, les orientations à moyen terme viseront à poursuivre les mesures destinées à élargir davantage l'assiette fiscale et à renforcer l'administration des impôts et des douanes. Ces mesures permettront d'accroître les recettes fiscales en moyenne de 8% par an sur la période 2011-2015. En dépit d'une quasi-stabilité des revenus de la pêche autour de 41 milliards UM par an à partir de 2010, les

recettes non fiscales augmenteront en moyenne de 2,6% par an sur la même période pour se situer à une moyenne de 82,4 milliards UM contre environ 69 milliards UM entre 2006 et 2010. Ce niveau d'accroissement résultera d'une augmentation des dividendes des entreprises publiques qui, de 14 milliards UM en moyenne sur la période 2006-2010, s'amélioreront progressivement pour se situer à environ 22 milliards UM par an entre 2011 et 2015. Cette performance résultera des effets des mesures portant sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques avec lesquelles des contrats de performance seront mis en place afin de favoriser le retour aux équilibres financiers et d'accroître leur contribution à l'économie.

Tableau 4. Evolution des finances publiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2010	2011-2015
Recettes yc pétrole et dons	257,0	255,9	272,2	280,9	306,1	265,4	274,4
Recettes nc pétrole et dons	227,3	233,4	249,4	257,9	282,5	180,2	250,1
Recettes fiscales	146,1	156,8	170,2	177,5	187,7	110,8	167,7
Recettes non fiscales	81,1	76,5	79,2	80,5	94,8	69,4	82,4
Recettes pétrolières	10,1	10,5	10,8	11,0	16,4	24,5	11,7
Dons	19,6	12,1	12	11,9	7,3	60,8	12,6
dépenses et prêts nets	286,2	283,3	297,4	297,8	313,1	244,8	295,6
Solde global hors dons et pétrole	-58,9	-49,9	-48,0	-39,9	-30,6	-64,7	-45,5
En % du PIB hors pétrole	-5,5 %	-4,4 %	-4,0 %	-3,1 %	-2,2 %	-8,6 %	-3,9 %
Solde global yc dons et pétrole	-29,2	-27,3	-25,2	-17,0	-7,0	20,6	-21,1
Taux de pression fiscale	13,6 %	14,00 %	14,3 %	13,7 %	13,8 %	14,9 %	13,9 %
PIB nominal hors pétrole	1072	1124	1191	1297	1361	752,1	1208,9

Source: Autorités Mauritaniennes et FMI; Septembre 2010



Ainsi, les recettes totales (hors dons et pétrole) augmenteraient en moyenne d'environ 14% par an pour se situer à 282,5 milliards UM en 2015.

Les dépenses publiques seront portées à 296 milliards UM environ par an sur la période, contre 245 milliards UM entre 2006 et 2010. La composante «fonctionnement» évoluera à 3,1% en moyenne entre 2011 et 2015, en net ralentissement par rapport à la période 2006-2010 (9,4% par an). Ce ralentissement résultera de la réduction des subventions accordées aux entreprises publiques et des efforts de rationalisation du traitement des salariés de la fonction publique. Les traitements et salaires sont estimés à 8,4% par an sur la période en pourcentage du PIB hors pétrole, contre 9,3% en moyenne entre 2006 et 2010, soit un recul de près de 1 point par an. Toutefois, par rapport aux recettes fiscales, les salaires se sont relativement stabilisés autour de 60% entre les deux périodes. Les dépenses d'investissement s'établiront à près de 89 milliards UM par an sur la période, contre 61 milliards UM environ en moyenne entre 2006 et 2010. La bonne orientation de ces dépenses visera, dans un

contexte de transparence et d'efficacité, à accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Ces dépenses d'investissement sur la période 2011-2015 seront financées à hauteur de 64% sur ressources intérieures. Les dépenses d'investissement sur financement extérieur, soit 36% des dépenses d'investissement en moyenne, marqueront un fléchissement de 3,4% par an sur cette période. Pour maintenir le niveau d'investissement requis pour la stratégie de réduction de la pauvreté, il sera nécessaire de fournir des efforts importants pour la mobilisation de financements concessionnels.

Un complément statistique est joint en annexe 4.

b. Approfondissement des réformes structurelles

L'amélioration du climat des investissements et le développement du secteur privé demeurent des objectifs prioritaires pour le Gouvernement au cours des années à venir. L'approfondissement des réformes et le renforcement de la transparence, l'adoption de mesures d'accompagnement des PME/PMI et de réformes relatives au régime fiscal pour appuyer l'activité du secteur privé, l'exécution de réformes dans les domaines juridique, judiciaire et réglementaire, l'engagement de mesures visant à moderniser le secteur financier et la mise en œuvre d'actions permettant de favoriser les relations commerciales et d'assurer une libre concurrence, sont autant d'éléments essentiels pour promouvoir et encourager la pratique des affaires et stimuler l'investissement privé.

i. Développement du secteur privé

Pour développer les activités du secteur privé, les mesures suivantes sont programmées: (i) l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur privé pour lever les contraintes qui pèsent sur la croissance et la compétitivité de ce secteur national et pour favoriser l'essor des investissements directs étrangers; (ii) l'élaboration d'une stratégie de stimulation de l'investissement privé dans l'agriculture irriguée dans l'objectif de drainer d'importants flux financiers vers des projets d'investissement (nationaux et internationaux) propres et de grande taille; (iii) la finalisation du Code des Investissements, qui dotera le pays d'un texte global et cohérent, regroupant l'ensemble des avantages, des incitations et des garanties concédés aux investisseurs; (iv) la simplification des procédures et formalités administratives avec un raccourcissement de leur délai grâce à la redynamisation et à l'élargissement des attributions du Guichet Unique; (v) la mise en œuvre d'un programme de développement intégré de la Baie de Nouadhibou pour la mise à niveau et ; (vi) l'accompagnement des PME/PMI.

ii. Réformes des systèmes d'incitation

En matière de politique fiscale, l'accent sera mis sur: (i) la simplification du régime d'imposition; (ii) le renforcement des capacités des administrations notamment en matière d'analyse, d'audit/vérification et de recouvrement des impôts; (iii) la création de liens entre le respect du régime fiscal et l'accès au financement et aux marchés publics; (iv) le renforcement des droits, garanties et recours des contribuables; (v) la réduction des «précomptes» sur le BIC à 1% au profit d'acomptes périodiques; (vi) la mise en place d'un seuil transparent permettant de distinguer les petites entreprises des micro-entreprises ; (vii) la création de Centres de Gestion Agréés (CGA) pour accompagner les micro-entreprises au forfait, en commençant par l'élaboration d'un mécanisme adéquat (fixation de l'abattement fiscal offert aux micro-entreprises adhérentes, obligations des CGA); (viii) la simplification des procédures de démarrage et de fonctionnement des micro-entreprises et (ix) l'amélioration de l'accès des micro-entreprises formalisées aux marchés publics et aux financements.

Quant au cadre juridique des affaires, les actions à mettre en œuvre concerneront: (i) la mise en place d'un cadre légal et institutionnel adapté pour développer un cadre de partenariat public-privé; (ii) le renforcement de la contribution du secteur au respect des contrats et au recouvrement des créances; (iii) la révision des codes

sectoriels (par exemple, les Codes du Commerce, du Travail) dans le sens de l'adaptation des dispositions générales du Code des Investissements aux conditions spécifiques des différents secteurs, à travers des clauses particulières, répondant à la typologie des activités et aux besoins concrets des opérateurs; et (iv) le renforcement du système judiciaire conformément au plan d'actions du rapport final sur la justice (novembre 2005).

Pour améliorer l'accès au crédit bancaire, particulièrement aux petites et moyennes entreprises, le secteur financier connaîtra la mise en exécution des actions suivantes: (i) le renforcement des capacités des PME à produire des états financiers fiables; (ii) la mise en place d'une centrale de gestion des informations financières (crédit bureau); (iii) le renforcement de la régulation et de la supervision du secteur; et (iv) la mise en œuvre du plan d'actions inclus dans le FSAP (2006).

iii. Mise en place de procédures pour un meilleur financement de l'économie

Pour traduire la vision du Gouvernement qui est de faire du secteur privé le moteur de la croissance dans les années à venir, le secteur financier devra s'organiser en vue de la mise en place de solutions idoines au financement des PME/PMI. Dans ce sens, les autorités entendent, au cours des prochaines années, mettre en œuvre des réformes visant l'amélioration de l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. Ces réformes seront centrées sur le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur financier, l'accroissement de la transparence des pratiques comptables du secteur, la fiabilisation de ses états financiers, le renforcement des capacités des différents organes de supervision des établissements financiers et la mise en œuvre des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent.

La BCM poursuivra les réformes engagées pour moderniser et adapter les instruments de la politique monétaire, à travers en particulier: (i) la titrisation de la créance BCM sur le Trésor afin de donner à l'institut d'émission les moyens de son autonomie opérationnelle et de lui permettre de mener avec plus d'efficacité la politique monétaire à travers une gestion maîtrisée de la liquidité (cette réforme accroîtra la masse monétaire de près de 7% sur la période, contre environ 16% au cours de la période précédente); (ii) la mise en place d'un système de télé-compensation permettant une meilleure exploitation des données monétiques au niveau de la chambre de compensation de la Banque Centrale afin de renforcer la transparence du marché interbancaire et d'en améliorer les circuits de paiement.

La BCM poursuivra ses politiques flexibles de réduction graduelle du taux d'intérêt sur la base d'un examen minutieux de leur impact sur les comptes extérieurs. Une réduction du coefficient de réserves obligatoires est une autre option qui pourrait être explorée. Quoi qu'il en soit, la BCM relèvera son taux directeur aux premiers signes de pressions inflationnistes ou de tensions sur le marché des changes. Les efforts de renforcement du cadre des capacités de la BCM seront poursuivis à travers: (i) le développement des ressources humaines; (ii) la mise en place d'un système intégré d'information avant fin 2012; et (iii) le développement d'une culture d'entreprise propre à la BCM.

L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère sera poursuivie et des mesures favorisant l'enrichissement du paysage par de nouveaux établissements (sociétés de leasing, d'affacturages, capital risque) seront adoptées pour améliorer l'accès au crédit bancaire.

Une plus grande flexibilité du taux de change étant nécessaire pour accroître l'efficacité de la politique monétaire et faciliter l'adaptation aux chocs extérieurs, l'objectif de la réforme portera essentiellement sur la modernisation du marché de change afin d'évoluer, à terme, vers un marché de change interbancaire délocalisé où la Banque Centrale n'aura plus qu'un rôle de superviseur.

La hausse possible des prix des produits alimentaires et pétroliers fera peser le risque d'aggravation de l'inflation, néanmoins les autorités prendront les mesures nécessaires pour maintenir le taux d'inflation en deçà de 5%. La

BCM cherchera à intensifier ses efforts de gestion de la liquidité, notamment par une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire.

iv. Amélioration de la libéralisation des activités de commerce

En matière de commerce intérieur, et pour renforcer durablement la libre concurrence, la période 2011-2015 connaîtra la mise en place d'importantes réformes aux plans juridique et économique, notamment: (i) la définition des systèmes de protection des droits de propriété privée; (ii) la reconnaissance des entreprises commerciales constituées sous la forme de partenariats, de sociétés par actions et d'entreprises unipersonnelles; (iii) la mise en place de mécanismes encourageant la formation de capital (vente de titres, émissions de dettes, nantissement de biens); (iv) l'adoption de mesures facilitant la sortie d'actifs par des procédures de faillite; (v) la définition d'une stratégie de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles; (vi) la définition d'un cadre juridique réglementant l'octroi des aides publiques; et (vii) le développement et la mise en œuvre d'un cadre juridique de la concurrence.

Ces réformes seront concrétisées par l'élaboration d'une loi spécifique à la concurrence et de ses décrets d'application ainsi que la mise en place d'une agence indépendante de la concurrence dédiée à l'application de cette loi, à la gestion et à la mise en application d'un programme de contrôle des aides publiques.

Pour réduire la vulnérabilité du commerce extérieur face aux chocs exogènes et afin de favoriser les relations commerciales, les objectifs suivants seront poursuivis: (i) conquérir de nouveaux marchés à travers une politique de diversification des marchés d'exportation pour les produits mauritaniens, en particulier vers les marchés très dynamiques des pays émergents; et (ii) enclencher une dynamique de croissance et de diversification des échanges basée sur des avantages comparatifs.

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers la réalisation des actions prioritaires suivantes: (i) la réactivation du Comité de concertation Etat-Secteur privé; (ii) la mise en place du Cadre Intégré Renforcé (CIR) constitué d'un Comité National de Coordination, d'une Cellule de gestion du programme et d'un Centre d'Arbitrage des conflits commerciaux; et (iii) la création d'une agence de promotion des exportations dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le secteur privé.

c. Développement des infrastructures de soutien à la croissance

En matière d'infrastructures de soutien à la croissance, la Mauritanie connaît un déficit énorme notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Eu égard à ces constats, le Gouvernement est résolument engagé, dans le cadre du présent plan d'actions à allouer des ressources substantielles au développement d'infrastructures performantes. Ceci facilitera l'offre de services performants et compétitifs et permettra de favoriser le bon approvisionnement des marchés, de réduire les coûts de production et de développer les activités économiques. Ce faisant, la Mauritanie pourrait tirer plus d'avantages de sa position géographique favorable, en tant que trait d'union entre l'Afrique Subsaharienne et le Maghreb et de sa proximité avec d'autres marchés porteurs notamment le bassin méditerranéen, compensant ainsi l'étroitesse de son marché. Ainsi, l'atteinte des objectifs de croissance du présent plan d'actions reposera sur les principaux domaines d'infrastructures de transport, d'énergie et des TICs,

i. Développement du secteur des transports terrestres, portuaires et aéroportuaires

Le Gouvernement est convaincu que, compte tenu de l'immensité du territoire et de l'adversité de ses reliefs, le développement des infrastructures de transport constitue un enjeu essentiel pour promouvoir les échanges, réduire les coûts de production, renforcer la compétitivité de l'économie nationale et toucher les zones rurales ou enclavées qui sont les zones de concentration des pauvres lesquelles contiennent, de surcroît, un important potentiel de production et de croissance.

C'est conformément à cette conviction que l'action des pouvoirs publics visera, dans le domaine des transports terrestres, l'atteinte des objectifs suivants: (i) améliorer l'organisation institutionnelle du secteur; (ii) moderniser le développement des infrastructures; (iii) améliorer la compétitivité économique des services; et (iv) renforcer les capacités du secteur.

Dans le cadre de l'amélioration de l'organisation institutionnelle et du renforcement des capacités du secteur, les principales mesures envisagées porteront sur: (i) l'appui à la réforme du sous-secteur du transport terrestre; (ii) la mise en place d'un fonds d'études MET; (iii) la poursuite du Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel dans le Secteur des Transports (PATRIST); et (iv) le renforcement des capacités du secteur transport.

Pour ce qui est de l'extension du réseau, le plan d'actions couvrira les activités suivantes: (i) construction de la route Tidjikja-Kiffa-Kankossa-Selibaby-Kayes; (ii) construction de la route Kseir-Torchane-Choum; (iii) construction de la route Atar-Tidjikja; (iv) construction de la route de Nema-Bassiknou-Fassala; (v) construction de la route du Triangle de l'Espoir; (vi) construction du périphérique de Nouakchott; (vii) relance et achèvement de la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye; (viii) réalisation des travaux de la voirie urbaine de Nouakchott ; (ix) construction des routes Ouèfia-Keur Macène, Aouènatt Zbel-Djiguenni, Akjoujt-Benichab-route Nouadhibou-Nouakchott, Lexeiba-Mounguel, Tintane-Ain Farba ; (x) construction de l'échangeur Carrefour Madrid ; (xi) réfection Dalot de Kamour ; (xii) réalisation des voiries urbaines des villes de Kaédi, Nouadhibou et Rosso ; et (xiii) construction de la route Néma-Amourj-frontière du Mali.

S'agissant de la réhabilitation des routes, les actions suivantes sont programmées: (i) la poursuite des travaux d'entretien routier des axes Nouadhibou-Nouakchott et Aioun-Gogui; (ii) la réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg; (iii) la réhabilitation du tronçon Kiffa-Tintane de la route de l'Espoir; (iv) la réhabilitation et l'élargissement de la route Nouakchott-Rosso ; et (v) la réhabilitation des axes Kaédi-Boghé et Néma-Tintane. A ces différentes actions, s'ajoutera la mise en œuvre d'un important programme de désenclavement des zones rurales.

Compte tenu des objectifs ambitieux en matière d'extension du réseau routier, l'entretien routier fera l'objet d'une attention particulière de la part des autorités qui lui consacreront, à court terme, une allocation suffisante dans le budget de l'Etat à laquelle viendront s'ajouter les montants remboursés par la SNIM à l'Etat dans le cadre de la rétrocession des fonds SYSMIN² et FLEX³. A terme, il est envisagé la création d'un Fonds d'Entretien Routier pour pérenniser le financement destiné à l'entretien routier.

Concernant les autres modes de transports, l'attention sera portée sur les aspects suivants:

- Le sous-secteur aéroportuaire verra, au cours des cinq prochaines années, la réalisation des actions prioritaires suivantes: (i) l'acquisition de matériels de sécurité aéroportuaire; (ii) la mise aux normes des aéroports de l'intérieur du pays; et (iii) la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott dans le cadre d'un Partenariat Public Privé. A cela s'ajoutent les actions programmées dans le domaine de *la météorologie* qui porteront sur: (i) l'équipement de stations météo; (ii) l'installation des instruments d'observation à travers le pays ; et (iii) la construction du siège de l'Office National de la Météorologie.
- La modernisation et le développement des *infrastructures maritimes et fluviales* seront recherchés à travers: (i) la réalisation du projet d'extension du Port Autonome de Nouakchott/PANPA ; (ii) la redéfinition du domaine portuaire du PANPA et le rehaussement des routes Nouakchott-Rosso et Wharf-Rosso pour servir de périmètre de protection en cas d'inondation ; et (iii) la construction d'un terminal à conteneurs à Nouakchott;

² **SYSMIN** : Système de stabilisation des recettes d'exportations des produits Miniers

³ **FLEX** : Le mécanisme FLEX relatif à la vulnérabilité (V-FLEX). Il constitue l'instrument de réponse rapide de l'Union européenne, dont l'objectif est d'aider les pays les plus touchés par le ralentissement de l'activité économique en raison de leur faible résistance aux chocs extérieurs.

- Le réseau ferroviaire pourrait être renforcé par la construction d'un chemin de fer entre Kaédi et Nouakchott dans le cadre d'un Partenariat Public Privé.

ii. Amélioration et diversification de la production de l'énergie électrique

Dans la perspective d'une relance économique, le Gouvernement accordera, au cours de la période 2011-2015, un intérêt particulier au développement de l'énergie en tant que facteur de production. L'objectif principal visé est d'améliorer et de diversifier l'offre d'énergie afin de pouvoir satisfaire les besoins des ménages et des entreprises. Pour cela, et en vue de mieux diversifier les sources d'approvisionnement en électricité, l'exploitation de l'ensemble des potentialités dont dispose le pays s'impose.

L'amélioration de l'offre sera recherchée en priorité dans le cadre de Partenariats Public-Privé, à travers la réalisation des actions prioritaires suivantes: (i) la construction d'une centrale éolienne d'une capacité globale de 100 MW à Nouadhibou; (ii) la construction de centrales thermosolaires à Kiffa pour une capacité globale de 50 MW et dans les zones du Dhar et du Triangle de l'Espoir; (iii) la construction d'une centrale à gaz à NKC de 350 à 700 MW en plusieurs phases dont une 1^{ère} phase bicombustible gaz/HFO de 120 MW.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'accès à l'électricité, l'action des pouvoirs publics se focalisera sur: (i) l'électrification des quartiers périphériques à Nouakchott et Nouadhibou et des nouvelles villes; (ii) la construction d'une ligne électrique Nouakchott-Nouadhibou ; (iii) l'électrification de la vallée suivant deux axes: interconnexion Rosso-Boghé et Boghé-Sélibaby; (iv) l'intégration des systèmes de prépaiement à Nouakchott; (v) l'exécution du programme d'électrification 24 CLM/Phase II; (vi) la construction de centrales électriques dans les villes de l'intérieur; (vii) la construction de centrales photovoltaïques et de réseaux électriques ; et (viii) la mise en œuvre d'un programme national d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie qui peut permettre d'économiser jusqu'à 45% de moyens de production nouveaux.

Pour toutes ces actions, les opportunités offertes par le mécanisme de développement propre dans le cadre des « fonds carbone » seront mises à profit.

iii. Amélioration de l'accès aux TICs

En ce qui concerne les télécommunications modernes qui constituent des services d'appoint et un facteur de production très important pour la plupart des acteurs économiques, le Gouvernement se fixera, pour la période 2011-2015, les principaux objectifs suivants: (i) augmenter la connectivité globale du pays et l'utilisation des services TICs; (ii) optimiser l'usage des systèmes d'information; (iii) rehausser l'apport des TICs dans les secteurs de la santé et de l'éducation; (iv) améliorer les services postaux ; et (v) améliorer le pilotage du secteur.

La réalisation de ces objectifs permettra de renforcer l'infrastructure de communication, de développer les services en ligne, de faciliter les transactions électroniques et de promouvoir l'entrée du pays dans la société de l'information.

Au cours de la période 2011-2015 la réalisation des actions prioritaires suivantes est programmée : (i) une connexion par câble sous-marin au réseau mondial afin d'assurer la connectivité du pays; (ii) la connectivité nationale par fibre optique de certaines wilayas ; (iii) la mise en place d'un fonds de vulgarisation des TICs et de renforcement des capacités dans l'objectif de développer l'économie numérique; (iv) la mise en œuvre de programmes spécifiques de promotion de l'usage des TICs; (v) le développement de projets de télé-médecine et de télé-éducation afin de rehausser l'apport des TICs dans les systèmes de la santé et de l'éducation; et (vi) le développement des services de la poste pour couvrir toutes les régions du pays.

Par ailleurs, le plan d'actions du secteur prévoit la reconduction des programmes proposés pour la période précédente. L'attention sera focalisée sur les programmes «e-Entreprises», «e-Tijara» et «création des

entreprises TICs» dont les avancées sont pour l'instant très limitées. Leur mise en œuvre devra s'effectuer en étroite coordination avec la stratégie globale de soutien aux PME.

d. Exploitation optimale des sources de la croissance

Un cadre macroéconomique assaini, la poursuite des réformes structurelles profondes, la création d'un cadre approprié pour dynamiser le secteur privé et une politique ambitieuse de développement des infrastructures sont autant d'éléments qui contribueront significativement à accélérer la croissance économique. Néanmoins, le Gouvernement se doit de les combiner avec la mise en œuvre de politiques sectorielles qui permettent une exploitation et une gestion optimale des ressources naturelles et des potentialités du pays. Ces politiques concerneront essentiellement les secteurs productifs suivants: le pétrole, les mines, la pêche, le tourisme et l'artisanat, l'industrie, l'agriculture et l'élevage.

i. Le pétrole

Dans le sous-secteur des hydrocarbures bruts, ce sont surtout des programmes exécutés par des opérateurs privés, dans un cadre contractuel assaini, qui sont retenus. Ainsi, on peut noter que: (i) les contractants des zones A, B et C6 concentreront leurs efforts sur le forage de trois puits, l'appréciation des découvertes telles que Thiof, Tevet et Labeidna, le développement de Banda pour l'alimentation de la centrale à gaz de 350 MW ⁴ pour pallier le déficit énergétique et maintenir la production à un rythme supérieur au seuil de rentabilité; (ii) la réalisation en cours dans l'on-shore, du premier forage d'exploration; et (iii) les opérateurs seront incités à réaliser un maximum de forages d'exploration et d'appréciation.

De plus, en matière de géologie pétrolière, il est prévu de réaliser: (i) un système d'informations géographique pétrolier (SIGP); (ii) un cadastre pétrolier fiable et automatisé qui sera au cœur de la décision en matière d'attribution de permis d'exploration; et (iii) une banque de données pétrolières.

ii. Le secteur des mines

Pour le secteur minier, le Gouvernement s'assigne comme principal objectif de poursuivre les efforts pour renforcer le rôle de ce secteur en tant que vecteur de croissance de l'économie et de réduction de la pauvreté. Pour cela, les actions prioritaires suivantes seront réalisées: (i) la diversification des activités par la recherche de nouvelles ressources minières à exploiter; (ii) l'augmentation de la production minière à travers la mise en exploitation de nouvelles mines et l'extension des mines existantes; (iii) le doublement du volume des investissements dans la recherche; et (iv) l'atteinte de 15.000 emplois dans le secteur minier à l'horizon 2015 contre 11.000 en 2010 par l'appui à la création et au développement de nouvelles entreprises.

A ces actions s'ajoutent des mesures d'accompagnement pour l'amélioration du cadre institutionnel et le renforcement des capacités du secteur. Il s'agira notamment: (i) du renforcement institutionnel du secteur minier phase III (PRISM III); (ii) du renforcement de la police des Mines; (iii) du renforcement des capacités techniques de l'OMRG ; et (iv) de la création d'une Ecole des Mines.

iii. Le secteur de la pêche

Les objectifs globaux dans le domaine de la pêche sont : (i) une gestion optimale et une rente durable ; et (ii) une intégration accrue du secteur à l'économie afin d'optimiser les gains socioéconomiques pouvant être tirés de toutes ses filières.. Ce secteur devra ainsi jouer un rôle moteur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

⁴ Il s'agit de la première phase, la phase finale sera portée à 700 MW.

Ces objectifs sont déclinés à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) aménager durablement les pêcheries démersales et pélagiques ; (ii) approfondir la recherche pour une meilleure connaissance des ressources et de l'environnement et pour l'évaluation des potentiels permisibles ou quantités qui peuvent être prélevées annuellement sans porter préjudice à la reconstitution des stocks; (iii) renforcer la surveillance pour garantir la protection des eaux nationales; (iv) mettre en place un système de gestion adéquat basé sur le contrôle et l'ajustement des capacités de pêche et une réforme fiscale adaptée aux conditions du secteur; (v) contrôler et ajuster les capacités de pêche; (vi) développer les pêcheries dites émergentes (praires, anchois, concombres de mer, algues); (vii) assurer le développement des infrastructures de débarquement et des installations à terre ainsi que les activités annexes; (viii) valoriser les produits et améliorer leur compétitivité; (ix) améliorer les performances de la flotte nationale; (x) promouvoir la pêche artisanale, côtière et continentale; (xi) promouvoir la consommation nationale du poisson; (xii) assurer la protection de l'environnement marin, des habitats et du littoral; (xiii) développer l'aquaculture; et (xiv) promouvoir l'investissement dans le secteur.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, l'action du Gouvernement portera sur la mise en œuvre des programmes prioritaires suivants: (i) la construction de quatre pôles intégrés de développement de la pêche artisanale et côtière dans la zone sud du littoral; (ii) l'extension du Port de Nouadhibou; (iii) la mise en place du pôle de développement du port de pêche artisanale à Tanit; (iv) la construction d'un complexe pélagique à Nouadhibou; (v) l'achèvement de l'opération d'enlèvement des épaves dans la Baie de Nouadhibou; (vi) l'extension/réfection des pontons & équipement du port artisanal de Nouadhibou; (vii) le raccordement des principaux pôles de développement aux réseaux d'adduction d'eau et aux axes routiers; et (viii) l'appui au programme de formation du CASAMPAC.

iv. Le tourisme et l'artisanat

Dans le domaine du tourisme, la Mauritanie offre, de par sa position géographique, la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine culturel et naturel, un réel potentiel touristique. Partant de ce constat, l'ambition du Gouvernement pour les cinq prochaines années est de promouvoir ce secteur de manière à valoriser son potentiel en matière de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté dans le respect des principes du développement durable.

L'atteinte de cet objectif sera visée à travers les mesures prioritaires suivantes: (i) la mise en place d'infrastructures de base particulièrement dans le domaine de la formation avec la création d'une école d'hôtellerie; (ii) la diversification de l'offre touristique par le lancement de nouvelles destinations; (iii) la création d'un fonds d'appui aux opérateurs locaux du secteur en matière de formation; (iv) la mise en place de mécanismes adaptés de financement et d'incitations fiscales; (v) l'appui au développement d'un tourisme durable à forte valeur ajoutée pour la population locale et du tourisme intérieur; (vi) la création « d'écologes » dans les parcs naturels; et (vii) la promotion de la destination Mauritanie à grande échelle.

Concernant la promotion de l'artisanat, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes: (i) l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de développement de l'artisanat et la révision du code de l'artisanat en vue de son adaptation au contexte du secteur; (ii) la création d'un centre de formation et de développement de l'artisanat d'art; et (iii) la construction et l'équipement des maisons régionales de l'Artisanat.

v. L'industrie

Convaincu que le développement du secteur industriel contribuera à une croissance économique forte, génératrice de valeurs ajoutées, créatrice d'emplois et par conséquent favorable à la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement visera comme objectif principal d'augmenter progressivement la contribution du secteur industriel à l'économie nationale.

Les actions prioritaires suivantes seront envisagées: (i) l'augmentation du volume des investissements industriels; (ii) l'augmentation du nombre des industries manufacturières à travers la mise en place d'infrastructures de soutien et de structures d'appui au développement de l'industrie; (iii) l'accroissement des emplois directs dans le secteur de 9 000 en 2010 à 19 500 à l'horizon 2015; (iv) l'augmentation de la valeur de la production industrielle à travers l'amélioration de la compétitivité du secteur ; (v) un meilleur appui-conseil aux entreprises et un pilotage institutionnel et opérationnel efficient; (vi) l'accroissement des recettes fiscales par la densification du tissu industriel ; (vii) l'amélioration de la productivité des unités de production et de la compétitivité des produits pour un meilleur accès au marché national, régional et international ; (viii) le renforcement des capacités de la DDI/MIM ; et (ix) l'étude de réalisation de zones industrielles.

vi. L'agriculture et l'élevage

Le secteur rural (agriculture et élevage) assure deux rôles dans le développement du pays, l'un **économique** à travers son apport à la création de valeur ajoutée et à l'accélération de la croissance et l'autre **social** au niveau du milieu rural qui constitue la principale zone de concentration des pauvres en Mauritanie.

Cette distinction justifie que le traitement du volet économique soit abordé dans le présent axe tandis que le volet social sera traité au niveau de l'axe 2 relatif à l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.

Pour **l'agriculture**, l'objectif global visé à long terme est de la rendre moderne, productive et compétitive sur les marchés national, régional et international.

A cet effet, les objectifs spécifiques suivants sont retenus à l'horizon 2015 : (i) Une production nationale céréalière qui couvre au moins 50% des besoins du pays pour les céréales et 100% pour certains produits maraichers (pomme de terre, oignon) ; (ii) une diminution de plus de la moitié de nos importations en sucre raffiné à travers l'introduction de la canne à sucre et son industrialisation ; et (iii) l'extension des superficies cultivées en blé dans la zone irriguée.

Pour atteindre ces objectifs, l'intervention portera sur deux axes : le développement de l'agriculture irriguée et le développement des Partenariats Public-Privé.

Le développement de l'agriculture irriguée : le potentiel de croissance recherché serait atteint à travers la promotion de la culture du riz sur au moins 45 000 ha et l'incitation à la diversification de la production agricole par l'introduction de cultures fruitière, légumière, fourragère et d'agroforesterie.

Dans ce cadre, les principales actions retenues dans ce domaine sont : (i) la réhabilitation du Casier Pilote de Boghé (CPB) ; (ii) la réhabilitation du grand périmètre de R'kiz ; (iii) la réhabilitation du Périmètre Pilote de Gorgol II (PPG-II) ; (iv) l'aménagement de la cuvette orientale du lac de R'kiz ; (v) l'aménagement des axes hydrauliques dans la vallée ; (vi) la mise en œuvre du projet de développement durable de l'agriculture de décrue ; (vii) le programme de construction et de réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau pluviale ; (viii) l'aménagement de la mare de MAHMOUDA ; (ix) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sur les infrastructures hydro-agricoles ; (x) la réorganisation foncière et domaniale à travers l'élaboration de schémas de structures, notamment pour la haute vallée ; (xi) le développement des filières de maraîchage (oignon, patate, gombo et autres spéculations) ; (xii) la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les ennemis de culture (acridien, aviaire, typha, etc.) ; (xiii) le développement de la filière semence ; et (xiv) la mise en place d'un crédit agricole adapté et diversifié.

La promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) : Le Partenariat Public-Privé est un moyen novateur de financement du développement. Il constitue un moyen d'augmentation et de diversification de la production agricole et du transfert de technologie au profit de nos agriculteurs. Ce partenariat a connu un début de mise en œuvre avec des investisseurs privés pour l'introduction du blé, de l'arachide et du sucre.

C'est ainsi qu'au cours des cinq prochaines années, les actions suivantes seront réalisées : (i) l'élaboration d'un master plan en irrigué pour le développement des filières agricoles porteuses (riz, maraîchage, etc.) et pour les filières du lait et de l'aviculture dans la zone de l'irriguée ; (ii) l'aménagement de 20 000 ha dans le Brakna pour produire le blé, la pomme de terre, l'oignon et la luzerne ; (iii) l'aménagement de 11 000 ha dans le Gorgol pour la production de canne à sucre et l'extraction de 126 000 T de sucre raffiné et d'autres sous produits (fourrage, éthanol, etc.).

Pour **l'élevage**, l'objectif visé est de favoriser une meilleure intégration du sous-secteur à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques retenus sont : (i) promouvoir l'exportation de la viande rouge ; (ii) couvrir au moins 50 % des besoins en lait à partir de la production nationale ; et (iii) couvrir les besoins de consommation en viande blanche et produits avicoles à partir de la production nationale.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les actions suivantes seront entreprises : (i) la mise en œuvre d'un Programme National de Développement de l'Élevage ; (ii) la mise en place d'un crédit d'élevage qui offre un service financier adapté ; (iii) le projet de construction d'un complexe agropastoral (usine de lait, abattoir moderne, tannerie, etc.) ; (iv) la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité des produits d'origine animale ; (v) un programme national de santé animale ; (vi) un programme pour l'augmentation de la productivité du cheptel par insémination artificielle ; et (vii) un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés.

B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2)

La réalisation d'une croissance accélérée et forte ne garantit pas forcément un recul de la pauvreté principalement pour deux raisons : (i) les secteurs de l'économie mauritanienne, classiquement moteurs de la croissance économique, généralement extravertis, ont peu de retombées directes sur les populations pauvres ; (ii) les zones géographiques de concentration de la population pauvre n'arrivent pas à capter les fruits de la croissance du fait d'un ensemble de contraintes structurelles, techniques et organisationnelles.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement est résolument engagé à poursuivre et à approfondir les politiques visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. Il s'agira, d'abord à court terme, d'améliorer les capacités de réponse à une crise (alimentaire, par exemple) ou bien de développer des micro projets susceptibles de prendre en charge des actions à effet immédiat contre la pauvreté (AGR, filets de sécurité, financement d'initiatives sectorielles dans le domaine agricole..). Ensuite, il s'agira d'arriver rapidement à résorber le gap d'équipements collectifs et d'établir les passerelles nécessaires à l'orientation des fruits de la croissance afin que les zones et activités de concentration de la population pauvre puissent recevoir les investissements directs nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de ces populations.

L'objectif sera alors de faire des stratégies de lutte contre la pauvreté un véritable outil de réduction des inégalités en créant un cadre favorable à une redistribution équitable des fruits de la croissance qui passe par la promotion des canaux de redistribution de la richesse nationale.

A cet effet, les actions à mener, au cours de la période 2011-2015, concerneront les domaines suivants : (i) le développement rural ; (ii) la sécurité alimentaire ; (iii) le développement urbain ; (iv) la micro finance et micro entreprise (v) la valorisation économique de l'environnement (capital productif) ; et (vi) la protection sociale.

a. Développement rural

La stratégie du développement rural à l'horizon 2015, qui reste en vigueur, s'articule autour de cinq objectifs majeurs : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; (ii) assurer un accès équitable aux ressources ; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur ; (iv) améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif ; et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (Fièvre de la Vallée du Rift, grippe aviaire, etc.).

Ces orientations seront mises en œuvre à travers le plan d'actions déjà décrit dans l'axe « Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macroéconomique » et le renforcement du rôle social du secteur rural, premier pourvoyeur d'emplois dans le milieu rural et pilier important pour l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population, particulièrement celle pratiquant l'agriculture pluviale et/ou l'élevage domestique ou extensif, qui sera développé ci-dessous.

Sur les cinq prochaines années l'accent sera mis sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement d'infrastructures hydro-agricoles (barrages, bassins versants, digues/diguettes, etc.) qui visera la construction/réhabilitation de plus de 150 ouvrages de retenues d'eau et l'aménagement des principales mares et zones humides ; (ii) l'appui aux agriculteurs pour l'augmentation du rendement des différents systèmes de culture dans la zone pluviale ; (iii) la valorisation et le développement des filières porteuses dans la zone aride (aviculture, viande rouge, lait, produits forestiers, dattes, maraîchage, etc.); (iv) un meilleur ciblage et une

harmonisation des politiques d'aide publique et d'incitation des acteurs ; (v) la redynamisation des activités de recherche, formation et vulgarisation à travers l'exécution du Projet de réhabilitation de l'École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi (ENFVA) ; (vi) la mise en place d'une véritable filière semence en pluvial et en irrigué.

Conformément à l'ambition des pouvoirs publics de faire des productions agricoles et animales deux principaux leviers de réduction de l'insécurité alimentaire, l'opérationnalisation et l'articulation de ces orientations contribueront à l'élaboration et à la mise en place d'une politique nationale de sécurité alimentaire dans le cadre d'une **stratégie globale de lutte contre l'insécurité alimentaire** qui prendra en compte tous les aspects sectoriels et transversaux liés à cette problématique.

b. Politique nationale de sécurité alimentaire

Compte tenu du caractère structurel de l'insécurité alimentaire en Mauritanie, de la fréquence des catastrophes naturelles, du caractère ponctuel et limité des mécanismes de réponses aux manifestations des crises alimentaires, il est nécessaire pour le pays de disposer d'une véritable politique nationale de sécurité alimentaire qui sera élaborée et mise en œuvre au cours de la période du CSLP III 2011 – 2015. Il est tout aussi indispensable que les pouvoirs publics continuent à mettre en œuvre des programmes visant la réduction de la vulnérabilité des populations pauvres aux chocs exogènes ou endogènes et la gestion de l'urgence et des crises.

Les objectifs du CSLP 2006–2010 en la matière restent d'actualité pour le présent plan d'actions. Cependant, il sera question de renforcer, dans le cadre de la politique nationale de sécurité alimentaire, l'intervention de tous les secteurs et sous-secteurs directement ou indirectement concernés.

Il s'agira, entre autres, de : (i) promouvoir des solutions durables au développement d'une sécurité alimentaire ; (ii) renforcer le système d'alerte précoce ; (iii) améliorer les capacités d'intervention et de gestion des urgences et des crises ; et (iv) améliorer la coordination et renforcer les capacités des intervenants.

Dans ce cadre, la politique nationale de la sécurité alimentaire, au-delà des problématiques de la production, de la commercialisation, de l'autonomie des producteurs, de la vulnérabilité des ménages et des systèmes de production, des marchés et prix, devra considérer : (i) la nécessité de produire, de manière régulière, une information fiable sur la sécurité alimentaire en redynamisant et en renforçant l'observatoire de la sécurité alimentaire et en concrétisant son indépendance et son autonomie ; (ii) le renforcement des programmes ciblés de sécurité alimentaire et la consolidation du dispositif d'intervention ; (iii) la mise en place de mécanismes de protection contre les crises alimentaires par la constitution et la pérennisation des stocks de sécurité alimentaire ; (iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables ; (v) le développement d'une capacité autonome de mise en œuvre des programmes (ressources humaines, parc automobile, magasins de stockage...) ; (vi) l'opérationnalisation du Fonds d'Action Humanitaire ; (vii) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de réponses aux manifestations des crises ; (viii) la définition et la mise en œuvre de nouveaux programmes d'actions humanitaires touchant des catégories spécifiques (mendiants, enfants, personnes du troisième âge, etc.) ; (ix) la réhabilitation et l'extension des capacités de stockage ; (x) l'exécution d'un programme d'aide d'urgence ; et (xi) la mise en œuvre du programme pays du PAM/Volet ressources en eau.

c. Développement urbain

L'amélioration des conditions de vie des populations en milieu urbain est une nécessité devant l'afflux grandissant de population venue de l'intérieur. L'extension constatée des villes telles que Nouakchott et Nouadhibou ces dernières années nécessite de la part des pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière d'aménagement urbain afin que les nouveaux quartiers habités bénéficient des services appropriés dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et du logement.

Aussi, les orientations spécifiques retenues au niveau de ce domaine pour les années à venir sont de : (i) maîtriser, contrôler et réguler la croissance des villes en mettant en œuvre des outils fonctionnels adaptés à leur évolution et à leur gestion ; (ii) rénover les quartiers précaires des villes dans le but de les intégrer aux quartiers réguliers ; (iii) soutenir le développement économique des villes pour en faire de véritables moteurs de croissance économique et de développement durable ; (iv) améliorer l'accès aux services de base ; (v) viabiliser et commercialiser des terrains à usage d'habitat ; (v) renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués ; et (vi) améliorer l'environnement urbain.

La réalisation de projets d'investissement dans le domaine du développement urbain aura donc pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations de Nouakchott mais aussi des villes de l'intérieur. En plus des bénéfices tirés des projets de renforcement de la capacité de production d'énergie électrique⁵, l'accent sera mis sur (i) l'amélioration de l'accès au logement ; (ii) la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation ; et (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau et la construction de réseaux d'assainissement urbains.

i. Logement et habitat

L'objectif global est d'améliorer le cadre de vie des populations à travers la mise à disposition d'habitats décentes à moindre coût et la réalisation d'équipements et d'infrastructures adéquats.

Dans ce domaine, les orientations majeures viseront notamment à : (i) adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de l'habitat ; (ii) accroître significativement l'offre de logements ; (iii) encourager la promotion immobilière dans le but de parvenir rapidement à une offre diversifiée de logements à des coûts accessibles pour les ménages ; (iv) poursuivre et étendre le programme d'habitat social « Twize » aux principales agglomérations urbaines ; et (v) mettre en place un mécanisme de financement de l'habitat prenant en compte les besoins des ménages mais également ceux des promoteurs immobiliers.

Les orientations stratégiques ci-dessus mentionnées se traduiront pour la période 2011-2015 en actions prioritaires destinées à accroître les performances des secteurs de l'habitat et de l'urbanisme.

Les actions retenues dans ce cadre concernent : (i) l'adoption d'une stratégie nationale de l'habitat ; (ii) l'exécution du programme de construction de 4000 logements ; et (iii) la Réalisation de 6000 parcelles viabilisées.

ii. Bâtiment et urbanisme

Dans le domaine du bâtiment, la priorité sera accordée aux actions suivantes : (i) l'amélioration de l'offre de bâtiments publics ; (ii) la préservation et l'entretien du patrimoine bâti de l'Etat ; (iii) le renforcement des cadres institutionnel et réglementaire de la construction ; et (iv) l'atténuation des effets liés aux goulots d'étranglement du secteur du BTP à travers : le renforcement des capacités des administrations chargées de la tutelle du secteur, l'amélioration de la réglementation en matière de qualité des ouvrages, la création de structures d'accompagnement, notamment un organisme national de normalisation et l'amélioration du dispositif de la formation professionnelle moyenne en techniciens qualifiés dans toutes les spécialités du BTP.

Dans le domaine de l'urbanisme, les actions prioritaires porteront sur : (i) la réhabilitation/rénovation de la ville de Tintane ; (ii) la restructuration des quartiers précaires des principales villes ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement urbain ; (iv) l'amélioration de la gestion des villes et le renforcement du contrôle urbain par la mise en œuvre d'outils adaptés et le renforcement des brigades de contrôle ; (v) la conception et la mise en œuvre d'un programme d'équipement, de rénovation et de modernisation des

⁵ Voir point 1.3

principales villes du pays ; (vi) l'aménagement du centre-ville de Nouakchott ; et (vii) l'élaboration d'un plan d'aménagement du littoral au niveau de Nouakchott.

Le renforcement des cadres institutionnel et réglementaire en matière de développement urbain sera recherché à travers la mise en place d'un fonds d'études MHUAT.

iii. Eau et assainissement en milieu urbain

En matière d'hydraulique urbaine, les projets suivants sont inscrits ;(i) l'extension et la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau de Nouakchott pour optimiser les acquis du projet Aftout Essahili ; (ii) l'extension des réseaux de certaines villes de l'intérieur (Akjoujt, Kiffa, Kaédi) ; et (iii) l'étude et la réalisation de l'AEP de Kiffa à partir de la mare de Kankossa.

En matière d'amélioration des conditions d'assainissement, les efforts que les pouvoirs publics entreprendront au cours des cinq prochaines années, permettront : (i) la mise en œuvre du projet d'assainissement de la ville de Nouadhibou ; (ii) la réalisation d'études et de travaux pour le raccordement du tronçon Socogim Tevragh-Zeina à la station d'épuration ; (iii) l'exécution du projet d'assainissement de la ville de Rosso ; et (iv) la réalisation du réseau d'assainissement de la ville de Nouakchott.

d. Microfinance et micro-entreprise

Etant donné que la microfinance constitue le créneau principal pour le financement des activités génératrices de revenus dans le milieu des pauvres, le Gouvernement a adopté en 2003 une stratégie nationale de la microfinance qui demeure pertinente pour le troisième plan d'actions du CSLP.

L'objectif est de disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services. Le secteur devra également être innovateur, assurer une couverture satisfaisante de la demande solvable de services de microfinance, sur l'ensemble du territoire, et opérer dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

Les trois objectifs immédiats pour le CSLP III sont les suivants : (i) mettre en application les dispositions prévues dans le cadre légal et réglementaire adopté en 2007 ; (ii) professionnaliser et pérenniser les IMF pour une meilleure offre des produits et services de microfinance diversifiée et étendue ; (iii) mettre en place un cadre institutionnel de conduite efficiente et concertée de la SNMF et assurer son articulation avec la Stratégie Nationale de la Micro et Petite Entreprise.

Les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de la période 2011-2015 : (i) le renforcement de l'efficacité des programmes AGR ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du programme national intégré d'appui à la Micro et Petite Entreprise ; (iii) l'exécution du Projet de renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance ; (iv) la révision du plan d'actions de la SNMF ; (v) le renforcement des capacités techniques et financières des IMF ; (vi) l'implantation des mutuelles de crédit et d'épargne dans les zones rurales ; (vii) la création d'une structure de refinancement des institutions de microfinance ; (viii) l'élaboration d'un régime fiscal propre aux IMF conformément à l'ordonnance 2007/005 ; (ix) la mise en place de structures faïtières dans lesquelles les IMF seraient regroupées (cette procédure déjà entamée devrait être achevée au courant de l'année 2011) ; (x) la mise en place d'une centrale d'informations spécifiques aux IMF ; (xi) l'adoption, la diffusion et la mise en application du plan comptable spécifique à la microfinance ; (x) le renforcement de la capacité de supervision de la Micro finance notamment par la constitution d'un corps d'inspecteurs dédiés uniquement à ce secteur ; et (xi) la redynamisation de l'APROMI.

e. Valorisation économique du capital naturel

L'un des principaux défis du CSLP 2011–2015 est d'intégrer les ressources naturelles dans le tissu productif de l'économie nationale et, dès lors, de libérer leur potentiel de production, de création de valeur ajoutée et de contribution à la croissance économique et, surtout, à la réduction de la pauvreté au regard des liens évidents, en termes de production/consommation, entre zones de concentration de la pauvreté et ressources naturelles. Ainsi, un nouvel élan sera donné à l'argumentation basée sur les liens directs entre durabilité environnementale et croissance économique favorable aux pauvres.

La stratégie promouvant le capital naturel dans le CSLP 2011-2015 consistera principalement à : (i) fournir au pauvre l'essentiel de ses besoins à partir de la nature l'environnant ; (ii) réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ; et (iii) développer des mécanismes de financement durable pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable.

Cette nouvelle orientation se traduira par un plan d'actions basé sur les axes majeurs suivants : (i) valorisation des services diversifiés des écosystèmes et du bois marchand ; (ii) mise en place de mécanismes émergents de financement susceptibles de pérenniser la ressource et contribuant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques ; (iii) promotion des espèces endogènes pastorales dans les grands espaces pastoraux riches en biomasses à haute valeur nutritive pour l'élevage extensif ; (iv) valorisation de la contribution du capital naturel à la richesse nationale à travers l'évaluation régulière des stocks de ressources naturelles qui produisent un flux de biens et de services ; et (vi) mise en évidence du rendement économique des investissements écologiques par l'analyse des effets des politiques sectorielles mises en œuvre aux échelles aussi bien nationale que locale.

f. Protection sociale

La protection sociale constitue un instrument au service de la solidarité entre générations et au sein d'une même génération, ou simplement entre ceux qui ont des besoins immédiats et ceux qui n'en ont pas immédiatement. Elle constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance.

La préoccupation majeure du Gouvernement en matière de lutte contre l'exclusion et la pauvreté sera traduite par d'importants efforts qu'il entreprendra en matière de protection sociale. Ces efforts porteront sur un ensemble de mesures destinées à garantir une meilleure protection des populations, notamment les groupes les plus défavorisés et les plus démunis, contre les risques sociaux de tous ordres.

L'objectif global retenu pour le présent plan d'actions du CSLP consistera à œuvrer à l'amélioration du niveau de vie des personnes démunies et à promouvoir les handicapés. A cet effet, l'action des pouvoirs publics se focalisera sur trois aspects fondamentaux : (i) assistance et gestion de l'indigence ; (ii) assurance ; et (iii) sécurité au travail.

Par rapport à l'aspect assistance et gestion de l'indigence, les mesures prioritaires concerneront : (i) la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la protection sociale ; (ii) la mise en œuvre du programme de promotion économique des groupes défavorisés, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion des personnes handicapées ; (iii) la poursuite de la réalisation du programme de lutte contre la mendicité ; (iv) l'exécution du programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale ; et (v) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'éradication des séquelles de l'esclavage.

Quant à l'aspect assurance, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), créée en 2005 pour assurer une couverture sanitaire pour les fonctionnaires civils et militaires, verra son activité étendue aux employés des établissements publics et sociétés nationales.

Pour ce qui est de l'aspect sécurité au travail, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) verra une révision de ses textes constitutifs pour les adapter à l'évolution du contexte socio-économique du pays. Il est également envisagé de mener une réflexion pour l'extension de son champ d'intervention pour couvrir les branches d'assurance maladie et de retraites complémentaires.

Ces mesures seront renforcées par : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire de la protection sociale ; et (ii) le renforcement des capacités des décideurs et des acteurs en matière de protection sociale.

Encadré n°3 : La protection sociale en Mauritanie : état des lieux et perspectives

La protection sociale a été appréhendée dans le CSLP 2006-2010 à la fois comme domaine et comme approche dans la lutte contre la pauvreté permettant de concentrer les efforts intersectoriels sur la réduction de la vulnérabilité. La protection sociale est conçue à partir de trois catégories d'actions : l'action sociale, qui doit permettre d'assurer une meilleure prise en charge médicale et éducative des groupes vulnérables ; les filets de sécurité, qui doivent proposer un traitement particulier aux personnes qui, pour des raisons liées à leur situation ne peuvent pas bénéficier des diverses opportunités offertes dans le cadre des politiques publiques ; et enfin les mécanismes de partage des risques en matière de santé.

En Mauritanie, des efforts ont déjà été déployés en matière de conceptualisation de la protection sociale, de mise en œuvre des initiatives d'action sociale et de réponses aux crises, de développement d'un système de sécurité sociale et de mécanismes de partage de risques médicaux. En outre, des actions et stratégies visant à étendre les services sociaux aux populations les plus vulnérables et à fournir un soutien sous forme de filets de sécurité aux ménages et aux individus à risque ont été mises en œuvre.

Dans le domaine de la promotion des personnes handicapées, la Mauritanie a ratifié la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif. Elle a adopté une ordonnance relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées (2006-043 du 23 novembre 2006) dont les textes d'application ont été élaborés. En dépit des efforts entrepris, le système de protection sociale reste faible en Mauritanie. Le ciblage des populations vulnérables fait défaut, ce qui fait que les programmes existants ne bénéficient pas pleinement aux couches les plus nécessiteuses. Les ressources allouées à la protection sociale sont très limitées et les capacités des structures en charge de la protection sociale sont faibles. La plupart des efforts entrepris restent fragmentés, éparpillés et sans cohérence entre eux, en l'absence de mécanismes appropriés de coordination.

Dans le souci d'approfondir la connaissance des mécanismes et des programmes de protection sociale existants, une étude vient d'être finalisée. Celle-ci a fourni une analyse des systèmes de protection sociale en Mauritanie, une évaluation des besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale existant et des recommandations préliminaires pour guider le Gouvernement et ses partenaires dans l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale, sous-tendue par des programmes ciblant les catégories vulnérables de la population.

Cette étude préconise l'élargissement du système de sécurité sociale formelle, en vue de couvrir progressivement les populations les plus vulnérables. A cette fin, les analyses, les réflexions et les stratégies expérimentales menées récemment devront être capitalisées. Dans le domaine de la santé, il a été proposé d'élargir l'accessibilité financière des services de santé aux populations les plus vulnérables. La question du financement adéquat et équitable pour un système accessible à tous devra être au cœur du débat national sur la protection sociale dans le domaine de la santé.

La nutrition et la sécurité alimentaire constituent d'autres priorités de la protection sociale en raison des problèmes aigus que connaît le pays dans ces domaines. Il s'agit tout à la fois de prévenir et de gérer les crises alimentaires et nutritionnelles. Il est reconnu qu'une réponse intégrée au niveau national devrait comprendre un programme de soutien aux moyens d'existence des plus pauvres, une assistance sociale ciblée et des activités nutritionnelles de soutien et de prévention auprès des populations les plus vulnérables.

Au sujet des vulnérabilités sociales des enfants, il est préconisé d'améliorer la capacité institutionnelle et humaine, la coordination et le cadre juridique de la protection de l'enfant tout en mettant davantage de ressources au profit des programmes de protection contre la violence, l'exploitation, l'abus et la négligence.

L'apport du secteur de l'éducation à la protection sociale des enfants est analysé, et des mesures spécifiques visant les enfants les plus vulnérables ont été préconisées. Les principes de l'Éducation pour Tous impliquent des politiques et des stratégies spécifiques pour l'universalisation des services d'éducation et l'élimination des disparités en termes d'accès et de qualité.

Le secteur de l'emploi revêt une importance capitale pour la protection sociale, étant donné le taux élevé du chômage qui contribue pour beaucoup aux problèmes de la paupérisation et de la précarisation des conditions de vie. L'importance de créer des liens potentiels et des synergies entre les stratégies de l'emploi et de la protection sociale est ainsi soulignée.

Le rapport examine les aspects relatifs à la protection sociale inclus dans différents programmes nationaux conçus en vue d'étendre l'accès universel aux services sociaux de base (eau et assainissement, électricité, habitat) et de répondre, par des programmes ciblés, aux besoins spécifiques des populations vulnérables.

L'étude, sur la base de l'examen des tendances budgétaires, préconise d'élargir l'espace budgétaire en faveur de la protection sociale. Les ressources mobilisées pourraient servir à mettre en place un programme de transferts directs en espèces en faveur de ménages vulnérables. Cette option, qui a déjà fait l'objet de recommandations spécifiques dans plusieurs domaines (nutrition, sécurité alimentaire et protection de l'enfant), semble hautement recommandable, en fonction aussi des conclusions d'une étude de faisabilité récente.

Enfin, il est vivement recommandé de mettre en place un mécanisme institutionnel de coordination de la protection sociale en Mauritanie en vue de promouvoir et de renforcer la coordination intersectorielle nécessaire à la réussite d'une stratégie nationale de protection sociale.

C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)

Les ambitieux objectifs de croissance accélérée et redistributive ne peuvent être atteints que si des politiques conséquentes visant à doter le pays d'un capital humain développé sont formulées et mises en œuvre.

Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base constituent un axe majeur pour une lutte efficace contre la pauvreté. En effet, les améliorations dans ces domaines permettent l'émergence d'un capital humain offrant la possibilité aux individus d'exploiter au mieux leur potentiel économique, social, culturel et politique.

Il est établi aujourd'hui qu'un enseignement de base bien accompli constitue à la fois une fin en soi pour celui ou celle qui en bénéficie et un atout pour l'accroissement de la productivité du travail, de l'amélioration de la santé de la personne et celle de son entourage.

Un meilleur accès à une eau potable et à un système d'assainissement adéquat complète et renforce les opportunités offertes par le système de santé. Mais la disponibilité de services de santé et d'une eau de qualité ne peut être assurée qu'à travers la mise en place d'infrastructures appropriées, exploitées par un personnel bien formé.

Les études réalisées dans ce cadre établissent une corrélation entre le niveau d'accès aux services sociaux de base et celui de la pauvreté des populations concernées. Aussi, la lutte contre les pathologies les plus répandues (paludisme, IRA, diarrhées, etc.), l'éradication de toutes les formes de travail des enfants, la promotion du genre par une plus grande implication des femmes dans la gestion publique et le renforcement de la solidarité nationale vis-à-vis des couches défavorisées constituent-elles les conditions d'un développement harmonieux et durable.

Partant de ces constats, et conformément à la priorité accordée aux secteurs sociaux dans les plans d'actions précédents du CSLP, le Gouvernement accordera au cours de la période 2011-2015 une importance toute particulière au développement des secteurs fondamentaux suivants : (i) la promotion du système d'éducation et de formation; (ii) le développement du système et des services de santé ainsi que l'amélioration du niveau nutritionnel des populations ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural ; (v) la promotion de l'équité de genre, de la protection de l'enfance ainsi que la définition et la mise en œuvre d'une politique de population ; (vi) la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports ; et (vii) l'amélioration de l'accès universel aux services de base.

a. Éducation et formation

En matière d'éducation et de formation, les efforts porteront sur la consolidation des acquis et la correction des dysfonctionnements au niveau des domaines suivants : (i) l'éducation de base ; (ii) l'éducation post-primaire ; (iii) l'enseignement supérieur ; (iv) la formation technique et professionnelle ; (v) l'enseignement originel ; et (vi) l'alphabétisation.

i. Enseignement de base

Au niveau du fondamental, et en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'objectif principal est de garantir à tous les enfants mauritaniens une éducation primaire complète et de qualité.

L'atteinte de cet objectif global sera recherchée à travers la poursuite des objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée) plus adaptée à la demande, pour accroître la rétention au fondamental (79 % en 2015) ; (ii) éliminer les disparités entre genre dans toutes les wilayas et entre milieux socio-économiques et de résidence ; (iii) renforcer la qualité de l'enseignement au niveau du fondamental ; et (iv) améliorer la gestion du pilotage du système par l'instauration de l'approche de la gestion axée sur les résultats.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont les suivantes : (i) l'appui à l'éducation de base ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'enseignement fondamental ; (iii) l'éducation des filles et l'appui à la généralisation de l'EMP/EVF ; (iv) l'appui au programme national de développement du système éducatif ; (v) l'équipement des établissements primaires ; (vi) la mise en place d'une offre scolaire pour les groupes défavorisés ; (vii) la production des manuels scolaires et outils didactiques ; (viii) la restructuration de la formation initiale des enseignants ; et (ix) la mise à niveau des enseignants du fondamental.

ii. Enseignement secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire, les objectifs poursuivis visent à : (i) améliorer et augmenter les capacités d'accueil ; (ii) renforcer la qualité des enseignements en prenant en compte la dimension emploi et le développement des acquisitions ; et (iii) assurer une meilleure articulation avec les filières de l'enseignement supérieur.

Pour l'atteinte de ces objectifs, il est envisagé la réalisation des actions prioritaires suivantes : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité au secondaire ; (ii) l'acquisition des mobiliers scolaires et équipements de laboratoire ; (iii) le développement de la recherche scientifique ; (iv) la formation et le recyclage des professeurs des disciplines scientifiques ; (v) la généralisation des cantines scolaires ainsi que l'accès des groupes défavorisés au secondaire ; (vi) le renforcement de la capacité d'accueil des établissements du secondaire ; et (vii) la stimulation de la demande scolaire (matériel didactique et outils pédagogiques).

iii. Enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur, les efforts visent l'atteinte de l'objectif principal suivant : restructurer et améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur.

La restructuration et l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur seront réalisées à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la construction et l'équipement d'un nouveau campus moderne pour l'Université de Nouakchott ; (ii) la construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE ; (iii) la création, la construction et l'équipement d'une Université à Kiffa ; (iv) la restructuration et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur par le renforcement de la professionnalisation des filières, le développement d'une offre de formation à distance, le développement de la formation continue en cours d'emploi et la mise en place d'une politique de gestion des bourses ; (v) la création des conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privé de qualité par l'élaboration du cadre juridique et institutionnel, la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés et la mise en place de mesures d'incitation pour la promotion du secteur privé ; (vi) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement supérieur/ISET de Rosso ; et (vii) l'exécution du projet de renforcement de l'enseignement supérieur.

iv. Formation technique et professionnelle

Concernant la formation technique et professionnelle, les efforts à entreprendre conduiront à atteindre l'objectif fondamental suivant : accroître et diversifier l'offre et en améliorer la qualité et la pertinence.

La qualité et la pertinence de la formation seront renforcées à travers ; (i) la création d'une structure de formation de formateurs et de personnels d'encadrement ; (ii) la poursuite de la rénovation et de l'implantation

des programmes élaborés suivant l'APC ; et (iii) la poursuite et la consolidation de l'implantation de la démarche qualité au sein des établissements de formation.

L'accroissement et la diversification de l'offre et l'amélioration de sa qualité seront assurés par : (i) l'amélioration de la pertinence et l'efficacité de la FTP ; (ii) la diversification de l'offre de la FTP à travers : la création de trois nouveaux établissements de formation en BTP, TIC et hôtellerie/tourisme et la mise en place de pôles de formation tenant compte des réalités économiques régionales dont un pôle modèle pour les métiers de l'agriculture et de l'économie rurale ; et (iii) la mise en œuvre du projet d'appui à l'enseignement technique et professionnel.

v. Enseignement originel

En matière d'orientation islamique et d'enseignement originel, les principaux objectifs sont : (i) prendre en compte l'apport de l'enseignement originel dans l'éducation de base pour tous, notamment au niveau de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes ; et (ii) instaurer des passerelles permettant aux élèves et étudiants de cette filière d'intégrer aisément les différents niveaux du système éducatif formel.

L'atteinte des objectifs dans ce domaine sera recherchée à travers la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (i) la création d'une structure de formation pour assurer l'habilitation et le perfectionnement des Imams de mosquées ; (ii) la construction et l'équipement de mosquées et de complexes du waqf ; et (iii) le renforcement des structures décentralisées de l'Enseignement Originel.

vi. Politique d'alphabétisation

Dans le domaine de l'alphabétisation, l'accent sera mis sur l'atteinte des objectifs prioritaires suivants : (i) renforcer le pilotage et la gestion des programmes d'alphabétisation ; et (ii) développer et diversifier l'offre d'alphabétisation, notamment à travers la généralisation des actions entrant dans le cadre de l'objectif stratégique de « l'éducation pour tous » et l'amélioration de l'efficacité des initiatives de lutte contre l'analphabétisme ainsi que celles visant à rationaliser la gestion et la coordination du programme d'alphabétisation.

b. Santé et nutrition

i. Politique de santé

La priorité du secteur de la santé pour les cinq prochaines années est la révision de la politique nationale de santé ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire qui en découle.

Dans le but d'améliorer la qualité du service public de santé, le Gouvernement a retenu les orientations stratégiques suivantes : (i) l'amélioration de l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité ; (ii) le renforcement de la lutte intégrée contre la maladie ; et (iii) la réforme du système national de santé.

Pour améliorer l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité, les actions prioritaires envisagées porteront sur : (i) le renforcement de la référence et de la contre référence (acquisition d'ambulances et autres moyens adéquats) ; (ii) l'acquisition de matériels et d'équipements biomédicaux pour les structures de santé ; (iii) l'amélioration de la fréquentation des services de santé ; (iv) l'amélioration de la performance du système de santé ; (v) l'appui à la santé de la reproduction ; (vi) la construction et la réhabilitation des structures de santé en vue de porter la couverture sanitaire à 90 % dans un rayon de 5 km à l'horizon 2015 (constructions et équipements des hôpitaux de Rosso, Kaédi et Selibaby).

La lutte contre les maladies visera à inverser la tendance actuelle pour alléger davantage le poids de la morbidité et de la mortalité liées à la maladie afin de réduire les mortalités maternelle, néonatale et infanto - juvénile. Cette réduction consiste à diminuer les taux de mortalité maternelle de 686 à 232 décès pour 100000 naissances vivantes et de mortalité infantile de 122 à 45 décès pour 1000 naissances vivantes. A cet effet, l'action du Gouvernement se focalisera sur les actions prioritaires suivantes : (i) la poursuite de l'exécution du projet de lutte contre le paludisme ; (ii) la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ; (iii)) la mise en œuvre des stratégies de santé de la reproduction (Feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et la stratégie de sécurisation des produits de la santé de la reproduction) ; (iv) la poursuite des efforts de lutte contre la tuberculose ; (v) la mise en œuvre de la stratégie nationale de survie de l'enfant ,la promotion des bonnes pratiques en matière d'hygiène, de traitement et de conservation de l'eau et de l'assainissement ainsi que les autres stratégies relatives aux maladies transmissibles ; (vi) l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les maladies non transmissibles ; et (vii) le renforcement des actions intersectorielles en matière d'hygiène et d'assainissement sanitaires.

Le Gouvernement entend poursuivre les réformes du système national de santé en vue de le doter des capacités nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des OMD d'ici à 2015. A cet effet, l'action prioritaire retenue pour la période 2011-2015 est la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la santé à travers : (i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de développement Sanitaire ; (ii) le renforcement des mécanismes de financement de la santé par l'augmentation sensible de la part du secteur de la santé et de la nutrition dans le budget national ; (iii) l'actualisation annuelle du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du secteur de la santé ; (iv) la redynamisation du système de recouvrement des coûts et la subvention des services de santé essentiels en faveur des pauvres ; (v) le renforcement du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) en y intégrant le système hospitalier, le privé et le communautaire ; (vi) l'accompagnement du secteur privé suivant des engagements et obligations définis dans le cadre des cahiers de charges répondant aux normes ; (vii) l'amélioration de l'exécution budgétaire par une meilleure organisation du processus de passation des marchés et de la gestion comptable et financière ; et (viii) le renforcement des capacités de suivi-évaluation et de recherche en santé publique.

ii. Politique de la nutrition

La nutrition est l'un des déterminants majeurs de la santé de la mère, des nouveaux nés et de l'enfant. L'objectif principal du Gouvernement au cours de l'actuel plan d'actions sera d'améliorer l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (i) la mise à jour de la politique nationale de nutrition et l'adoption du plan d'actions intersectoriel de nutrition; (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale de survie et de développement de l'enfant ; (iii) la mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë, de la stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et des directives de supplémentation en vitamine A ; (iv) la mise en application des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation en matière de nutrition; (v) le renforcement de la compétence en nutrition des techniciens impliqués; (vi) la mise en œuvre d'actions intégrées au niveau communautaire en faveur de la nutrition ; (vii) l'institutionnalisation d'un système de suivi et de surveillance nutritionnelle appropriés ; et (viii) l'accélération de la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et de la lutte contre la carence en micro nutriments y compris l'enrichissement des aliments.

c. Emploi

En tant que levier majeur pour la réduction de la pauvreté, l'emploi est placé au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en matière de stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. En effet, la question de l'emploi mérite d'être traitée à deux niveaux.

En premier lieu, au niveau de la croissance à travers la redynamisation du secteur privé en lui accordant une place centrale afin qu'il soit en mesure de créer des emplois qui compléteront le potentiel de l'Etat en la matière.

En second lieu, l'emploi, en tant que facteur essentiel du développement du capital humain, sera abordé sous l'angle du défi que constitue l'absorption de la masse des jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail.

Le problème est particulièrement aigu en raison notamment de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler, de l'inadaptation du système de formation et de la faible capacité des secteurs productifs à offrir des opportunités d'emploi.

Dans ce cadre, les objectifs qui seront poursuivis consistent à : (i) prendre en compte la dimension « création d'emplois » dans la programmation budgétaire des dépenses publiques ; (ii) renforcer l'aptitude professionnelle des demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi ; (iii) promouvoir l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion ; (iv) créer un environnement global favorable à l'emploi à travers la mise en place d'un cadre juridique et de mécanismes de financement appropriés ; et (v) renforcer les capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi-évaluation au niveau du secteur.

Ces objectifs seront atteints grâce à la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (i) la conception et la réalisation du système d'information sur l'Emploi ; (ii) la promotion de l'emploi des jeunes/ANAPEJ ; (iii) le renforcement et la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle ; (iv) la mise en œuvre du programme de promotion des GIE ; et (v) la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs à travers le développement de l'approche HIMO.

Le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de l'emploi sera envisagé à travers : (i) le renforcement des capacités nationales en matière de placement et d'auto-emploi des chômeurs, en fonction de leur profil et de leurs aptitudes ; et (ii) la mise en place du fonds d'études au niveau du département en charge de l'emploi.

Dans le domaine du travail et de la prévoyance sociale, la modernisation de l'administration du travail et des structures sous-tutelle (CNSS, inspection du travail, ONMT, etc.), et l'équipement des services de la médecine du travail ainsi que l'appui à la détermination de la représentativité syndicale constituent des objectifs prioritaires

d. Accès à l'eau en milieu rural

Les indicateurs liés à l'accès à l'eau potable révèlent que beaucoup d'efforts restent à déployer afin d'améliorer de façon durable l'accès des populations à ce service de base dont l'insuffisance constitue une contrainte majeure devant les efforts visant à lutter contre la pauvreté. C'est pour relever ce défi et atteindre les OMD que le Gouvernement se fixe, dans le cadre du CSLP 2011-2015, comme objectif global d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en quantité, en qualité et à des prix abordables pour tous.

Par ailleurs, la Mauritanie en adhérant aux OMD, s'est fixée à l'horizon 2015 deux cibles, à savoir la desserte : (i) de la moitié de la population ayant un accès difficile à l'eau potable en 2009 ; et (ii) de plus du tiers de l'augmentation de la population entre 2009 et 2015, soit près de 1,2 million de personnes.

L'atteinte de l'objectif global sera recherchée à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer l'accès à l'eau potable ; (ii) cerner les ressources en eau ; (iii) valoriser les eaux de surface ; (iv) promouvoir le partenariat public-privé dans le domaine de l'eau ; et (v) renforcer les capacités des différents intervenants au niveau du secteur.

i. Améliorer l'accès à l'eau potable

En matière d'accès à l'eau et en vue d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux auxquels le pays a souscrits, notamment les OMD, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre : (i) l'accès à l'eau potable à Maghta Lahjar et Chegar ; (ii) l'approvisionnement en eau potable de 200 localités de plus de 500 habitants en milieu rural ; (iii) la mise en œuvre du programme hydraulique d'urgence ; (iv) l'exécution du projet Dhar pour l'alimentation en eau potable ; (v) la réhabilitation de réseaux de distribution d'eau dans les villes intérieures ; (vi) la gestion intégrée des ressources en eau ; (vii) la réalisation du programme de création et d'équipement de points d'eau ; (viii) la mise en œuvre du projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale ; (ix) la réalisation du projet Aftout Chergui (AEP à partir de Fom Gleita) ; (x) l'exécution du projet Eau du Fleuve ; (xi) la réalisation de la composante Hydraulique du programme indien ; et (xii) la construction d'AEP dans les localités de l'Aftout Essahili ;

ii. Meilleure connaissance et valorisation des ressources en eau

Au niveau de la connaissance des ressources en eau, les activités envisagées concerneront : (i) la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) l'encouragement des transferts de ressources en eau des zones excédentaires vers les zones déficitaires à travers des adductions ; (iii) la réalisation de nouvelles études hydrogéologiques générales dans différentes zones du pays ; (iv) la réalisation de la cartographie des ressources en eau au niveau de chaque willaya à des échelles appropriées ; et (v) la délimitation des périmètres de protection et des périmètres de sauvegarde stratégique des champs captant des grandes villes et des villes secondaires.

S'agissant de la valorisation des eaux de surface, l'accent sera mis sur : (i) la réalisation d'ouvrages structurants pour mobiliser les eaux de surface (barrages, bassins de rétention...) ; (ii) l'intensification de l'investissement dans le domaine de la mobilisation des eaux de surfaces pour satisfaire la demande des différents usagers de l'eau ; (iii) la formation des ressources humaines dans la maîtrise et le traitement des eaux de surface ; et (iv) la conception d'une base de données et d'un SIG sur les ressources en eau de surface.

Au niveau rural et semi-urbain, la création de l'Office National des Services d'Eau en milieu rural (ONSER) permettra d'assurer une meilleure fourniture d'eau, d'optimiser les ressources et de mettre fin à la multiplicité des intervenants tout en garantissant une plus grande implication des populations à travers les comités de gestion de l'eau.

En matière de promotion du Partenariat Public-Privé, les principales actions à mener portent sur : (i) la pérennisation des investissements réalisés ; et (ii) la gestion optimale des infrastructures d'eau.

Enfin, l'ensemble de ces stratégies et actions sera soutenu par un renforcement des capacités des acteurs qui passera par : (i) la mise en place de moyens humains, matériels et financiers permettant aux directions centrales du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et aux communes d'assurer les fonctions de maîtrise d'ouvrage ; (ii) le renforcement des services déconcentrés en personnel qualifié ; et (iii) le développement du rôle d'appui et de conseil prodigués par les services régionaux aux communes pour l'exécution des projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

e. Genre, enfance, et politiques de population

Des facteurs socioculturels pèsent encore lourdement sur le statut de la femme. Ces facteurs restreignent ses chances d'éducation, limitant ainsi ses capacités à participer à la vie socio-économique, compromettant sa productivité et entravant sa contribution aux efforts de lutte contre la pauvreté. Il y a lieu de signaler la précarité de la santé des femmes et des jeunes filles qui se traduit par un taux élevé de mortalité maternelle et une fécondité élevée liée à un accès limité aux méthodes contraceptives modernes. Ces facteurs constituent autant

d'éléments qui poussent les pouvoirs publics à accorder une attention particulière à la dimension genre dans le CSLP 2011-2015.

i. Promotion féminine et équité de genre

Dans ce cadre, en matière de promotion féminine et d'équité en matière de genre, l'objectif principal est de favoriser l'émergence d'une femme mauritanienne libérée de toutes les contraintes économiques et sociales qui entravent encore son épanouissement par l'acquisition des compétences qui puissent la rendre capable de participer et de contribuer activement et efficacement au développement économique et social du pays.

L'atteinte de cet objectif global sera recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) l'adoption de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) ; (ii) l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation d'une loi d'orientation sur le Genre ; (iii) la prise en compte de la dimension genre dans le suivi/évaluation des programmes ; (iv) la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines ; (v) l'appui aux femmes des zones rurales en matière d'initiatives productives ; (vi) l'appui au Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) ; et (vii) la mise en place du Fonds de Garantie de la Pension « Nevagha ».

Ces mesures seront accompagnées par l'exécution d'actions dans le cadre de : (i) la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de la cellule IEC/MASEF ; et (ii) la mise en place du programme de renforcement des capacités et du pouvoir des femmes. **(Encadré 4)**

Encadré 4 : Le CSLP : pour une meilleure intégration de la dimension genre

Dans les domaines du Genre, de la promotion féminine et de la famille, les orientations stratégiques du CSLP se sont focalisées sur la promotion du statut de la femme, l'institutionnalisation de l'approche genre et la sauvegarde de la famille, et ce, à travers : (i) le renforcement de la participation économique des femmes ; (ii) l'amélioration de leurs accès aux services sociaux de base ; (iii) la promotion de leurs droits à la participation politique et sociale ; et (iv) le développement de stratégies de changement de comportements favorables axés sur la vulgarisation du Code du Statut Personnel (CSP) et de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF).

La promulgation de textes condamnant les discriminations à l'égard des femmes notamment le CSP (2001), le Code du Travail (2004) et la ratification de la CEDEF (2001) a permis de réaliser, sur le plan de la législation, des progrès importants en matière de promotion du statut de la femme. Ces progrès ont touché d'autres domaines tels que la participation politique des femmes, l'institutionnalisation de la dimension genre, et l'accès des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et aux facteurs de production. Il importe aussi de mentionner l'émergence d'une réelle prise de conscience des questions de genre aux différents niveaux à travers l'instauration d'un quota de 20 % des postes électifs au profit des femmes, la reconnaissance et l'amorce de la prise en charge de certains sujets qui sont restés longtemps tabous tels que les violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines.

Les efforts consentis en matière d'intégration transversale de la dimension genre dans les politiques publiques se sont traduits à plusieurs niveaux notamment : (i) la prise en compte de la dimension genre dans le processus de révision du CSLP II 2006-2010 ; (ii) l'actualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine et l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Famille et du Programme national de santé de la reproduction (PNSR) ; (iii) l'élaboration d'un plan d'actions pour la femme rurale en 2008 ; (iv) l'adoption officielle de la stratégie nationale de lutte contre les MGF en 2009 ; (v) et enfin, l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) en 2009.

Au niveau économique, des avancées sont enregistrées dans les domaines de la micro finance avec la distribution par le GFEC et les Nissa Bank, institutions spécialisées dans la micro finance féminine, d'importants crédits pour financer des projets féminins. De plus, le Gouvernement finance, dans le cadre du programme famille productive, des AGR au profit des femmes. Toutefois, il est important de noter que malgré ces avancées, des écarts et des discriminations de genre en matière de droits civils, sociaux, économiques et politiques demeurent. Pour une meilleure prise en charge de la transversalité de la question genre et pauvreté, il est important de procéder aux actions suivantes : (i) l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux de lutte contre la pauvreté ; et (ii) l'amélioration et la généralisation des programmes de micro finance visant la création de micro et petites entreprises pour les étendre aux femmes appartenant aux ménages les plus pauvres. Dans l'optique de consolider et de préserver les acquis en matière de promotion et d'asseoir

un environnement favorable à l'égalité et l'équité en matière de genre, il est indispensable d'adopter et de mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) dont les objectifs s'orientent vers la lutte contre toutes les discriminations subsistantes au regard des Conventions internationales dans l'ensemble des normes juridiques internes relatives aux droits humains des femmes et des filles et la contribution à l'effectivité et à la réalité de l'exercice et de la jouissance par les différentes catégories de femmes de leurs droits.

ii. Politique de protection de l'enfance

Conscient que la protection des catégories les plus défavorisées, notamment la petite enfance, constitue un moyen efficace de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le Gouvernement se fixe, pour les cinq années à venir, comme principale orientation stratégique, de développer, protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

L'atteinte de cet objectif sera recherchée à travers la réalisation des actions prioritaires suivantes : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire ; (ii) l'appui à la mise en place d'un système de formation de personnels spécialisés en éducation préscolaire à travers le CFPE ; (iii) l'appui au développement de l'enseignement préscolaire ; et (iv) la création d'un centre de protection et d'intégration sociale des enfants.

Le cadre légal et réglementaire de la protection de la petite enfance sera renforcé à travers : (i) l'élaboration d'un cadre réglementaire et normatif du préscolaire ; (ii) la mise en place de systèmes de protection des enfants (VEDAN) au niveau des différentes wilayas ; (iii) l'élaboration d'un code général des droits de l'enfant ; et (iv) la généralisation des mouvements régionaux de promotion des droits de l'enfant.

iii. Politique de population

La Déclaration Nationale de Politique de Population, adoptée en 1995 et actualisée en 2005, qui dégage de façon claire l'importance de la prise en compte des variables démographiques dans l'élaboration des plans et programmes de développement pour apprécier la relation entre le social, l'économique et la démographie vise, entre autres objectifs, à contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'acquisition d'une mentalité et des comportements reproductifs aptes à induire au sein des couples une augmentation significative de l'utilisation des méthodes modernes de contraception et une réduction des mariages précoces.

Dans ce cadre, les objectifs prioritaires déjà définis dans le second plan d'actions du CSLP demeurent toujours pertinents et visent à : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2 ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités en matière de genre.

L'atteinte de ces objectifs stratégiques sera recherchée à travers : (i) l'adoption d'une déclaration de politique de population actualisée, ainsi que des plans d'action régionaux ; (ii) la mise en œuvre d'une stratégie IEC en santé de la reproduction ; (iii) l'extension de l'utilisation des services en santé de la reproduction ; (iv) la promotion économique des femmes ; (v) la collecte d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte le genre et la dimension régionale ; (vi) la prise en compte des interrelations entre population et développement ; (vii) la prise en compte des interrelations entre population et développement ; (viii) la mobilisation des fonds pour le financement du programme national de population (PNP) ; et (ix) le renforcement des mécanismes de coordination entre la Commission Nationale de Population et les structures d'appui.

f. Culture, jeunesse et sport

i. Politique de promotion de la culture

La culture, facteur de cohésion sociale, comporte un important potentiel de contribution à la réduction de la pauvreté, notamment dans la mesure où l'exploitation de son potentiel touristique contribue à la création d'emplois et de richesse. Dans cet ordre d'idées et afin de promouvoir les valeurs culturelles de notre pays, le

Gouvernement se fixe les principaux objectifs suivants : (i) développer le patrimoine culturel national ; (ii) promouvoir et développer une culture ancrée dans les valeurs de la société ; et (iii) faire de la culture un facteur de développement économique et social.

L'atteinte de ces objectifs sera recherchée à travers la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (i) la construction d'un Palais de la Culture ; (ii) la création d'un Institut National de la Musique ; (iii) la réalisation du programme « Patrimoine, tradition et créativité au service du DHD de la Mauritanie » ; et (iv) la création d'une maison Nationale des Beaux Arts qui abritera un théâtre, un conservatoire de la musique et une école de peinture.

ii. Jeunesse et sports

Dans une population à forte dominante jeune, l'inactivité et le chômage qui caractérisent sa jeunesse exacerbent son état de dépendance et de pauvreté. Pour y remédier et afin de faire de notre jeunesse la force vive et l'avenir de la nation, le Gouvernement retient, dans le cadre du CSLP 2011-2015, les objectifs suivants : (i) protéger les jeunes contre les fléaux actuels qui les menacent tels que les drogues, les IST, le VIH/SIDA ; (ii) protéger les jeunes contre les comportements déviants comme l'extrémisme et l'immigration clandestine ; et (iii) mettre en œuvre une politique de mobilisation et d'encadrement des jeunes à travers des activités socio-éducatives et sportives.

Ces principaux objectifs seront atteints à travers les mesures prioritaires suivantes : (i) la création d'un complexe sportif comprenant une salle omnisports couverte d'une capacité de 3000 places et une grande piscine olympique ; (ii) l'aménagement d'un parcours sportif à Nouakchott zone plage ; (iii) la construction d'un complexe olympique de 20.000 places à Nouakchott ; (iv) la promotion d'activités sportives ; et (v) la réhabilitation et la construction d'installations sportives dans les wilayas et les moughataas.

Du fait du caractère transversal et multi-sectoriel du domaine, la jeunesse bénéficiera par ailleurs des retombées des programmes menés notamment dans les secteurs de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle.

g. Accès universel aux services de base

L'accès des populations, notamment pauvres aux services de base (télécommunication, TICs, électricité, eau, assainissement), demeure une priorité stratégique dans le CSLP III en vue d'accompagner et de compléter les actions prévues au niveau des politiques et stratégies sectorielles.

L'objectif recherché est de permettre aux populations qui se trouvent souvent dans des zones enclavées et/ou éloignées de tirer profit des services intégrés et d'infrastructures spécifiques appropriées indispensables à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Cet objectif sera atteint à travers : (i) l'approvisionnement en eau et l'assainissement de 300 localités de plus de 500 habitants chacune située dans les mêmes zones que celles qui seront électrifiées ; (ii) le développement des énergies locales ou régionales (gaz et hydroélectricité en particulier) et renouvelables (éolienne, solaire et biocarburants notamment) pour avoir un mix énergétique plus équilibré ; (iii) le renforcement de l'électrification rurale par le développement de réseaux hybrides appropriés selon le nombre d'habitants par localité ; (iv) l'électrification de 108 localités réparties entre les 9 wilayas les plus pauvres en matière de desserte et l'appui aux initiatives collectives et privées dans 192 localités, essentiellement des villages dont les populations sont comprises entre 500 et 1 200 habitants ou de quartiers périurbains défavorisés ; (v) la mise en œuvre d'un programme national de butanisation dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de l'environnement ; (vi) la connexion nationale par fibre optique des wilayas ; (vii) la mise en place d'un fonds de vulgarisation des TICs et de renforcement des capacités ; (viii) l'installation de 120 cabines de téléphones publics dans certaines localités dont les populations sont comprises entre 25 000 et 100 000 habitants.

D. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4)

Convaincu de la pertinence des interactions entre la croissance, sa redistribution et le capital humain, le Gouvernement est conscient que l'exercice d'une bonne gouvernance constitue une garantie pour l'efficacité de l'action publique en créant, d'une part, les conditions d'une large participation de tous les acteurs au processus de développement et, d'autre part, un environnement éminemment incitatif à l'investissement, à la création des richesses et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la réussite de la mise en œuvre du CSLP 2011-2015 dépendra, d'une part, de la mise en place d'une bonne gouvernance s'inspirant des meilleures pratiques en la matière, et d'autre part, du renforcement des capacités des différents acteurs impliqués.

S'inscrivant dans une acception élargie de la gouvernance, les pouvoirs publics considèrent que la consolidation des mécanismes, principes et pratiques de bonne gouvernance permettra à l'État d'utiliser d'une manière optimale, rationnelle et efficace les ressources nationales et de coopération. Dans cet ordre d'idées, l'action du Gouvernement s'articulera autour des domaines suivants : (i) la gouvernance politique et démocratique ; (ii) l'amélioration de la qualité du service public de la justice ; (iii) la gouvernance territoriale et locale ; (iv) la gouvernance économique ; (v) la gouvernance environnementale ; (vi) le contrôle citoyen de l'action publique ; (vii) le renforcement des capacités des acteurs publics ; et (viii) le renforcement de la démarche participative.

a. Amélioration de la gouvernance politique et démocratique

Ce processus se consolidera avec la mise en œuvre du CSLP III qui vise les principaux objectifs suivants : (i) consolider la démocratie et promouvoir les droits de l'homme ; (ii) renforcer la justice et le pouvoir judiciaire ; et (iii) consolider l'unité nationale.

i. Gouvernance démocratique et droits de l'homme

Malgré les fondements universels des principes de droits et libertés humaines, une saine gouvernance ne pourrait partir que du contexte local dans lequel elle s'exprime pour s'enraciner au service du développement. Ainsi, et selon une nouvelle interprétation du développement, une croissance économique accélérée et redistributive, pourrait avoir comme préalable une gouvernance démocratique bien pensée. C'est dans cette optique que s'inscrira le processus de promotion d'une *gouvernance démocratique* et de construction d'un Etat de droit.

En ce qui concerne la consolidation de la démocratie, les actions programmées s'articuleront autour de : (i) l'amélioration du cadre juridique des partis politiques et des associations ; (ii) la codification du système électoral ; (iii) l'exploration de la possibilité du maintien de la CENI en tant que structure permanente ; (iv) la vulgarisation des notions de démocratie et de libertés publiques ; (v) l'organisation de révisions ordinaires annuelles de la liste électorale ; (vi) la rénovation du système informatique de traitement des élections ; et (vii) le renforcement des capacités des Chambres du Parlement à travers : la modernisation des infrastructures et des équipements, la mise en place d'un système performant d'information et de communication, la réalisation d'aménagements au niveau de certains services tels que la traduction, le vote électronique, le journal des débats, la documentation et le développement des échanges interparlementaires internationaux.

En matière des Droits de l'Homme, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre : (i) la promotion d'une politique nationale dans le domaine de l'Action Humanitaire ; et (ii) l'amélioration du respect et de la garantie des droits humains.

ii. Consolidation de l'unité nationale

En matière de consolidation de l'unité nationale (**voir Encadré 5**), les actions envisagées porteront sur: (i) l'élaboration d'une stratégie nationale d'éradication des séquelles de l'esclavage; (ii) la poursuite du programme d'éradication des séquelles de l'esclavage; (iii) la poursuite du programme d'accueil et de réinsertion des rapatriés mauritaniens; et (iv) la construction et la consolidation des infrastructures rurales dans les zones de Lehdada.

Parallèlement à la consolidation de l'unité nationale du pays, le Gouvernement se mobilisera pour affronter les menaces inédites du terrorisme et de la migration clandestine, du trafic de drogue et de la criminalité transfrontalière. Dans ce cadre, les actions retenues se focaliseront sur: (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des migrations; (ii) le renforcement des moyens et compétences des forces armées et de sécurité; (iii) la poursuite du Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale anti-mines qui sont articulées autour de trois axes: le déminage des zones minées, l'éducation contre le danger des mines et les restes explosifs de guerre, l'assistance aux victimes de mines et le renforcement des capacités nationales dans la lutte anti-mines; (iv) le renforcement de la coopération au niveau régional et international; et (v) la production des titres de voyages et documents de séjour sécurisés.

Encadré n°5 : Consolidation de l'Unité Nationale

L'unité nationale et la cohésion sociale, piliers centraux de l'Etat de droit, ont été promues à travers des mesures concrètes pour le règlement du passif humanitaire consécutif aux événements de 1989 (signature d'un protocole d'accord entre les pouvoirs publics et les ayant droits et de gestes hautement symboliques comme la Prière sur l'Absent présidée en mars 2009 par les plus hautes autorités de l'Etat) et l'organisation du retour et de la réinsertion de la majeure partie des Mauritaniens déplacés à l'extérieur des frontières nationales à la suite de ces événements. Ce retour, entamé en janvier 2008, conformément aux dispositions de la convention tripartite signée entre la Mauritanie, le Sénégal et le HCR, a été conduit par le Gouvernement, en concertation avec les élus, les partis politiques et les organisations de la société civile.

C'est dans le cadre de cette opération qu'a été créée en 2008, une Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR). En plus de l'accueil et de la satisfaction des besoins immédiats des populations concernées, cette agence a conçu un Programme d'Appui à l'Insertion des Rapatriés et au Développement Local (PIDL) qui vise à contribuer à une insertion réussie et durable de ces citoyens. Le programme qui sera exécuté sur une durée globale de 36 mois (2011-2013) comprend des composantes dans le domaine des infrastructures de base, des activités agro-sylvo-pastorales, des activités génératrices de revenus et de l'habitat social.

Au-delà de l'accueil et de la réinsertion de plus de 20 000 rapatriés, l'événement le plus important et le plus symbolique en termes de renforcement et de consolidation de l'unité nationale fut la visite du Président de la République à Kaédi, visite au cours de laquelle, il a affirmé la ferme volonté de l'Etat de résoudre tous les problèmes relatifs aux droits de l'homme à travers une démarche conciliant justice et unité nationale.

Dans le droit fil de ce souci de consolidation de l'unité nationale, la Mauritanie s'est engagée dans un ambitieux programme visant à atteindre les objectifs nationaux en particulier en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, telle que formulée dans le cadre du CSLP en son axe IV relatif à la bonne gouvernance. Les programmes mis en œuvre dans ce domaine visent à permettre au pays de mieux répondre aux exigences des conventions internationales, en particulier, celles relatives à la protection des droits de l'homme (non-discrimination, éradication des séquelles de l'esclavage, etc.).

Les efforts entrepris en ce sens se focalisent sur le renforcement du dialogue, eu égard à son impact décisif sur la consolidation de la paix à travers la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de gestion des conflits aux plans national et local. Ils visent, également, à stimuler un changement de mentalités, contribuant ainsi au développement de la confiance dans l'Etat, seul garant de la cohésion nationale.

b. Renforcement de la justice et du pouvoir judiciaire

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté doit, dans son troisième plan d'actions, faire une place de choix à la justice à travers un objectif global qui consiste à améliorer la qualité du service public de la justice. Celui-ci

reposera sur les objectifs spécifiques suivants: (i) consolider le système judiciaire; (ii) assurer un meilleur accès à la justice pour les populations; (iii) renforcer les capacités des acteurs judiciaires; et (iv) améliorer les conditions de travail dans les prisons ainsi que les conditions de vie des détenus.

La consolidation du système judiciaire se fera à travers la réforme du droit qui comportera: (i) l'adoption d'une loi sur les droits réels; (ii) l'actualisation des textes juridiques et des études thématiques; (iii) la révision de l'ordonnance portant protection pénale de l'enfant pour y introduire les dispositions relatives à l'enfant- témoin et l'enfant-victime et l'adoption de l'ensemble de ses textes d'application; et (iv) l'élaboration d'un code de l'enfant.

L'accès au droit et à la justice pour les populations sera amélioré par la réalisation des actions prioritaires suivantes: (i) l'amélioration des performances des magistrats et des greffiers; (ii) la mise en place d'un Institut de Formation Judiciaire; (iii) l'amélioration de la qualité du service public de la justice; et (iv) l'appui au secteur de la Justice.

Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires sera recherchée à travers l'amélioration de la qualité de la ressource humaine à travers :(i) le lancement des activités de la nouvelle structure de formation judiciaire ; et (ii) l'exécution du programme de modernisation de l'ENAJM (Construction, équipement, révision des programmes).

L'amélioration des conditions de travail dans les prisons ainsi que les conditions de vie des détenus sera recherchée à travers la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes: (i) l'amélioration des conditions de travail (Justice); (ii) le parachèvement des constructions du siège de la Cour Suprême, du palais de la justice de Kiffa, et de la Prison de Nouadhibou; (iii) l'acquisition de matériel de Surveillance; (iv) l'amélioration des conditions d'hygiène des détenus; (v) la construction de la prison des femmes de Nouakchott; (vi) la construction d'une prison à Aleg ; et (vii) la modernisation des infrastructures relevant du Ministère de la Justice.

c. Gouvernance territoriale et locale

Conscient de l'obligation de créer, aux niveaux régional et local, les conditions favorables à une gouvernance démocratique réussie, le Gouvernement compte mettre en place une décentralisation qui devra incarner la complémentarité et la cohésion interrégionales, l'harmonie et l'équilibre au niveau de la répartition des compétences et des moyens entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions, et une large déconcentration dans le cadre d'une gouvernance territoriale et locale efficiente. Ainsi, l'action du Gouvernement portera sur: la décentralisation, l'aménagement du territoire et la déconcentration **(Voir encadré 6)**.

i. Décentralisation et déconcentration

En matière de décentralisation, les actions programmées font référence à la déclaration de politique de décentralisation et de développement local adoptée en avril 2010 et dont les grands axes concernent: (i) le renforcement et la consolidation du processus institutionnel de la décentralisation; (ii) la promotion du développement local; (iii) le renforcement des capacités financières des collectivités locales; (iv) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation; et (v) l'accroissement de la mobilisation et de la formation citoyenne.

Ces axes principaux préfigurent la future stratégie de décentralisation et de développement local qui sera mise en place et dont le premier maillon est le Code des Collectivités Territoriales. Parallèlement, les bonnes pratiques dans les différents axes seront capitalisées et diffusées et un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local sera élaboré et mis en place. Il servira d'outil commun de pilotage du processus et de mesure de ses effets et impacts. Cette stratégie sera consolidée à travers la poursuite et l'approfondissement de programmes spécifiques, notamment PERICLES, VAINCRE et ART GOLD.

Pour ce qui est de la déconcentration, la modernisation de l'administration territoriale occupera une place centrale. Au cours des prochaines années, l'accent sera mis sur: (i) l'étude et la mise en place d'un découpage territorial cohérent; (ii) l'amélioration des conditions de travail des autorités par l'adoption prochaine d'un statut

plus approprié; (iii) la mise en place d'un programme de reprise et de réhabilitation des archives administratives au niveau des circonscriptions territoriales; (iv) la construction et/ou la réhabilitation des bureaux et résidences des autorités administratives; et (v) le renouvellement et l'ameublement des villas de passage ainsi que du parc automobile et des tenues de travail et autres accessoires.

ii. Aménagement du territoire

Relativement à l'aménagement du territoire, les choix stratégiques sont désormais inscrits dans la loi d'orientation n° 2010-001 en date du 07 janvier 2010 qui porte sur l'organisation des espaces, le soutien aux territoires en difficulté, le développement local et la création et/ou le renforcement de pôles de développement.

Les actions programmées dans ce domaine porteront sur: (i) la définition et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et d'action régionale; (ii) l'achèvement de la mise en place du cadre juridique et institutionnel; (iii) la mise en place des outils stratégiques et opérationnels; (iv) la promotion de l'action régionale à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques et de pôles de compétitivité territoriale; et (v) la capitalisation et l'extension des programmes et projets: PDU, VAINCRE et PASK à travers de nouvelles phases visant à faire progresser les niveaux de vie des populations cibles par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du développement local.

Encadré n°6 : La gouvernance territoriale

Le défi que représente l'aménagement du territoire en Mauritanie est intimement lié à la maîtrise des enjeux multiples de la politique de développement économique et social, en particulier la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la valorisation des ressources ainsi que la maîtrise de la croissance urbaine et l'exode rural.

Dans un pays fortement marqué par la persistance des contraintes physiques et l'accélération de l'urbanisation, la question de la gouvernance territoriale pose spécifiquement le problème de l'action publique dans un contexte de recomposition des territoires et de décloisonnement géographique de l'autorité publique.

Dans ce cadre, le Gouvernement, s'est assigné dans le plan d'actions du CSLP II comme objectif principal la mise en œuvre de politiques de développement rationnel, équilibré et équitable du territoire capable de faire disparaître à moyen et long terme les inégalités spatiales.

Cela s'est traduit concrètement par: (i) l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire n°2010-001 en date du 07 janvier 2010 visant l'organisation d'espaces, le soutien aux territoires en difficulté, le développement local et la création et/ou le renforcement de pôles de développement; (ii) l'élaboration de textes réglementaires sur l'aménagement du territoire ainsi que la mise en place des structures prévues par la loi d'orientation sur l'Aménagement du Territoire, notamment l'Observatoire National d'Aménagement du Territoire; (iii) l'élaboration participative des termes de référence d'un schéma national d'aménagement du territoire; (iv) la réalisation d'une étude sur la sédentarisation et les axes majeurs d'une politique nationale d'accompagnement de la sédentarisation; (v) le lancement du Programme intérimaire de l'aménagement concerté du bassin du Karakoro; et (vi) le lancement d'un programme pilote d'accompagnement de la sédentarisation, notamment dans le Hodh El Gharbi.

Dans la cadre du troisième plan d'actions du CSLP, il s'agira de consolider les acquis du passé et de mettre l'accent sur: (i) la définition et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et d'action régionale; (ii) l'achèvement de la mise en place du cadre juridique et institutionnel de l'aménagement du territoire; (iii) la mise en place des outils stratégiques et opérationnels de l'aménagement du territoire; (iv) la promotion de l'action régionale à travers la mise en œuvre du programme REMOVE et des pôles de compétitivité territoriale et (v) la poursuite de la capitalisation et l'extension des programmes tels que le PDU, VAINCRE et le projet PASK à travers des secondes phases visant à améliorer les niveaux de vie des populations cibles par l'amélioration de la gouvernance et du développement local.

d. Gouvernance économique

La solidité du système de gouvernance d'un pays se mesure, d'une part, par son aptitude à gérer durablement et efficacement ses ressources et, d'autre part, par sa capacité d'anticipation, de prévision et de planification.

Aussi, la gouvernance économique sera encouragée à travers la poursuite des objectifs spécifiques suivants: (i) assurer une gestion efficiente et transparente des ressources publiques et lutter contre toutes les formes de corruption et de gabegie; (ii) renforcer la planification et la programmation; et (iii) développer l'appareil statistique et les systèmes d'informations.

i. Gestion efficiente et transparente des ressources publiques

Pour ce qui est de la gestion efficiente et transparente des ressources publiques, le plan d'actions comprend : (i) la réalisation et la validation d'un schéma directeur des réformes des finances publiques; (ii) l'allègement et la simplification des circuits d'ordonnancement, de paiement et de liquidation; (iii) le recentrage et la moralisation des dépenses communes par l'affectation aux départements ministériels concernés de montants destinés à des opérations spécifiques; (iv) la poursuite de la rationalisation des dépenses de l'Etat en matière de transport et de logement au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat; (v) la modernisation des administrations douanières et fiscales afin de garantir un dédouanement fiable par l'automatisation et l'amélioration des procédures et la mise en œuvre d'un dispositif complet et cohérent de contrôle; (vi) la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics; et (vii) le renforcement des institutions de contrôle budgétaire, en l'occurrence la Cour des Comptes, l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances et les inspections internes des départements ministériels.

La lutte contre la corruption est une priorité pour le Gouvernement. A cet égard, une stratégie de lutte contre la corruption adoptée par le Gouvernement, vise à mettre fin à l'impunité et à limiter les sources d'évasion, de fraude et de mauvaise utilisation des ressources publiques. Les actions prévues s'articulent autour d'une large campagne de communication et de sensibilisation, de mesures de prévention, de sanction et de coopération internationale, conformément aux Conventions internationales et africaines relatives à la lutte contre la corruption (**Voir Encadré 7**).

Encadré n°7 : La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

En raison de son caractère insidieux, la corruption prospère à l'ombre des dysfonctionnements de l'Etat et, surtout, de la culture de l'impunité et de la faiblesse de la volonté politique. Elle détériore la qualité des services, entraîne une mauvaise allocation des ressources, provoque la fraude fiscale, entrave la concurrence et les investissements, compromet le processus de développement et affecte négativement la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. À ces coûts économiques s'ajoutent des effets sociopolitiques non moins néfastes, tenant à la perte de légitimité de l'Etat, au climat de laxisme et d'irresponsabilité et à l'inhibition de toute tentative de mise en place d'un système efficient de gouvernance. Il en découle un affaiblissement de la cohésion sociale et une confusion entre le bien public et le bien privé, préjudiciable à la réalisation des missions de l'Etat.

En Mauritanie, et comme le montrent les études récentes, la corruption reste encore présente malgré le processus de démocratisation de la vie politique, la mise en œuvre de programmes d'appui à la bonne gouvernance et d'institutions de régulation et de contrôle, le rôle croissant de la société civile et l'adhésion du pays à plusieurs conventions internationales. La réduction de la corruption est, cependant, un impératif pour le développement économique, la cohésion sociale, la crédibilité des institutions et la pérennité du système démocratique. Elle constitue donc un enjeu essentiel des efforts plus larges pour la bonne gouvernance, la rationalisation de la gestion publique, le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté.

Pour ces raisons, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme électoral du Président de la République, le Gouvernement entend placer la lutte contre la corruption au cœur de son action. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en œuvre au cours de cette phase du CSLP de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

Ce plan d'actions répond à une exigence pressante émanant tant des citoyens dans leur diversité que des obligations

internationales du pays au regard des conventions de lutte contre la corruption, signées et ratifiées notamment la Convention des Nations Unies et celle de l'Union Africaine. Elle s'articule autour d'une large campagne de communication et de sensibilisation, de mesures de prévention, de sanctions et de coopération internationale.

Dans le domaine de la communication/sensibilisation, l'accent sera mis sur la sensibilisation des acteurs économiques et de la population sur les méfaits de la corruption et l'introduction de la lutte contre la corruption dans les curricula scolaires et professionnels.

En matière de prévention, les mesures porteront sur l'information et la sensibilisation des citoyens, l'identification et le traitement des secteurs les plus touchés par la corruption, l'assainissement des procédures de passation des marchés publics, la mise en place de procédures appropriées pour le suivi des rapports des organes de contrôle, la vérification du respect des obligations légales, l'astreinte des acteurs économiques à une comptabilité rigoureuse et la promotion de la vigilance.

Relativement aux sanctions, il s'agira de restaurer la primauté du droit, rompre avec l'impunité, codifier, compléter et appliquer systématiquement les sanctions prévues et mettre en place un parquet anticorruption.

En ce qui concerne la coopération internationale, les mesures prévues ont trait à la transposition des normes internationales dans l'ordre interne et le renforcement de la transparence de la gestion des revenus des industries extractives ainsi que le développement de la coopération avec tous les pays en vue de lutter contre la criminalité économique et financière.

A cet égard, des mécanismes de suivi - évaluation sont prévus par la stratégie qui est assortie d'une série d'actions immédiates et d'un plan d'actions à moyen terme (2011- 2014). Ces mécanismes se situent à deux niveaux: (i) l'Observatoire de la Corruption, Organisme non Gouvernemental; et (ii) un comité de suivi, organisme mixte, réunissant des représentants du Gouvernement et des autres parties prenantes et chargé de préparer un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

D'autres mesures importantes sont aussi programmées dans les domaines de: (i) la coordination de l'aide extérieure; (ii) la gestion du patrimoine de l'Etat; et (iii) l'assainissement des entreprises publiques.

Concernant la coordination de l'aide extérieure, les actions prioritaires porteront sur: (i) l'appui à la programmation des investissements publics et la mise en place de mécanismes opérationnels efficaces aptes à assurer une parfaite prise en charge des engagements nationaux, consécutifs à des conventions de financement, dans le cadre de la programmation des investissements; (ii) une meilleure coordination de l'aide extérieure notamment par la mise en place de structures pérennes de suivi et de coordination; (iii) le développement d'un système d'information intégré sur l'aide extérieure et la diffusion des rapports afférents à cette aide ; (iv) la mise en place, conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'alignement et l'harmonisation de l'aide publique au développement, des mécanismes plus efficaces pour une gestion concertée des programmes et projets avec les partenaires techniques et financiers ; et (v) le recours progressif à l'aide budgétaire en lieu et place de l'approche projet.

S'agissant de la gestion du patrimoine de l'Etat, il est prévu: (i) la mise en place d'une comptabilité patrimoniale ; (ii) le renforcement des capacités de la Direction Générale des Domaines à travers la mise en place d'un système d'information foncière voire d'un cadastre national; (iii) la poursuite des opérations de réappropriation/viabilisation du domaine public, en particulier celles de la ville de Nouakchott; (iv) l'aménagement de la Baie de Nouadhibou; et (v) la réalisation d'opérations d'inventaires fonciers et de délimitation du domaine public au niveau des capitales régionales.

Pour ce qui est de l'assainissement des entreprises publiques et au-delà de la poursuite du règlement des arriérés de l'Etat, l'accent sera mis sur: (i) l'amélioration de l'efficacité de la gestion à travers la révision des textes datant de l'année 1990; (ii) le renforcement des contrats programmes; (iii) l'adoption de codes de bonne conduite; et (iv) la standardisation des méthodes de collecte d'informations et de prévisions budgétaires.

ii. Planification et programmation des ressources

Dans le domaine de la planification et de la programmation, les actions envisagées porteront sur: (i) la révision de la loi organique relative aux lois des finances en vue de l'alignement des différents outils de programmation

économique et financière (CSLP, CDMT, PIP et LFI); (ii) la réalisation d'une maquette de programmation financière permettant de faire des prévisions économiques cohérentes avec les différents agrégats du secteur réel, des finances publiques, de la balance des paiements et du secteur monétaire; (iii) l'amélioration et l'affinement de l'outil utilisé pour les estimations et les prévisions de la croissance économique; (iv) l'élaboration d'un modèle économétrique de projections sur les impacts des politiques publiques sur la pauvreté; (v) la réalisation d'une matrice de comptabilité sociale préalable à l'élaboration d'un modèle d'équilibre général susceptible de mieux apprécier les impacts de la politique économique et commerciale; (vi) le renforcement des capacités du personnel dans les domaines de la macroéconomie et de la statistique ; et (vii) la mise en place d'outils d'évaluation permanente des politiques publiques.

iii. Informations statistiques

Au niveau du renforcement de la production des statistiques administratives, une attention particulière sera portée sur (i) la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la SNDS 2011-2015 notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des services en charge du suivi-évaluation dans les départements sectoriels ; (ii) la poursuite des efforts déployés au cours des phases précédentes en matière de suivi de la conjoncture devant se traduire par la rénovation de l'ITHPC ; (iii) le développement des divers outils de suivi de la conjoncture ; et (iv) la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS. **(Voir Encadré 8).**

Encadré n°8 : L'information statistique

L'information statistique constitue un outil indispensable pour la prise de décision étant donné son caractère **de référentiel** permettant de réaliser de bons diagnostics, de mesurer les progrès et de prévoir l'avenir.

Ainsi, un système d'informations fiables est indispensable pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique de bonne gouvernance, permettant d'améliorer l'efficacité en matière de conception et d'opérationnalisation des stratégies nationales de développement (Lutte contre la Pauvreté et atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour ce faire, l'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2007-2012 prend en compte l'ensemble des besoins en information statistique nécessaires au suivi-évaluation du CSLP III et des OMD. L'harmonisation et l'intégration de la programmation statistique et de la programmation économique sont en effet une garantie pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel dont les instruments seront de véritables outils de pilotage et d'aide à la décision.

La programmation statistique est prise en compte dans la SNDS 2011-2015 qui comporte: (i) un cadre de coordination technique et institutionnelle conformément aux dispositions de la loi N° 2005-017 du 27 janvier 2005 en matière de statistique publique et son décret d'application mettant en place un Conseil national de la Statistique (CNS); (ii) un cadre cohérent de mobilisation des ressources; (iii) une vision et un cadre de dialogue permanent avec toutes les parties prenantes; et (iv) un instrument de renforcement des capacités statistiques pour l'amélioration de la production statistique nationale en conformité avec l'adhésion en 2004 de notre pays au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI.

La mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 permettra de rendre le système statistique national plus performant, mieux coordonné et plus apte à présenter une offre d'informations statistiques capable de répondre positivement aux exigences en matière de suivi-évaluation du CSLP III et des OMD

e. Gouvernance environnementale

Placées au cœur de la vision stratégique qui sous-tend le CSLP 2011-2015, la lutte contre le réchauffement climatique et la gestion durable de l'environnement constituent des piliers majeurs de la Gouvernance. Dans ce cadre, le Gouvernement accordera à la gouvernance environnementale un rôle de premier plan à travers une recherche active de compréhension des enjeux environnementaux et climatiques associés aux différents secteurs.

Ainsi, les principaux objectifs consisteront à: (i) prendre en compte la dimension du risque climatique et la gestion durable des terres et ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement; (ii) améliorer la gouvernance environnementale; et (iii) renforcer les capacités nationales en matière de veille sur les changements climatiques.

La prise en compte de la dimension du risque climatique et de la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement se fera, entre autres actions, à travers : (i) la valorisation du capital naturel productif; (ii) la gestion durable des terres et ressources naturelles ; (iii) la restauration des sols ; (iv) la gestion intégrée des ressources en eau, des ressources halieutiques, des forêts et écosystèmes en privilégiant les sites naturels et zones humides ; (v) la conservation de la biodiversité ; et (vi) l'implication accrue des acteurs riverains dans la gestion de ces ressources.

Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par les mesures prioritaires suivantes : (i) l'appui à l'Information Education Communication Environnementale, soutenue par un socle juridique actualisé, un dispositif institutionnel rénové du secteur et un plan d'actions environnemental bien amarré à la SNDD; (ii) l'équipement d'un laboratoire national de contrôle et de suivi environnemental ; (iii) l'évaluation des risques de pollution de l'eau du fleuve Sénégal dans le cadre du projet Aftout Essahili ; (iv) la mise en place d'un observatoire des zones humides de Mauritanie ; (v) l'instauration d'Aires Protégées notamment Guelb Richat ; (vi) l'amélioration de la protection des pâturages et de la lutte contre les feux de brousse, notamment à travers la mise en place d'une structure permanente en charge de ces deux problématiques essentielles ; (vii) la réhabilitation et la conservation des forêts classées en accompagnement d'une promotion des plantations d'arbres adaptés aux zones arides qui bénéficiera aussi au projet de la Grande Muraille Verte ; et (xiii) la réalisation du projet environnemental du littoral.

Au niveau de la veille sur les changements climatiques, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) la poursuite des actions pilotes de protection de l'érosion côtière et de protection de la ville de Nouakchott contre l'élévation du niveau de la mer et l'ensablement à travers la poursuite du projet de protection de la ville de Nouakchott contre l'ensablement ; (ii) l'intégration de la gestion des risques et catastrophes naturelles dans les politiques sectorielles ; et (iii) la dotation des structures concernées en moyens appropriés pour faire face à des thématiques comme migration et changement climatique, les programmes d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, biocarburant) et l'efficacité et la maîtrise énergétiques (bâtiments, équipements, transports).

f. Renforcement du contrôle citoyen de l'action publique

Le renforcement de la démocratie passe par l'implication effective de la société civile, qui constitue un acteur apte à jouer réellement un rôle de contre-pouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions prises en matière de définition, de mise en œuvre et de suivi des politiques de développement.

Le processus de préparation du CSLP a permis dès le départ une implication de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de ses différents plans d'actions.

Dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique, et afin de promouvoir une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité en matière de gouvernance, les actions prioritaires suivantes seront envisagées au cours des cinq prochaines années : (i) l'appui aux acteurs non étatiques ; (ii) la poursuite du fonds d'appui à la professionnalisation des ONG (FAPONG) ; (iii) la mise en œuvre du fonds d'appui à la Professionnalisation des ONG (FAPONG) phase II ; (iv) la réalisation du projet d'appui à la société civile et à la Bonne Gouvernance ; et (v) le renforcement de la société civile en milieu rural.

En outre, et en sus de l'adoption d'une loi concertée organisant les ONG et le monde associatif, en cours de préparation, les actions programmées s'articuleront autour de : (i) la réalisation d'un « mapping » indépendant des OSC piloté par un comité regroupant des représentants de la société civile et de l'Etat, ouvert à l'observation des partenaires techniques et financiers des OSC ; (ii) la mise en place d'un fonds national pour le renforcement

des capacités de la société civile (FNRC/SC) ; (iii) la création d'une structure dénommée « Dar el Moujtama Elmedeni » (la Maison de la Société Civile) dotée d'un centre de documentation opérationnel ; (iv) l'élaboration d'un mécanisme de suivi des activités des ONG internationales tout en prévoyant leur association avec des partenaires locaux pour les activités sur le terrain ; (v) la facilitation de l'accès des OSC aux prêts bancaires et aux institutions de microfinance; et (vi) l'étude pour la mise en place d'un observatoire indépendant de la société civile.

g. Développement du secteur de la communication

La lutte contre la pauvreté, pour être efficace et durable, est une œuvre collective qui passe nécessairement par la sensibilisation des différents acteurs concernés de manière à susciter leur adhésion aux actions et projets à mettre en œuvre. C'est dans ce sens qu'en matière de communication (**Voir Encadré 9**), les actions retenues porteront sur : (i) la libéralisation du secteur de l'audiovisuel ; (ii) l'élaboration d'une stratégie de développement des médias; (iii) l'appui aux organisations syndicales et réseaux de communication agissant dans le secteur; (iv) l'acquisition d'un Réseau numérique de 35 stations de télédiffusion terrestre TNT multicanaux; (v) la mise en service d'un réseau national de relais FM permettant de couvrir les villes situées en milieu rural; (vi) la numérisation des archives sonores de Radio Mauritanie; et (vii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le développement (autour du processus du CSLP) avec un plan d'actions qui ciblera plusieurs acteurs dont les administrations, les agences d'exécution, la société civile, les bénéficiaires, les partenaires, etc.

Encadré n°9 : La communication

En vue de promouvoir la culture démocratique et l'appropriation des politiques de développement, des transformations majeures ont été opérées dans le domaine de la communication sur la période 2006-2010, notamment au plan du cadre juridique et réglementaire et au plan institutionnel. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures portant sur : (i) la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) ; (ii) l'adoption par le Gouvernement de plusieurs projets de loi (liberté de la presse, libéralisation de l'audiovisuel, aide publique à la presse, carte de presse) ; (iii) l'amorce de l'ouverture des médias publics aux partis politiques et à la société civile ; (iv) la création d'une seconde chaîne de télévision (TVM plus), la transformation de la deuxième chaîne de Radio-Mauritanie en radio rurale destinée à la sensibilisation et à la vulgarisation en vue de promouvoir le développement ; (v) l'aide à l'impression des journaux, l'organisation de sessions de formation des journalistes ; et (vi) la mise en place de points focaux chargés de la communication dans tous les départements ministériels et assimilés.

À cela s'ajoute un élément majeur à savoir l'adoption par le Parlement d'une loi relative à la communication audiovisuelle.

Cette loi vise essentiellement la libéralisation de l'espace audiovisuel, la levée de la censure et la transformation des mass media dépendants de l'Etat en institutions de service public. Elle permettra à l'espace audiovisuel de répondre aux exigences de la profession, de la pratique de la démocratie, de la modernisation de la vie nationale et de la stimulation du processus de développement économique et social du pays. Au cours de la troisième phase du CSLP, et au-delà de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel, qui est en cours, les activités retenues porteront sur l'approfondissement des réformes déjà engagées, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le développement, l'élaboration d'une stratégie de développement des médias, l'appui aux organisations syndicales et réseaux de communication agissant dans le secteur et le suivi - évaluation des prestations des moyens de communication de masse.

h. Renforcement des capacités nationales des acteurs publics

A travers la consolidation des mécanismes, principes et pratiques de bonne gouvernance ci-dessus envisagée, le Gouvernement entend enraciner davantage l'esprit de service public au sein de l'administration et améliorer substantiellement ses performances dans un cadre de gouvernance administrative bien réfléchi. Dans ce domaine, les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) valoriser les ressources humaines ; (iii) améliorer la qualité du service public et la relation avec les usagers; et (iv) développer les technologies de l'information et de la communication.

Dans le domaine du renforcement du cadre institutionnel et organisationnel, les actions programmées porteront sur : (i) la réorganisation de l'administration publique sur la base d'un audit global qui analysera les rôles et missions de l'Etat, l'organisation administrative et les procédures en fonction d'objectifs stratégiques ; (ii) la définition d'une charte de la déconcentration pour appuyer la décentralisation ; (iii) la rationalisation, la formalisation et l'automatisation des procédures et méthodes de gestion de l'administration publique.

Concernant la valorisation des ressources humaines, l'accent sera mis sur : (i) la mise en œuvre des dispositions légales portant harmonisation et simplification du système de rémunération des agents de l'Etat par l'adoption des statuts particuliers et la régularisation de la situation du personnel non permanent ; (ii) la mise en œuvre du code de bonne conduite ; (iii) l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion des ressources humaines et d'un guide d'information sur la réglementation et l'éthique à l'intention des agents de l'Etat ; (iv) la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation continue des agents de l'Etat ; et (vi) la définition et la mise en place d'un système d'évaluation des performances des agents et des services de l'administration publique, et son usage pour l'attribution des distinctions, des promotions et des augmentations de rémunérations.

Par ailleurs, les mesures prévues pour le cadre institutionnel et organisationnel et les ressources humaines devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du service public. Cette dernière sera réalisée à travers une série d'actions portant sur : (i) l'élaboration d'un plan prioritaire de renouvellement et d'entretien des équipements de l'administration et l'adaptation du budget d'équipement de l'Etat aux nouveaux besoins d'investissements ; (ii) la simplification des procédures et formalités administratives ; (iii) la mise en place de dispositifs de communication entre l'administration et ses usagers (la création de centres opérationnels d'accueil, d'information et d'assistance pour le public et le développement des instruments de suivi de la perception des usagers avec la conduite d'une enquête pour établir une situation de référence pour la réforme) ; (iv) l'élaboration d'une charte des services publics ; (v) la réorganisation et la numérisation des archives administratives ; (vi) l'institutionnalisation de l'obligation de répondre à la demande des usagers et de la motivation des actes administratifs ; (vii) l'exécution du projet de renforcement des capacités du secteur public ; et (viii) l'exécution du programme de modernisation.

Enfin, en matière de renforcement de l'utilisation des TICs dont les incidences sur les performances et la qualité des prestations de l'administration sont déterminantes, l'accent sera mis sur la poursuite des actions tendant à : (i) l'intégration des administrations centrales dans un réseau haut débit afin de leur permettre de collaborer (messagerie, téléphonie IP, gestion des calendriers, gestion électronique du courrier) et d'utiliser les systèmes d'informations sectoriels qui seront gérés de façon mutualisée afin de réduire les coûts et compenser le manque constaté de ressources humaines hautement qualifiées ; (ii) l'extension du réseau Intranet de l'administration à Nouakchott et à l'intérieur du pays ; et (iii) la modernisation des services du RAC.

i. Démarche participative: une approche bien engagée et à poursuivre

Le processus d'élaboration du présent plan d'actions du CSLP a été conduit dans un cadre participatif impliquant tous les acteurs de développement, dans l'esprit de son appropriation par les acteurs chargés de le mettre en œuvre.

Ainsi, la démarche participative adoptée tout au long de sa préparation, comportait quatre grands niveaux de concertation élargie: (i) **le Comité Interministériel de Lutte Contre la Pauvreté (CILP)** : il s'agit d'un cadre de dialogue et d'échanges au niveau du pilotage. Ce Comité assure la conduite et la supervision du processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CSLP ; (ii) **les différents comités techniques (CTLP, CTS, GTT, etc.)** qui constituent un large cadre de dialogue et d'échanges au niveau technique ; (iii) **les instances de concertation permanente** (Comité de Concertation Etat - secteur privé - société civile, comité de concertation Etat-Donateurs) dont l'objectif est d'instaurer une véritable concertation permanente entre tous les acteurs qui va au - delà du déroulement du processus de formulation et de suivi de la mise en œuvre du

CSLP et qui portera sur l'ensemble des questions liées au développement économique et social du pays ; et (iv) **les Assises Nationales de concertation** qui ont réuni les 12 et 13 février 2011 à Nouakchott, dans le cadre d'une concertation plus élargie impliquant tous les acteurs concernés par les problématiques de développement économique et social. Ont participé à ces Assises les représentants des administrations centrales, les walis, les autres services déconcentrés de l'Etat, des parlementaires, des élus locaux ainsi que des représentants des partis politiques, du secteur privé, des professeurs d'université, de la presse, de la société civile et des partenaires techniques et financiers de la Mauritanie (PTFs).

Les participants aux Assises Nationales ont formulé des recommandations qui ont été consignées dans un compte rendu détaillé. L'exploitation de ce compte rendu a permis d'identifier les principales recommandations portant sur des sujets qui n'avaient pas été abordés dans la version initiale du présent plan d'actions. Ces recommandations font l'objet de **l'encadré 10**. Le dispositif institutionnel est présenté en annexe 2.

Encadré n°10 : Les principales recommandations des Assises Nationales de concertation

Les principales **recommandations** formulées par les participants aux Assises Nationales de concertation de février 2011 sont présentées par axes et domaines du CSLP :

Axe I. Accélération de la Croissance Economique et Stabilisation du Cadre Macroéconomique

Cadre macroéconomique : Le plan d'actions aurait dû contenir deux scénarii au moins, dont un optimiste et un pessimiste.

Approfondissement des réformes structurelles : il est recommandé (i) d'activer la cellule, créée au sein de la BCM, chargée du règlement de l'endettement des secteurs productifs ; et (ii) de protéger les industries naissantes. **Développement des infrastructures de soutien à la croissance : au niveau du développement du secteur des transports**, il faudrait ressortir un indicateur de son évolution durant la période considérée.

Pour ce qui est des TICs, une meilleure orientation du réinvestissement des revenus des TICs pour mieux contribuer à la croissance est souhaitable.

Exploitation optimale des sources de la croissance : il est recommandé de (i) prendre des mesures pratiques permettant une meilleure intégration du secteur de la pêche industrielle dans l'économie ; (ii) encourager davantage l'investissement dans les structures d'accueil des touristes (infrastructures hôtelières) ; et (iii) créer une caisse de financement des activités artisanales.

Agriculture et Elevage : il est recommandé de (i) prendre des mesures pratiques pour une plus grande intégration entre élevage et agriculture ; (ii) respecter les délais d'exécution des projets agricoles ; (iii) généraliser le suivi-évaluation à l'ensemble des filières agricoles (irriguée et pluviale) ; (iv) Mettre en place un marché des semences de haute qualité ; (v) renforcer les capacités des éleveurs et des organisations pastorales ; et (vi) consolider et élargir les actions visant une meilleure cohabitation entre agriculteurs et éleveurs.

AXE II. Ancrage de la Croissance dans la Sphère des Pauvres

Politique nationale de sécurité alimentaire : il est recommandé de (i) diversifier les sources de revenus en milieu rural pour contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires ; et (ii) mettre en œuvre des mécanismes appropriés pour la prévention des calamités naturelles et l'adaptation aux crises.

Développement urbain : il est recommandé de : (i) accélérer de la viabilisation des quartiers précaires et recherche d'une meilleure synergie des intervenants ; (ii) élaborer, systématiser et opérationnaliser des outils de gestion et de régulation urbaine ; et (iii) clarifier les missions et les compétences des différents intervenants en milieu urbain.

Micro finance et Micro entreprise : promotion de la pénétration de la micro finance au niveau national et surtout en milieu rural.

Protection sociale : amélioration de la protection sociale (prise en charge sanitaire).

AXE III. Développement des ressources humaines et expansion des services de base :

Education : il est recommandé : (i) le recours aux enseignants retraités qualifiés pour combler les déficits en compétence ; (ii) la prise en compte de la carte scolaire dans l'implantation des nouvelles écoles ; (iii) la réalisation d'actions favorisant les conditions d'enseignement dans les zones enclavées ; (iv) l'encouragement du regroupement des écoles pour une meilleure rationalisation des ressources ; et (v) la généralisation des cantines scolaires à toutes les wilayas.

Santé et nutrition : il est recommandé : (i) le redéploiement des médecins spécialistes à l'intérieur du pays ; (ii) redynamisation du système des soins de santé primaire et participation communautaire (niveau moughataa) ; (iii) la prise en considération du poids démographique des moughataas dans la répartition des moyens et infrastructures sanitaires ; (iv) le renforcement des actions de prévention de certaines maladies telles que les maladies virales dont l'hépatite ; et (v) la dotation des centres de santé des moughataas d'ambulances pour réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et des hôpitaux de moyens logistiques pour la surveillance épidémiologique.

Accès à l'eau en milieu rural : il est recommandé : (i) une meilleure coordination entre les différents intervenants dans le domaine de l'eau ; et (ii) une répartition équitable des infrastructures hydrauliques entre les différentes régions du pays.

Genre, enfance et politique de population : il est recommandé : (i) le renforcement des actions liées à la stratégie genre pour capitaliser les acquis réalisés dans le CSLP II ; et (ii) l'encouragement de la généralisation de l'enseignement préscolaire dans toutes les moughataas.

AXE IV. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités :

Gouvernance politique et démocratique : il est recommandé : (i) la valorisation des langues nationales ; (ii) l'amélioration de l'exercice des libertés publiques et du respect des droits de l'Homme ; (iii) l'intégration de la dimension de la prévention des conflits dans les politiques visant la consolidation de l'unité nationale ; (iv) la révision du système électoral dans le sens de l'abandon de la proportionnelle et de la suppression de la liste nationale ; et (v) l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation pour promouvoir la pratique démocratique.

Gouvernance économique : il est recommandé : (i) un meilleur impact de l'exploitation des ressources naturelles et une répartition juste des richesses ; (ii) l'adoption d'une loi d'orientation comme assise de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; et (iii) l'amélioration des revenus des employés (salaires et indemnités).

Gouvernance environnementale : il est recommandé : (i) une prise en compte de la récente revue institutionnelle du secteur de l'environnement ; (ii) la mise en place d'un fonds spécifique pour l'environnement et l'exploration de tous les mécanismes de financement dans ce domaine ; (iii) la sensibilisation des populations dans les phases de réalisation des études d'impact environnemental ; et (iv) l'intégration de la composante environnementale dans tous les projets de développement.

Renforcement du contrôle citoyen de l'action publique : il est recommandé : (i) le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes de développement ; (ii) une meilleure implication des OSC dans la conception, le contrôle et la mise en œuvre des programmes de développement ; et (iii) l'encouragement de la professionnalisation des OSC.

Renforcement des capacités nationales des acteurs publics (amélioration de la gouvernance administrative) : il est recommandé : (i) l'instauration des critères de compétence et de qualification comme base de l'accès aux postes administratifs ; et (ii) l'application systématique du principe de la sanction et de la récompense.

Communication : il est recommandé : (i) le relèvement du niveau des ressources financières allouées au secteur de la communication ; et (ii) l'extension de la couverture des financements publics aux acteurs privés de la communication.

AXE V. Renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation du CSLP :

Suivi et évaluation : il est recommandé : (i) de confier la conduite des travaux des CTS aux directions de la programmation, du suivi-évaluation au niveau des départements sectoriels ; (ii) de recourir davantage aux statistiques issues des sources administratives disponibles dans le suivi du CSLP ; et (iii) de prendre en compte les flux de financements extérieurs pour compléter les outils de reporting.

E. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DE LA COORDINATION ET DU SUIVI - EVALUATION DU CSLP III (AXE 5)

De plus en plus, on assiste à une prise de conscience de l'importance de la question du renforcement des capacités d'évaluation des politiques et programmes publics. Cette prise de conscience résulte d'un ensemble de facteurs convergents dont : (i) l'évolution en profondeur des cadres du développement (OMD, CSLP/DSRP, NEPAD, etc.) et des modalités de l'APD (Déclaration de Paris, Initiative pour l'Afrique) qui placent les démarches d'évaluation au cœur des politiques publiques et de leur pilotage stratégique ; (ii) une demande croissante d'évaluation émanant des Etats, des partenaires au développement et des professionnels de l'évaluation ; (iii) l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales ainsi que sur une meilleure organisation et gestion des connaissances ; et (iv) la revendication croissante par la société civile d'une information sur les résultats et les impacts des politiques publiques.

Ces considérations trouvent leur justification dans le contexte actuel de la Mauritanie où d'importantes réformes sont entreprises dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et plus particulièrement en matière de lutte contre la corruption, de bonne gestion des finances publiques et d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques.

Les deux premiers plans d'actions du CSLP reposaient sur une longue matrice constituée d'indicateurs dont le suivi s'est avéré difficile du fait du grand nombre d'indicateurs non renseignés.

Fort de l'expérience accumulée et en vue de rendre opérationnel le suivi annuel de la mise en œuvre du CSLP III, les Autorités ont décidé de mettre en place une nouvelle approche instituant un système de suivi-évaluation plus pertinent tout en s'appuyant sur les acquis obtenus.

Cette nouvelle démarche vise à : (i) optimiser le dispositif institutionnel existant ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, secteur privé, société civile et partenaires au développement) ; et (iii) opérationnaliser et mettre en place un système performant de suivi - évaluation et d'outils réguliers de « reporting ».

a. Un dispositif institutionnel optimisé

Tout en veillant à l'application de l'approche participative et au niveau de l'optimisation du dispositif institutionnel, il est prévu de différencier la démarche adoptée au niveau des processus de révision et d'évaluation à mi parcours, portant notamment sur l'évolution des diverses dimensions de la pauvreté, de celle retenue pour l'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre du CSLP.

En matière de rationalisation des dispositifs et dans le but de contribuer à l'amélioration de la gouvernance, l'objectif consiste à rendre obligatoire le suivi-évaluation à travers une révision du cadre légal et réglementaire existant en vue de son adaptation aux besoins du système de suivi-évaluation du CSLP. Actuellement, ce cadre se réfère notamment à : (i) la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté ; (ii) le décret mettant en place le dispositif de pilotage du CSLP ; et (iii) la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Dans cette perspective, les actions ci-après seront entreprises : (i) l'analyse des faiblesses du dispositif actuel ; (ii) la capitalisation des expériences réussies dans ce domaine dans d'autres pays ; (iii) l'organisation d'une concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés ; et (iv) la préparation et l'adoption d'une loi-cadre sur le suivi-évaluation en Mauritanie.

Pour plus d'efficacité, la présidence des CTS sera confiée aux premiers responsables des structures chargées de la programmation et du suivi au sein des départements sectoriels. Compte tenu de l'importance des CTS dans la collecte et le traitement des données sectorielles, les réunions de ces comités seront tenues de manière régulière. Les textes portant création et fonctionnement de ces comités seront révisés à cet effet.

Dans ce but, les moyens matériels et humains de la Cellule de Coordination du CSLP seront renforcés.

b. Renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation

Au niveau du CSLP III la coordination de l'action Gouvernementale restera assurée à travers les instances du CSLP telles que prévues par le décret 2007-103 notamment le CILP présidé par le Premier ministre et le CTLP. Une réunion semestrielle est prévue pour la coordination entre l'Etat et les PTF et la concertation Etat-secteur privé-société civile sera améliorée à travers la redynamisation du Comité prévu à cet effet.

Dans le cadre de l'alignement et de l'harmonisation de l'aide extérieure, le Gouvernement poursuivra les efforts entrepris pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à travers notamment : (i) la mise à jour et l'application du plan national d'actions pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; (ii) l'élaboration d'un schéma directeur des réformes des finances publiques ; (iii) la mise en œuvre de réformes devant permettre au pays d'accéder aux appuis budgétaires appelés à terme à remplacer l'approche projet ; (iv) l'alignement de l'ensemble des outils de programmation (CSLP, CDMT, PIP, LFI) ; et (v) la coordination avec les PTF qui se poursuivra à travers la tenue de réunions périodiques (réunions semestrielles de suivi, groupe consultatif, tables rondes, etc.).

c. Opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III

i. Logique retenue

Fort de l'expérience accumulée, il a été décidé de : (i) réduire le nombre d'indicateurs ; (ii) s'appuyer sur une batterie d'indicateurs disponibles sous forme d'enquêtes et/ou de statistiques administratives annuelles ; (iii) veiller à ce que chaque indicateur comporte une valeur de référence et une valeur cible ; (iv) constituer une matrice d'indicateurs évolutive dans le temps ; et (v) améliorer la qualité de la documentation de chaque indicateur retenu.

Encadré n°11 : Typologie des indicateurs

La matrice de suivi est constituée au départ **de 74 indicateurs**. L'hypothèse qui a été retenue est de ne prendre en considération que des indicateurs existants et qui répondent aux standards habituels à savoir :

- **Spécifique**, bien décrit et compréhensible ;
- **Mesurable** c'est-à-dire quantifiable en quantité ou en qualité ;
- **Atteignable/ambitieux** au regard des moyens et stratégies mis en œuvre ;
- **Réaliste** au regard de la situation de référence définie ;
- **Temporel** c'est-à-dire comprenant une situation de référence avant 2011 et une situation cible en 2015 à la fin de l'exécution du CSLP III.

Ces indicateurs sont de 4 types :

- **Indicateurs d'impact (30)** dont :
 - 19 au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
 - 6 au titre du suivi du profil de pauvreté ;
 - 5 dans le cadre du suivi du cadre macroéconomique ;
- **Indicateurs de résultats (28)** pour appréhender les évolutions majeures au niveau des stratégies sectorielles ;
- **Indicateurs de réalisations (13)** pour mesurer l'état d'avancement physique de grands projets d'infrastructures dans les domaines de la santé, de l'urbanisme, des routes, de l'éducation et de l'énergie ;
- **Indicateurs de ressources (3)** pour apprécier les efforts réalisés par le Gouvernement dans les secteurs clés tels que la santé et l'éducation.

La matrice des indicateurs est jointe en annexe 1.

ii. Evolution de la matrice des indicateurs

L'objectif est de disposer d'une matrice qui répondra aux besoins de suivi-évaluation du cadre stratégique sans courir le risque d'avoir des indicateurs non renseignables. Conscients que les domaines du CSLP ne sont pas tous couverts par un indicateur de résultat ou de réalisation, il a été considéré que cette matrice serait évolutive.

En effet, s'il s'avérait que des indicateurs remplissent, en cours d'exercice, les critères définis, ils pourraient intégrer la matrice de base et ainsi enrichir le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie ; étant entendu que le chemin inverse, à savoir le retrait d'un indicateur n'est pas envisageable.

Un dialogue permanent avec les départements sectoriels, notamment au moment des évaluations annuelles ou à mi-parcours, facilitera l'actualisation concertée de la matrice des indicateurs. Des secteurs tels que la justice, la décentralisation, la protection sociale ou encore les transports routiers feront l'objet d'une attention particulière pour l'identification d'indicateurs permettant le suivi de leurs réalisations et résultats.

iii. Outils de reporting

Les outils de « reporting » ont pour objet de fournir régulièrement des informations fiables aux décideurs – et aux autres acteurs du CSLP – leur permettant d'apprécier le niveau de mobilisation des ressources, le degré de mise en œuvre des actions prévues et les éventuels écarts par rapport à la programmation, etc.

Dans une première phase et pour une bonne utilisation et compréhension de chaque indicateur par les producteurs et les utilisateurs tout au long du processus d'exécution du CSLP, il est prévu la constitution, pour chaque indicateur, **d'une fiche signalétique** qui sera conçue dans les meilleurs délais par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

Cette fiche devra comprendre au minimum les informations suivantes : (i) renseignement de base (nom, objectifs recherchés...); (ii) méthode d'élaboration et qualité de l'indicateur (mode de collecte, méthode de calcul, fréquences, niveau de désagrégation...); (iii) organismes responsables ; (iv) modalités d'interprétation ; (v) séries statistiques éventuellement disponibles ; et (vi) commentaires et informations diverses.

La formalisation prochaine **des cadres de concertation** dans le domaine de la collecte de l'information statistique avec les départements sectoriels permettra aux structures compétentes du MAED d'élaborer périodiquement des rapports d'étapes sur l'état d'avancement de certaines actions menées par ces départements, afin de permettre une appréciation préliminaire des performances attendues des indicateurs retenus.

Dans une deuxième phase, il est prévu de mettre en place un système d'information reposant sur les outils suivants :

- **Les tableaux de suivi des ressources** qui ont pour objet de donner une vision plus ou moins détaillée de l'exécution budgétaire. Ils seront d'une périodicité mensuelle, trimestrielle et annuelle et doivent servir à alimenter la concertation semestrielle établie entre les différents acteurs du CSLP. Ces tableaux seront gérés au niveau du MF qui les transmettra au MAED en vue de leur exploitation dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques.
- **Le tableau de bord trimestriel sectoriel** de suivi des actions prioritaires est de la responsabilité des CTS. Ce tableau de bord comprendra : (i) l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions sectorielles prioritaires ; (ii) Les indicateurs renseignables trimestriellement ; (iii), des commentaires synthétiques sur l'exécution des dépenses ; ainsi que (iv) des recommandations permettant des prises de décision à court terme.
- **La note de synthèse** sera semestrielle et sera établie sur la base des tableaux de suivi des ressources et des tableaux de bord trimestriels sectoriels de suivi des actions prioritaires. Elle livre et commente les

principaux résultats du semestre (rythme global et par secteur d'avancement « physique » des actions prioritaires, taux d'exécution des dépenses) et se concentre sur les points critiques susceptibles de faire l'objet de décisions immédiates. Elle relève de la responsabilité des services compétents du MAED.

- Le rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP établit le bilan des réalisations de l'année et la programmation révisée des actions prioritaires pour les années restantes du plan d'actions en vigueur.
- Les rapports d'évaluation d'impact du CSLP seront élaborés en 2013 et à l'issue de la troisième phase du CSLP en 2015.

Les rapports annuels et d'évaluation d'impact feront l'objet d'une concertation en vue de leur validation.

iv. Sources d'informations statistiques

Les indicateurs contenus dans la matrice seront renseignés à partir de deux sources d'informations : (i) les indicateurs calculés après enquêtes ; et (ii) les indicateurs calculés annuellement ou infra-annuellement au titre des statistiques administratives.

Au niveau des enquêtes, il est prévu, entre autres, la réalisation des actions suivantes au cours de la période 2011-2015 : (i) l'EPCV en 2012 ; (ii) l'enquête « 1 2 3 » relative au secteur informel ; (iii) l'enquête sur l'emploi en 2012 ; (iv) les enquêtes annuelles sur la sécurité alimentaire, sur les entreprises et le secteur agricole ; et (v) les enquêtes MICS en 2011 et 2015.

Par ailleurs il est prévu de réaliser les recensements suivants : (i) le RGPH en 2011 ; et (ii) le recensement agro-pastoral en 2013.

Annexe 1 : Matrice des indicateurs de suivi du CSLP 2011-2015

Réf	Indicateur	Type	Catégorie	Situation de référence		Situation actuelle		Cibles 2015
				Année	Valeur	Année	Valeur	
1	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT							
1.1	Incidence de la pauvreté	Enquête	Impact	2004	46,70 %	2008	42%	25%
1.2	Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	Enquête	Impact	2004	6,7%	2008	6,30%	>10%
1.3	Écart de pauvreté (Incidence x Profondeurs)	Enquête	Impact	2004	7%	2008	6,10%	4%
1.4	Proportion de ménages habitant dans un logement précaire	Enquête	Impact	2004	33%	2008	32,50%	0%
1.5	Taux net de scolarisation au fondamental (TNS)	Enquête	Impact	2004	40, 2%	2009	73%	85%
1.6	Rapport filles/garçons au fondamental	Enquête	Impact	2004	99%	2009	102%	100%
1.7	Taux de rétention en fin du cycle fondamental	Enquête	Impact	2004	38,90%	2009	61%	79%
1.8	Rapport filles/garçons au secondaire	Enquête	Impact	2004	85%	2009	85%	100%
1.9	Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	Enquête	Impact	2004	42,50%	2008	38,50%	15%
1.10	Taux d'analphabétisme des adultes femmes par rapport aux adultes hommes (15 ans et plus)	Enquête	Impact	2004	17,3	2008	15,50%	5%
1.11	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	Enquête	Impact	2000	87	2007	77	40
1.12	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	Enquête	Impact	2000	135	2007	122	55
1.13	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	Enquête	Impact	2000	747	2007	686	300

1.14	Taux de prévalence du VIH/SIDA	Enquête	Impact	2004	0,5%	2008	0,50%	<1%
1.15	Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants <5 ans	Enquête	Impact	2004	30,2%	2007	29,8%	10%
1.16	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu rural et semi-urbain	Enquête	Impact	2004	52%	2008	62%	74%
1.17	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré	Enquête	Impact	2004	19,7%	2008	21,8%	70%
1.18	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha)	Enquête	Impact	-	-	2000	1232	20600
1.19	Tenue d'élections transparentes	Enquête	Impact	-	-	2009	1	2
2	INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE							
2.1	Indice d'extrême pauvreté	Enquête	Impact	2004	28,80%	2008	26,80%	16%
2.2	Nombre de pauvres (en milliers)	Enquête	Impact	2004	1 320	2008	1 284	924
2.3	Profondeur de la pauvreté	Enquête	Impact	2004	15,30%	2008	14,5%	7%
2.4	Sévérité de la pauvreté	Enquête	Impact	2004	6,90%	2008	6,9%	4%
2.5	Indice de Gini	Enquête	Impact	2004	39,30%	2008	38%	40,50%
2.6	PIB par habitant en USD	Annuel	Impact	2004	542	2009	940	1 374
3	INDICATEURS MACROECONOMIQUES							
3.1	Taux annuel moyen de croissance du PIB du pays	Annuel	Impact	2004	5,2	2009	-1,2%	4,7%
3.2	Déficit budgétaire (hors dons et pétrole) moyen (en % du PIB hors pétrole)	Annuel	Impact	2004	-8,0%	2009	-8,0%	-2,2%

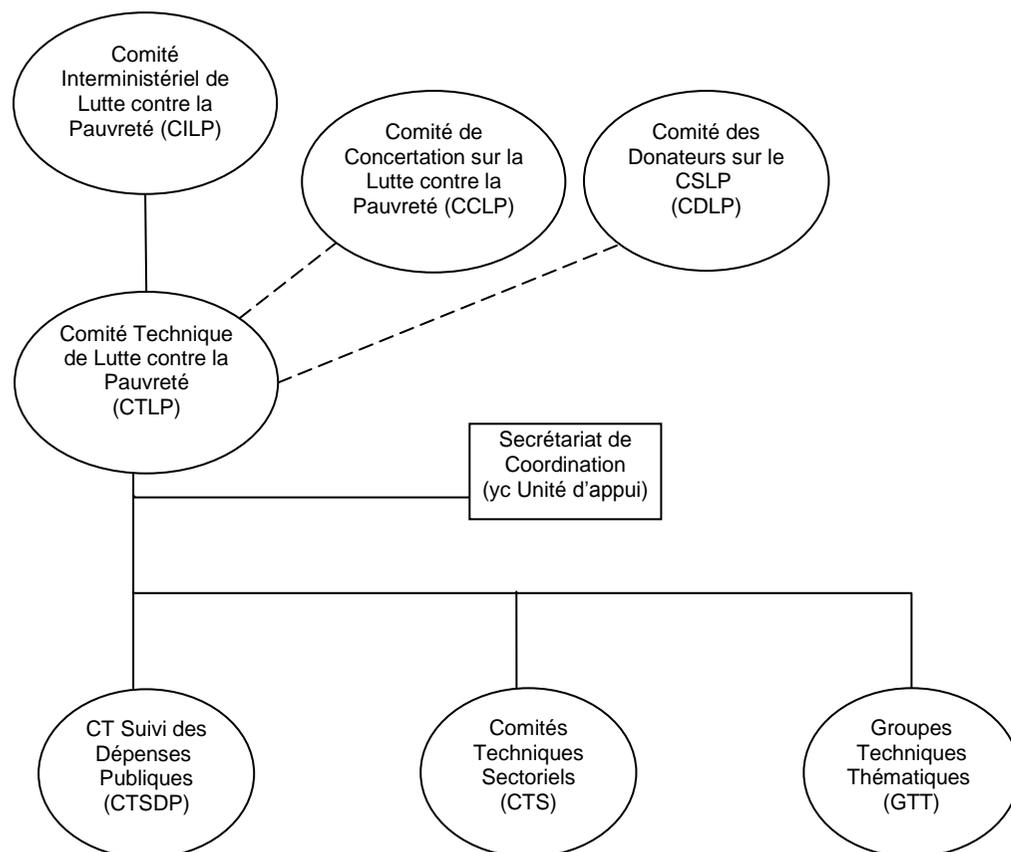
3.3	Déficit courant hors transferts officiels (en % du PIB)	Annuel	Impact	2004	-38,7%	2009	-14,6%	-2,9%
3.4	Taux d'inflation	Annuel	Impact	2004	10,4	2008	7,3%	5,0%
3.5	Réserves brutes (en mois d'importation)	Annuel	Impact	2004	0,6	2008	2,1	2,8 (2013)
4	INDICATEURS DE RESULTATS							
4.1	Nombre de touristes	Annuel	Résultats	2004	40 000	2008	72 000	100 000
4.2	Offres de lits (capacités d'accueil hôtelières)	Annuel	Résultats	2004	1410	2008	9503	15 000
4.3	Linéaire des routes bitumées(en KM)	Annuel	Résultats	-	-	2005	2012	4858
4.4	Linéaire des routes réhabilitées(en KM)	Annuel	Résultats	-	-	2006	990	1200
4.5	Temps requis pour la création d'une entreprise	Annuel	Résultats	2004	60 jours	2008	10 à 30 jours	5-10 jours
4.6	Classement Doing Business de la Mauritanie	Annuel	Résultats	-	-	2010	166	156
4.7	Couverture des besoins céréaliers du pays par la production locale	Annuel	Résultats	-	-	2009	30%	50%
4.8	Taux de couverture vaccinale du cheptel (PPCB)	Annuel	Résultats	-	-	2009	90%	100%
4.9	Taux brut de scolarisation au fondamental (TBS)	Annuel	Résultats	2004	95,10%	2009	99%	100%
4.10	Ecart type entre les TBS des wilayas	Annuel	Résultats	-	-	2007	12%	5%
4.11	Taux brut de scolarisation au premier cycle secondaire (TBS)	Annuel	Résultats	-	-	2009	23%	32%
4.12	Taux de réussite au BAC	Annuel	Résultats	-	-	2009	17%	30%
4.13	Nombre de formés aux écoles et centres de FTP	Annuel	Résultats	2004	999	2008	1470	2868

4.14	Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 KM	Annuel	Résultats	2004	40,60%	2007	40,30%	100%
4.15	Ratio Infirmiers /population	Annuel	Résultats	-	-	2010	1 pour 1.593	1 pour 1.414
4.16	Taux de couverture vaccinale des PENTA 3 du PEV (enfants de 0 à 23 mois)	Annuel	Résultats	2004	79%	2008	68,80%	95%
4.17	Taux de succès thérapeutique du traitement de la tuberculose	Annuel	Résultats	-	-	2009	69%	85%
4.18	Nombre d'abonnés à l'Internet	Annuel	Résultats	-	-	2008	9693	400 000
4.19	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1.000 hab.	Annuel	Résultats			2008	628	900
4.20	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	Annuel	Résultats	2004	2%	2008	18%	35%
4.21	Taux de pression fiscale	Annuel	Résultats	2006	17,20%	2009	14,10%	16,10%
4.22	Nombre de radios et télévisions privées	Annuel	Résultats	-	-	2010	0	3
4.23	Nombre d'entreprises féminines développées	Annuel	Résultats	-	-	2010	20	100
4.24	Le nombre d'étudiants du supérieur	Annuel	Résultats	-	-	2009	15200	15800
4.25	Morbidity confirmée du paludisme	Annuel	Résultats	2004	-	2009	22%	nd
4.26	Nombre d'actifs assurés à la CNSS	Annuel	Résultats	-	-	2009	45000	47 000
4.27	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité nationale	Annuel	Résultats				<1%	15%
4.28	Niveau du Stock de Sécurité (tonnes)	Annuel	Résultats				0	20000

5 INDICATEURS DE MOYENS ET DE REALISATIONS						
5.1	Niveau de réalisation du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.2	Niveau de réalisation du projet de construction du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.3	Niveau de réalisation du projet de construction du Campus de l'Université de Nouakchott	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.4	Niveau de réalisation du projet de réhabilitation de la route Nouakchott-Rosso	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.5	Niveau de réalisation du projet de construction de la route Atar-Tidjikja	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.6	Niveau de réalisation du projet de projet de construction, réhabilitation et équipement de centres de santé	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.7	Niveau de réalisation du projet d'Aftout Chergui	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.8	Niveau de réalisation du projet d'extension de la centrale électrique de Nouakchott	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.9	Niveau de réalisation du projet de construction du parc Eolien de Nouadhibou	Annuel	Réalisation	2010	0%	100%
5.10	le dispositif institué pour le pilotage de la réforme des finances publiques fonctionne régulièrement et se réunit chaque année au moins une fois par trimestre et ; (ii) le SDR-GFP est mis en œuvre de façon conforme et satisfaisante.	Annuel	Réalisation	2010	Non	Oui

5.11	Création et fonctionnement régulier d'une DG de l'informatique au sein du MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			Oui
5.12	Les audits des principales applications informatiques et le schéma directeur informatique du MF sont réalisés et mis en œuvre sous l'autorité de la DGI	Annuel	Réalisation	2010	Non			Oui
5.13	L'Unité de caisse a été restaurée	Annuel	Réalisation	2010	Non			Oui
5.14	Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat	Annuel	Moyens	2006/2009	4,50%			8 à 10%
5.15	Dépenses courantes MEF en % dépenses courantes de l'Etat (hors dette)	Annuel	Moyens	2009	9,60%			10%
5.16	Montant du FRD (en millions UM)	Annuel	Moyens	2004	2700	2009	3000	3 500

Annexe 2 : Dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP



Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP)

Mandat : (i) valide les rapports semestriels et annuels sur le suivi de la mise en œuvre du CSLP, (ii) se prononce sur et valide le rapport d'évaluation d'impact du CSLP, (iii) approuve les programmations pluriannuelles et les plans d'action annuels de mise en œuvre de la stratégie, (iv) adopte les projets de communications au Parlement relatifs aux bilans de mise en œuvre du CSLP, et (v) examine les Rapports nationaux de suivi des OMD et formule les recommandations pour garantir leur atteinte.

Composition : Présidence : Premier Ministre - Secrétariat : MAED/CDHLCPI – Membres : tous les ministres des départements impliqués dans la mise en œuvre du CSLP.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté (CCLP)

Mandat : assure le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration du CSLP, y compris la préparation des assises nationales et des séminaires interrégionaux et veille à ce que les recommandations de ces fora soient prises en compte dans le CSLP.

Composition : Présidence : MAED – Membres : ministères, représentants des élus et de la société civile.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

Comité des Donateurs

Mandat : (i) informe sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CSLP et sur les performances spécifiques obtenues relativement aux OMD, (ii) évalue les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires soutenus par les partenaires au développement, (iii) suit les engagements financiers des partenaires en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du CSLP, et (iv) renforce la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds.

Composition : Présidence : MAED – Membres : MF, GR/BCM, CDHLCPI, tous les partenaires au développement représentés à Nouakchott.

Périodicité des réunions : trimestrielle

Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP)

Mandat : (i) suit, de manière permanente, la mise en œuvre des différents programmes du CSLP, (ii) veille à la production des situations mensuelles et des rapports d'avancement exigés par le système de S&E du CSLP, et (iii) assure la coordination technique de l'activité des différentes parties prenantes du dispositif institutionnel.

Composition : Présidence : Conseiller/politiques de développement du MAED – Membres : Secrétariat de Coordination + présidents des Comités techniques sectoriels

Périodicité des réunions : trimestrielle

Comités Techniques Sectoriels (CTS)

Mandat : (i) centralisent et consolident les fiches mensuelles de situation des programmes destinés au Ministre concerné, (ii) élaborent le Tableau de bord sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) assurent la concertation interne sur les résultats et recommandations du suivi du secteur, (iv) diffusent l'information de suivi auprès du Comité Technique CSLP, et (v) constituent les « points focaux » sectoriels pour tous les exercices de suivi programmatique (CDMT, suivi des OMD, etc.).

Composition : Noyau dur (responsables des services Programmation et suivi, Financiers/DAF, Statistiques), Plénière : Autres départements concernés, société civile, secteur privé

Périodicité des réunions : mensuelle (« Noyau dur ») ; trimestrielle (plénière).

Annexe 3 : Matrice des actions prioritaires du CSLP 2011-2015

La matrice des actions prioritaires reprend sous forme synthétique les principales actions et projets contenus dans le CSLP 2011-2015. Elle vient compléter dans le dispositif de suivi-évaluation du CSLP la matrice des indicateurs jointe en annexe 1.

La principale innovation de cette matrice, en comparaison avec celles contenues dans les deux premiers plans d'actions du CSLP, réside dans **son alignement avec le PIP 2011-2015** préparées par le MAED en concertation avec l'ensemble des départements sectoriels concernées au cours de l'année 2010.

Ainsi, les projets et programmes retenus dans le PIP ont été intégrés dans les différents axes et domaines du plan d'actions au titre des activités à mener au cours de la période 2011-2015. Les informations relatives aux montants, à la mobilisation des ressources (acquis, non acquis) et à la nature du financement (prêt, don, budget, PPP,...) sont renseignées pour chaque projet. Ces informations permettent **de déterminer de manière précise le coût total du troisième plan d'actions** et de donner des informations précises sur ses modalités de financement.

Outre les projets du PIP, la matrice renferme aussi **des actions non chiffrées** du plan d'actions correspondant à des mesures, des textes juridiques ou autres actions qui ne correspondent pas à des investissements publics mais qui contribuent aussi à l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la matrice des actions prioritaires correspond à une synthèse du troisième plan d'actions du CSLP et pourra servir d'outil de base pour son évaluation.

La matrice des actions prioritaires est présentée ci-après.

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**AXE 1 Accélérer la croissance et maintenir les grands équilibres macroéconomiques****1 645 890,18****Cadre macroéconomique****Performance macroéconomique**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 5,8%	2011	2015	MAED			
Contenir l'inflation à moins de 5%	2011	2015	BCM			
Porter les réserves de change à l'équivalent de 4 mois d'importations en 2015	2011	2015	BCM			
Ramener le déficit budgétaire y compris dons à 2,6% du PIB hors pétrole en moyenne sur 2011-2015	2011	2015	MF			
Réduire le déficit courant hors transferts officiels à 2,9 % du PIB en 2015	2011	2015	BCM			

Réformes structurelles**2 190,00****Développement du secteur privé****2 190,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Elaboration d'une stratégie de développement des PPP dans le secteur de l'agriculture irriguée	2011	2015	MDR/MAED			
Elaboration d'une stratégie de développement du secteur privé	2011	2015	MAED			
Finalisation du code des investissements	2011	2012	MAED			
Fonds d'études pour la promotion de l'investissement	2010	2014	MAED	Acquis	BUDGET	400,00
Mise en œuvre d'un Programme de Développement Intégré de la Baie de Nouadhibou	2011	2015	MAED	Non acquis	DON	500,00
Projet d'Amélioration du Climat de l'Activité Economique	2008	2012	MAED	Acquis	QUASI-DON	1 165,00
Projet d'Amélioration du Climat de l'Activité Economique	2008	2012	MAED	Acquis	BUDGET	125,00
Renforcement du guichet unique pour faciliter les formalités administratives de création d'entreprises	2011	2012	MAED			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**Réforme des systèmes d'incitation****Accès aux crédits bancaires**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en œuvre du plan d'actions inclus dans le FSAP	2011	2015	BCM			
Mise en place d'une centrale de gestion des informations financières	2011	2015	BCM			
Renforcement de la régulation et de la supervision du secteur	2011	2015	MF/BCM			
Renforcement des capacités des PME à produire des états financiers fiables	2011	2015	MCIAT/MF			

Cadre juridique des affaires

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un cadre légal et institutionnel pour le développement des PPP	2011	2015	MAED			
Renforcement de la contribution du secteur au respect des contrats et au recouvrement des créances	2011	2015	MJ			
Renforcement du système judiciaire (droits des affaires)	2011	2015	MJ			
Révision du code du commerce adaptée à la révision du code des investissements	2011	2015	MCIAT			
Révision du code du travail adaptée à la révision du code des investissements	2011	2015	MEFPTIC			

Politique fiscale

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de l'accès des micros entreprises aux marchés publics et aux financements	2011	2015	SGG			
Créations de Centres de Gestions Agréés	2011	2015	MF			
Créations de lien entre le régime fiscal et l'accès aux marchés publics	2011	2015	MF			
Mise en place d'un seuil permettant de distinguer les petites des micros entreprises	2011	2012	MF			
Poursuite des mesures destinées à renforcer l'action des administrations des impôts et des douanes	2011	2015	MF			
Réduction des précomptes sur le BIC à 1% au profit d'acomptes périodiques	2011	2012	MF			
Renforcement des droits, garanties et recours des contribuables	2011	2015	MF			
Simplification des procédures de démarrages des micros entreprises	2011	2015	MAED			
Simplification du régime d'imposition	2011	2015	MF			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**Mise en place de procédures visant à améliorer le financement de l'économie****Politique monétaire**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un système de télé-compensation	2011	2015	BCM			
Politique de change plus flexibles	2011	2015	BCM			
Politiques flexibles de réduction graduelle du taux d'intérêt	2011	2015	BCM			
Possibilité de relever le taux directeur de la BCM aux premiers signes de pressions sur l'inflation ou de tensions sur le marché des changes	2011	2015	BCM			
Titrisation de la créance BCM sur le Trésor	2011	2015	BCM			

Renforcement des capacités

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement d'une culture d'entreprise à la BCM	2011	2015	BCM			
Mise en place d'un système d'informations à la BCM	2011	2015	BCM			
Renforcement des ressources humaines de la BCM	2011	2015	BCM			

Commerce**Commerce extérieur**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Création d'une agence de promotion des exportations dans le cadre des PPP	2011	2015	MCIAT/MAED			
Mise en place de l'organisation institutionnelle du Cadre Intégré Renforcé	2011	2015	MCIAT			
Réactivation du Comité de concertation Etat-Secteur Privé	2011	2015	MCIAT			

Concurrence

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption de mesures facilitant la sortie d'actifs par des procédures de faillites	2011	2015	MCIAT			
Amélioration du cadre juridique de la concurrence	2011	2015	MCIAT			
Définition d'une stratégie de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles	2011	2015	MCIAT			
Définition des systèmes de protection des droits de propriété privée	2011	2015	MCAT			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Définition d'un cadre juridique règlementant l'octroi des aides publiques	2011	2015	MCIAT			
Mise en place de mécanismes encourageant la formation de capital	2011	2015	MCIAT			
Reconnaissance des entreprises commerciales par la révision des textes existants	2011	2015	MCIAT			

Infrastructures

1 394 679,10

Transports

1 013 143,20

Appui institutionnel

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui à la Réforme du sous-secteur du transport terrestre en Mauritanie	2009	2013	MET	Acquis	DON	800,70
Fonds d'études MET	2010	2014	MET	Acquis	BUDGET	2 020,00
Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel dans le Secteur des Transports (PATRIST)	2010	2013	MET	Acquis	QUASI-DON	1 160,00
Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel dans le Secteur des Transports (PATRIST)	2010	2013	MET	Acquis	BUDGET	230,00

Chemin de fer

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction d'un chemin de fer Kaedi-Nouakchott	2012	2015	MET	Non acquis	PPP	206 400,00
Projet de construction des Chemins de fer/Cellule de coordination du projet	2011	2014	MET	Acquis	BUDGET	3 000,00

Entretien routier

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Contrôle des travaux d'entretien routier	2009	2013	MET	Acquis	BUDGET	400,00

Infrastructures aéroportuaires

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition de matériel de sécurité aéroportuaire	2012	2015	MET	Non Acquis	DON	780,00
Construction d'un aéroport international à Nouakchott	2013	2016	MET	Non acquis	PPP	144 000,00
Installation d'instruments d'observation à travers le pays	2012	2015	MET	Non Acquis	DON	1 015,00
Mise aux normes des Aéroports de l'Interieur du Pays	2013	2015	MET	Non Acquis	DON	4 983,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**Infrastructures diverses**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Enlèvement des Epaves dans la Baie de Nouadhibou	2011	2013	MPEM	Acquis	DON	9 720,00
Equipement de Stations Météo	2005	2011	MET	Acquis	BUDGET	1 468,00

Infrastructures portuaires

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction de quatre pôles intégrés de Développement de la pêche artisanale et cotières	2013	2015	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	53 000,00
Construction d'un port de pêche à Tanit	2012	2013	MPEM	Non acquis	PPP	15 829,80
Construction d'un quai à conteneurs à Nouakchott	2012	2015	MET	Non acquis	PPP	30 000,00
Extension du Port de NOUAHDIBOU	2009	2013	MPEM	Acquis	PRET	6 200,00
Pole de Développement du Port Pêche Artisanale à TANIT	2009	2012	MET	Acquis	BUDGET	850,00
Projet de développement du Port de Nouakchott	2008	2011	MET	Acquis	PRET	390,00
Projet d'extension du Port Autonome de Nouakchott/PAN PA	2009	2012	MET	Acquis	PRET	73 000,00

Infrastructures routières

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction route Kseir-Torchane-Choum	2011	2014	MET	Non Acquis	DON	7 000,00
Construction de la route Atar-Tidjikja	2011	2014	MET	Acquis	PRET	10 217,00
Construction de la route Atar-Tidjikja	2011	2014	MET	Acquis	PRET	4 000,00
Construction de la route Atar-Tidjikja	2011	2014	MET	Acquis	PRET	5 160,00
Construction de la route Atar-Tidjikja	2011	2014	MET	Acquis	BUDGET	2 390,54
Construction de la route Atar-Tidjikja	2011	2014	MET	Acquis	PRET	5 216,00
Construction de la route Atar-Tidjikja (financement complémentaire)	2012	2014	MET	Non Acquis	PRÊT	15 860,00
Construction de la route de Nema-Bassikounou-Fassala	2015	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	17 160,00
Construction de la route de Nema-Bassikounou-Fassala	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	10 400,00
Construction de la route de Nema-Bassikounou-Fassala	2015	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	15 860,00
Construction de la route Nema-Amourj-Frontière Mali	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	8 060,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Construction de la route Nema-Amourj-Frontière Mali	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	8 060,00
Construction du périphérique de Nouakchott	2013	2016	MET	Non Acquis	PRET	35 510,00
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali	2012	2018	MET	Non Acquis	Prêt	67 340,00
Constuction de la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye	2007	2011	MET	Acquis	BUDGET	13 300,00
Constuction de la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye	2007	2011	MET	Acquis	DON	23 089,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2011	2014	MET	Acquis	BUDGET	2 340,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	12 480,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2011	2014	MET	Acquis	PRÊT	21 840,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	10 920,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	5 980,00
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2012	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	10 140,00
Programme de Désenclavement	2007	2012	MET	Acquis	BUDGET	24 749,00
Réhabilitation de la route Boghe-Kaedi	2013	2016	MET	Non Acquis	QUASI-DON	12 285,00
Réhabilitation de la Route Boutilimit-Aleg	2013	2016	MET	Non Acquis	QUASI-DON	12 300,00
Réhabilitation de la route Tintane-Nema	2013	2016	MET	Non Acquis	QUASI-DON	45 084,00
Réhabilitation Route Espoir tronçon 4 entre Kiffa-Tintane	2010	2014	MET	Acquis	BUDGET	1 664,00
Réhabilitation Route Espoir tronçon 4 entre Kiffa-Tintane	2010	2014	MET	Acquis	PRET	16 641,00
Renforcement de la route Nouakchott-Rosso	2010	2014	MET	Acquis	QUASI-DON	5 340,00
Renforcement de la route Nouakchott-Rosso	2010	2014	MET	Acquis	BUDGET	1 340,00
Renforcement de la route Nouakchott-Rosso	2010	2014	MET	Acquis	DON	16 460,00
Travaux de voirie urbaine de Nouakchott	2010	2015	MET	Acquis	BUDGET	9 711,16

Énergie**373 735,90**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Centrales Electriques des Villes de l'Intérieur	2009	2015	SOMELEC	Acquis	PRÊT	1 760,00
Centrales électriques des villes de l'intérieur (phase 2)	2013	2015	MME	Non acquis	PRÊT	7 800,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Complément extension de la centrale Noudhibou et la ligne électrique Aftout	2008	2014	SOMELEC	Acquis	PRÊT	9 288,40
Construction de centrales photo-voltaïques et de réseaux électriques	2011	2013	SOMELEC	Acquis	PRÊT	1 001,00
Construction de deux centrales thermo-solaire dans le triangle de pauvreté et le Dahr	2013	2015	MME	Non acquis	PRÊT	7 800,00
Construction de la ligne électrique Nouakchott-Nouadhibou	2013	2015	MME	Non acquis	PRÊT	26 000,00
Construction d'une centrale électrique combinée fuel/gaz à Nouakchott de 120 Mgw (phase 1)	2013	2015	MME	Non acquis	PPP	46 800,00
Construction d'une centrale électrique combinée fuel/gaz à Nouakchott de 700Mgw (phase 2)	2011	2015	MME	Non acquis	PPP	182 000,00
Construction d'une centrale éolienne de 100mgw à Nouadhibou	2012	2016	MME	Non acquis	PPP	26 000,00
Construction d'une centrale thermo solaire à Kiffa (50 Mgw)	2012	2015	MME	Non acquis	PPP	39 000,00
Electrification de 130 villages de la vallée (phase 2)	2013	2015	MME	Non acquis	PRÊT	13 000,00
Electrification de la vallée : Interconnexion Rosso-Boghé	2005	2013	MME	Acquis	PRÊT	1 375,00
Electrification de la vallée : Interconnexion Rosso-Boghé	2005	2013	MME	Acquis	BUDGET	80,00
Electrification de quartiers périphériques à Nouakchott et Nouadhibou	2012	2015	SOMELEC	Acquis	BUDGET	2 450,00
Extension centrale électrique de Nouakchott	2009	2013	SOMELEC	Acquis	PRÊT	5 188,70
Extension centrale électrique de Nouakchott	2010	2013	SOMELEC	Acquis	PRÊT	892,80
Intégration des systèmes de pré-paiement à Nouakchott	2010	2012	SOMELEC	Non Acquis	DON	1 400,00
Programme Electrification 24 CLM/ Phase II	2005	2011	MME	Acquis	BUDGET	1 900,00

TIC

7 800,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation connexion par fibre optique au réseau international	2011	2013	MEFPTIC	Acquis	QUASI-DON	7 800,00

Sources de croissance

249 021,08

Pétrole

Géologie pétrolière

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Mise en place d'un système d'informations géographique pétrolier (SIGP)	2011	2015	MME			
Réalisation d'une Etude de faisabilité d'une Banque de données pétrolière	2011	2015	MME			
Réalisation d'un cadastre pétrolier fiable et automatisé	2011	2015	MME			

Hydrocarbures bruts

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Incitation des opérateurs à réaliser un maximum de forages d'exploration et d'appréciation	2011	2015	MME			
Réalisation en cours de forages	2011	2015	MME			

Mines**14 332,14**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Création d'une école des mines	2013	2015	MIM	Non Acquis	DON	4 800,00
Diversification des activités de recherche de nouvelles ressources minières	2011	2015	MME			
Projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRISM IV)	2006	2011	MIM	Acquis	PRET	5 850,00
Renforcement de la police des Mines	2008	2011	MIM	Acquis	BUDGET	290,00
Renforcement des capacités dans le secteur minier	2009	2012	MAED	Acquis	PRET	127,14
Renforcement des capacités techniques de l'OMRG	2013	2015	MIM	Non Acquis	DON	1 265,00
Renforcement institutionnel du secteur minier phase 3 (PRISM III)	2013	2015	MIM	Non Acquis	QUASI-DON	2 000,00

Pêche**57 266,00****Infrastructures diverses**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction d'un complexe pélagique à Nouadhibou	2013	2015	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	26 383,00
Extension et Réfection pontons du Port Artisanal de NOUADHIBOU	2011	2014	MPEM	Non Acquis	DON	4 050,00
Raccordement des principaux poles de développement aux réseaux d'adduction d'eau et aux axes routiers	2011	2012	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	26 383,00

Renforcement des capacités

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui au programme de formation du CASAMPAC	2009	2011	MPEM	Acquis	BUDGET	450,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Renforcement de la surveillance pêche	2011	2015	MPEM			
Tourisme et artisanat						1 625,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui à la promotion du tourisme	2009	2015	MCIAT	Acquis	BUDGET	225,00
Céation d'un Centre de Formation et de Développement de l'Artisanat d'art	2013	2014	MCIAT	Non Acquis	Don	500,00
Construction et équipement de maisons régionales de l'Artisanat	2012	2014	MCIAT	Non Acquis	DON	500,00
Création d'une école d'hotellerie	2011	2015	MCIAT			
Elaboration et validation d'une stratégie nationale de développement de l'artisanat	2011	2015	MCIAT			
Etude pour la mise en place d'un mécanisme d'appui aux opérateurs locaux du tourisme	2011	2015	MCIAT			
Promotion du Tourisme en Mauritanie	2013	2015	MCIAT	Non Acquis	DON	400,00
Révision du code de l'artisanat	2011	2015	MCIAT			
Industrie						2 033,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Etude et réalisation de zones industrielles	2013	2016	MCIAT	Non Acquis	Don	2 000,00
Renforcement des capacités de la DDI/MCIAT	2010	2014	MCIAT	Acquis	BUDGET	33,00
Agriculture						155 658,45
Agriculture irriguée						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en œuvre du Programme Aménagement du Lac R'Kiz	2010	2015	SONADER	Acquis	PRET	2 924,00
Mise œuvre du Programme d' Aménagement du Lac R'Kiz II	2011	2015	SONADER	Non Acquis	QUASI-DON	748,00
Réhabilitation du périmètre irrigué du casier pilote de Boghé (790 ha)	2011	2014	SONADER	Non Acquis	QUASI-DON	1 412,00
Réhabilitation du périmètre irrigué du casier PPG2 de Kaédi (1188 ha)	2012	2015	SONADER	Non Acquis	QUASI-DON	1 200,00
Suivi-Evaluation des périmètres Irrigués	1999	2011	SONADER	Acquis	BUDGET	139,45
Promotion du Partenariat Public-Privé						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Aménagement de 11.000 Ha dans le Gorgol (canne à sucre)	2011	2012	MDR	Acquis	PPP	44 120,00
Aménagement de 20.000 Ha dans le Brakna	2011	2014	MDR	Acquis	PPP	68 120,00
Aménagement de nouveaux périmètres irrigués dans la vallée de 15.000 ha pour la mise en œuvre de projets de diversification	2012	2014	MDR	Non acquis	PPP	36 680,00
Master plan en irrigué pour le développement des filières agricoles porteuses	2012	2015	MDR	Non Acquis	PPP	315,00

Elevage

18 106,49

Appui aux filières

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement de la filière Viande Rouge	2012	2014	MDR	Non Acquis	DON	7 181,77
Programme de développement du secteur laitier(Bassin laitier Sud)	2012	2014	MDR	Non Acquis	DON	3 956,72

Renforcement des capacités

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel	2011	2015	MDR			
Programme National Développement de l'Elevage	2012	2014	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	2 000,00
Promotion et valorisation des filières de l'élevage	2010	2013	MDR	Acquis	PRET	3 908,00
Protection des pâturages par des pare feux	2011	2015	MDR			
Valorisation Production Animale et Gestion de zones Pastorales	2013	2015	MDR	Non Acquis	DON	1 060,00

AXE 2 Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres

349 524,85

Développement rural

59 795,89

Projet de développement rural intégré

39 882,74

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques proliférantes	2006	2011	MDR	Acquis	QUASI-DON	319,00
Gestion intégrée des Plantes Aquatiques proliférantes	2006	2011	MDR	Acquis	QUASI-DON	107,30

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Programme de Développement Durable des Oasis III	2007	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	2 941,20
Programme de Développement Durable des Oasis III	2007	2012	MDR	Acquis	BUDGET	390,00
Programme de Développement Durable des Oasis III	2007	2012	MDR	Acquis	BUDGET	1 204,00
Programme de Construction et de Réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau pour le développement des cultures pluviales	2012	2015	MDR	Non Acquis	DON	12 220,00
Programme du Développement Rural Intégré	2012	2016	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	3 612,00
Programme du Développement Rural Intégré	2012	2016	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	5 934,00
Programme du Développement Rural Intégré	2012	2016	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	6 450,00
Projet de Développement des Cultures Pluviales	2013	2015	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	5 571,00
Projet de Développement des services Hydroagricoles et routiers dans les zones rurales	2007	2011	MAED	Acquis	BUDGET	1 134,24

Appui aux filières**12 586,15**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme d'appui aux filières porteuses	2012	2014	MDR	Acquis	DON	3 870,00
Programme d'appui aux filières porteuses II	2012	2015	MDR	Non Acquis	DON	4 400,00
Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'appui aux filières	2011	2016	MDR	Acquis	DON	3 052,40
Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'appui aux filières	2011	2016	MDR	Acquis	BUDGET	568,96
Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'appui aux filières	2011	2015	MDR	Acquis	DON	494,75
Projet d'Amélioration de la Productivité des cultures Stratégiques (vivrières)	2009	2012	MDR	Acquis	BUDGET	46,04
Projet d'Amélioration de la Productivité des cultures Stratégiques (vivrières)	2009	2012	MDR	Acquis	DON	154,00

Statistiques agricoles**2 170,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Recensement Agricole et agro-pastoral	2011	2012	MDR	Non Acquis	DON	1 837,00
Recensement Agricole et agro-pastoral	2011	2012	MDR	Non Acquis	DON	333,00

Renforcement des capacités**5 157,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Conseils Agricoles	1999	2015	SONADER	Acquis	BUDGET	890,00
Projet d'urgence acridienne en Afrique	2005	2011	MDR	Acquis	PRET	2 626,00
Réhabilitation de l'ENFVA de Kaédi	2011	2012	MDR	Acquis	BUDGET	1 641,00

Sécurité alimentaire**13 495,10****Aide d'urgence****4 841,10**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme pays PAM/ Volet ressources en eau/CSA	2003	2011	CSA	Acquis	BUDGET	935,00
Programme pays PAM/ Volet ressources en eau/CSA	2003	2011	CSA	Acquis	DON	3 906,10

Prévention des crises**4 339,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Accélération de la lutte contre la Faim et la Malnutrition des enfants dans le Sud Est Mauritanien	2009	2011	CSA	Acquis	DON	617,92
Accélération de la lutte contre la Faim et la Malnutrition des enfants dans le Sud Est Mauritanien	2009	2011	CSA	Acquis	DON	437,28
Accélération de la lutte contre la Faim et la Malnutrition des enfants dans le Sud Est Mauritanien	2009	2011	CSA	Acquis	DON	757,97
Accélération de la lutte contre la Faim et la Malnutrition des enfants dans le Sud Est Mauritanien	2009	2011	CSA	Acquis	DON	121,83
Programme de renforcement de la Sécurité alimentaire (PRSA)	2009	2013	CSA	Acquis	PRET	2 404,00

Renforcement des capacités**4 315,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Opérationnalisation du Fonds d'Action Humanitaire	2011	2015	CSA			
Réhabilitation et extention des capacités de stockage	2012	2014	CSA	Non Acquis	DON	1 300,00
Renforcement du stock National de Sécurité	2013	2014	CSA	Non Acquis	DON	2 199,00
Renforcer l'Observatoire de Sécurité Alimentaire	2011	2015	CSA			
Renouvellement du Parc de transport du CSA	2013	2014	CSA	Non Acquis	DON	816,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Développement urbain						267 801,08
Logement et habitat						104 064,68
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption des textes d'application du Règlement Général de la Construction	2011	2015	MHUAT			
Elaboration d'un Code de la Construction et de ses textes d'application	2011	2015	MHUAT			
Elaboration et Adoption des textes d'application de la Maîtrise d'Ouvrage Publique	2011	2015	MHUAT			
Elaboration et validation d'une étude pour la mise en place de mécanismes de financement de l'habitat.	2011	2015	MHUAT			
Gestion de la Base de données des Bâtiments Administratifs	2011	2015	MHUAT			
Institutionnalisation de Beit El Mal du programme d'habitat social TWIZE.	2011	2015	MHUAT			
Mise à jour de la Série Nationale des Prix des intrants de la construction	2011	2015	MHUAT			
Mise en œuvre de la Stratégie de levée des goulots d'étranglement du secteur des Bâtiments	2011	2015	MHUAT			
Mise en place d'un système performant de qualification et de classification des entreprises et des bureaux d'études	2011	2015	MHUAT			
Programme de construction de 4000 logements	2013	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	7 000,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase 2	2012	2016	MAED	Non Acquis	Prêt	39 000,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase I	2001	2011	MAED	Acquis	QUASI-DON	22 880,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase I	2001	2011	MAED	Acquis	BUDGET	8 840,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase I	2001	2011	MAED	Acquis	DON	1 560,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase I (financement complémentaire)	2012	2015	MAED	Acquis	BUDGET	680,00
Programme de Développement Urbain (PDU) phase I (financement complémentaire)	2012	2015	MAED	Acquis	QUASI-DON	11 000,00
Programme National d'Encadrement de la Sédentarisation	2011	2015	MHUAT			
Programme National d'Encadrement de la Sédentarisation	2012	2016	MHUAT	Non Acquis	DON	5 000,00
Programme VAINCRE	2008	2011	MHUAT	Acquis	BUDGET	304,68
Réalisation de 6000 parcelles viabilisées	2012	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	600,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Restructuration des quartiers précaires des principales villes	2011	2015	MAED	Non Acquis	QUASI-DON	7 200,00
Révision de la loi sur la promotion immobilière.	2011	2015	MHUAT			

Urbanisme**11 945,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Elaboration de plans directeurs pour Kiffa, Kaédi et Akjoujt	2010	2012	MHA	Acquis	BUDGET	100,00
Elaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire	2012	2014	MHUAT	Non Acquis	DON	1 080,00
Finalisation de l'étude restructuration des quartiers précaires de Nouakchott	2011	2015	MHUAT			
Finalisation et validation du plan d'aménagement du Centre Ville de Nouakchott	2011	2015	MHUAT			
Fonds d'études MHUAT	2009	2013	MHUAT	Acquis	BUDGET	1 935,00
Modernisation et Actualisation de la cartographie en Mauritanie	2012	2014	MHUAT	Non Acquis	DON	1 872,00
Opérationnalisation de l'observatoire urbain	2011	2015	MHUAT			
Opérationnalisation de la Commission Nationale de l'Information Géographique	2011	2015	MHUAT			
Opérationnalisation de la base de données numérisées pour la ville de Nouakchott	2011	2015	MHUAT			
Réhab/Rénovation de la ville de Tintane	2009	2011	MHUAT	Acquis	DON	4 958,00
Réhab/Rénovation de la ville de Tintane	2009	2011	MHUAT	Acquis	BUDGET	2 000,00

Eau et assainissement**151 791,40****Assainissement**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Assainissement de Nouadhibou	2013	2015	MHA	Non Acquis	DON	26 000,00
Etudes et travaux pour le raccordement du tronçon Socogim Tevragh Zeina à la station d'épuration	2010	2013	MHA	Acquis	BUDGET	400,00
Projet d'assainissement de Rosso	2013	2015	MHA	Non Acquis	DON	24 700,00
Reseau d'assainissement pour la ville de Nouakchott	2011	2015	MHA	Non Acquis	QUASI-DON	52 000,00

Eau en milieu urbain

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la qualité de l' eau dans les quartiers défavorisés de Nouakchott	2012	2015	MHA	Acquis	DON	1 000,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Etude et réalisation de l'AEP à Kiffa à partir de la mare de Kankossa	2013	2015	MHA	Non Acquis	PRÊT	12 000,00
Réhabilitation de réseaux distribution d'eau des villes intérieures	2013	2015	MHA	Non Acquis	PRET	2 000,00
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	4 391,40
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	4 391,40
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	7 020,00
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Non Acquis	PRÊT	7 194,20
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Non Acquis	PRÊT	4 194,40
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	6 500,00

Micro finance et micro entreprise

3 587,00

Cadre règlementaire

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption, diffusion et mise en application du plan comptable spécifique à la microfinance	2011	2015	MEFPTIC			
Elaboration d'un régime fiscal dédié à la microfinance	2011	2015	MEFPTIC/MF			
Mise en place de structures faitières dans lesquelles les IMFs seront regroupées	2011	2015	MEFPTIC/BC M			
Révision du plan d'actions de la SNMF	2011	2015	MEFPTIC/BC M			

Renforcement des capacités

3 587,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un système d'informations dédiés à la microfinance	2011	2015	MEFPTIC			
Programme National Intégré Appui Micro Petite Entreprise (PNIME)	2010	2014	MEFPTIC	Acquis	BUDGET	400,00
Programme de promotion de la pierre taillée	2010	2014	MEFPTIC	Acquis	BUDGET	400,00
Projet de renforcement des capacités des acteurs de la micro-finance (PRECAMF)	2007	2012	MEFPTIC	Acquis	BUDGET	395,00
Projet de renforcement des capacités des de la micro-finance (PRECAMF)	2007	2012	MEFPTIC	Acquis	PRET	2 392,00
Renforcement de l'efficacité des programmes AGR	2011	2015	MEFPTIC			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**Cadre institutionnel**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Constitution d'un corps d'inspecteurs dédiés à la microfinance	2011	2015	MEFPTIC			
Création d'une structure de refinancement de la microfinance	2011	2015	MEFPTIC			
Implantation des mutuelles de crédits dans les zones rurales	2011	2015	MEFPTIC			
Redynamisation de l'APROMI	2011	2015	MEFPTIC			

Valorisation économique du capital naturel

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en évidence du rendement économique des investissements écologiques	2011	2015	MDPM/ENV			
Mise en place de mécanismes émergents de financement susceptibles de pérenniser la ressource et contribuant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques	2011	2015	MDPM/ENV			
Promotion des espèces endogènes pastorales dans les grands espaces pastoraux riches en biomasse	2011	2015	MDPM/ENV			
Valorisation de la contribution du capital naturel à la richesse nationale	2011	2015	MDPM/ENV			
Valorisation des services diversifiés des écosystèmes	2011	2015	MDPM/ENV			

Protection sociale

4 845,78

Assistance et gestion de l'indigence

4 845,78

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui aux initiatives spécifiques d'insertion en milieu pauvre	2012	2014	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	290,00
Poursuite des programmes d'éradication des séquelles de l'esclavage	2011	2015	PR/ANESP			
Programme d'Aide d'Urgence	2010	2014	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	1 200,00
Programme de promotion économique des groupes défavorisés	2009	2011	MEFPTIC	Acquis	DON	200,00
Programme de promotion économique des groupes défavorisés	2009	2011	MEFPTIC	Acquis	BUDGET	435,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Programme de promotion économique des groupes défavorisés	2009	2011	MEFPTIC	Acquis	DON	200,00
Programme de lutte contre la mendicité	2009	2011	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	1 200,78
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2011	MASEF	Acquis	DON	716,62
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2011	MASEF	Acquis	DON	208,43
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2011	MASEF	Acquis	DON	259,50
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2011	MASEF	Acquis	BUDGET	10,00
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2011	MASEF	Acquis	DON	105,45
Renforcement des capacités de la cellule IEC/MASEF	2010	2014	MASEF	Acquis	BUDGET	20,00
Stratégie nationale de la protection sociale	2011	2015	MASEF			

Assurance Maladie

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Renforcement des capacités de la CNAM	2011	2015	MS			

Sécurité sociale

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réflexion sur l'extension de son champ d'intervention pour couvrir l'assurance maladie et la retraite complémentaire	2011	2015	MASEF			
Révision des textes constitutifs de la CNSS	2011	2015	MASEF			

AXE 3 Développement des ressources humaines et expansion des services de base**435 583,63****Éducation et formation**

180 893,68

Enseignement de base**31 044,09**

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de l'accès à l'enseignement fonamental (PNDSE)	2002	2012	MEEN	Acquis	QUASI-DON	2 773,50
Amélioration de l'accès à l'enseignement fonamental (PNDSE)	2002	2012	MEEN	Acquis	QUASI-DON	774,00
Amélioration de l'accès à l'enseignement fonamental (PNDSE)	2002	2012	MEEN	Acquis	BUDGET	7 761,66
Amélioration de l'accès à l'enseignement fonamental (PNDSE)	2002	2012	MEEN	Acquis	BUDGET	595,98
Amélioration de l'accès à l'enseignement fondamental (PNDSE)	2002	2012	MEEN	Acquis	DON	715,00
Appui à l'Education de Base	1997	2011	MEEN	Acquis	BUDGET	196,40
Appui à l'Education de Base	1997	2011	MEEN	Acquis	DON	2 095,56
Appui à l'Education de Base	1997	2011	MEEN	Acquis	BUDGET	187,30
Appui au Programme National de Développement Educatif (PNDSE)	2010	2012	MEEN	Acquis	DON	470,00
Education des Filles et Appui à la Généralisation de l'EMP/EVF	2004	2011	MEEN	Acquis	DON	91,00
Education des Filles et Appui à la Généralisation de l'EMP/EVF	2003	2011	MEEN	Acquis	BUDGET	58,73
Education pour tous (Programme de développement du secteur éducatif)	2008	2012	MEEN	Acquis	DON	3 360,00
Equipeement Etablissements primaires	2012	2014	MEEN	Non Acquis	DON	1 300,00
Gestion et coordination du programme	2010	2015	MEEN	Acquis	BUDGET	5 000,00
Mise à niveau des enseignants du fondamental	2011	2015	MEEN	Non Acquis	DON	649,96
Mise en place d'une offre scolaire pour les groupes défavorisés	2011	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3 365,00
Production des manuels scolaire et outils didactiques	2012	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	1 000,00
Restructuration de la formation initiale des enseignants	2011	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	650,00
Enseignement secondaire						42 071,81
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition des mobilier scolaires et équipement de labolatoire	2011	2014	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	1 500,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	DON	648,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	PRET	2 580,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	BUDGET	2 760,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	PRET	2 760,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	PRET	3 000,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	QUASI-DON	5 160,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire	2010	2013	MEEN	Acquis	DON	7 482,00
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire (PNDSE)	2010	2013	MEEN	Acquis	DON	2 134,84
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire II	2012	2013	MEEN	Non Acquis	DON	495,57
Formation et recyclage des professeurs des disciplines scientifiques	2011	2015	MEEN			
Formation recyclage des professeurs des disciplines scientifiques	2012	2014	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	400,00
Généralisation des cantines et accès des groupes défavorisés au secondaire	2012	2016	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	6 000,00
La mise en place d'un processus efficace et transparent concernant le transfert des ressources financières et pédagogiques du niveau central vers le niveau local	2011	2015	MEEN			
La mise en place des dispositifs transparents et des critères objectifs qui permettent de sélectionner et de recruter les personnels en fonction d'un profil d'aptitudes	2011	2015	MEEN			
Production des manuels scolaires et outils didactiques	2011	2015	MEEN			
Projet d'appui à la reconstruction du secondaire	2012	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3 851,40
Réaménagement du temps scolaire pour assurer un nombre suffisant d'heures d'enseignement et garantir leur effectivité.	2011	2015	MEEN			
Renforcement de la capacité d'accueil des établissements secondaire	2011	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	2 800,00
Renforcement des dynamiques locales et le renforcement des moyens et des missions des acteurs locaux	2011	2015	MEEN			
Stimulation de la demande scolaire (matériel didactique et outils pédagogiques)	2011	2015	MEEN			
Stimulation de la demande scolaire (matériel didactique et outils pédagogiques)	2011	2013	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	500,00

Enseignement supérieur

85 534,18

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélior.Qualité Efficacité Enseignement Supérieur/ISET de Rosso	2010	2013	MEEN	Acquis	QUASI-DON	3 428,82
Amélior.Qualité Efficacité Enseignement Supérieur/ISET de Rosso	2010	2013	MEEN	Acquis	BUDGET	1 444,80
Amélior.Qualité Efficacité Enseignement Supérieur/ISET de Rosso	2010	2013	MEEN	Acquis	QUASI-DON	2 878,25

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Amélior. Qualité Efficacité Enseignement Supérieur/ISET de Rosso	2010	2013	MEEN	Acquis	PRET	3 652,76
Aménagements des bâtiments administratifs et locaux de service	2012	2015	MEEN	Non Acquis	DON	5 200,00
Construction de la fac de sciences et techniques	2009	2014	MEEN	Acquis	PRET	5 720,00
Construction de la faculté de lettres et des sciences humaines et de la cité universitaire	2011	2014	MEEN	Acquis	PRÊT	9 880,00
Construction de la faculté de médecine	2011	2014	MEEN	Acquis	DON	4 420,00
Construction de la faculté des sciences juridiques et économiques et construction de la cité universitaire	2012	2015	MEEN	Non Acquis	DON	9 100,00
Construction du rectorat, de la bibliothèque et d'un centre de formation à distance	2011	2014	MEEN	Acquis	QUASI-DON	3 900,00
Construction d'un hôpital universitaire	2012	2015	MEEN	Non Acquis	DON	3 900,00
Construction et Equipement Campus de Nouakchott (phase II)	2013	2015	MEEN	Non Acquis	DON	23 123,67
Création des conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privée de qualité	2011	2015	MEEN			
Création, construction et équipement d'une Université à KIFFA	2013	2016	MEEN	Non Acquis	DON	6 500,00
Développement de la formation continue en cours d'emploi	2011	2015	MEEN			
Développement d'une offre de formation à distance	2011	2015	MEEN			
Développement recherche scientifique	2013	2015	MEEN	Non Acquis	DON	324,98
La consolidation de la réforme pédagogique LMD	2011	2015	MEEN			
Mise en place d'une nouvelle politique de gestion des bourses	2011	2015	MEEN			
Projet de renforcement de l'Enseignement Supérieur	2006	2011	MEEN	Acquis	DON	2 060,90
Renforcement de la professionnalisation des filières	2011	2015	MEEN			
Rénovation des programmes des filières générales et professionnelles et l'équipement en supports de l'ensemble des bibliothèques et des laboratoires	2011	2015	MEEN			
Valorisation du personnel enseignant et de recherche et l'amélioration de ses performances	2011	2015	MEEN			
Formation technique et professionnelle						7 000,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la pertinence et l'efficacité de la FTP	2012	2014	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	2 000,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Classification des établissements privés de formation Professionnelle	2011	2015	MEEN			
Diversification de l'offre de la FTP	2012	2014	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	2 000,00
Introduction d'une démarche qualité et de la gestion axée sur les résultats dans les établissements de la FTP	2011	2015	MEEN			
Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et Professionnel	2012	2014	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3 000,00
Révision des textes régissant les établissements privés de formation professionnelle	2011	2015	MEEN			
Enseignement originel						633,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction de mosquées et de complexes de Waqf	2010	2014	MAIEO	Acquis	BUDGET	340,00
Développement de projets générateurs de revenus	2011	2015	MAIEO			
Elaboration d'un cadre législatif et organisationnel pour l'EO	2011	2015	MAIEO			
Prise en charge progressive par le Département des frais de fonctionnement des mosquées	2011	2015	MAIEO			
Promotion d'une culture de modération	2011	2015	MAIEO			
Renforcement des Capacités du MAIEO	2010	2014	MAIEO	Acquis	BUDGET	28,00
Renforcement des infrastructures des mosquées	2010	2014	MAIEO	Acquis	BUDGET	213,00
Renforcement des structures décentralisées de l'Enseignement Originel	2010	2014	MAIEO	Acquis	BUDGET	52,00
Alphabétisation						14 610,60
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la lutte contre l'Analphabétisme	2013	2015	MAIEO	Non Acquis	DON	358,00
Développement d'un programme de communication et de partenariats	2011	2015	MAIEO			
Echange d'expérience et développement de partenariats	2011	2015	MAIEO			
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie sectorielle intégrée pour la promotion des AIEO	2011	2015	MAIEO			
Gestion et coordination du programme d'alphabétisation	2011	2015	MEEN			
Mise en place d'un système d'information fonctionnel et performant	2011	2015	MAIEO			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Programme de développement de l'enseignement (phase 1)	2012	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	10 270,20
Programme de développement de l'enseignement (phase 2)	2012	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3 982,40
Redynamisation des pratiques réussies en matière d'alphabétisation	2011	2015	MAIEO			
Renforcement des compétences et appui institutionnel	2011	2015	MAIEO			

Santé et nutrition

94 612,50

Politique de santé

16 537,02

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui au Programme National de la santé de la Reproduction au Trarza	2007	2011	MS	Acquis	DON	714,16
Appui au Programme National de la santé de la Reproduction au Trarza	2007	2011	MS	Acquis	BUDGET	428,25
Contrôle et surveillance des maladies à potentiel épidémique	2011	2015	MS			
Développement de la stratégie nationale de mutualisation	2011	2015	MS			
Elaboration et adoption de guides de rationalisation à l'usage des prescripteurs	2011	2015	MS			
Elaboration et édition de la Nomenclature Nationale des Médicaments	2011	2015	MS			
Etudes et recherches/Santé	2010	2014	MS	Acquis	BUDGET	80,00
Lutte contre les maladies transmissibles	2010	2013	MS	Acquis	DON	1 000,00
Lutte contre les maladies transmissibles	2010	2013	MS	Acquis	DON	760,27
Lutte contre les maladies transmissibles	2010	2013	MS	Acquis	DON	328,94
Lutte contre les maladies transmissibles II	2010	2013	MS	Non Acquis	DON	9 880,00
Mise en œuvre de la Feuille de route pour la réduction de la mortalité et morbidité maternelles et néonatales	2011	2015	MS			
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Survie de l'Enfant	2011	2015	MS			
Mise en place et généralisation des mécanismes de gratuité des médicaments anti cancéreux, anti paludéens, et les ARV	2011	2015	MS			
Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant	2011	2015	MS			
Projet d'appui à la santé et nutrition	2006	2011	MS	Acquis	PRET	2 600,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Projet de Lutte contre le Paludisme	2008	2012	MS	Acquis	PRET	745,40
Promotion de la santé et changement des comportements	2011	2015	MS			
Suivie de l'évolution de la séroprévalence, des comportements et des connaissances vis-à-vis du VIH/SIDA au niveau de la population générale et des groupes à risque. Consultants IST et autres groupes	2011	2015	MS			

Equipement**22 900,48**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition d'ambulances	2005	2015	MS	Acquis	BUDGET	720,00
Acquisition de matériels et d'équipements biomédicaux pour les structures de santé	2013	2015	MS	Non Acquis	DON	14 575,00
Amélioration de l'utilisation des services de santé	2012	2014	MS	Non Acquis	DON	2 000,00
Amélioration de la performance du système de santé	2012	2014	MS	Acquis	DON	1 000,00
Appui à l'échographie obstétricale	2009	2012	MS	Acquis	DON	93,30
Appui au forfait obstétrical	2008	2011	MS	Acquis	DON	412,18
Appui au projet de télémédecine	2010	2014	MS	Acquis	BUDGET	100,00
Réduction de la mortalité maternelle et infanto juvénile	2011	2013	MS	Non Acquis	QUASI-DON	4 000,00

Extension des services de santé**55 175,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction des hôpitaux régionaux de Kaedi et Selibaby	2012	2013	MS	Non Acquis	DON	12 220,00
Construction d'un Hopital à Rosso	2013	2015	MS	Acquis	DON	6 500,00
Construction et réhabilitation des structures de Santé de Base	2013	2014	MS	Non Acquis	DON	16 120,00
Construction et réhabilitation des structures hospitalieres	2013	2014	MS	Non Acquis	DON	10 335,00
Programme de construction, extension , réhabilitation et d'équipement des Infrastructures de Santé	2012	2015	MS	Non Acquis	PRET	10 000,00

Politique de nutrition

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Accélération de la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et de la lutte contre la carence en micro nutriments y compris l'enrichissement des aliments	2011	2015	MS			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Institutionnalisation d'un système de suivi et de surveillance nutritionnelle appropriée	2011	2015	MS			
Mise à jour de la politique nationale de nutrition et adoption de plan d'actions sectoriels	2011	2015	MS			
Mise en application des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation en matière de nutrition	2011	2015	MS			
Mise en œuvre de la stratégie nationale de survie et de développement de l'enfant	2011	2015	CSA			
Mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aigue	2011	2015	MS			
Renforcement de la capacités des techniciens impliqués dans la nutrition	2011	2015	MS			

Emploi

32 020,10

Politique de promotion de l'emploi

1 020,10

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui aux initiatives spécifiques d'insertion en milieu pauvre	2011	2015	CDHAHRSC			
Conception et Réalisation d'un système information sur l'Emploi	2012	2014	MEEN	Non Acquis	DON	153,10
Programme de promotion des GIE	2010	2014	MEEN	Acquis	BUDGET	400,00
Renforcement et diversification de l'offre de formation	2010	2012	MEEN	Acquis	DON	467,00

Renforcement des capacités en matière de placement et de l'auto-emploi

30 750,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction et Réhabilitation des Batiments Administratifs/HIMO	2000	2011	AMEXTIPE	Acquis	BUDGET	22 550,00
Fonds d'études MEFMA	2010	2014	MFPMA	Acquis	BUDGET	100,00
Promotion de l'emploi des jeunes/ ANAPEJ	2005	2015	MEEN	Acquis	BUDGET	7 100,00
Renforcement des capacités des activités des AGR	2010	2014	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	1 000,00

Travail et prévoyance sociale

250,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui à la détermination de la représentativité syndicale	2011	2012	MFPMA	Non Acquis	DON	200,00
Equipement des services de la médecine du travail	2010	2014	MFPMA	Acquis	BUDGET	50,00
Modernisation de l'administration du travail (CNSS, inspection du travail, ONMT)	2011	2015	MFPMA			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Accès à l'eau en milieu rural						95 853,80
Accès à l'eau potable						95 853,80
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
AEP de 3 localités à partir des eaux superficielles du barrage de Foum Gleita	2010	2013	MHA	Acquis	BUDGET	203,00
AEP Maghta Lahjar et Chegar	2011	2013	MHA	Acquis	QUASI-DON	3 195,90
Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée	2013	2015	MDR	Non Acquis	DON	5 032,00
Aménagement et gestion des ressources en eau	2009	2012	MHA	Acquis	PRET	187,30
Approvisionnement en eau potable de 200 Localités de plus de 500 habitants dans tous le Pays	2011	2013	MHA	Non Acquis	DON	3 640,00
Composante Hydraulique du programme indien	2011	2015	MHA	Acquis	PRET	1 772,00
Gestion intégrée des ressources en eau	2006	2013	MDR	Acquis	QUASI-DON	8 591,00
Programme de Création et Equipement de Points d'Eau	2008	2015	MHA	Acquis	BUDGET	4 952,00
Programme Hydraulique d'Urgence	2008	2013	MHA	Acquis	PRET	8 744,00
Programme Hydraulique d'Urgence	2008	2013	MHA	Acquis	BUDGET	300,00
Projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale	2007	2012	MHA	Acquis	BUDGET	640,00
Projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale	2007	2012	MHA	Acquis	QUASI-DON	3 880,00
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2011	2015	MHA	Non Acquis	PRÊT	8 320,00
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	3 640,00
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2011	2015	MHA	Acquis	PRÊT	1 772,00
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2011	2015	MHA	Non Acquis	PRÊT	7 020,00
Projet de construction de réseaux AEP dans l'Aftout Essahili	2012	2014	MHA	Non Acquis	Prêt	7 540,00
Projet de construction d'un réseau d'AEP Dahr Nema	2010	2012	MHA	Acquis	DON	1 000,00
Projet Dhar pour l'alimentation en eau potable	2012	2016	MHA	Non Acquis	QUASI-DON	25 000,00
Projet Eau du Fleuve (Amélioration de l'accès à l'Eau Potable à la Rive du fleuve Sénégal)	2008	2011	MHA	Acquis	DON	407,02
Projet Eau du Fleuve (Amélioration de l'accès à l'Eau Potable à la Rive du fleuve Sénégal)	2008	2011	MHA	Acquis	BUDGET	17,58

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015**Valorisation des ressources en eau**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Délimitation des périmètres de protection et des périmètres de sauvegarde stratégique des champs captant des grandes villes et des villes secondaires	2011	2015	MHA			
Encouragement des transferts de ressources en eau des zones excédentaires vers les zones déficitaires	2011	2015	MHA			
Réalisation de la cartographie des ressources en eau disponibles au niveau de chaque wilaya	2011	2015	MHA			
Réalisation de nouvelles études hydrogéologiques générales	2011	2015	MHA			

Renforcement des capacités

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement du rôle d'appui et de conseil prodigués par les services régionaux aux communes	2011	2015	MHA			
Renforcement des Directions centrales en moyens humains , matériels et financiers au niveau des directions centrales	2011	2015	MHA			
Renforcement des services déconcentrés en personnel qualifié	2011	2015	MHA			

Genre, enfance et politique de population

5 853,00

Equité de genre

3 101,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG)	2011	2012	MASEF			
Amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gestion des litiges familiaux	2011	2015	MASEF			
Appui des femmes rurales aux initiatives productives	2012	2014	MASEF	Non Acquis	QUASI-DON	350,00
Appui système de formation CFPF	2012	2014	MASEF	Non Acquis	QUASI-DON	191,00
Commémoration des journées internationales relatives à la femme	2011	2015	MASEF			
Contribution à la mise en œuvre du Code de Statut Personnel.	2011	2015	MASEF/MJ			
Elaboration et adoption d'une loi d'orientation sur le genre	2011	2015	MASEF			
Elaboration et adoption des textes législatifs incriminant les VBG et les MGF	2011	2015	MASEF/MJ			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Elaboration, adoption et mise en application d'un texte pénalisant le mariage précoce	2011	2015	MASEF/MJ			
Lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines	2012	2014	MASEF	Acquis	DON	1 000,00
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG	2011	2015	MASEF			
Mise en place du fonds de garantie de la pension « Nevagha »	2011	2015	MASEF			
Mise en place progr. renf. Capacités & du pouvoir des femmes	2011	2013	MASEF	Acquis	DON	1 135,00
Organisation de campagnes nationales sur : la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes , la vulgarisation du code de statut personnel (CSP) ,la lutte contre les VBG y compris les MGF et la santé de la reproduction	2011	2015	MASEF			
Organisation de cérémonies de remise de prix aux filles lauréates au niveau national	2011	2015	MASEF			
Prise en compte de la dimension genre dans les programmes sectoriels et dans le domaine du suivi-évaluation	2011	2015	MASEF			
Prise en compte Dimension genre & Suivi Evaluation des programmes	2012	2014	MASEF	Acquis	DON	425,00
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2011	2015	MASEF			
Réalisation d'études sur les femmes et l'emploi et la lutte contre le chômage féminin	2011	2015	MASEF			
Renforcement des capacités des capacités de la Cellule IEC/MASEF	2011	2015	MASEF			
Renforcement et développement de l'entrepreneuriat féminin	2011	2015	MASEF			

Enfance**2 752,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire	2013	2016	MASEF	Non Acquis	DON	1 585,00
Appui a la mise en place d'un système de formation de personnels spécialisés en éducation préscolaire à travers le CFPE	2011	2015	MASEF			
Appui à la mise en place d'un système de formation de personnels spécialisés en éducation préscolaire à travers le CFPE	2013	2015	MASEF	Non Acquis	DON	191,00
Appui au développement de l'enseignement préscolaire	2013	2015	MASEF	Non Acquis	QUASI-DON	210,00
Appui au développement de l'enseignement préscolaire	2011	2015	MASEF			
Centre protection Integration des enfants	2010	2014	MASEF	Acquis	BUDGET	30,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Consolidation et élargissement des tribunes d'expression et de participation des enfants (parlement et conseils municipaux et régionaux pour enfants)	2011	2015	MASEF			
Création d'un centre de protection et d'intégration sociale des enfants	2012	2014	MASEF	Non Acquis	QUASI-DON	736,00
Elaboration d'un code général des droits de l'enfant	2011	2015	MASEF/MJ			
Généralisation des mouvements régionaux de promotion des droits de l'enfant	2011	2015	MASEF			
Mise en place de systèmes de protection des enfants (VEDAN) au niveau des 13 wilayas	2011	2015	MASEF			
Opérationnalisation du Conseil National de protection de l'Enfance	2011	2015	MASEF			

Population

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption d'une déclaration de politique de population actualisée avec des plans d'actions régionaux	2011	2015	MAED			
Collecte d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population	2011	2015	MAED/MS			
Extension de l'utilisation des services de santé de la reproduction	2011	2015	MAED/MS/MASEF			
Mise en œuvre d'une stratégie IEC en santé de la reproduction	2011	2015	MS			
Mobilisation de fonds pour le financement du Programme National de Population (PNP)	2011	2015	MAED			
Prise en compte des inter-relations entre population et développement	2011	2015	MAED			
Promotion économique des femmes	2011	2015	MASEF			
Renforcement des mécanismes de coordination entre la Commission Nationale de Population et les structures d'appui	2011	2015	MAED			

Culture, jeunesse et sport

22 750,55

Culture

12 450,55

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction d'un Palais de la Culture	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	5 000,00
Construction/réhabilitation de maisons des jeunes (Tidjikja, Aleg, Sélibaby et Atar)	2009	2012	MCJS	Acquis	BUDGET	100,55
Création d'une maison Nationale des Beaux Arts	2013	2013	MCJS	Non Acquis	DON	250,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Création d'un Institut National de la Musique	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	5 000,00
Réalisation du programme "Patrimoine traditionnel et créativité au service du DHD de la Mauritanie"	2008	2013	MCJS	Acquis	Don	1 900,00
Réorganisation de la Bibliothèque Nationale	2012	2014	MCJS	Non Acquis	QUASI-DON	100,00
Réorganisation de l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique	2012	2014	MCJS	Non Acquis	QUASI-DON	100,00

Jeunesse et sport**10 300,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Aménagement d' un parcours sportif à Nouakchott vers la plage	2011	2013	MCJS	Non Acquis	DON	2 000,00
Construction d'un complexe olympique de 20000 places à Nouakchott	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	5 500,00
Création d' un complexe sportif comprenant une salle omnisports couverte d' une capacité de 3000 places et une grande piscine olympique	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	1 600,00
Promotion Jeunesse & Activités Sportives	2011	2013	MCJS	Non Acquis	DON	600,00
Réhabilitation et construction d' installations sportives dans les wilayas et les Moughataas	2012	2014	MCJS	Non Acquis	DON	600,00

Accès universel aux services de base**3 600,00****Fonds d'appui****3 600,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Fonds Promotion Accès Universel Services de Base (FPAUSB)	2002	2012	MAED/APAUS	Acquis	Budget	3 600,00
Mise en place d'un fonds de vulgarisation des TIC	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	

Eau

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Approvisionnement en eau et assainissement de 300 localités de plus de 500 habitants	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	

Energie

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement des énergies renouvelables (solaire, éolienne, biocarburant) et locales (gaz, hydroélectricité)	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Electrification de 108 localités réparties sur 9 wilayas	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	
Mise en œuvre d'un programme national de butanisation	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	
Renforcement de l'Electrification rurale	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	

TIC's

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Connexion par fibres optiques des wilayas	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	
Installation de 120 cabines téléphoniques publiques au niveau de localités dont le nombre d'habitants se situe entre 25.000 et 100.000 habitants	2011	2015	MAED/APAUS	Non Acquis	Don	

AXE 4 Améliorer la Gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles

109 176,58

Gouvernance politique

26 714,26

Démocratie et droits de l'homme

2 180,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration du cadre juridique des partis politiques et des associations	2011	2015	MIDEC			
Amélioration du respect et de la garantie des droits humains	2011	2015	MIDEC			
Appui à la DGELP	2010	2014	MIDEC	Acquis	BUDGET	100,00
Codification du système électoral	2011	2015	MIDEC			
Décentralisation du Développement Social	2010	2014	MAED	Acquis	DON	400,00
Décentralisation du Développement Social	2010	2014	MAED	Acquis	BUDGET	60,00
Exploration de la possibilité de maintenir la CENI en tant que structure permanente	2011	2015	MIDEC			
Promotion d'une politique nationale dans le domaine de l'Action Humanitaire	2011	2013	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	1 500,00
Protection des droits de l'Homme	2010	2013	MJ	Acquis	DON	120,00
Renforcement des capacités des chambres du Parlement	2011	2015	MCRP			
Rénovation des systèmes d'information de traitement des élections	2011	2015	MIDEC			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Révision ordinaire de la liste électorale	2011	2015	MIDEC			
Vulgarisation des notions de démocratie et de libertés publiques	2011	2015	MIDEC			

Unité nationale**24 534,26**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition d'équipements & de Camions anti- incendie	2006	2013	MIDEC	Acquis	BUDGET	846,00
Appui à la Gestion de la Migration en RIM	2010	2013	MIDEC	Acquis	DON	871,60
Construction et consolidation des infrastructures rurales (zone Lehdada)	2008	2012	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	2 545,00
Equipement des Centres de secours de la Protection Civile	2012	2014	MIDEC	Non Acquis	DON	1 631,00
Justice et sécurité en région sahélo-saharienne (JUSSEC)	2010	2013	MIDEC	Acquis	DON	562,06
Production titres voyages & documents séjour sécurisés	2011	2012	MIDEC	Acquis	BUDGET	4 500,00
Programme d'accueil/Réinsertion des Réfugiés Mauritaniens	2010	2014	MIDEC	Acquis	BUDGET	8 000,00
Programme d'éradication des séquelles de l'esclavage	2010	2014	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	4 400,00
Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement	2008	2011	MIDEC	Acquis	DON	740,30
Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement	2008	2011	MIDEC	Acquis	BUDGET	69,90
Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement	2008	2011	MIDEC	Acquis	DON	368,40

Justice**8 333,71****Consolider le système judiciaire****1 686,25**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption des textes juridiques et des études thématiques	2011	2015	MJ			
Adoption d'un loi sur les droits réels	2011	2015	MJ			
Appui au Secteur de la Justice	2007	2012	MJ	Acquis	DON	1 686,25

Meilleur accès à la justice**436,46**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la qualité des services publics de la Justice	2005	2011	MJ	Acquis	BUDGET	436,46

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Elaboration du code de l'enfant	2011	2015	MJ/MASEF			
Révision de l'ordonnance portant protection de l'enfant	2011	2015	MJ/MASEF			
Renforcement des capacités						4 783,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration des performances personnel magistrats et greffiers	2012	2014	MJ	Non Acquis	DON	150,00
Mise en place d'un Institut de Formation Judiciaire	2012	2015	MJ	Non Acquis	DON	700,00
Modernisation des infrastructures relevant du MJ	2012	2015	MJ	Non Acquis	DON	1 495,00
Parachèvement des constructions du siège de la cour Suprême, Palais de Kiffa, et la Prison de Nouadhibou	2010	2011	MJ	Acquis	BUDGET	938,00
Programme de modernisation de l'ENAJM (Construction, équipement, révision des programmes)	2013	2015	ENAJM/MFPM A	Non Acquis	DON	1 500,00
Amélioration des conditions de vie dans les prisons						1 428,00
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition de matériel de Surveillance	2010	2014	MJ	Acquis	BUDGET	153,00
Amélioration des conditions d'hygiènes des détenus	2012	2015	MJ	Acquis	DON	300,00
Construction de la prison des femmes de Nouakchott	2010	2013	MJ	Acquis	BUDGET	305,00
Construction d'une prison à Aleg	2010	2011	MJ	Acquis	BUDGET	670,00
Gouvernance territoriale et locale						32 811,07
Décentralisation et déconcentration						32 811,07
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Constructions, aménagement et réhabilitations des bureaux et résidences des autorités administratives	2011	2015	MIDEC	Acquis	BUDGET	1 500,00
Définition d'une charte de la déconcentration	2011	2015	MFPMA			
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de décentralisation et de développement local	2011	2015	MIDEC			
Etude sur la mise en place d'un découpage territorial cohérent	2011	2015	MIDEC			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Fonds régional de développement	2010	2015	MIDEC	Acquis	BUDGET	11 200,00
L'amélioration des conditions de travail des autorités par l'adoption d'un statut plus approprié	2011	2015	MIDEC			
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2014	MIDEC	Acquis	DON	4 225,69
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2014	MIDEC	Acquis	DON	887,75
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2014	MIDEC	Acquis	BUDGET	120,00
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2014	MIDEC	Acquis	DON	568,16
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2014	MIDEC	Acquis	DON	248,57
Programme VAINCRE (composante décentralisation)	2010	2013	MHUAT	Acquis	DON	1 498,84
Projet d'appui à la Gouvernance locale	2010	2012	MIDEC	Acquis	DON	562,06
Projet de Décentralisation et Développement Local	2012	2014	MIDEC	Acquis	DON	12 000,00

Aménagement du territoire

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Elaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire	2011	2015	MHUAT			
L'achèvement de la mise en place du cadre juridique et institutionnel de l'AT	2011	2015	MHUAT			
La promotion de l'action régionale à travers la mise en œuvre du programme REMOV et des pôles de compétitivité territoriale	2011	2015	MHUAT			
Modernisation et Actualisation de la cartographie en Mauritanie	2011	2015	MHUAT			

Gouvernance économique

510,00

Gestion efficiente des biens publics

100,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Adoption de codes de bonne conduite pour les fonctionnaires et les agents de l'Etat	2011	2015	MF			
Adoption et mise en œuvre de la SNLC	2011	2015	MAED			
Allègement et simplification des circuits de liquidation, d'ordonnancement et de paiement	2011	2015	MF			
Application du nouveau code des marchés publics	2011	2015	MAED			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Mise en place d'une comptabilité patrimoniale	2011	2015	MF			
Modernisation des administrations douanières et fiscales afin de garantir un dédouanement fiable	2011	2015	MF			
Poursuite de la rationalisation des dépenses de l'Etat en matière de transport et de logement au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat	2011	2015	MF			
Poursuite des opérations de réappropriation/viabilisation du domaine public, en particulier celles de la ville de Nouakchott	2011	2015	MF/MIDEC/M HAUT			
Programme de modernisation et d'informatisation des services	2011	2015	MF			
Réalisation d'un schéma directeur des réformes des finances publiques	2011	2015	MF	Acquis	Don	100,00
Recentrage et la moralisation des dépenses communes par l'affectation aux départements ministériels concernés de montants destinés à des opérations spécifiques	2011	2015	MF			
Renforcement des capacités de la direction générale des domaines à travers la mise en place d'un système d'information foncière voire d'un cadastre national	2011	2015	MF			
Renforcement des contrats programmes	2011	2015	Tous les départements			
Renforcement des institutions de contrôle budgétaire, en l'occurrence la Cour des comptes, l'Inspection générale d'Etat, l'Inspection générale des finances et les inspections internes des départements ministériels	2011	2015	PR/PM/MF			

Programmation

60,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Alignement des différents outils de programmation économiques et financière (CSLP, CDMT, PIP et LFI)	2011	2015	MAED/MF			
Amélioration et l'affinement de l'outil utilisé pour les estimations et les prévisions de la croissance économique	2011	2015	MAED			
Cellule d'Appui à la programmation des investissements publics	2010	2015	MAED	Acquis	BUDGET	60,00
Elaboration d'un modèle économétrique de projections sur les impacts des politiques publiques sur la pauvreté	2011	2015	MAED			
Mise en place d'outils d'évaluation permanente des politiques publiques	2011	2015	MAED			
Réalisation d'une maquette de programmation financière permettant de faire des prévisions économiques cohérentes avec les différents agrégats du secteur réel, des finances publiques, de la balance des paiements et du secteur monétaire	2011	2015	MAED			

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Réalisation d'une matrice de comptabilité sociale préalable à l'élaboration d'un modèle d'équilibre général	2011	2015	MAED			
Révision de la Loi organique relative aux lois de finances en vue de l'alignement des différents outils de programmation	2011	2015	MF			

Statistiques**350,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2011	2015	MAED/ONS			
Réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et l'opérationnalisation de la fonction statistique au sein des ministères	2011	2015				
Rénovation de l'IHPC	2012	2013	MAED/ONS	Non acquis	DON	350,00

Coordination de l'aide extérieure

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement d'un système d'informations sur l'aide extérieure	2011	2015	MAED			
Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place des recommandations de la Déclaration de Paris	2011	2015	MAED			
Renforcement de la coordination de l'aide extérieure	2011	2015	MAED			

Gouvernance environnementale**25 231,26****Renforcement des capacités****17 648,06**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Aires protégées Guelb Richatt	2012	2014	MDPM ENVDD	Acquis	DON	925,00
Appui à l'information Education communication Environnementale	2013	2014	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	350,00
Appui Institutionnel au PNBA	2009	2011	PM	Acquis	BUDGET	1 138,00
Appui Institutionnel au PNBA II	2012	2014	PM	Non Acquis	DON	948,00
Atténuation de la pauvreté par la Lutte Contre la Désertification et pour la Régénération du Gommier	2013	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	2 636,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Construction siège du MDPMCEDD	2010	2012	MDPM ENVDD	Acquis	BUDGET	30,00
Equipped du Laboratoire National Contrôle & Suivi Environnemental	2011	2014	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	400,00
Evaluation des risques pollution de l'eau du fleuve Sénégal dans le cadre du projet AFFOUT Es' Saheli	2013	2014	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	75,00
Projet d'approfondissement des connaissances scientifiques de l'écosystème du golfe du Banc d'Arguin (PACOBA)	2008	2011	MDPM ENVDD	Acquis	DON	562,06
Projet d'Appui Communautaire aux Bassins Versants (PACBV)	2007	2011	MDR	Acquis	BUDGET	455,00
Projet d'Appui Communautaire aux Bassins Versants (PACBV)	2007	2011	MDR	Acquis	PRET	2 009,00
Protection des pâturages et lutte contre les feux de brousse	2012	2014	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	3 000,00
Protection participative de l'environnement dans les OASIS	2010	2015	MDPM ENVDD	Acquis	DON	1 120,00
Réhabilitation et conservation des Forêts Classés	2012	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	4 000,00

Changements climatiques**7 583,20**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme pour l'Amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturels cause par le changement climatique	2010	2013	MIDEC	Acquis	DON	1 458,00
Projet environnemental du littoral	2011	2014	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	2 000,00
Protection de la ville de Nouakchott (préservation du littoral)	2010	2012	MDPM ENVDD	Acquis	BUDGET	1 100,00
Protection de la ville de Nouakchott (reboisement, grande muraille verte)	2010	2012	MDPM ENVDD	Acquis	BUDGET	3 000,00
Sensibilisation au changement climatique	2011	2014	MDPM ENVDD	Acquis	BUDGET	25,20

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Contrôle citoyen de l'action publique						5 162,40
Appui aux acteurs non étatiques et à la bonne gouvernance						5 162,40
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui aux acteurs non étatiques	2012	2014	CDHAHRSC	Acquis	DON	1 420,40
Création d'une maison de la société civile Dar El Moujtama Elmedeni	2011	2015	CDHAHRSC			
Création d'une structure dénommée "Dar el Moujtama Elmedeni"	2011	2015	CDHAHRSC			
Elaboration d'un mécanisme de suivi des activités des ONG internationales	2011	2015	CDHAHRSC			
Etude en vue de la facilitation de l'accès des OSC aux prêts bancaires et aux institutions de Microfinances	2011	2015	BCM/MEFPTI C/CDHAHRSC			
Etude pour la mise en place d'un observatoire indépendant de la société civile	2011	2015	CDHAHRSC			
Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG (FAPONG)	2011	2013	CDHAHRSC	Acquis	BUDGET	1 000,00
Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG (FAPONG) II	2013	2014	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	1 000,00
Mise en place d'un fonds national pour le renforcement des capacités des OSC	2011	2015	CDHAHRSC			
Projet d'Appui à la Société Civile et à la Bonne Gouvernance	2007	2011	CDHAHRSC	Acquis	DON	1 542,00
Réalisation d'un mapping indépendant des OSC	2011	2015	CDHAHRSC			
Renforcement de la société civile en milieu rural	2013	2013	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	200,00
Communication						2 549,53
Stratégie de communication						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement des médias	2011	2015	MCRP			
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le développement	2011	2015	MCRP/MAED			
Renforcement des capacités						2 549,53
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Acquisition d'un réseau numérique de 35 stations de télédiffusion terrestre TNT multicanaux	2012	2014	MCRP	Non Acquis	DON	992,88
Appui aux médias	2011	2013	MCRP	Acquis	Budget	532,65
Appui aux médias	2008	2013	MCRP	Acquis	DON	554,00
Appui aux organisations syndicales et réseaux de communication agissant dans le secteur	2011	2015	MCRP			
Mise en service d'un réseau de relais FM couvrant les villes situées en milieu rural	2012	2012	MCRP	Non Acquis	QUASI-DON	300,00
Numérisation des archives sonores de Radio Mauritanie	2012	2013	MCRP	Non Acquis	DON	170,00

Renforcement des capacités des acteurs publics

7 864,35

Renforcement du cadre institutionnel

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Audit global sur les missions de l'Etat	2011	2015	MFPMA			
Rationalisation, formalisation et automatisation des procédures et méthodes de gestion de l'administration publique	2011	2015	MFPMA			

Qualité du service public

329,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la qualité du service public par un meilleur accès à l'information	2008	2012	MCRP	Acquis	DON	329,00
Elaboration d'une charte des services publics	2011	2015	MEFPMA			
Simplification des procédures et formalités administratives	2011	2015	MEFPMA			

Renforcement des capacités de l'administration publique

6 715,75

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui au Secrétariat Général du Gouvernement	2010	2014	SGG	Acquis	BUDGET	80,00
Coordination CPAP (PNUD)	2010	2014	MAED	Acquis	BUDGET	28,00
Coordination des Programmes Cadre PNUD-GVT phase 2	2010	2015	MAED	Acquis	DON	412,80
Coordination des Programmes Cadre PNUD-GVT phase 2	2010	2015	MAED	Acquis	BUDGET	65,00
Programme de modernisation de la fonction publique	2010	2014	MF	Acquis	BUDGET	1 400,00

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Programme de modernisation de l'ENAJM (Construction, équipement, révision des programmes)	2011	2015	MFPMA			
Projet d'Appui à la Langue Française	2011	2014	MFPMA	Non Acquis	DON	387,00
Projet de Renforcement des Capacités Secteur Public (PRECASP)	2007	2012	MAED	Acquis	BUDGET	558,00
Projet de Renforcement des Capacités Secteur Public (PRECASP)	2007	2012	MAED	Acquis	QUASI-DON	3 258,45
Renforcement des capacités du CMAP phase 2	2007	2012	MAED	Acquis	BUDGET	135,00
Renforcement des capacités du CMAP phase 2	2007	2012	MAED	Acquis	DON	391,50
Réorganisation et la numérisation des archives administratives	2011	2015	MFPMA			

Renforcement des capacités de l'administration publique**819,60**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Équipement et modernisation des services du RAC	2004	2013	MIDEC	Acquis	BUDGET	549,60
Extension du réseau Intranet de l'Administration à Nouakchott et l'intérieur du pays	2013	2015	MFPMA	Non Acquis	QUASI-DON	270,00
Mise en place de dispositifs de communication entre l'administration et ses usagers	2011	2015	MFPMA			

AXE 5 Renforcement du pilotage, du suivi et de l'évaluation du plan d'actions 2011-2015**9 037,60****Dispositif institutionnel****4 520,00****Cadre légal et règlementaire**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Concertation sur le suivi et l'évaluation avec l'ensemble des parties prenantes	2011	2013	MAED			
Diagnostic et bilan du suivi et évaluation en Mauritanie	2011	2013	MAED			
Préparation et adoption d'une loi cadre sur le suivi et évaluation	2011	2013	MAED			

Renforcement des capacités**4 520,00**

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Appui à la mise en oeuvre suivi et evaluation du CSLP	2010	2014	MAED	Acquis	BUDGET	400,00
Appui au suivi et évaluation	2012	2015	MAED	Non Acquis	DON	3 500,00
Renforcement de la Cellule de suivi du CSLP	2011	2015	MAED	Acquis	Budget	500,00
Renforcement de la fonction de Suivi/ Evaluation du MAED	2010	2014	MAED	Acquis	BUDGET	120,00

Renforcement de la coordination

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la concertation par la tenue de réunions régulières avec les PTF	2011	2015	MAED			
Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	2011	2012	MAED			
Mise en place de réformes nécessaires à la mobilisation des appuis budgétaires	2011	2013	MAED			

Opérationnalisation du 3è plan d'actions 2011-2015

4 517,60

Mise en place du dispositif

50,00

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Constitution d'une base de métadonnées pour les indicateurs retenus	2011	2011	MAED	Acquis	DON	50,00
Elaboration d'une matrice d'indicateurs "SMART"	2011	2011	MAED			

Evolution de la matrice des indicateurs

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Amélioration de la matrice par de nouveaux indicateurs renseignables	2011	2015	MAED			

Outils de reporting

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un système d'information et de suivi	2011	2015	MAED			

Sources d'informations statistiques

4 467,60

ANNEXE 3 : MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP 2011–2015

Enquêtes						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation de deux enquêtes MICS en 2011 et 2015	2011	2015	MAED	Acquis	Budget	700,00
Réalisation de l'enquête 1 2 3	2011	2012	MAED	Acquis	Budget	150,00
Réalisation de l'EPCV 2012	2012	2013	MAED	Acquis	Budget	300,00
Réalisation des enquêtes annuelles sur la sécurité alimentaire, sur les entreprises et le secteur agricole	2011	2015	MAED/MDR/ CSA	Acquis	Budget	1 200,00
Réalisation d'une enquête sur l'emploi	2011	2012	MAED/MEFPT IC	Acquis	DON	69,00
Réalisation d'une enquête sur l'emploi (moyens logistiques en plus)	2011	2012	MAED/MEFPT IC	Non acquis	DON	69,00

Recensement						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation du RGPH	2011	2013	MAED	Acquis	DON	551,60
Réalisation du RGPH	2011	2013	MAED	Non acquis	DON	1 428,00

Renforcement des capacités						
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Renforcement des capacités des services en charge du suivi-évaluation dans les départements sectoriels conformément à la SNDS	2011	2015	MAED			

Tableau et graphique n°1 : Répartition du coût par axe et par nature du financement (en millions de MRO)

Nature du financement	Acquis	Non Acquis	(vide)
Axe 1	422 308,89	1 223 581,29	1 645 890,18
Axe 2	114 722,25	234 802,60	349 524,85
Axe 3	183 264,35	252 319,28	435 583,63
Axe 4	84 076,70	25 099,88	109 176,58
Axe 5	4 040,60	4 997,00	9 037,60
Total	808 412,79	1 740 800,05	2 549 212,84

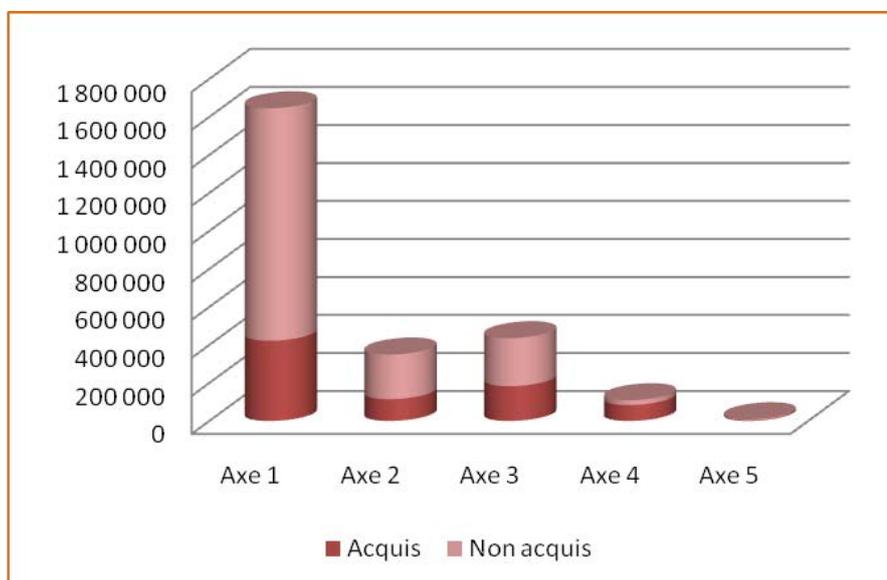
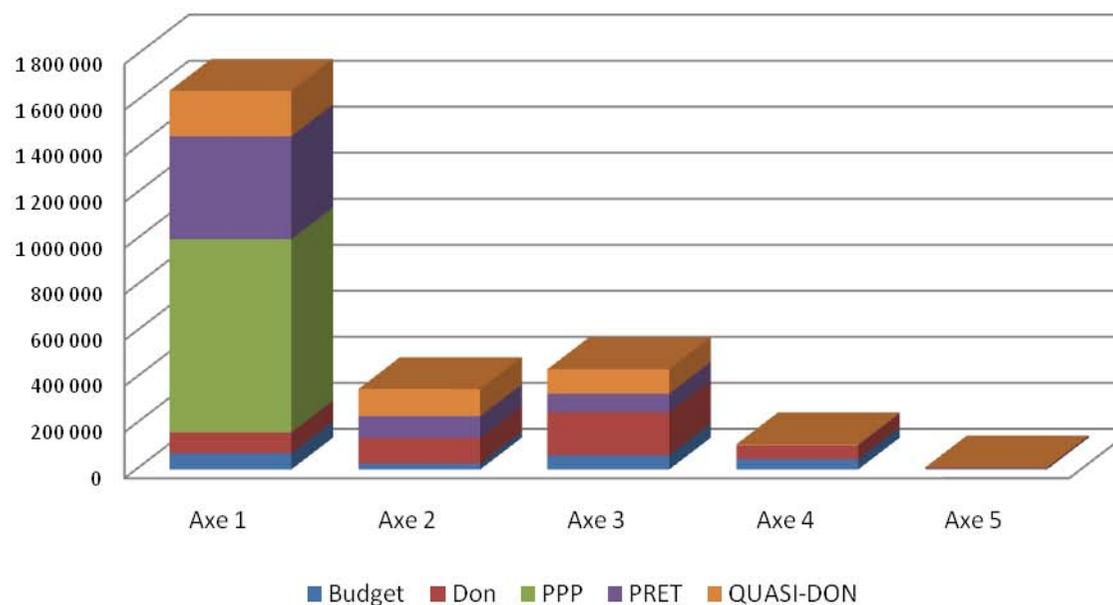


Tableau et graphique n°2 : Répartition du Coût du plan d'action par type de financement (en millions de MRO)

	Budget	Don	PPP	PRET	QUASI-DON	Total général	
Axe 1	69 555,15	91 461,19	839 264,80	447 349,04	198 260,00	1 645 890,18	64,6%
Axe 2	25 129,70	112 267,25	0,00	94 113,40	118 014,50	349 524,85	13,7%
Axe 3	61 009,25	188 053,45	0,00	79 933,46	106 587,47	435 583,63	17,1%
Axe 4	44 954,81	58 384,32	0,00	2 009,00	3 828,45	109 176,58	4,3%
Axe 5	3 370,00	5 667,60	0,00	0,00	0,00	9 037,60	0,4%
Total	204 018,91	455 833,81	839 264,80	623 404,90	426 690,42	2 549 212,84	
%	8,0%	17,9%	32,9%	24,5%	16,7%		



Annexe 4 : Annexes statistiques

Tableau 1 : Evolution du PIB réel par secteur 2006-2015.....	123
Tableau 2 : Balance des paiements 2011-2015.....	124
Tableau 3 : Finances publiques 2011-2015.....	125
Tableau 4 : Cadrage macroéconomique	127

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Tableau 1: Evolution du PIB réel par secteur 2006-2015

Années/ secteurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Estimation					Projection				
Secteur rural										
En millions UM	55 828	58 386	63 124	63 388	65 830	68 033	70 320	72 693	77 055	80 908
Variation en %	0,0	4,6	8,1	0,4	3,9	3,3	3,4	3,4	6,0	5,0
En pourcentage du PIB total	16,4	17,0	17,8	18,1	17,9	17,5	17,2	16,8	16,5	16,5
Secteur secondaire										
En millions UM	100 157	91 909	90 769	87 083	92 689	99 167	105 188	115 347	128 100	133 272
Variation en %	33,3	-8,2	-1,2	-4,1	6,4	7,0	6,1	9,7	11,1	4,0
En pourcentage du PIB total	29,5	26,8	25,5	24,8	25,1	25,6	25,8	26,6	27,4	27,3
Secteur tertiaire										
En millions UM	151 303	158 402	165 472	164 983	172 164	180 512	189 736	198 994	210 869	221 412
Variation en %	5,1	4,7	4,5	-0,3	4,4	4,8	5,1	4,9	6,0	5,0
En pourcentage du PIB total	44,5	46,1	46,6	47,0	46,7	46,5	46,5	45,9	45,2	45,3
Total secteurs marchands										
En millions UM	262 247	262 329	271 617	268 041	283 711	299 495	315 800	336 569	364 506	381 499
Variation en %	13,3	0,0	3,5	-1,3	5,8	5,6	5,4	6,6	8,3	4,7
En pourcentage du PIB total	77,2	76,4	76,4	76,4	77,0	77,2	77,4	77,7	78,1	78,0
PIB aux prix du marché	339 829	343 306	355 380	351 043	368 619	387 905	407 910	433 078	466 832	488 940
<i>Variation en %</i>	<i>11,4</i>	<i>1,0</i>	<i>3,5</i>	<i>-1,2</i>	<i>5,0</i>	<i>5,2</i>	<i>5,2</i>	<i>6,2</i>	<i>7,8</i>	<i>4,7</i>

Sources: Autorités mauritaniennes/ Services du FMI (Septembre 2010)

Tableau 2: Balance des paiements 2011-2015
(en millions de dollars US)

	2011	2012	2013	2014	2015
			Projections		
Balance commerciale	62,1	-4,9	131,0	293,3	337,0
Exportations	2168,4	2125,1	2210,7	2444,5	2534,3
<i>dont: fer</i>	1113,0	1070,3	1140,4	1309,9	1236,7
Poissons	289,4	297,1	309,7	371,2	388,1
Pétrole	170,9	175,9	178,7	178,8	314,7
Cuivre	258,4	245,0	242,2	237,9	231,4
Or	332,8	332,5	334,9	340,4	356,6
Importations, fob	-2106,3	-2130,0	-2079,6	-2151,1	-2197,3
<i>dont: Produits pétroliers</i>	-320,5	-469,7	-507,2	-536,2	-576,1
Equipements miniers et industries extractiv	-808,3	-696,2	-561,5	-541,1	-558,6
Autres	-592,9	-750,26	-785,08	-815,19	-848,47
Services et revenus (net)	-573,1	-580,8	-594,4	-583,8	-573,9
Services (net)	-617,3	-579,5	-580,9	-572,2	-562,7
Crédit	158,7	152,4	155,8	159,7	165,5
<i>dont : licences individuelles de pêche</i>	38,4	29,1	29,1	29,1	29,7
Débit	-776,0	-732,0	-736,7	-731,9	-728,2
<i>dont : frêt</i>	-249,6	-252,7	-252,6	-262,2	-265,7
Revenus (net)	44,3	-1,3	-13,6	-11,5	-11,1
Credit	105,8	106,6	108,3	110,3	112,0
<i>dont : compensation pêche avec UE</i>	92,9	92,9	92,9	92,9	92,9
Débit	-61,5	-107,9	-121,8	-121,8	-123,1
<i>dont: Paiements Intérêts dus</i>	-39,7	-85,7	-99,4	-99,1	-97,1
Transferts courants (net)	191,8	161,2	147,1	163,7	156,8
Transferts privés (net)	76,8	80,7	82,3	86,4	90,7
Transferts officiels	115,0	80,5	64,8	77,3	66,1
<i>dont: Assistance PPTE Multilatérale</i>	2,3	2,4	2,3	2,4	0,0
Balance courante	-319,2	-424,6	-316,3	-126,7	-80,0
Compte de Capital et financier	454,23	377,39	240,93	210,84	261,43
Compte de Capital	143,3	0	0	0	0
Compte Financier	310,9	377,4	240,9	210,8	261,4
<i>dont: Investissement Direct</i>	74,2	121,7	200,3	200,2	236,9
<i>dont : exploration du pétrole (net)</i>	34,6	22,1	40,7	30,6	82,7
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde Global	135,1	-47,2	-75,4	84,1	181,4
Financement	-135,1	7,7	14,8	248,4	-9,2
Avoirs extérieurs nets	-21,9	-22,3	-13,5	221,6	-22,5
Banque Centrale (net)	-11,9	-12,3	-3,5	231,6	-19,5
Banques commerciales (net)	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-3,0
Compte pétrolier	0,0	2,9	-0,4	-1,1	0,0
Financement exceptionnel	-113,2	27,1	28,7	27,9	13,3
Besoins de financement	0,0	39,5	60,6	-332,5	-172,2

Sources: Autorités mauritaniennes/ Services du FMI (Septembre 2010)

Tableau 3: Finances publiques 2011-2015
(en milliards d'UM)

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales et dons	246,9	245,5	261,4	269,9	289,8
Recettes totales hors dons	227,3	233,4	249,4	257,9	282,5
Recettes fiscales	146,1	156,8	170,2	177,5	187,7
Taxes sur les revenus et les profits	50,0	52,6	56,8	59,2	60,6
Taxes sur les biens et services	71,4	76,5	82,6	84,7	91,6
Taxes sur le commerce international	21,5	24,4	27,2	29,9	31,8
Autres recettes fiscales	3,3	3,4	3,5	3,6	3,8
Recettes non fiscales	81,1	76,5	79,2	80,5	94,8
<i>Dont: Recettes du secteur pêche</i>	41,3	38,9	39,2	39,5	47,4
<i>Dont: Dividendes des entreprises publiques</i>	16,9	21,0	22,2	23,6	24,0
Dons	19,6	12,1	12,0	11,9	7,3
<i>Dont: projets</i>	7,8	7,6	7,5	7,4	7,3
<i>Dont: assistance PPTTE</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont: opération de stock IRDM</i>
Dépenses et prêts nets 1/	286,2	283,3	297,4	297,8	313,1
Dépenses courantes	197,3	197,7	206,1	209,3	219,8
Salaires et traitements	89,5	95,0	101,8	108,5	116,1
Biens et services	51,8	54,4	57,2	54,6	58,5
<i>Dont: processus électoral</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont: sur financement extérieur</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts courants 1/	16,4	17,2	18,1	17,5	17,8
Intérêts sur la dette publique	20,1	22,3	21,1	22,6	22,5
Extérieurs	8,4	11,6	9,7	10,7	10,3
Intérieurs	11,8	10,7	11,4	12,0	12,2
Comptes spéciaux	10,0	0,0	0,0	0,0	5,0
<i>Dont: Développement du secteur pétrolier</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'équipement	88,4	85,3	91,2	88,5	88,5
Investissement financés par l'extérieur	33,4	30,4	33,0	32,4	32,3
Investissement financés sur ressources intérieures	55,0	54,9	58,2	56,1	58,6
Restructurations et prêts nets	0,5	0,3	0,1	0,1	0,0
Réserves communes	9,4	8,9	7,9	6,1	4,8
Réserves pour dépenses additionnelles d'urgence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de base hors pétrole; définition du progra	-17,1	-8,0	-5,3	3,2	11,9
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-58,9	-49,9	-48,0	-39,9	-30,6
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	-39,3	-37,8	-36,0	-28,0	-23,4
Recettes pétrolières (net)	10,1	10,5	10,8	11,0	16,4

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Solde global; dons non compris (déficit -)	-48,8	-39,4	-37,2	-28,9	-14,3
Solde global; dons compris (déficit -)	-29,2	-27,3	-25,2	-17,0	-7,0
Financement	29,2	33,3	26,6	25,1	27,4
Financement intérieur	7,0	9,4	6,4	4,2	-1,6
Système bancaire	8,8	7,1	6,9	4,2	1,0
BCM	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors IRDM	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont: IADM</i>	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	4,9	7,1	6,9	4,2	1,0
Financement non-bancaire	1,3	5,1	2,3	2,8	0,2
Privatisation et autres	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8
Variation des arriérés intérieurs	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	22,2	23,9	20,2	21,0	29,0
Compte pétrolier (net)	0,0	0,8	-0,1	-0,3	0,0
Recettes pétrolières (net)	-10,1	-10,5	-10,8	-11,0	-16,4
Contribution du compte pétrolier	10,1	11,3	10,7	10,7	16,4
Budget general	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAS petrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (net)	22,2	23,1	20,3	21,3	29,0
Emprunts extérieurs (net)	13,4	15,9	12,3	13,2	25,0
Financement extérieur exceptionnel	8,8	7,3	8,0	8,1	4,0
IADM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement	0,0	-5,9	-1,4	-8,2	-20,4

Tableau 4: Cadre macroéconomique 2011-2015

<u>Années/Indicateurs</u>	2011	2012	2013	2014	2015
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Croissance économique et prix (Variation en %)					
PIB réel (base 1998 = 100)	5,2	5,2	6,2	7,8	4,7
PIB réel hors pétrole (base 1998 = 100)	5,5	5,2	6,2	7,9	4,3
PIB réel du pétrole (base 1998 = 100)	-19,7	-2,6	-2,6	-9,9	75,5
Déflateur du PIB	5,5	-0,3	-0,3	0,9	0,7
Taux d'inflation (IHPC)/ Moyenne annuelle	5,2	5,1	5,0	5,0	5,0
Compte courant extérieur (inclus transferts officiels et pétrole) (en % du PIB)					
Balance des biens et services	-13,9	-14,0	-10,2	-5,8	-4,4
Exportations	58,3	54,5	53,5	54,3	52,8
Importations	72,2	68,4	63,7	60,1	57,3
Revenus nets	1,1	0,0	-0,3	-0,2	-0,2
Transferts nets	4,8	3,9	3,3	3,4	3,1
Budget de l'État (% du PIB hors pétrole)					
Recettes et dons	24,0	22,8	22,9	21,7	22,5
Recettes (hors pétrole)	23,0	21,8	22,0	20,8	21,3
Recettes (hors dons et pétrole)	21,2	20,8	20,9	19,9	20,8
Dont: Recettes fiscales	13,6	14,0	14,3	13,7	13,8
Dépenses et prêts nets	26,7	25,2	25,0	23,0	23,0
Dépenses hors intérêts	24,8	23,2	23,2	21,2	21,4
Dépenses courantes	18,4	17,6	17,3	16,1	16,1
Dépenses d'équipements et prêts nets	8,3	7,6	7,7	6,8	6,5
Intérêts nets	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6
Solde budgétaire (inclus dons)	-2,7	-2,4	-2,1	-1,3	-0,5
Solde budgétaire (hors dons et pétrole)	-5,5	-4,4	-4,0	-3,1	-2,2
Solde budgétaire (inclus dons et hors pétrole)	-3,7	-3,4	-3,0	-2,2	-1,7
Solde budgétaire de base (inclus dons et hors pétrole)	-1,6	-0,7	-0,4	0,2	0,9
Pour mémoire					
PIB nominal (en Milliards UM)	1100,1	1153,2	1220,1	1323,2	1409,0
PIB nominal hors pétrole (en Milliards UM)	1071,5	1124,1	1191,0	1296,6	1361,5
PNB par tête (en \$US)	1180	1208	1248	1322	1374
Taux de change moyen UM/\$US (fin de période)	275,8	275,8	275,8	275,8	275,8
Production moyenne du pétrole (milliers de barils / jour)	7,0	7,0	7,0	7,0	12,3
Population (millions)	3,4	3,5	3,5	3,6	3,7

Sources: Autorités mauritaniennes/ Services du FMI (Septembre 2010)